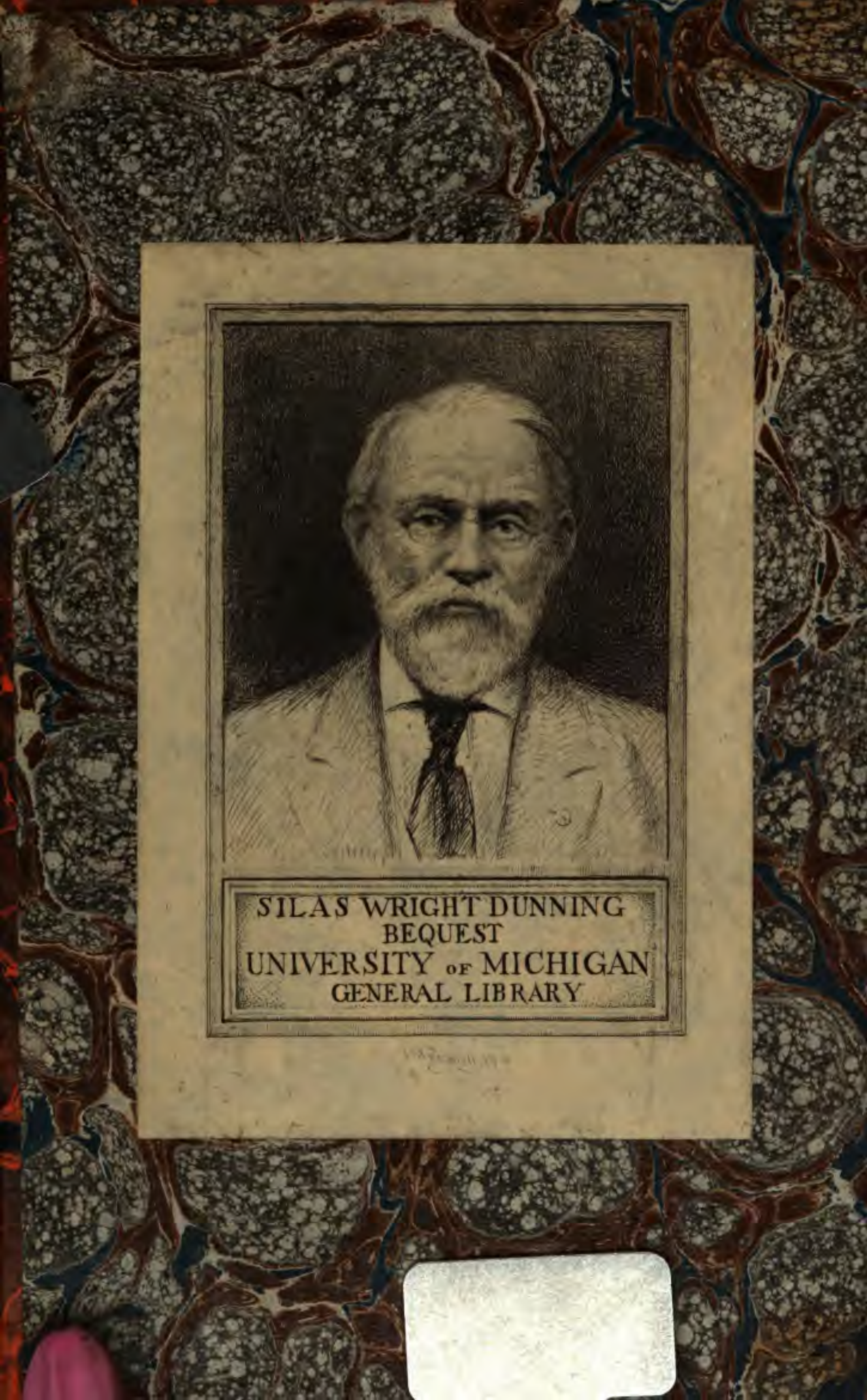
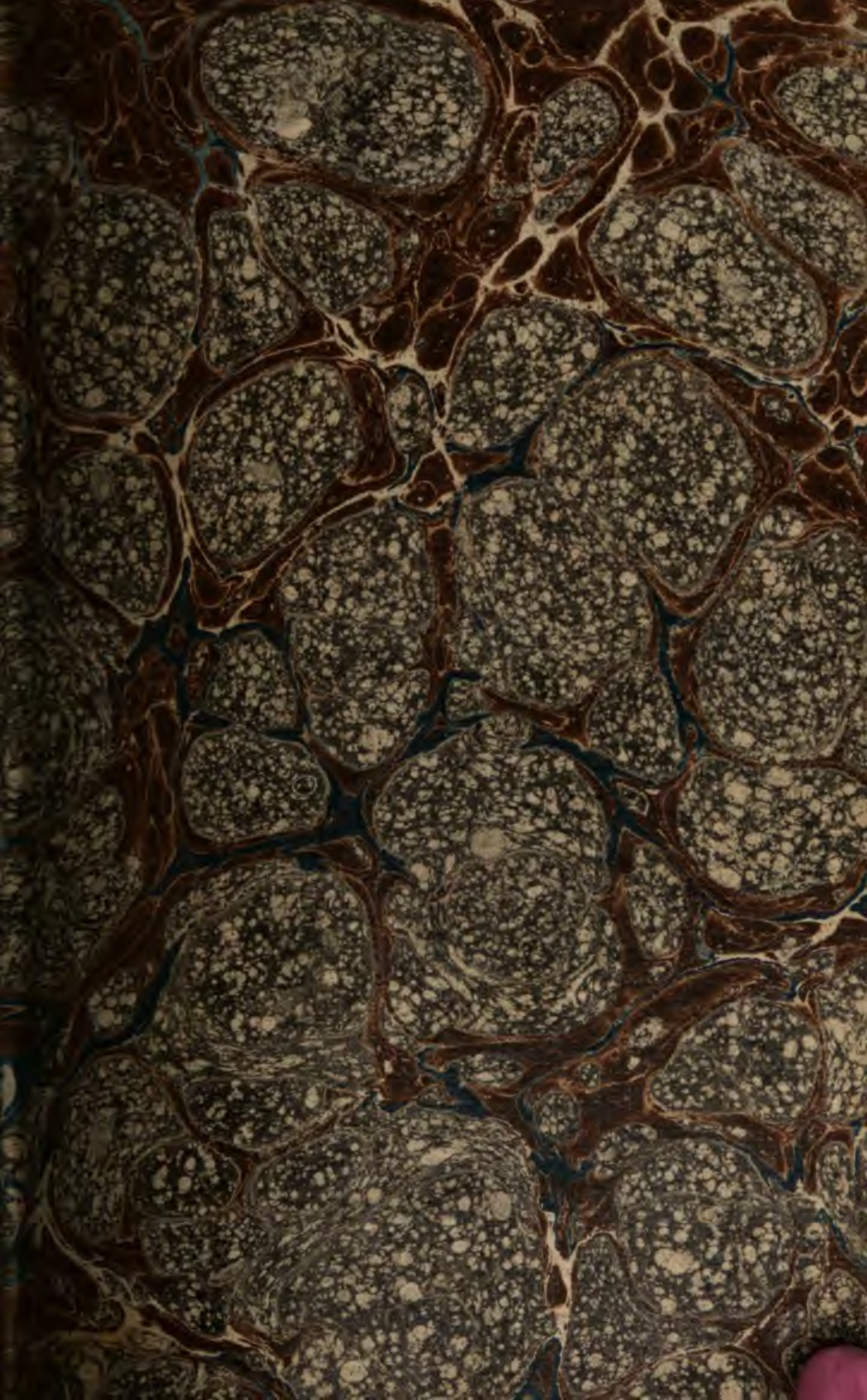

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Par trois des membres de la Commission de Statistique de ce Département.

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 323.

TOME VIII.

DU 30 AVRIL AU 1.er NOVEMBRE 1828.

LYON,
J. M. BARRET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PALAIS DES ARTS,
M.me V.e BARREAU, RUE ST-DOMINIQUE;
PARIS,
M.me HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON, N.o 7,
AUDIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

M. DCCC. XXVIII.

ARCHIVES
Historiques et Statistiques
DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

STATISTIQUE.

Essais historiques sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(VI.e Article).

Additions et corrections à l'art. Augustins (*quai des*).

Il s'est glissé quelques erreurs et quelques omissions dans l'art. Augustins (*quai des*), inséré dans le tom. précédent, pag. 401 et suiv. Nous nous empressons de les relever.

Pag. 403, *au lieu de cette phrase :* il serait à désirer que ce défaut fût corrigé par l'emploi d'un nouveau système de décoration, *lisez :* On a cherché à corriger ce défaut par un nouveau système de décoration : on a peint dans le dôme une Ascension. Cet ouvrage exécuté, en 1826, par M. Frédéric, d'après une gravure faite sur les cartons de Mignard, annonce quelque talent. Malheureusement l'on a de la peine à reconnaître la même main dans les quatre évangélistes qui sont peints

sur les pendentifs et dont le dessin est lourd et sans noblesse. Le reste de l'église a subi aussi de fâcheuses innovations. Le plus mauvais goût a présidé à tout ce qu'on a fait. Il semble que les peintres n'aient point eu assez de couleurs sur leurs palettes pour satisfaire le caprice bizarre de ceux qui les ont mis en œuvre. Le genre de l'édifice demandait une teinte égale et bien choisie. Non content d'avoir employé une profusion de couleurs disparates, étonnées de se trouver ensemble, on est allé jusqu'à peindre en marbre des colonnes de pierres de choin frustes et à peine terminées. Quel est l'étranger, tant soit peu familier avec les arts, qui, visitant cette église, n'oublierait qu'il est dans la seconde ville de France, et ne se croirait tout à coup transporté dans une de ces nombreuses églises de Savoie barbouillées de toutes les couleurs que prodiguent sans discernement les artistes italiens de nos jours? Ce n'est pas tout encore : si le mal s'était borné là, le remède serait facile ; mais on a osé attaquer le monument lui-même ; on a achevé de dénaturer le plan de l'architecte, déjà altéré par le trop de saillie donné à la tribune destinée à l'orgue, en ajoutant une seconde tribune au-dessous de celle-ci, espèce de soupente qui, coupant en deux la colonnade du fond, interrompt et détruit tout le système de l'édifice. Lorsque les paroisses se livrent aux dépenses qu'exigent de pareilles restaurations, elles ont recours à la caisse publique. Comment arrive-t-il donc que l'administration qui doit se faire rendre compte, souffre que les fonds qu'elle fournit pour réparer ou embellir les monumens qui font honneur à la cité, soient employés à les défigurer d'une manière aussi choquante? Les deux chapelles qui accompagnent le grand autel, etc.

Même page, ligne 16, *au lieu de* : définie, *lisez* : dessinée, et ligne 22, *au lieu de* : ne saurant, *lisez* : ne sauraient.

Belle Cordière (rue). Cette rue qui prend son entrée, du côté du midi, par la place Léviste, et qui va aboutir à la rue Confort, contient, d'après le dernier recensement, 26 maisons, 269 ménages, 1436 individus, 93 ateliers et 235 métiers d'étoffes de soie. Ce ne fut pendant long-temps qu'un chemin étroit qui servait à la desserte de quelques maisons isolées et de quelques fonds en vignes et jardins, qui étaient situés dans ce canton. Les Jacobins y avaient un enclos de vigne. Le passage n'a été élargi, à ce qu'il paraît, que durant l'occupation de Lyon par les protestans, en 1562 : on fit alors, de toutes parts, des ouvertures au clos de Bellecour, propriété particulière, qu'on transformait en place publique. On donna d'abord à la nouvelle rue, le nom de *rue neuve de Confort*, puis celui de *rue* ou *ruelle Regnier*, et seulement vers la fin du seizième siècle, le nom qu'elle porte actuellement.

Le sol des rues Belle Cordière et Bourgchanin, qui sont parallèles, est un des plus bas de la ville et des plus exposés aux inondations par les infiltrations souterraines du Rhône. La longue stagnation des eaux dans les caves de ces deux rues, aux mois de janvier et de février 1823, époque d'un débordement simultané du Rhône et de la Saône, produisit dans le quartier une espèce d'épidémie qui fut des plus meurtrières.

C'est dans la maison de cette rue, qui porte le n.° 14, que les Israélites de Lyon ont leur synagogue.

Les bureaux de l'académie provinciale se trouvaient

aussi dans cette rue. On sait que cette association, formée en 1826 par les rédacteurs du journal de l'*Indépendant*, MM. Morin, Charles Durand, De Loy, etc., était un projet de ligue des départemens pour s'opposer au monopole de l'esprit et des lumières que s'arroge la capitale. La société devait se composer de cinquante membres ayant le titre d'académiciens, de dix membres ayant celui de membres du comité des beaux-arts, de cent correspondans résidant dans les départemens de la France ou à l'étranger, et de mille souscripteurs qui auraient eu le titre d'associés. Ce n'est que par des publications que l'académie provinciale devait agir, et elle correspondait avec tous ses membres par son journal et par ceux des départemens. Elle comptait publier douze volumes par an, choisis parmi les manuscrits qui lui auraient été soumis par les sociétaires. M. de Chateaubriand avait été nommé président honoraire et perpétuel; M. Charles Nodier, président annuel; M. Charles Durand, secrétaire. L'idée était bonne; mais l'exécution n'y a pas répondu, et à peine une année s'était-elle écoulée depuis sa création, que la société provinciale a cessé d'exister avec le journal qui lui servait d'organe. M. Morin semble avoir voulu essayer de la faire revivre, en publiant, tous les mois, un recueil périodique, in-8.°, sous le titre de *la France provinciale;* mais il n'a donné que deux numéros, ceux de juin et de juillet 1827.

La dénomination de la rue Belle Cordière lui a été imposée par l'usage, et non par l'autorité municipale; elle rappelle la mémoire de la célèbre Louise Labé, dont le mari, Ennemond Perrin, riche marchamd de cordages, possédait sur cet emplacement, vers le milieu du

seizième siècle, un jardin (1) et une maison. Cette maison forme aujourd'hui l'angle orientale de la rue Belle Cordière et de la rue Confort. Ennemond Perrin, mort en 1565, la laissa à sa veuve, qu'il institua son héritière, et celle-ci la légua, à son tour, à deux neveux de son mari, Jacques et Pierre Perrin, en leur substituant l'aumône générale dans le cas où ils mourraient sans enfans. Par l'effet de cette substitution, l'immeuble entra dans le domaine des pauvres. Vendu à un sieur Berthier, conseiller au parlement de Grenoble, il passa ensuite à un sieur de Courtine, puis à Louis Dupré, marchand cartonnier. Il est resté long-temps dans la famille de celui-ci : car ce n'est que depuis deux ou trois ans que l'aliénation en a été faite par Madame Ravier du Magny, épouse de M. le président du tribunal civil de Lyon, et fille de feue Madame Tavernier, née Dupré. Les propriétaires actuels l'ont fait presque entièrement

---

(1) Un peu plus haut que la plaine
Ou le Rone impetueus
Embrasse la Sone humaine
De ses grans bras tortueus,
De la mignonne pucelle
Le plaisant jardin estoit, etc.

Ainsi commence la description du jardin de la Belle Cordière dans une pièce anonyme à sa louange, imprimée à la suite de ses œuvres. Il faut lire en entier cette description, morceau plein de fraîcheur, de grâce et de poésie. C'est là que sont désignées trois fleurs sous des dénominations inconnues des botanistes modernes, les *mastis*, les *brunettes* et les *damas*, et un arbuste, que le poète appelle le *cerverin*, qui ont fourni dernièrement le sujet d'une discussion intéressante.

reconstruire. Il y a grande apparence que ce n'est pas la première fois que cette maison a été rebâtie depuis l'époque où elle appartenait à Louise Labé.

Louise Charly, dite Labé, qui dut le surnom de *Belle Cordière* aux charmes de sa personne, a laissé un nom distingué dans les lettres. Elle était fille d'un cordier qui possédait une fortune considérable et qui lui fit donner une brillante éducation. Elle naquit en 1525 ou 1526. Douée d'une imagination ardente, avide de tous les genres de gloire, elle suivit, en 1542, âgée d'environ seize ans, l'armée de François I.er (1) au siége de Perpignan, où la firent remarquer sa bravoure et son intrépidité, ainsi que son habileté et sa grâce à monter à cheval. Elle s'était déguisée en homme, et on l'appelait au camp le *Capitaine Loys*. De retour à Lyon, elle y épousa Ennemond Perrin. Sa maison de-

---

(1) Quelques auteurs, tels que Poullin de Lumina, *Abr. chronol. de l'hist. de Lyon*, pag. 186, M. Fortis, *Voyage pittoresque à Lyon*, tom. I, pag. 210 et 212, M. Jal, *Résumé de l'hist. du Lyonnais*, pag. 245, etc., disent que Louise Labé fut présentée à François I.er, passant par Lyon pour se rendre à Perpignan, et qu'elle charma tellement ce prince, ami des lettres et du beau sexe, par son esprit et par sa beauté, qu'il lui permit de suivre la cour; mais ce sont là des particularités qui ne se trouvent confirmées par aucun document historique, et qui paraissent avoir été inventées à plaisir. Il en est de même de quelques autres circonstances rapportées par M. Fortis dans l'endroit que nous venons de citer, où, suivant son usage, il use largement du privilége accordé par Horace aux peintres et aux poètes.

vint bientôt le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de personnes recommandables dans la cité par le rang qu'elles y occupaient, ou par leurs goûts littéraires. Maurice Sève, alors célèbre comme poète et comme chef d'une école poétique, ami et patron de Marot, avocat et échevin, appartenant à une illustre famille piémontaise dont une branche s'était établie à Lyon, un des hommes les plus considérés de cette ville; Claude de Taillemont, qui fut aussi échevin, et qui pareillement cultivait les lettres avec beaucoup de distinction; Gabriel de Saconay, comte et précenteur de l'église de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages estimés; Clémence de Bourges, la *perle des damoiselles lyonnoises*, suivant l'expression de du Verdier, etc. etc., étaient les principaux ornemens de ces réunions, où l'on admettait encore les savans et les littérateurs étrangers qui se rendaient en foule dans nos murs pour y surveiller l'impression de leurs écrits. L'imprimerie de Lyon était en ce temps-là très-renommée; les Sébastien Gryphe et les Jean de Tournes l'avaient élevée à un haut degré de splendeur, et c'est vraiment alors plus qu'à toute autre époque, qu'on voyait couler, dans les remparts de cette ville,

Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse.

Une bibliothèque nombreuse décorait le cabinet de Louise Labé. La musique où elle était fort habile, et d'agréables banquets auxquels elle présidait avec beaucoup de grâce, faisaient chez elle une aimable diversion aux *devis* littéraires. En un mot, comme l'a dit un de nos collègues, on peut regarder les assemblées que la Belle Cordière tenait dans sa maison, comme le type de celles qui depuis ont illustré le siècle de Louis XIV.

Louise Labé savait le grec, le latin, l'italien, l'espagnol. On se fait aisément l'idée du charme que devait répandre autour d'elle une femme qui réunissait à une éclatante beauté la vivacité et les grâces de l'esprit le plus heureux et le mieux cultivé. Ses mœurs respectées, célébrées même comme pures et irréprochables par les auteurs qui ont vécu en même temps qu'elle, et qui l'ont habituellement fréquentée, n'ont été attaquées que sur la foi de du Verdier et de Rubys qui ne l'ont pas connue. Ces deux écrivains et ceux qui se sont faits leurs échos, nous la représentent comme une courtisane, comme une nouvelle Léontium, comme la Ninon de Lenclos de son siècle; mais elle a trouvé d'ardens défenseurs dans les derniers éditeurs de ses œuvres : car elle a composé des œuvres qui furent publiées de son vivant et l'ont été plusieurs fois depuis : elle y chante, il est vrai, l'amour avec des expressions enflammées; mais qui peut assurer que l'objet de sa passion ne fût pas ce même Ennemond Perrin qui était alors ou qui devait être un jour son époux? ou pourquoi n'aurait-elle pas eu un amant imaginaire, comme les poëtes célèbrent des *Iris en l'air*, des *Phyllis*, des *Sylvie* qui n'ont jamais existé (1)? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à moins d'adopter l'une ou l'autre de ces opinions, on est réduit à l'impossibilité absolue d'expliquer les éloges que lui donnent plusieurs poëtes de son temps, qui vantent à l'envi sa *vertu*, sa *pudeur*, sa *chasteté* : éloges qu'ils n'eussent jamais osé proférer, et qui se fussent convertis dans leur bouche

(1) Cette conjecture se trouve déjà dans les *Recherches sur les théâtres de France*, par de Beauchamps, Paris, 1735, 3 vol. in-12, tom. I, pag. 354.

en reproches ironiques, en outrages sanglans, si la personne à laquelle ils s'adressaient, eût été une femme notoirement perdue de débauche, ou seulement une femme dont la réputation aurait été tant soit peu équivoque.

Le recueil de ses ouvrages, dédié à Clémence de Bourges, consiste en une petite comédie en prose, intitulée le *Debat de Folie et d'Amour*, ingénieuse fiction, fable charmante, admirée par Voltaire et imitée par La Fontaine; en *trois Elégies*, tendres, touchantes, passionnées, pleines d'heureuses réminiscences d'Ovide, de Tibulle et de Properce; et en *vingt-quatre Sonnets*, dont le premier est en italien, et dans lesquels, comme l'a observé tout récemment un critique, on reconnaît sans peine, à la douceur et à la pureté des sentimens et de l'expression, que la Belle Cordière soupirait non loin de la patrie de Laure.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la biographie de Louise Labé, que nous ne pouvons traiter ici qu'accessoirement; mais, en considération de la place remarquable que cette femme occupe dans nos fastes littéraires et de l'honneur que sa naissance fait à la ville de Lyon, à laquelle notre ouvrage est consacré, on nous permettra d'indiquer, dans une note, à ceux de nos lecteurs qui voudraient approfondir un sujet aussi intéressant, différentes sources où ils pourront puiser des notions plus étendues et plus complètes, et d'entrer en même temps dans quelques détails bibliographiques sur les éditions des œuvres de Louise Labé, qui ont paru jusqu'à ce jour (1).

---

(1) Le premier ouvrage à consulter pour la biographie de la Belle Cordière, est le *Discours sur la vie et les ou-*

La ville de Lyon est fière, avec raison, d'avoir été le berceau de Louise Labé, comme autrefois Mytilène

---

vrages de Louise Labé, Lyonnoise (par M. Charles-Joseph de Ruolz (*), de l'académie de Lyon), Lyon, Aimé Delaroche, 1750, in-12 de 63 pages; le second est la *Notice sur Louise Labé*, par M. Cochard, à la tête de l'édition de ses œuvres, donnée en 1824, et dont nous parlerons bientôt; le troisième et dernier est le recueil des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, dont il est peu de n.os qui ne contiennent quelques renseignemens sur Louise Labé. C'est ainsi qu'on trouve dans ce recueil, tom. I, pag. 35-46, une copie de son testament, daté du 28 avril 1565, pièce importante et qui était restée inconnue à nos historiens dont elle peut servir à rectifier les assertions sur plusieurs points (**); tom. II, pag. 123-128, une lettre sur deux anciennes éditions de ses œuvres; tom. III, pag. 160, son épitaphe, par M. Pericaud aîné; *ibid.* pag. 473, un article sur son portrait lithographié, à Lyon, par M. Reverchon, et à Paris, par M. Serrur, et pag. 478-480, des notes sur cinq plantes cultivées dans son jardin, par MM. Vallot et Thiébaut de Berneaud; tom. IV, pag. 217-220, une lettre sur un passage de l'ancien poète français, Guillaume Cretin, que l'on avait cru

(*) Né à Lyon le 14 novembre 1708, mort le 10 juillet 1756, en traversant la rivière d'Ain qui avait grossi subitement, et en se jetant à la nage pour sauver sa femme et son frère qui périrent avec lui. Il était conseiller à la cour des monnaies. Il a composé pour l'académie un assez grand nombre de mémoires et de dissertations. L'abbé Pernetti, *Lyonn. dignes de mém.*, tom. II, pag. 401, se trompe en disant que nous n'avons de lui d'autre ouvrage imprimé que sa dissertation anonyme sur Louise Labé : le *Journal de Trévoux*, septembre 1748, nous a conservé des *Recherches historiques et topographiques sur les villes d'Herculane et de Pompéie*, qu'il avait lues dans les séances académiques des 22 novembre 1747 et 23 avril suivant.

(**) Ce testament a été réimprimé à part.

se vantait de ce qu'elle avait été la patrie de Sappho ; et comme aujourd'hui Toulouse se rappelle avec orgueil

---

relatif à Louise Labé, et pag. 522-526, une seconde lettre sur des vers de Clément Marot, qui paraissent la concerner ; tom. V, pag. 11-14 et 29, une comparaison de son *Debat de Folie et d'Amour* avec un poëme de Wiéland, par feu M. le comte François de Neufchâteau ; tom. VI, pag. 437-438., un jugement porté sur elle dans le *Fort inexpugnable de l'honneur féminin*, par François de Billon, imprimé en 1555 ; tom. VII, pag. 266-267, une note sur trois sonnets encore inédits qu'elle aurait composés en l'honneur d'Amélie de Montendre, suivant les éditeurs de Clotilde de Surville, et pag. 463-466, un article communiqué par un anonyme et destiné à réfuter un passage de la *Gazette universelle de Lyon*, où l'on blâmait l'autorité municipale de ce qu'elle avait commandé à M. Foyatier, pour la galerie des Lyonnais célèbres fondée par feu M. Grognard, un buste en marbre de Louise Labé, qui a figuré à la dernière exposition du Louvre, etc., etc., etc. La plupart de ces morceaux ont été réimprimés dans les *Lettres Lyonnaises*, Lyon, 1826, in-8.° et dans les *Mélanges sur Lyon*, extraits des *Archives du Rhône*. Ce sont autant de supplémens aux notes qui accompagnent l'édition des œuvres de Louise Labé, de 1824.

Les éditions qui ont été faites de ces œuvres, suivies des vers à sa louange par divers poètes de son temps, sont au nombre de sept. Les trois premières sortirent des presses de Jean de Tournes, en 1555 et 1556, pet. in-8.°; la quatrième est celle de Rouen, Jean Garon, 1556, in-16; la cinquième a paru à Lyon, chez les frères Duplain, en 1762, in-12, et fut imprimée par Aimé Delaroche ; la sixième a été publiée à Brest, chez Michel (imprimeur et éditeur), en 1815, in-8.°, et la septième, à Lyon, chez Durand et Perrin, en 1824, même format.

qu'elle a vu naître Clémence Isaure. Ce sont là des gloires, pour ainsi dire, populaires, et qui ne sont que

---

Cette dernière édition et celle de 1762 sont des monumens élevés à la gloire de Louise Labé par quelques-uns de ses compatriotes.

L'édition de 1762 fut donnée par MM. Jacques-Annibal Claret de la Tourrette de Fleurieu, ancien prévôt des marchands, président honoraire à la cour des monnaies et secrétaire-perpétuel de l'académie de Lyon; l'abbé Antoine Lacroix, grand obéancier de St-Just; le P. Dumas, bibliothécaire des Cordéliers; le P. Janin, bibliothécaire des Augustins; Jean-François Tolozan, premier avocat-général à la cour des monnaies; Blaise Desfours, conseiller à la même cour; Ruffier d'Attignat, trésorier de France; Bollioud-Mermet, de l'académie de Lyon, et Pierre Adamoli, maître des ports, ponts et passages de la ville et du gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Ce dernier fut chargé du soin de diriger l'impression qui fut faite sur un exemplaire de 1555, fourni par M. de Fleurieu. Les dessins des gravures qui ornent cette édition, tirée au nombre de 525 exemplaires, avaient été la plupart, quelques années auparavant, esquissés par M. de Lamonce; M. Nonnotte, peintre de Lyon, membre de l'académie et frère du fameux abbé Nonnotte, l'antagoniste de Voltaire, les retoucha, mais ils furent mal exécutés par le graveur de Paris, nommé Daullé, dont le burin manquait de force.

L'édition de 1824 est due également à une société d'amateurs et de gens de lettres lyonnais, appartenant presque tous à la magistrature, au barreau, à l'académie et au cercle littéraire. On voit figurer à la tête de la liste honorable des personnes qui ont fait les frais de l'impression et qui ont partagé les exemplaires, MM. le vicomte Paultre de la Motte, lieutenant-général, commandant la 19.e division militaire; le comte de Bastard-d'Estang, premier

plus flatteuses. Le nom que le peuple lyonnais a donné à la rue qui est le sujet de cet article, est une de ces marques de souvenir qui recommandent encore plus les individus qui les obtiennent que ne le font les éloges des savans et les honneurs décernés par les princes. Il est vrai que c'est à sa rare beauté que Louise Labé semble, au premier coup d'œil, devoir la place distinguée qu'elle conserve dans la mémoire de ses compatriotes; mais si

---

président de la cour royale de Lyon, pair de France; le comte de Brosses, préfet du département du Rhône; le baron Rambaud, maire de Lyon; les membres de la chambre de commerce, représentée par son président M. le chevalier Mottet de Gérando, etc. Des ecclésiastiques, des conseillers à la cour, des membres des tribunaux, des avocats, des médecins, des négocians, une dame (M.me de Sermézy), etc., complètent cette liste qui se compose de 42 souscripteurs dont chacun a eu 20 exemplaires. On trouvera dans les *Archives du Rhône*, tom. I, pag. 77, l'indication des divers papiers sur lesquels l'édition a été tirée. Les éditeurs ont placé à la tête du volume un *Dialogue entre Sappho et Louise Labé*, par M. Dumas, et une *Notice sur Louise Labé*, par M. Cochard, accompagnée de notes par M. Breghot du Lut, lequel a dirigé l'entreprise, collationné le texte avec celui des éditions précédentes, et rédigé le commentaire qui va de la page 155 à la page 236, et le *Glossaire de Louise Labé* qui remplit les pages 237-322. Le volume est terminé par des *additions et corrections* et par la *liste* des souscripteurs.

Nous avons cru devoir, par les motifs indiqués plus haut, consigner ici ces détails historiques et bibliographiques dont nous garantissons l'exactitude, et que l'on l'on ne pourrait trouver aussi complets nulle autre part.

elle n'eût été que belle, on ne connaîtrait aujourd'hui que son surnom, et l'on se demanderait avec une sorte d'indifférence ou de vaine curiosité quelle était cette *Cordière* dont les charmes avaient fixé un instant les regards de ses contemporains. Ce sont ses talens, ce sont les œuvres qu'elle a laissées, où elle s'est montrée supérieure à son siècle, et où brillent le naturel, la délicatesse, la grâce, une sensibilité vraie et profonde, une riante et fertile imagination, qui l'ont garantie de l'oubli et qui lui assurent des titres solides à l'estime de la postérité.

La rue Belle Cordière peut aussi s'honorer d'avoir vu naître un homme qui s'est acquis de la célébrité par ses talens. Charles Bordes (1) y vint au monde le 6 septembre 1711. On sait qu'il fut l'ami de Voltaire, et on connaît ses relations intimes avec J.-J. Rousseau dont il devint ensuite l'antagoniste dans la fameuse dispute sur la question proposée par l'académie de Dijon sur l'influence des lettres et des arts. Il écrivit en prose et en vers, et il fut, suivant l'expression de M. Barou du Soleil (2), l'un de ces littérateurs distingués que les provinces opposent avec orgueil aux prétentions exclusives de la capitale. Plusieurs de ses ouvrages parurent de son vivant; mais le recueil n'en a été publié qu'en 1783, deux ans après sa mort (3), par un de ses confrères à l'académie de Lyon, l'abbé de Castillon, vicaire-général

(1) Il signait ainsi, et cependant l'acte de son baptême et celui de son décès portent, l'un et l'autre, *Borde* sans *s*. Voy. *Archives du Rhône*, tom. I, pag. 52, not. 1.

(2) *Éloge de M. Prost de Royer*, (Lyon), 1785, in-8.°, pag. 19.

(3) Arrivée le 15 février 1781.

de M. de Montazet. M. l'abbé Guillon de Montléon fit paraître en 1785, sous le titre de *Tribut de l'amitié à la mémoire de M. Borde*, un éloge intéressant de son ami ; et M. Pericaud aîné lui a consacré une notice biographique qui a été insérée dans le tom. I des *Archives du Rhône*, pag. 52 et suiv., et réimprimée séparément. Le recueil périodique que nous venons de citer, contient en outre, tom. III, pag. 40-47, le discours de Bordes à sa réception à l'académie de Lyon, prononcé le 27 avril 1745, et qui, au moment de cette insertion, était encore inédit. Ce fut Bordes qui, en sa qualité de directeur de la même compagnie, complimenta Voltaire, dans la séance publique du 26 novembre 1754. Ce discours, pareillement inédit, se trouvera à la page 61 des *Mélanges sur Lyon*, actuellement sous presse, et figurera sans doute dans l'*Histoire de l'Académie de Lyon*, que M. Dumas est sur le point de faire paraître.

Bellevue (rue). Cette rue est tout à fait nouvelle, et le nom provisoire qu'on lui a donné, fait allusion à sa position sur la seconde montagne de Lyon, entre les deux fleuves, et rappelle le magnifique point de vue qu'on y découvre. C'était, il y a peu d'années, le chemin de ronde, au-dessus du rempart tendant de la barrière de la Croix-Rousse à la barrière des Chartreux. On y compte déjà 5 maisons, 68 habitans, 38 métiers et 19 ateliers de soieries. C'est dans un clos attenant à cette rue que M. Pitrat a entrepris la construction d'un monument qui sera peut-être unique en France, si ce riche propriétaire vient à bout de l'élever au degré de hauteur qu'il se propose de lui faire atteindre. Il s'agit d'une tour destinée sans doute à servir d'observatoire, qui a déjà environ 100 pieds de haut, mais qui doit en avoir 300, de telle sorte qu'ache-

vée, elle surpasserait de près de 120 pieds la sommité du clocher de Fourvière (1). Ce projet est véritablement gigantesque, et même, selon quelques artistes, impossible à conduire jusqu'à sa fin, parce qu'on n'a pas donné, en jetant les fondemens, assez de largeur à la base de cette tour qui, du reste, sera le pendant d'un autre édifice du même genre, mais moins élevé, l'antique tour de la Belle Allemande, située aussi sur la montagne de la Croix-Rousse (2).

---

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 381-383.

(2) La manie de bâtir, ou comme on l'appelle vulgairement, *la maladie de la pierre*, n'a jamais été plus commune à Lyon que depuis quelques années. Nous engageons ceux qui en sont atteints à méditer le passage suivant d'un auteur latin du moyen âge, dont nous déclarons toutefois que nous n'entendons point faire l'application à M. Pitrat: *Si vis ædificare domum, te inducat necessitas, et non voluntas. Cupiditas ædificandi ædificando non tollitur. Nimia et inordinata ædificandi cupiditas exspectat ædificiorum venditionem. TURRIS completa et arca evacuata faciunt, sed tardè, hominem sapientem.* « Si vous voulez » bâtir, que ce soit la nécessité et non la passion qui » vous y porte. L'envie de bâtir ne s'éteint pas en bâtissant. » Quand on pousse cette manie jusqu'à la fureur, on doit » s'attendre à voir la vente de ses bâtimens. Une TOUR » achevée et le coffre vide rendent l'homme sage, mais un » peu tard. » On conviendra que Salomon, dans les proverbes duquel on trouve quelques mots sur le même sujet, n'a rien dit de meilleur; mais il y a un texte plus respectable encore contre ceux qui bâtissent sans avoir préalablement examiné si l'entreprise n'est pas au-dessus de leurs moyens, c'est la célèbre parabole de l'évangile selon S. Luc, chap. 14, v. 28 et suiv., que nous ne craindrons pas de remettre sous les yeux de nos lecteurs, en protes-

Sur le point le plus élevé du tènement compris entre la Grande-Côte, la rue Bellevue, la rue Tourret et la rue Neyret, M. Cochard (1) croit avoir retrouvé les vestiges et les fondations de l'ancienne citadelle de Lyon, dont la construction et la démolition subite se rapportent au temps malheureux des guerres de religion et de la ligue, auxquelles notre ville prit une part trop active (2); mais un auteur anonyme, se cachant sous la lettre Z, a combattu la conjecture de notre collègue, dans une *lettre à MM. les rédacteurs des Archives du Rhône* (3), récemment publiée, et nous croyons convenable de reproduire ici les propres termes de cette réfutation qui appartient évidem-

---

tant de nouveau contre l'intention qu'on pourrait nous supposer d'en faire une application personnelle à qui que ce soit : « Qui est celui d'entre vous, qui, voulant bâtir une *tour*, ne suppute en repos et à loisir, la dépense qui y sera nécessaire, pour voir s'il aura de quoi l'achever ; de peur que s'il en jette les fondemens et qu'il ne puisse l'achever, tous ceux qui verront ce bâtiment imparfait, ne viennent à se moquer de lui, en disant: « Cet homme avait » commencé à bâtir, mais il n'a pu achever ? »

(1) *Séjours d'Henri IV à Lyon*; Lyon, Millon jeune, 1827, in-18, pag. 24.

(2) Cette citadelle destinée à défendre la ville d'entreprises semblables à celle qui avait eu lieu, en 1562, de la part des protestans, fut construite, deux ans plus tard, d'après les ordres que donna Charles IX, pendant le séjour qu'il fit à cette époque à Lyon. Elle fut démolie en 1585 sous Henri III. Ainsi elle n'a subsisté qu'environ 20 années. On trouvera sur ces faits de plus amples détails dans la *Notice sur le duc de Nemours*, *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 96, et dans la *Notice sur François de Mandelot*, même recueil, tom. VII, pag. 370.

(3) (Lyon, J. M. Barret, 1827), in-8.° de 16 pages.

ment à notre sujet, et que M. Cochard a laissée jusqu'à ce moment sans réponse:

« L'historien Rubys dit formellement (1) que la citadelle fut édifiée *au plus haut de la coste de S. Sebastien;* mais une assez grande difficulté se présente ici, celle de savoir si notre auteur a prétendu parler de la Grande-Côte qu'on appelait, sous Henri II, *grande coste de S. Sebastien*, ou s'il a voulu désigner la côte actuelle de St.-Sébastien, et qui portait alors le nom de *petite coste de S. Sebastien :* or, cette côte est, comme tout le monde le sait, assez éloignée de l'endroit où se bâtit la tour Pitrat Selon M. Cochard, la citadelle aurait été construite *en dedans des murailles*, qui servaient jadis et qui servent encore aujourd'hui d'enceinte à la ville, du côté de la Croix-Rousse. De très-bonnes raisons nous portent à croire que les choses ont bien pu ne pas être ainsi, et la première est que les règles ont toujours voulu qu'une citadelle fût assise sur l'enceinte même de la ville, partie en dedans et partie en dehors, ou qu'elle fût entièrement hors de la ville. Il paraît, d'après Rubys, que la citadelle était placée *hors des murs*, ce qui est fort vraisemblable, et nous allons essayer de le démontrer par un passage copié fidèlement dans l'historien lyonnais.

» Il faut dire d'abord que le premier gouverneur de la citadelle fut M. de Chambéry, ensuite M. de Saluces, puis M. d'Épernon qui, du consentement de Henri III, la remit à M. du Passage, gentilhomme dauphinois. M. du Passage n'ayant pu vivre en bonne intelligence avec le consulat et M. de Mandelot, gouverneur de la ville, ce dernier, d'accord avec les échevins de Lyon, imagina de s'emparer de la citadelle et d'en chasser le gouverneur. En

(1) *Hist. véritable de Lyon*, pag. 402.

conséquence, dans la nuit du 2 mai 1585, trois compagnies de la milice bourgeoise, commandées, l'une par le sieur du Soleil, l'autre par le sieur de Massò, et la troisième par le sieur de la Grange, se mirent en devoir de seconder les intentions de M. de Mandelot et du consulat.

« Comme il fut nuict close, dit Rubys (pag. 435), ces » trois compaignies, assistees de partie des Suysses, estant » en garnison en la ville, et de partie des 200 arquebuziers » de la garde du gouverneur, s'acheminarent sans sonner » mot, et les mesches esteintes en une maison voisine de » la porte neufve de S. Sebastien, appellee la Tourrette, » et là passarent sans mener bruict toute la nuict, puis le » lendemain, iour de la Croix, à l'ouverture de la porte, » sortants hors la ville, ils se coularent tout doucement par » le fossé qui estoit tout le long de la cortine de la cita- » delle, si dextrement qu'ils ne furent pas descouverts par » les sentinelles, puis entrarent dans la place par la porte » des Champs, qui leur fut ouverte et livree par le ser- » gent majour de ladicte citadelle, qui l'avoit ainsi promis, » et l'executa moyennant deux mille escus. »

« Nous ne pensons pas nous tromper; cette *porte neuve de St.-Sébastien*, dont parle Rubys, n'est autre chose que l'ancienne porte de la Croix-Rousse, qui a été démolie entièrement après notre siége de 1793, et que nombre de personnes à Lyon peuvent encore se rappeler. Il suit de là que la citadelle pourrait bien avoir été cette espèce de demi-lune, ou, si l'on veut, ce vaste bastion triangulaire dont on voit encore des vestiges au bas de la muraille et dans la direction de la place des Bernardines, sur lequel s'élèvent aujourd'hui le jardin et les vignes de M. Caubin, et qui avait effectivement une immense *porte* (1), avec

(1) Cette porte existe encore; mais on reconnaît aisément, à son style, qu'elle n'est pas celle qui pouvait

pont-levis, sur les champs dont s'est depuis formée la grande place actuelle de la Croix-Rousse. Ce que nous pensons à cet égard, se rapproche d'autant plus de la vérité, que les compagnies mises en mouvement par M. de Mandelot *passèrent la nuit*, au rapport de Rubys, dans la maison de la *Tourrette* (1), sur le *rempart;* qu'elles *sortirent de la ville* après l'ouverture des portes, c'est-à-dire, à la pointe du jour; qu'elles descendirent sans bruit dans les fossés, se glissèrent le long des courtines sans être aperçues des sentinelles, et pénétrèrent dans la citadelle par la *porte d'entrée* donnant *sur les champs*. Il existe encore un autre *bastion* qui pourrait bien avoir également fait partie de la citadelle; nous voulons parler de celui qu'on voit dans la direction même de la côte de St.-Sébastien, et sur lequel s'élève aujourd'hui l'agréable clos de Mad. Héral.

» Nous n'ignorons pas que Rubys fait mention du *desmantellement*, *ruyne et desmolition de la citadelle;* mais nous croyons fermement que les expressions dont il se sert à ce sujet, doivent être considérées comme de pures hyperboles. Nous ne doutons point que la citadelle ait été *démantelée*, ou, si l'on veut, mise hors d'état de servir; mais nous pensons que les murailles n'en ont pas été totalement rasées. M. Cochard sait aussi bien que nous qu'a-

---

exister du temps de Charles IX et de Henri III, et les restes d'inscription qu'on aperçoit dans une table au-dessus, font assez voir qu'elle a été bâtie sous Louis XIV. Voici la première ligne de l'inscription, telle qu'on peut la déchiffrer:

SOVBS LE REGNE GLORIEVX DE LOVIS QVATORZIEME, etc.

(1) Cette maison était autrefois un petit fief; le propriétaire actuel est M. le docteur Riondel.

près le siége de Lyon, en 1793, la convention nationale ordonna la démolition de toutes les fortifications qui défendaient la ville; que des milliers de bras furent employés à ce travail pendant plus de huit mois; et que, malgré le zèle et l'activité que l'on a vu mettre à cette opération, regardée alors comme si patriotique, la destruction de la muraille d'enceinte, qui s'étendait du fort St.-Jean à la porte St.-Clair, n'a cependant pas été entière.

» Notre sentiment est donc qu'il est fort douteux que la citadelle construite à Lyon par les ordres de Charles IX, ait jamais été dans l'endroit indiqué par M. Cochard; que c'est très-probablement à tort qu'on a donné le nom de *rue de la Citadelle* au fossé qui s'étend depuis le bastion appelé *Tête de More* jusqu'à celui de la *Tourrette*, et que l'emplacement sur lequel s'élève la tour Pitrat, situé *intra muros*, a toujours présenté des terrains en culture et des maisons de plaisance. Si M. Cochard nous objecte que les *bastions* dont nous avons parlé, sont tournés contre la campagne, nous lui répondrons qu'il n'y avait aucune nécessité à ce qu'ils le fussent contre la ville, dont la majorité des habitans tenait pour la religion catholique et pour le roi, et que les troupes royales, stationnées au *château de Pierre-Scize*, au *fort St.-Jean* et dans la *citadelle*, pouvaient, de ces différens points, se porter partout avec la plus grande célérité. Si M. Cochard nous objecte encore que des *bastions* ne sont pas une *citadelle*, nous lui dirons que ces sortes de travaux, au moyen de certaines dispositions particulières, peuvent, ce nous semble, très-facilement en tenir lieu; et nous nous rappelons assez bien les dispositions des deux *bastions* en question pour croire qu'ils formaient véritablement ce que nos vieux historiens ont appelé *la citadelle*. Nous pouvons ajouter que ces *bastions*, notamment celui qui se trouve dans la direction de la côte

de St.-Sébastien, présentent infiniment moins de vétusté que les murailles d'enceinte qui existent auprès, et que leur construction est assez évidemment postérieure aux autres ouvrages de fortification entrepris et élevés, comme tout le monde le sait, sous le règne de François I.er.

» Il nous paraît peu raisonnable de croire que Charles IX eût besoin à Lyon d'une *citadelle* véritable et qui *dominât la ville;* les protestans y étaient en trop petit nombre pour pouvoir inspirer des craintes sérieuses. Il n'était pas bien difficile au fameux baron des Adrets et à ses farouches huguenots de surprendre, en 1562, une ville qui avait le privilége de se garder elle-même, et dans laquelle les rois de France avaient pour habitude de n'entretenir qu'une très-faible garnison. Si les troupes royales y eussent été en force, si les postes de l'*Hôtel-de-Ville* et de la *place de la Douane*, commandés par les capitaines *du Fenouïl* et *du Peyrat*, eussent été confiés à des soldats aguerris, et non point à de bons et paisibles bourgeois, le coup de main tenté par les protestans serait, il n'y a pas de doute, demeuré sans succès. Que fallait-il donc à Charles IX pour prévenir toute surprise de la part de ces sujets rebelles? quelques nouvelles fortifications, disposées de manière à pouvoir loger un certain nombre de troupes, et placées assez près de la ville pour qu'au premier mouvement ces troupes pussent aussitôt se porter sur les points menacés. Quant aux *souterrains*, *puits* et autres restes de *constructions* qu'on a trouvés, dit-on, dans le clos de M. Pitrat, en creusant pour les fondations de la tour, et que M. Cochard regarde comme des *débris de la citadelle*, il serait très-possible que ce fussent d'anciens travaux, qui se liaient au système de fortification entrepris, sous François I.er, pour défendre la ville du côté de la Croix-Rousse.»

HISTOIRE.

Additions et corrections pour la liste des députés des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, etc., insérée ci-dessus, tom. VII, pag. 43-53. (Extrait d'une lettre de M. C.).

La liste des députés de Lyon aux états-généraux du royaume, insérée dans le tome précédent des *Archives*, avec des notes biographiques sur ces mêmes députés, offre beaucoup d'intérêt ; on aime à revoir des noms qui ont honoré leurs siècles, et que des services importans recommandent au souvenir de la postérité ; mais cette liste renferme quelques inexactitudes : j'ai pensé devoir les rectifier, convaincu d'avance que c'était entrer dans vos vues et faire quelque chose d'utile que de compléter cet excellent travail.

Vous ne faites remonter cette liste qu'à l'année 1467 ; cependant la ville de Lyon, depuis sa réunion à la couronne, a nécessairement concouru à la formation de ces grandes assemblées. Nous en trouvons des traces dans les historiens ; mais comme les documens sur ce point sont très-rares, nous adopterons l'époque que vous avez choisie. Cependant je ne peux passer sous silence les efforts que firent les Lyonnais, lors de la captivité du roi Jean, pour remédier aux maux qui désolaient la France : ils fournirent des ôtages, s'imposèrent volontairement, et payèrent même pour des villes voisines le contingent qui leur avait été assigné. Ces faits prouvent que la sénéchaussée de Lyon avait été représentée dans

les assemblées générales où ces mesures avaient été arrêtées.

Nous voyons dans le recueil des ordonnances du Louvre que les gens des trois états de la langue de France, assemblés à Paris, en 1357, accordèrent au dauphin un subside de quatre mois pour subvenir aux dépenses que nécessitait le fâcheux état du royaume; ils élurent, pour lever cet impôt dans le diocèse de Lyon, le prieur de Saint-Irénée, Bérard Delavieu, chevalier, et Humbert Bairant, bourgeois de Lyon, tous les trois, sans doute, députés de la province à ces mêmes états.

L'exercice de leur mandat dans le Forez, donna lieu à de vives contestations: les habitans refusèrent de payer, parce que le comte ni eux n'avaient accordé ce subside. Les commissaires, pour punir cette désobéissance, condamnèrent Pierre de Bergisac, chevalier, bailli, et Pierre de Vernay, chanoine de Mâcon, juge de Forez, chacun en cent cinquante marcs d'argent d'amende envers le roi. Le procureur du comte et un grand nombre d'autres personnes furent aussi condamnés, chacun, en cinquante marcs d'argent d'amende. Les élus mirent encore les juridiction, cens, redevances et rentes dudit comte, sous la main du roi. Le comte, ses officiers, et les autres personnes atteintes par ce jugement, en appelèrent au roi; mais les élus continuèrent leurs poursuites, et de concert avec le bailli de Mâcon, envoyèrent des sergens et des commissaires à Montbrison pour exiger le subside; ils firent même mettre en prison quelques-uns des redevables. Aussitôt les habitans firent corner à cor et sonner le tocsin, s'assemblèrent en armes, vinrent dans les maisons où étaient les commissaires et sergens du roi, et en enfoncèrent les portes. Quelques-uns

s'enfuirent par dessus les toits, les autres furent maltraités et battus, et leurs effets pillés. Le lieutenant du bailli de Mâcon fit informer de cette rébellion et saisir les biens des prévenus. Il y eut de semblables révoltes dans plusieurs villes et lieux du comté.

Le dauphin-régent envoya dans le Forez l'évêque de Lizieux, le maréchal de Boucicaut et Pierre Scatisse, trésorier du Roi; il les nomma commissaires, conjointement avec le lieutenant du bailli de Mâcon, pour connaître de ces rébellions. Ces commissaires ayant égard à la soumission de M.me Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, tant en son nom qu'en celui de son fils mineur, de payer le subside de quatre mois et une nouvelle taxe pour la rédemption du roi, remirent les peines et amendes ci-devant prononcées. Le régent, par ses lettres du 9 de janvier 1358, confirma la décision des commissaires.

Nous avons cru devoir rappeler cet événement qui semble établir que les peuples ne se croyaient enchaînés par les délibérations des états-généraux, qu'autant que les contributions avaient été votées par chaque province: ces faits, d'ailleurs, sont peu connus et appartiennent à l'histoire de Lyon.

Les actes capitulaires de Saint-Jean nous apprennent que le 14 décembre 1463, le chapitre nomma Geoffroi de Pompadour, prévôt, et Claude Gaste, chanoine, pour assister aux états à Montferrand. Il paraît que ces états eurent lieu, quoiqu'aucun auteur n'en parle; car, le 23 janvier 1464, Gaste obtint un mandat de cent écus d'or, principalement motivé sur son voyage à Montferrand.

I. *États-généraux tenus à Tours*, *en* 1467.

Les lettres de convocation sont datées de Montils-les-Tours, le 26 février, et adressées *à nos chers et bien-amés*

les gens d'église, *bourgeois*, *manans et habitans de notre ville de Lyon*; le jour de l'assemblée est fixé au 1.er avril: le roi s'excuse de ce délai rapproché sur ce que la trève entre lui et aucuns seigneurs et leurs alliés, ne dure que jusqu'au 1.er mai, et qu'il est nécessaire de prendre un parti auparavant.

La nomination eut lieu le 26 mars 1467; les députés acceptèrent; on promit deux écus de gage par jour à M. Grand, docteur ès lois, et 40 sous, aussi par jour, à chacun des deux autres.

II. 1484.

Les lettres de convocation sont adressées au sénéchal de Lyon. L'assemblée des trois ordres se tint dans l'église de St-Jean.

Députés élus:

M. Claude Gaste, doyen de l'église primatiale (il est nommé par erreur Gascon dans le recueil de Quinet).

M. Guichard d'Albon, écuyer, seigneur de St-André, au lieu de M. Henry d'Albon, d'abord nommé.

M. Jean Palmier, docteur ès lois, juge-mage de Lyon.

M. Bertrand de Sallefranque, prévôt de Lyon.

M. Antoine Dupont, clerc, notaire royal, procureur-général de la ville. Le 23 juin 1484, le consulat accorde 100 liv. tournois à Dupont, en déduction du voyage qu'il a fait devers le roi, où il a demeuré depuis le 10 janvier jusqu'au pénultième de mai.

Le Beaujolais nommait séparément.

III. *Idem*. 1506.

Le consulat, par une délibération du 27 avril, promit à M. le Charron 3 liv. tournois par jour pour ses frais,

et 50 s., aussi par jour, à chacun des deux autres députés. On leur donna 30 écus d'or à compte, prêtés par Guillaume Andrevet. Les députés furent de retour le 10 juin; une assemblée du consulat du 16 juin approuva ce qui avait été conclu à Tours. Chacun des membres se soumit, par serment sur les saints évangiles, à procurer l'entier accomplissement du mariage de M.me Clauda de France avec M. de Valois, et dans le cas où le roi décéderait sans laisser d'enfant mâle, à reconnaître le même M. de Valois pour roi et souverain seigneur. Un double de cet acte fut envoyé à Louis XII. M. de Laurencin ne voulut rien exiger de ses frais. (Délibération du 14 juillet 1506.)

IV. *Convoqués à Meaux pour le* 20 *décembre* 1560, *tenus à Orléans le* 13 *décembre.*

Le 2 novembre 1560, les trois ordres de la province, assemblés dans une des salles de l'archevêché, élurent, savoir: le clergé, MM. Buatier et de Saconay; la noblesse, MM. le baron de St-Chamond et le seigneur de la Liégue le jeune, et le consulat, Antoine Bonin, sieur de Servières, et Pierre Grollier. Chacun des ordres fit son cahier de doléances qu'il remit à ses députés. Les envoyés du plat-pays de Lyonnais se réservèrent de dresser leurs doléances à part, et d'en charger les députés qu'ils nommeraient. Il paraît qu'ils élurent Mathieu Pany, Jean Mandas et Claude Graves: du moins ces noms figurent avec ceux de Grollier et de Bonin dans le nombre des députés de la sénéchaussée de Lyon qui parurent à la dernière séance des états d'Orléans, tenue le 31 janvier 1561.

V. *A Blois.* 1576. *Convoqués pour le* 15 *novembre.*

L'assemblée des trois ordres se réunit dans la salle de l'archevêché, le 1.er octobre, en présence de M. de Mandelot, lieutenant-général; le clergé nomma M. l'archevêque, et la noblesse, MM. du Piney et de Beauregard. Le consulat s'assembla le 30 octobre, à l'hôtel-de-ville, et nomma MM. Grollier et Scarron qui ne voulurent pas accepter, et Claude de Rubys pour adjoint, mais la préséance que voulut ce dernier, détermina une seconde assemblée du consulat le 12 novembre suivant, dans laquelle furent élus *Antoine Scarron*, échevin, et *Jean de Masso*, conseiller du roi, receveur-général de ses finances en la généralité de Lyon; il leur fut accordé 200 liv. tournois pour s'équiper.

Dans les procès verbaux des états-généraux, on voit que le clergé de Lyon avait député, outre M. l'archevêque, M. de Marnas, chanoine et sacristain de l'église de St-Just, et que le plat-pays de Lyonnais était représenté par Philibert Pérault.

VI. *A Blois.* 1588.

Les lettres closes adressées au lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, pour la convocation des trois ordres, sont du 7 août 1588. Le clergé nomma Claude de Chalmazel, doyen de l'église de Lyon, et Marc de Pravieux, chamarrier; la noblesse, Jacques de Ste-Colombe, chevalier, sieur du Piney, Villette et Torigny; le consulat, par sa délibération du 13 septembre, Pierre Scarron et Nicolas de Chaponay, échevins; le tiers-état du Lyonnais, Pierre Dugas, greffier de Thu-

rins, et Claude Bleternaz, procureur en la baronnie d'Izeron.

VII. *D'abord convoqués à Rheims par le duc de Mayenne, ensuite à Soissons, pour le 26 octobre* 1592.

Le motif de cette assemblée était l'élection d'un roi catholique. Le consulat choisit, le 19 octobre, pour ses députés, Guillaume de Villard, avocat en la sénéchaussée, conseil de la ville (il n'était point de la famille du maréchal), et Guillaume Gelas, échevin. Ils n'acceptèrent que sous la condition que dans le cas où ils seraient volés ou faits prisonniers dans ce voyage, on payerait leur rançon et on les indemniserait de tous dommages. On leur accorda, à compte de leurs dépenses, 200 écus sol, qu'il fallut emprunter à un taux excessif; on leur donna procuration le 20 du même mois.

VIII. *Assemblée des notables tenue à Rouen, le* 4 *novembre* 1596.

MM. de Bothéon, de Servières, trésorier de France, et Henry, échevin.

IX. *A Paris.* 1614.

Dans l'assemblée des trois ordres, tenue dans une des salles de l'archevêché de Lyon, en présence de M. d'Alincourt, gouverneur, le 4 août 1614, le clergé élut pour ses députés, M. l'archevêque, et M. de Gibertes, archidiacre de la grande église; la noblesse, Claude *de Cremeau*, seigneur de Chamousset; le consulat réuni à l'hôtel de ville le 9 août, Pierre Austrein, prévôt des marchands.

Par une délibération du 9 septembre suivant, le con-

sulat nomma MM. Charles Grollier, procureur-général de la ville, et Jean de Moulceau, avocat au conseil privé du roi, pour être adjoints à M. le prévôt des marchands et pour concourir avec lui aux délibérations des états-généraux; ils partirent le 28 septembre.

En juin 1615, il fut remboursé à MM. Austrein et Grollier pour leur dépense 6,994 liv. 9 s. 2 d. et à MM. de de Moulceau 1500 liv. Le plat-pays élut pour ses députés Jean Goujon, avocat, et Philibert Tixier, châtelain de Dargoire: il leur fut payé, pour assistance aux états-généraux, la somme de 5,988 liv.

Une assemblée des états-généraux fut convoquée, par lettres du 4 avril 1651, pour être tenue à Tours le mois de septembre suivant. Le consulat nomma, le 2 mai, pour député, Charles Grollier, sieur de Cazaut, prévôt des marchands; mais l'état des choses fit ajourner le projet de cette assemblée.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

NOTICE SUR L'ABBÉ DE FARAMANT.

L'abbé Louis de la Croze de Faramant, docteur de Sorbonne, a été, pendant plusieurs années, prévôt-curé de l'église d'Ainay, official et grand vicaire de l'archevêque de Lyon. Il fut reçu membre ordinaire de l'académie de cette ville le 18 décembre 1724 (1), et suivit

(1) Le P. de Colonia lut, dans la séance publique de ce jour, une *Dissertation historique sur l'ancien autel de Lyon*, dont le

avec assiduité les séances de cette compagnie, à laquelle il communiqua un assez grand nombre d'opuscules dont la liste fera connaître la variété de ses connaissances, ou du moins de ses études :

1.° En 1728, Observations sur Plutarque ; sur le grand et le pathétique ; si l'éloquence doit plus aller à l'esprit qu'au cœur, *et vice versâ* ;

2.° En 1729, sur le Démon de Socrate ; Apologie de Quintus Fabius Maximus ;

3.° En 1731, Remarques sur la vie et les œuvres de Velléius Paterculus ;

4.° En 1732, Parallèle des jeux funèbres d'Homère et de Virgile ; Traduction de la Vie d'Agricola, de Tacite ;

5.° En 1734, sur l'Aréopage ;

6.° En 1736, sur les peines militaires chez les Romains ;

7.° En 1737, Traduction du dialogue de Platon, intitulé Ménon ; Explication d'une loi des Douze Tables ; sur les Amazones ;

8.° En 1741, sur la Tachygraphie ou l'art des abréviations (c'est de cette dissertation, qui était fort curieuse et qui fut lue dans la séance du 22 août, qu'est tirée la traduction du distique de Martial : *Currant verba licet....*, citée dans le tome précédent, pag. 462) ;

9.° En 1742, Recherches sur la dénomination d'*Imperator* ;

---

manuscrit existe dans les porte-feuilles de l'académie, dissertation extraite de l'*Histoire littér. de Lyon* qui alors n'était pas encore publiée. Il y avait une sorte d'à-propos dans le choix du sujet, puisque la récipiendaire était attaché à une église que l'on croit avoir été élevée sur les ruines du temple d'Auguste ; et le P. de Colonia n'oublia pas de faire valoir cette circonstance.

10.° En 1743, sur la vie de Théophile Folengi, vulgairement appelé Merlin Coccaie, et sur la poésie macaronique ;

11.° En 1744, Recherches sur Alde Manuce avec une notice de ses principales éditions ;

12.° Et enfin, en 1745, Discours prononcé dans l'église d'Ainay, le 14 mai, à la bénédiction des drapeaux du régiment de Lyonnais (ce discours fut imprimé la même année à Lyon, chez Aimé Delaroche, in-4.° de 6 pages. C'est le seul des ouvrages de l'abbé de Faramant que nous sachions avoir été publié.)

On voit par ce catalogue, que l'on croirait être celui des ouvrages d'un des membres les plus actifs de l'académie des inscriptions, combien l'abbé de Faramant était laborieux. L'académie de Lyon ne conserve, je crois, aucun des manuscrits des mémoires que nous venons d'indiquer; mais ils sont presque tous analysés dans les procès-verbaux de ses séances. Il paraît qu'elle perdit l'abbé de Faramant, en 1746, époque où il alla s'établir à Paris. Sa place fut déclarée vacante le 19 janvier 1751. On annonça qu'il avait quitté Lyon depuis environ quatre ans, et qu'il avait même résigné le bénéfice qu'il avait dans cette ville. Ce fut l'abbé de Tocquet de Mongeffond qui lui succéda dans les fonctions de prévôt d'Ainay. On rapporte un mot de l'abbé de Faramant qui n'est pas très-flatteur pour la mémoire de cet abbé de Tocquet : « Mon prédécesseur, disait-il, » était une bête, mon successeur en est une autre, et » moi je fais parenthèse entre les deux. »

On trouve dans le recueil des poésies latines d'Étienne Fabretti, dédié à l'académie de Lyon et intitulé : *Steph. Fabretti Urbinatis è societate Jesu presbiteri* (sic) *Lyrica*

et Epistolæ, Lyon, frères Duplain, 1747, in-8.° pag. 293-296, une pièce en vers élégiaques portant ce titre: *Ad illustrissimum D. D. Ludovicum abbatem de la Croze de Faramant, doctorem Sorbonicum, collegiatæ Athenacensis ecclesiæ præpositum, Em. Lugdun. archiepiscopi vicarium generalem, etc. Quod perlecta mea lyrica pluribus exornasset.*

Nous ignorons l'époque de la mort de l'abbé de Faramant, ainsi que la date et le lieu de sa naissance.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LYON.

Le P. Pierre L'Abbé, qui a été recteur du collége de la Trinité de Lyon (1), dans ses *Elogia historica Lugduni antiqui*, *Dissert.* IX, pag. 315 de ses *Elogia sacra et theologica*, etc. Grenoble, 1664, in-fol. (2),

(1) Le jésuite Pierre L'Abbé était né à Clermont; il mourut dans le collége de Lyon, où il a professé pendant plusieurs années et exercé les fonctions de bibliothécaire. On a déjà remarqué quelque part dans ce recueil qu'il ne fallait pas le confondre avec un autre jésuite dont le nom a quelque ressemblance avec le sien, le P. Philippe Labbe, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire et la chronologie, auquel on doit en particulier le recueil des actes des conciles en 17 volumes in-fol., et qui a tracé le plan de l'Histoire byzantine. Ce sont deux personnages très-différens. M. Delandine est du nombre de ceux qui les ont confondus. Voy. son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, tom. I, pag. 15.

(2) En 1671, le P. L'Abbé fit faire un nouveau frontispice à la partie de ses *Elogia* qui concerne Lyon, et en forma un volume sous ce titre: *Petri L'Abbé, è societatis Jesu, Lugduni veteris usque ad Lugdunum christianum Historia. Lugduni, apud Jacobum Faeton, etc.* 1671. Il y ajouta aussi quelques pièces préliminaires.

a fait un Lyonnais de Valérius Caton, grammairien et poète qui vivait du temps de Sylla et dont on trouve la biographie dans le traité de Suétone *de Illustribus Grammaticis*. Il a, je crois, suivi en cela Symphorien Champier, *de claris Lugdunensibus*, et à son tour il a été suivi par l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 8; mais Spon et le P. de Colonia ont manifesté une opinion absolument contraire: le premier, *Recherches des Antiquités de Lyon*, pag. 9, après avoir soutenu qu'il n'y avait nulle apparence que Lyon eût existé avant l'arrivée de la colonie de Plancus qu'il tenait pour véritable fondateur de cette ville, ajoute: « Je n'ai donc garde de mettre dans le rang des » Lyonnois illustres, comme ont fait quelques-uns de » nos autheurs, *Lucius Plotius*, grand orateur que » Cicéron avoit écouté, *Antonius Gnipho*, précepteur » de Jules César, ou *Valerius Cato*, qui sont tous morts » avant qu'on eust jetté les fondemens de Lyon; et » Suetone mesme ne nous les donne que pour Gaulois. » Le second, *Histoire littéraire de Lyon*, tom. I, pag. 16, pense absolument de même: il est vrai qu'il ne parle pas de Valérius Caton, mais il nomme les deux autres Gaulois, Gniphon et Plotius, et s'exprime à leur égard à peu près dans les mêmes termes que le célèbre antiquaire: « *Je n'ay garde*, dit-il en effet, de prétendre » que Plotius, qui enseignoit dans Rome, plusieurs » années avant la fondation de Lyon, fût lyonnois de » naissance, comme l'ont dit bonnement plusieurs de » nos anciens. Je dois dire aussi la même chose de Marc » Antoine Gniphon, dont Suétone et Macrobe (Saturnal. » l. III, c. 12) vantent si fort l'esprit, le savoir, la » mémoire, la douceur, le désintéressement, et qui, » après avoir été précepteur de Jules César, enseigna

» publiquement la rhétorique dans sa propre maison,
» où Cicéron alloit assidûment l'écouter, lorsqu'il étoit
» sorti du barreau. *Fuisse dicitur ingenii magni, me-*
» *moriæ singularis, nec minus græce quam latine doc-*
» *tus.... Scholam ejus claros quoque viros frequentasse,*
» *aiunt : in his Marcum Ciceronem, etiam cum*
» *prætura fungeretur*, dit de lui Suétone, dans son livre
» des Illustres Grammairiens. — Je me contente de dire
» que ces deux hommes si célèbres dans leur art, étoient
» nés parmi nos peuples, dans le même pays et dans
» le même siècle qui vit naître cette ville. » On voit que la diversité des opinions sur le fait dont il s'agit, provient de celle qui existait, comme elle existe encore, sur le point de savoir si Lyon a été fondé l'an de Rome 711 par Munatius Plancus, ou si lorsque ce prétendu fondateur y amena une colonie romaine, cette ville était déjà bâtie depuis long-temps. Tous ceux qui tiennent pour ce second sentiment, sont facilement portés à admettre que les trois Gaulois célèbres dont nous nous occupons étaient lyonnais. Aussi le P. Ménestrier qui est à la tête de ce parti, n'aurait-il pas hésité à les reconnaître pour tels, et peut-être l'a-t-il fait quelque part. Un de nos collègues (1) est allé plus loin, ou plutôt il a suivi une autre méthode pour obtenir les mêmes résultats ; il a renversé la question sens dessus dessous : de ce que plusieurs modernes ont avancé que Plotius et Gniphon, dont le premier est né en 654, étaient venus au monde à Lyon, il semble avoir voulu conclure que Lyon existait déjà avant l'an 711 ; il ne s'est pas aperçu que raisonner ainsi, c'était tourner dans un cercle vicieux ; c'était donner pour une conséquence ce

(1) Voy. notre tome IV, pag. 195.

qui n'est que le principe contesté d'où quelques écrivains sont partis pour établir, non qu'il était certain, mais seulement qu'il était probable que Gniphon et Plotius avaient pris naissance dans nos murs ; c'était enfin ériger en preuve une simple conjecture.

Mais toute cette discussion et toutes ces assertions contradictoires, desquelles il résulte au moins que la question est fort douteuse, n'auraient point embarrassé le P. L'Abbé dont il est temps de mettre les propres paroles sous les yeux du lecteur : *Lugdunensem* (*Valerium Catonem*) *fuisse probat inscriptio*, *quæ adhuc extat apud Ansam*, *et ne laudari tantum putes in lapide*, *laudat illum Suetonius*, etc. Ainsi le P. L'Abbé s'appuyait sur une preuve qui lui semblait irréfragable, sur une inscription qui existait encore de son temps *apud Ansam* (sans doute *auprès d'Anse*, petite ville de l'ancienne province du Lyonnais, à 4 lieues de Lyon) ; mais par malheur il ne rapporte point cette inscription qu'il se contente d'indiquer de la manière qu'on vient de voir, et nous demeurons privés de l'avantage de pouvoir vérifier, par un examen attentif, si elle s'applique au *Valerius Cato* de Suétone, et si elle détermine sa patrie aussi précisément que le veut notre Jésuite. Jusqu'à l'heure où l'existence de cet antique monument nous sera démontrée et où nous en connaîtrons les termes, il nous sera permis de penser qu'il n'y a d'établi qu'une chose : c'est que Valérius Caton, ainsi que Lucius Plotius et Antoine Gniphon, étaient gaulois, comme le disent formellement les auteurs de l'antiquité, mais que, soit que l'on recule la fondation de Lyon à une époque antérieure à la venue de Plancus, soit qu'on la fasse dater seulement de son arrivée sur nos bords, rien ne prouve que ces trois personnages aient vu le jour dans

notre territoire plutôt que dans toute autre partie des Gaules.

Du reste, on peut consulter sur leur vie et sur leurs ouvrages, outre les écrivains que nous avons cités, l'*Histoire littéraire de la France*, par des Bénédictins, tome I, pag. 83 et suiv., et pour Valérius Caton et Gniphon, la *Biographie universelle*, où Lucius Plotius est omis, quoiqu'il eût autant de droit d'y figurer que les deux autres. Nous observerons, en passant, que c'est par erreur que l'auteur de l'article *Caton* (Valérius), dans le dernier de ces ouvrages, a avancé que le poëme des *Diræ* n'a été traduit dans aucune langue moderne : l'abbé de Marolles a mis ce poëme en vers français parmi les *Opuscules attribués à Virgile*, imprimés avec sa traduction de Virgile également en vers, I.re partie, Paris, 1673, in-4.° Voy. Goujet, *Biblioth. franç.*, tom. V, pag. 205-206. On peut dire toutefois à la décharge de M. Walckenaer, rédacteur de l'article en question, qu'il a pu regarder comme non avenue et compter pour rien une traduction faite par l'abbé de Marolles.

Voici encore un autre personnage qu'un écrivain tout nouveau donne mal à propos pour un Lyonnais. Il s'agit de Trébonius Rufinus que M. Charles Durand, *Cours d'éloquence à l'usage des jeunes gens qui se destinent au barreau ou à la tribune nationale* (1), Paris 1828, 2 vol. in-8., tom. I, pag. 258, compte au nombre des hommes célèbres qui illustrèrent les Gaules,

(1) Cette citation tiendra lieu de l'annonce de l'ouvrage de M. Charles Durand, qui appartient, en quelque sorte, à la bibliographie lyonnaise, puisqu'il contient le cours professé par l'auteur à Lyon, en 1826 et 1827.

et particulièrement la ville de Lyon, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. « A *Lyon*, dit-il, César Ger-» manicus se montre poète (1), Libéralis (2) cultive la » philosophie, Abascante (3) la médecine, et Germinius » et Rufin s'honorent de l'amitié de Pline. » Ce *Rufin* est évidemment Trébonius Rufinus, duumvir à Vienne, c'est-à-dire un des deux premiers magistrats de cette ville, dans le premier siècle depuis J.-C.; mais Vienne n'est pas Lyon, et il y avait autrefois entre ces deux villes, souvent ennemies, une bien plus grande différence que celle qui existe maintenant, différence qui fut long-temps à l'avantage de Vienne, plus ancienne et plus considérable alors que Lyon, et qui ne permet pas, lorsqu'on parle de faits anciens, de confondre ces deux cités, malgré le peu d'éloignement où elles étaient l'une de l'autre. Pline le Jeune a en effet correspondu avec Rufinus, et la 22[e] lettre de son IV[e] livre lui est adressée. C'est dans cette lettre et dans un passage de la 18.[e] du livre VIII que se trouvent le peu de notions qui nous restent sur le duumvir viennois. Nous renvoyons le lecteur à l'*Hist. littér. de la France*, par des Bénédictins, tom. I, pag. 249-250, où ces notions sont rassemblées avec soin. Quant à *Germinius* que M. Charles Durand

(1) On connaît, en effet, de ce prince, petit-neveu d'Auguste, né réellement à Lyon, quelques épigrammes grecques et latines qui sont parvenues jusqu'à nous et une traduction en vers latins des Phénomènes d'Aratus.

(2) Æbutius Libéralis, ami de Sénèque, qui lui dédia son traité *des Bienfaits*.

(3) On trouve dans les *Arch. du Rh.*, t. II, p. 364, une notice sur Abascantius, qu'on peut compléter au moyen de celles que lui ont consacrées les Bénédictins, auteurs de l'*Hist. litt. de la France*, tom. I, pag. 250.

désigne aussi comme ayant été en commerce épistolaire avec Pline le Jeune, celui-là était bien lyonnais, mais son nom est défiguré : il faut dire *Geminius*. Nous avons parlé de lui, *Archiv. du Rh.*, tom. II, pag. 2. Profitons de cette occasion pour indiquer d'autres noms de Gaulois illustres, que M. Charles Durand ou son imprimeur a également estropiés : pag. 255 de son I.er tome, il a écrit *Perticus* au lieu de *Persicus*, et *Arsanus* au lieu d'*Artanus* ; et pag. 260, *Ausonne* au lieu d'*Ausone*. Cette dernière faute est très-commune dans les écrivains modernes de France, qui, en général, n'ont pas une grande érudition classique, quoique plusieurs d'entr'eux soient bien aises qu'on les en croye abondamment pourvus.

BEAUX-ARTS.

Le retour de chasse, tableau de Mad. Petit-Jean, et la Tireuse de cartes, tableau de M. Biard.

On nous avait fait espérer que les ouvrages de peinture et de sculpture envoyés à Paris, au salon de cette année, par les artistes de l'école de Lyon, seraient, après l'exposition, remis en route pour notre ville, et que le public aurait l'avantage de les voir tous réunis dans une des salles du palais de St.-Pierre, où les amis des arts pensaient jouir du plaisir de les admirer avant leur départ pour la capitale. Notre attente serait-elle trompée? Du nombre assez grand de productions dont les artistes lyonnais ont enrichi la dernière exposition du *Louvre*, est-il dit que les deux jolis tableaux qu'on voit depuis quelques jours dans la salle de la bibliothèque de l'école des beaux-arts, seront

les seuls objets offerts à notre curiosité? Ne sachant pas à quoi nous en tenir là-dessus, nous croyons dévoir nous empresser de faire connaître à nos lecteurs les pièces agréables dont nous venons de parler; et comme la politesse veut que les dames passent les premières, nous commençons par le tableau de Madame Petit-Jean.

La scène se passe à la campagne, dans l'intérieur d'un château, ou du moins d'une habitation élégante, dont le propriétaire est un homme d'un certain rang, puisque l'artiste l'a représenté portant un ruban rouge à la boutonnière de son vêtement. Ce personnage, ainsi décoré, est assis, dans son cabinet, auprès d'une table placée en face d'une cheminée; sa femme est assise à sa droite, et devant lui est un vieux paysan, assis auprès de la cheminée. Ce vieux paysan est, selon toute apparence, un des fermiers du personnage décoré; c'est lui qui vient d'apporter les deux sacs et les trois piles d'écus qu'on voit sur la table, et le propriétaire est sur le point de lui faire sa quittance, puisqu'il tient une plume de la main droite, et qu'il a la main gauche sur une feuille de papier blanc.

En ce moment arrive le fils de la maison; il revient de la chasse, où il est allé pour la première fois, et il est accompagné d'un superbe chien courant. Le jeune homme est en veste de drap vert, en culotte de drap gris, en guêtres de cuir fauve, et il est coiffé d'une toque de drap bleu; il tient de la main gauche un fusil à deux coups, et de la main droite un grand lièvre qu'il a tué et qu'il présente à son père d'un air de triomphateur. La surprise et la satisfaction éclatent sur les figures du personnage décoré, de sa femme et du vieux paysan; tous paraissent émerveillés de l'adresse du jeune chasseur et semblent lui en faire compliment. Une jeune demoiselle, qui se tient debout derrière la maîtresse de la maison, et qui paraît

être la sœur du jeune homme, a les yeux fixés sur le lièvre et regarde la pauvre bête avec un air de compassion; une jeune cuisinière est à la porte du cabinet, et l'on voit, à son air riant, qu'elle attend que l'animal lui soit livré.

Cette petite scène de famille, qui se passe en hiver, auprès d'un grand feu, est rendue avec beaucoup de naïveté, et l'on doit à Madame Petit-Jean de justes éloges sur la délicatesse et le fini qui règnent dans tous les détails de cette intéressante composition. Ce joli tableau, devant lequel Madame la Dauphine s'est, dit-on, arrêtée long-temps, et dont elle a témoigné le désir de faire l'acquisition, se trouvait déjà retenu pour notre Musée qui, chaque jour, s'enrichit, comme on le voit, de productions charmantes. Honneur à l'autorité municipale de Lyon des soins qu'elle apporte à encourager parmi nous la culture des beaux-arts, et puissent ses libéralités exciter de plus en plus le zèle et l'émulation des jeunes élèves de notre école!

Le tableau de M. Biard représente une de ces *sibylles de grenier* qui, de tout temps, ont vécu et ne cesseront jamais de vivre de la sotte crédulité et de la superstition malheureuse, nous ne disons pas seulement des gens de la classe populaire, mais encore d'un assez grand nombre de personnes des classes les plus élevées. La sibylle de notre jeune artiste est assise dans un vieux fauteuil, auprès d'une table couverte d'un tapis de drap vert, et deux petites grisettes sont venues la consulter. Qu'on veuille bien nous passer cette expression de *grisettes*; notre langue n'en offre pas d'autre pour désigner les jeunes personnes de commune condition, comme les *brodeuses*, les *couturières*, les *blanchisseuses*, les *modistes*, les *repasseuses*, les *lingères* et mille autres. Parmi ces grisettes, il s'en trouve souvent de fort jolies; et tel est le pouvoir de la beauté, qu'aujourd'hui comme autrefois les plus grands seigneurs ne craignent pas de rendre hommage à leurs charmes.

Sur la table, auprès de laquelle est assise la sorcière de M. Biard, est une assiette creuse avec quatre œufs et un verre plein d'eau, objets d'un grand secours, comme chacun le sait, dans toutes les opérations cabalistiques. L'une des deux grisettes, qui paraît être une ouvrière en modes, s'appuie mollement sur son grand carton de forme ronde, qu'elle a posé sur la table; la sibylle tire en ce moment les cartes pour elle, et l'autre grisette, qui est debout, les bras croisés, écoute attentivement les paroles qui sortent de la bouche de l'oracle, et semble attendre son tour. La tireuse de cartes et les jeunes personnes sont cachées par une espèce de paravent formé d'un vieux rideau de soie; deux jeunes gens, qui paraissent être les amans de ces demoiselles, se sont introduits dans le grenier de la sorcière, l'un est à genoux et soulève un coin du vieux rideau, l'autre est à la porte d'entrée du grenier avec une espèce de vieille servante à laquelle il offre du tabac, comme pour l'apaiser d'avoir franchi la porte malgré elle. Dans le fond du grenier sont quatre femmes et deux hommes qui se chauffent auprès d'un grand poêle, en attendant que la sibylle ait fini avec les deux jeunes ouvrières.

La tireuse de cartes, assise, comme nous l'avons dit, et les pieds posés sur une chaufferette, est vêtue d'une vieille robe d'indienne fond amarante, à gros bouquets blancs; elle a sur les épaules un mantelet d'indienne fond blanc, à fleurs bleues; elle est coiffée d'un vieux chapeau de soie noire, doublé en soie rose, et elle a des lunettes sur le nez. Près de la chaufferette sur laquelle posent ses pieds, est un petit mortier en cuivre à piler des drogues, ainsi qu'une bouteille de verre blanc à large ouverture; sur le dossier du fauteuil est perchée une chouette; une boîte de drogues se voit au bas avec un réchaud allumé

sur lequel chauffe une pelle à feu. Près de la boîte à drogues est un geai, et plus loin une pie perchée sur un bâton. Parmi les autres effets qui meublent le grenier de la sorcière, on distingue une cage contre la muraille, une malle, un balai de peau de mouton, une vieille chaise sur laquelle sont deux gros poids en pierre, enfin une peau de crocodile empaillée est suspendue au plancher.

M. Biard est, sans contredit, un des jeunes artistes de l'école de Lyon qui donne les plus belles espérances, et la composition qui vient de nous occuper est aussi remarquable par son esprit que par la manière ferme et franche avec laquelle toutes les parties en sont traitées. La pose de la jeune modiste, pour qui la sorcière tire les cartes, est pleine de grâce et de naturel; sa physionomie est charmante, et son petit air rêveur est délicieux. L'artiste a déployé dans cette figure une élégance de formes, une correction de dessin, vraiment admirables, et tout, dans son ajustement, est du goût le plus parfait. L'année dernière, en rendant compte d'un tableau de *saint Pothin*, exécuté par M. Biard pour l'archevêché de Lyon, nous avons dit que cet agréable artiste annonçait d'heureuses dispositions pour la *peinture d'histoire :* nous ignorons si de nouvelles commandes en ce genre lui ont été faites; mais quelque envie qu'il pourrait avoir de continuer à suivre la route dans laquelle le *Poussin* et *Lesueur* se sont immortalisés, malgré le talent que nous avons pu reconnaître dans les différens *essais historiques* dont on est redevable à la facilité de son pinceau, nous pensons qu'il fera sagement de ne pas trop présumer de ses forces. La carrière parcourue par les deux hommes que nous venons de citer est noble et grande, et bien digne assurément d'enflammer un cœur généreux : nous ne craindrons cependant pas de dire à M. Biard que la route suivie par *Gérard-Dow* et par *Da-*

vid Teniers ne saurait être méprisée par les personnes raisonnables et de bon goût ; et, pour lui faire connaître ici notre pensée toute entière, qu'il sache que ses travaux seront couronnés d'un succès certain, s'il veut se borner à marcher sur les pas de ces derniers maîtres.

Ces observations auront peut-être beaucoup de peine à parvenir à M. Biard. Attaché depuis quelque temps à la marine royale, et se trouvant en ce moment à bord d'une corvette française en rade à Alexandrie, il est à peu près probable que notre article ne passera pas sous ses yeux. Quoi qu'il en soit, nous avons dit notre opinion, et nous osons croire qu'elle sera partagée par toutes les personnes amies des arts, qui savent joindre la réflexion au sentiment. Quant au charmant tableau de notre jeune compatriote, sur lequel nous n'avons pas craint de nous étendre avec complaisance, il paraît que la Mairie de Lyon se propose d'en faire l'acquisition pour notre Musée : tant mieux ; tout l'argent que l'administration employera de cette manière ne sera jamais regretté.

Z.

MÉLANGES.

Il existe plusieurs éditions des anciens classiques latins, publiés à Lyon, dont les titres annoncent que les textes en ont été revus par *Jean Boulier* (*ex castigatione*, ou *curâ et studio Joannis Boulierii*). Cette indication se trouve notamment sur le frontispice d'un Horace, publié par Antoine Vincent et imprimé par Symphorien Barbier, en 1559, in-8° ; sur celui des œuvres de Cicéron qui parurent, par parties détachées,

chez Jean Frellon et Antoine Vincent, de 1560 à 1568; et enfin à la tête du Martial du même Jean Frellon, dont Symphorien Barbier fut aussi l'imprimeur, en 1560, petit in-8.° ou in-16. L'extrait du privilége relatif au Cicéron, daté de Paris, 26 avril 1558, porte : *Toutes les œuures de Ciceron, reveues et corrigées par maistre Iehan Boulier*, sans autre qualification. Les éditions que nous venons de désigner sont très-soignées; celle de Martial est accompagnée de notes courtes, précises, mais pleines d'une érudition qui nous a paru assez solide et assez substancielle. Nous avons vainement cherché quelques renseignemens sur ce *Jean Boulier* : il n'a d'article dans aucun des dictionnaires biographiques que nous avons été à même de consulter. Il se pourrait que ce fût un Lyonnais, et cette conjecture est fortifiée par la circonstance que l'on trouve un *Nicolas Boulier* dans le catalogue des anciens recteurs de l'hospice de la Charité de Lyon, à l'année 1591. Il y a bien eu à Dijon une *famille distinguée* du même nom, ainsi que le dit Papillon dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, art. *Philibert Boulier*; mais c'était dans le dix-septième siècle.

On lit dans l'*Histoire de Bresse et de Bugey*, par Guichenon, part. III, pag. 130, une courte notice sur un Hugues de Corgenon, chanoine et comte de Lyon, mort le 18 avril 1352, dans laquelle on aperçoit la trace d'un ancien usage fort singulier. Il y est, en effet, question d'une transaction entre Guillaume, archevêque de Lyon, et le chapitre de l'église métropolitaine, où « il est parlé du droit prétendu par cet Hugues de

» Corgenon, comme chanoine et vicaire de ladite église, » sur le cheval de l'archevêque, au jour de son entrée. » Il n'est fait mention de ce droit bizarre nulle autre part que nous sachions. Du reste, Guichenon donne à la transaction qui le rappelle, la date du 20 octobre 1306, indict. 4, et cette date nous paraît fautive. En 1306, l'archevêque de Lyon ne s'appelait point Guillaume : le siége était alors occupé par Louis I de Villars. Guillaume I de Sure ne fut nommé qu'à la fin de 1332, et ne prit possession qu'au mois de janvier 1333. L'acte dont il s'agit, est donc nécessairement d'une date postérieure à celle que Guichenon lui assigne.

Le récit suivant se trouve dans les *Essais historiques sur Paris*, par Saint-Foix (1) : « En 1523, le capitaine Frauget, gouverneur de Fontarabie, ayant rendu honteusement cette place aux Espagnols, fut condamné à être dégradé de noblesse. On l'arma de pied en cap ; on le fit monter sur un échafaud, où douze prêtres, assis en surplis, commencèrent à chanter les vigiles des morts, après qu'on lui eût lu la sentence qui le déclaroit *traître, déloyal, vilain et foi-mentie*. A la fin de chaque psaume, ils faisoient une pause, pendant laquelle un hérault d'armes le dépouilloit de quelque pièce de son armure, en criant à haute voix : *Ceci est le casque du lâche, ceci est son corselet, ceci son bouclier*, etc. Lorsque le dernier psaume fut achevé, on lui renversa sur la tête un bassin d'eau chaude ; on le descendit ensuite de l'échafaud avec une corde qu'on lui passa sous les aisselles ; on le mit sur une claie ; on le couvrit d'un drap mortuaire, et on le

(1) *Œuvres complètes*, édition de Paris, v.e Duchesne, 1778, in-8°, tom. IV, pag. 166-167.

porta à l'église où les douze prêtres l'environnèrent et lui chantèrent sur la tête le psaume *Deus, laudem meam ne tacueris*, dans lequel sont contenues plusieurs imprécations contre les traîtres. Ensuite on le laissa aller et survivre à son infamie. »

Ces détails curieux sont un abrégé de ceux que donne André Favyn, *Histoire de Navarre*, liv. XII, pag. 731 et suiv. Saint-Foix n'y a oublié qu'une circonstance, qui est justement celle qui nous a engagé à les transcrire ici : c'est que l'exécution dont il s'agit se fit à Lyon. Nos historiens particuliers sont muets sur ce point; mais, outre Favyn et beaucoup d'autres, Blaise de Montluc, dans ses *Mémoires*, année 1523, et Montaigne, dans ses *Essais*, I, 15, attestent le fait. Le dernier de ces auteurs s'exprime ainsi : « Du temps de nos peres, le seigneur de Franget (1), iadis lieutenant de la compaignie de monsieur le mareschal de Chatillon, ayant esté mis par monsieur le mareschal de Chabannes, gouverneur de Fontarabie au lieu de monsieur de Lude, et l'ayant rendue aux Espaignols, fut condemné à estre degradé de noblesse, et tant luy que sa posterité declaré roturier, taillable et incapable de porter armes : et feut ceste rude sentence executée à Lyon. »

La *Notice sur Proculus*, insérée tome VII, pag. 305-308, nous a semblé appartenir à l'histoire de Lyon par cette circonstance que très-probablement c'est dans notre ville que ce tyran éphémère fut proclamé empereur, après une partie d'échecs qu'il venait de gagner. Il est présumable que c'est aussi ce motif qui porta le président Laurent Dugas à traiter le même sujet. On

(1) Il est nommé, tantôt *Franget*, tantôt *Frauget*, par les historiens du seizième siècle.

voit dans les registres de l'académie de Lyon qu'il lut dans la séance du 9 février 1734, un mémoire *sur la vie et le caractère de Proculus.* Ce mémoire qui, suivant toute apparence, n'a pas été imprimé, et dont le manuscrit n'existe pas dans les porte-feuilles académiques, est sans doute absolument perdu.

A la tête de l'avant-dernier numéro de la *Revue encyclopédique* (mars 1828), se trouve un *Essai statistique sur la presse périodique du globe*, ou comparaison de la population des cinq parties du monde et de leurs principaux états avec le nombre correspondant des journaux qu'on y publie, par M. Adrien Balbi. Lyon figure, comme de raison, dans ce tableau : sa population y est portée à 146,000 âmes, et le nombre de ses journaux à 13. La première évaluation approche beaucoup plus de la vérité que la seconde. Il s'en faut de la moitié au moins que les recueils périodiques, qui paraissent à Lyon, soient aussi nombreux. Du moins, nous ne connaissons que les six suivans : *La Gazette universelle*, *le Précurseur*, *le Journal du Commerce*, *les Annonces judiciaires*, *les Archives du Rhône* et *l'Abeille.* Que deviennent les calculs et les comparaisons de M. Balbi, si, dans les autres parties de son travail, il se rencontre de pareilles inexactitudes?

M. C. N. Amanton, conseiller de préfecture à Dijon, membre titulaire de l'académie de cette ville, et correspondant de l'académie de Lyon et de plusieurs autres sociétés savantes, publie, depuis deux ans, l'*Annuaire du département de la Côte-d'Or.* Il a soin d'y ajouter des pièces

qui relèvent ce recueil, et empêchent qu'il ne soit uniquement un indicateur d'adresses et d'annonces, et un simple dépôt de renseignemens passagers et locaux. C'est ainsi que plusieurs des anciens *Almanachs de Lyon* sont précédés ou suivis de mémoires, dont quelques-uns sont très-bien faits, sur des points d'histoire ou de statistique (1). L'*Annuaire de la Côte-d'Or*, pour l'année dernière (1827), était accompagné d'une *Notice sur les forêts de la Côte-d'Or*, par M. Noirot; de *Notices chronologiques sur les mœurs, coutumes et usages anciens dans la Bourgogne*, morceau historique, fort curieux et fort piquant, dû aux recherches de M. Peignot; d'une réimpression, avec de savantes notes de M. Amanton, de la Dissertation de Bullet sur le *Festin du Roi-Boit*, etc. Le volume de cette année est, à son tour, enrichi d'une *Notice historique et statistique sur les Archives de la préfecture du département de la Côte-d'Or*, par M. Boudot, à qui est confiée la garde de ces Archives. Nous y avons remarqué, dans une note de la page 22, l'indication suivante: « Dans » les milliers de rouleaux (en parchemin) que les Archi- » ves de la Côte-d'Or possèdent, il s'en trouve un concer- » nant l'abbaye de l'Ile-Barbe et ses biens, daté de l'an » 1230, formé de 43 peaux de parchemin, portant en lon- » gueur 33 mètres 2/3 (ou 104 pieds), et en largeur 2/3 de » mètre (ou 2 pieds). C'est un monument précieux pour » les familles des bienfaiteurs de cette abbaye, et pour » connaître les biens qui en dépendaient. Cette pièce jus- » tifie que ces rouleaux n'avaient point de bornes déter- » minées. » Nous espérons que cette indication, que nous signalons, en passant, à l'attention des administrateurs du

---

(1) Voy. ci-dessus, tom. IV, pag. 157-160.

département du Rhône, ne sera pas perdue. Il leur serait facile, sans doute, d'obtenir, de la ville de Dijon, la cession d'un monument qui, ayant peu de prix pour elle, peut en avoir beaucoup pour nous, et qui, dans tous les cas, serait beaucoup mieux placé dans les Archives municipales de Lyon, qu'il ne l'est dans celles de la Côte-d'Or. La Dissertation de M. Boudot a été tirée à part, à un petit nombre d'exemplaires, comme l'avait été, l'année passée, celle de Bullet, réimprimée par les soins et avec les additions de M. Amanton.

Ayant ouvert, par hasard, à la bibliothèque de Lyon, le volume intitulé: *Joannis Divionensis Assonæ Sequanorum dicastæ Poëmata, Lugduni, apud Petrum Fradin*, 1558, petit in-8.o, j'y ai trouvé, parmi les épigrammes, trois pièces adressées, l'une *Iacobo Vernae*, et les deux autres, à un conseiller du parlement de Dijon, nommé *Benignus à Verna.* La ressemblance, ou plutôt l'identité de ce nom avec celui d'un de nos magistrats municipaux, appelé tout récemment à l'honneur de représenter le département du Rhône à la Chambre des Députés, m'a fait penser que les deux *Verna* du seizième siècle pourraient bien avoir été du nombre des ancêtres de notre compatriote. J'ai soumis à M. C. N. Amanton, si bien versé dans l'histoire de la Bourgogne, mes conjectures sur ce point, ainsi que quelques observations relatives à Jean Girard, parmi lesquelles figurait celle qui suit: « L'article Girard (Jean), dans la *Biographie universelle*, rédigé par le savant, l'exact et laborieux M. Weiss, est accompagné d'une note ainsi conçue: « C'est d'après la *Bibliothèque » des auteurs de Bourgogne*, qu'on a dit que Girard était

» de Dijon ; mais Jurain, dans ses *Antiquités d'Auxonne*, » page 80, assure qu'il était né en cette ville, et son té» moignage est d'un grand poids. » M. Weiss a tort de craindre de s'être trompé, en s'en rapportant à Papillon. Ce dernier a, en sa faveur, un *témoignage d'un* plus *grand poids* que celui de tous les Jurain du monde : c'est celui de Jean Girard lui-même, qui devait savoir, mieux que personne, quelle était sa patrie ; or, à la tête de ses poésies latines, il se donne la qualification de *Divionensis*, et l'on trouve au fol. 48, recto et verso, de ses Epigrammes, la pièce suivante qui est la seconde de la quatrième Centurie :

DE SEIPSO.

Allusio ad controversam Homeri patriam.

Inter septem urbes cujus sit civis Homerus
Lis fuit, et dubio judice pendet adhuc.
Sic sibi tota suum me vindicat Assona civem :
Civem me esse suum Divio dives ait.
Illa abavos, proavos generavit : avumque patremque
In medio genuit mater amica sinu.
Hic me vitales verò produxit in auras,
Atque mihi sanctum chrisma fidemque dedit.
Sum utrius ? in propriâ sic causâ judico judex :
Assoniensis eram, divionensis ero.

Illa, c'est évidemment Auxonne ; *Hic*, c'est Dijon. Ainsi, Jean Girard était originaire d'Auxonne, qui avait donné le jour à ses ancêtres, et notamment à son aïeul et à son père ; mais il était né et avait été baptisé à Dijon. Cela est positif, et M. Weiss, en se fiant, comme il y paraît disposé, à l'assertion de Jurain, tomberait avec lui dans une grande erreur.

Il n'était guère modeste, de la part de Girard, pour le remarquer en passant, de se comparer, en quelque sorte, à Homère, que plusieurs villes se disputaient l'honneur d'avoir vu naître; mais il paraît que la modestie n'était pas une des vertus de votre poète. Dans une autre pièce adressée à ses amis de Dijon, *Amicis Divionensibus*, Centur. V, Epigr. 91, fol. 67, recto, il répond au reproche qu'on lui faisait de ne pas aller habiter cette ville, bien préférable à *la triste Auxonne*, et où il obtiendrait facilement la fortune et les honneurs, qu'il était comme César, et qu'il aimait mieux être le premier à Auxonne que le second à Dijon. Il pouvait se dire le premier à Auxonne, puisqu'il y remplissait les fonctions de maire, et qu'il était peut-être la seule personne qui y cultivât la littérature; mais à Dijon aurait-il été le second? C'était une grande vanité que de se flatter ainsi de pouvoir être ou devenir supérieur à tant de gens distingués par leur rang et par leur mérite, qui devaient alors se trouver dans la capitale d'une province où il y en a toujours eu beaucoup, et que de rapprocher un nom aussi trivial et aussi obscur que celui de Jean Girard, des noms si glorieux de César et d'Homère, etc., etc. »

M. Amanton m'a fait une réponse d'où sont extraits les passages suivans:

« Je connais depuis long-temps Jean Girard sous sa double qualité de maire d'Auxonne et de poète latin; mais aucun de ses ouvrages ne m'est tombé sous la main. Il a un article dans l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, et vous avez raison d'en croire celui-ci, lorsqu'il le dit né à Dijon, puisque cela résulte du titre même de l'ouvrage que vous citez; mais, ce qui m'étonne, c'est que ce titre ne se trouve pas dans l'abbé Papillon, qui cite

un ouvrage sous un autre titre, aussi imprimé à Lyon chez Fradin, en 1558. Voici le titre donné par l'abbé Papillon : *Poëmata*, *Sticostratia*, *Epinikia Græcorum carminum*, *Métamorphosis novem sororum*, etc. *Lugduni*, Fradin, 1558 (1).

J'ai sous les yeux le petit volume extrêmement rare de Claude Jurain, *advocat*, *mayeur d'Auxonne*, intitulé : *Histoire des antiquitez et prerogatives de la ville et conté d'Aussonne, contenant plusieurs belles remarques des duché et conté de Bourgongne.* Dijon, Guyot, 1611. Claude Jurain, page 80, parle de « Fut maistre Jean Girard, natif de ce lieu (Auxonne), où il a esté lieutenant au bailliage et mayeur de ladite ville », comme auteur de *petits memoires qu'il a laissez par escrit de sa main*, relatifs à l'ancienneté de sa patrie, déjà ville forte, suivant lui, du temps de Clotaire II. Sans doute Jurain s'est trompé en faisant naître Jean Girard à Auxonne ; mais votre conjecture est juste lorsque vous dites qu'il en était originaire, etc., et mon ami M. Weiss a eu tort, dans la *Biographie universelle*, d'accorder plus de confiance à Jurain qu'à Papillon.

Venons maintenant au *Jacobus Verna*, auquel Jean Girard a dédié la seconde centurie de ses épigrammes, et au *Benignus à Verna*, dont il fait aussi mention : ce sont, l'un, *Jacques Laverne*, maire de Dijon, et l'autre, *Benigne Laverne*, successivement conseiller et président au parlement de Bourgogne.

Jacques Laverne, seigneur d'Athée, près d'Auxonne, est fameux dans nos fastes municipaux. Il avait été élu

---

(1) Le titre que j'ai cité, est le titre général du volume qui contient les autres ouvrages indiqués par Papillon, lesquels ont chacun un frontispice particulier et une pagination différente. B.

maire de Dijon, d'abord, le 20 juin 1587, puis continué le 20 juin 1588. Il avait ensuite été choisi, le 10 janvier 1590, pour suppléer Pierre Michel, qui était malade et mourut peu de temps après. Elu de nouveau, le 20 juin de la même année, il fut maintenu en 1591, et ensuite réélu en 1593, toujours à la date du 21 juin. Jacques Laverne fut donc maire de Dijon presque tout le temps de la ligue; il était un des plus zélés défenseurs de ce parti, dont le célèbre Mayenne, gouverneur de Bourgogne, était le chef. Laverne était d'un caractère violent; sa main de fer s'appesantissait sur les individus qu'il soupçonnait désireux du retour de l'ordre par le triomphe d'Henri IV. Edme Chantepinot, avocat du roi au bailliage de Dijon, ne partageait pas ce désir; car c'était l'un des ligueurs les plus déterminés et les plus actifs: cependant, il s'éleva entre lui et le maire Laverne une dispute si vive, qu'ils en vinrent aux mains en pleine rue, et que le maire reçut un soufflet, si l'on en croit un mémoire du temps. Quoi qu'il en soit de cette circonstance, Chantepinot fut arrêté, conduit à l'Hôtel-de-Ville, puis condamné, sans forme de procès, à être pendu incontinent. Le bourreau se refusa à l'exécution jusqu'à ce qu'on lui eût donné connaissance de la sentence: il n'y en avait point. Un jeune avocat, lieutenant du maire, en improvisa une qu'il revêtit des formes alors usitées, et Chantepinot fut pendu. Vint bientôt le tour de Jacques Laverne. Le trait dont il s'était rendu coupable fut rappelé au parlement, lorsqu'il s'y présenta pour remplir une place de conseiller que lui avait accordée le duc de Mayenne; et, malgré les menaces de ce prince, le parlement ne voulut pas recevoir le nouveau conseiller qu'on lui imposait. Le parlement fit plus: il fit faire le procès à Jacques Laverne qui fut condamné à mort,

puis exécuté sur la place du Morimont, le 29 octobre 1594. Il eut la tête tranchée. Dans ma collection des jetons des maires de Dijon, Beaune et Auxonne, que j'ai fait graver, il en existe quatre frappés sous la magistrature de Jacques Laverne : deux en 1590, le troisième en 1591, et le quatrième en 1592. Les deux premiers portent, d'un côté, la devise : *Providencia. justicia. et. pace. ubertas;* le troisième : *Probus. illæsus. et. inexpugnabilis;* le quatrième : *Vis. nescia. vinci.* Jacques Laverne, suivant le langage héraldique, *portait d'azur à trois demi-vols d'or mouvant de l'abîme de l'écu, chargée en cœur d'une rose de gueules.* Cimier : *un vol d'or.* Ce blason se trouve au revers des jetons dont je viens de parler, avec cette légende autour des trois premiers : *Sub. umbra. alarum. tuarum. protege. me. Domine.* La légende au revers du quatrième est : *Sana. luce. virebo.* Parlons maintenant de *Benignus à Verna.*

Bénigne Laverne fut d'abord conseiller au parlement de Dijon, et ensuite président à mortier; mais écoutons Palliot (*Parlement de Bourgogne*, pag. 79) : « Bénigne La-
» verne, chevalier, seigneur d'Athée, de Magny et de la
» Chapelle-d'Auvillars, conseiller du roy et président au
» parlement par le decez de Jean-Baptiste Agneau-Begat,
» dont il fut pourveu et receu les XXIIX juillet et XIII
» aoust M. D. LXXII, estant lors conseiller laïc, qu'il exer-
» ceoit depuis le XXII octobre M. D. XXXV qu'il avoit esté
» receu et pourveu le XI may precedent par la resignation
» de Claude de Tournon. En ces deux offices, il admi-
» nistra la justice sur les rangs de cet auguste senat du-
» rant 49 ans, avec une tres grande estime : à la quaran-
» tieme année, le roy Henri III, en consideration de ses
» services et des diverses charges et commissions qu'il eut,
» l'honora du tiltre de chevalier, luy donnant l'ordre,

» l'accolée et le ceint militaire, et luy en fit expedier ses » lettres à Blois le XVI avril M. D. LXXVII, qui furent re» gistrées en la chambre des comptes de Dijon le IV juin » suivant. » Il portait comme Jacques Laverne porta.

Un Gaspard Laverne fut maire d'Auxonne: il fit frapper, en 1613, un jeton aux armes de Laverne, avec un revers pareil à celui du quatrième jeton de Jacques Laverne, et la même devise: *Probus. illæsus. et. inexpugnabilis.*

Il est clair, d'après leurs armoiries, que tous ces Laverne étaient de la même famille; mais je doute fort que le premier adjoint à la mairie de Lyon puisse y reconnaître ses ancêtres......

Voilà tout ce que je puis vous dire sur ce chapitre, etc. »

EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE DE M. C. N. A. DE DIJON.

27 avril 1828.

Dans le tom. II des *Archives du Rhône*, pag. 226-232, vous avez publié, sous le titre de *Mélanges*, différens morceaux extraits d'un recueil de pièces de vers, latines et françaises, qui ont été faites en l'honneur de la ville de Lyon : recueil que vous avez employé quelques momens de loisir à former, en accompagnant ces pièces de notes et de commentaires. Vous avez rapporté notamment différens textes dans lesquels des auteurs anciens et modernes, qui ont célébré Lyon, ont mis en opposition le calme de la Saône et le cours impétueux du Rhône: de ce nombre sont Sénèque, César, Claudien, le Chancelier de l'Hôpital, etc., etc.

En lisant cet article, j'ai été surpris de n'y pas trouver

un vers latin, de ceux qu'on appelle *léonins*, qui m'était resté depuis long-temps dans la mémoire pour l'avoir lu isolé quelque part. Le voici :

Lenis Arar placidas Rhodano qui commodat undas.

Mais d'où est-il tiré, et qui en est l'auteur? Je cherchai dans le temps, mais vainement, à le découvrir. Enfin, je viens de me rappeler, comme par inspiration, que je pouvais fort bien avoir lu ce vers dans l'*Histoire des antiquitez et prerogatives de la ville d'Aussonne*, etc., par M. Claude Jurain, advocat et mayeur dudit Aussonne. Dijon, Claude Guyot, 1611, in-12. J'ai vérifié ce souvenir, et j'ai trouvé, en effet, mon vers dès la seconde page, avec cette traduction :

La Saone lente au Rhone preste
Les douces ondes qu'elle iette.

J'ai lu de plus en marge : *Gunther*. Plus loin, pag. 14, en parlant de *Regnauld*, *roy de Bourgongne*, Jurain cite cet hémistiche :

Regemque superbus agebat,

qu'il dit être de *Gonthier*, *poète et gentilhomme allemand ;* or, ce *Gonthier* et le *Guntherius*, cité page 2, sont sans doute la même personne, et c'est à lui que mon confrère et mon ami M. Weiss a consacré un article dans la *Biographie universelle*, où il est dit né en Allemagne et qualifié d'un des meilleurs poètes du treizième siècle.

Voilà ma petite découverte : ce sera une obole ajoutée à votre trésor, et elle vous fera peut-être naître l'idée de rechercher l'ouvrage de Gonthier où il parle du Rhône et de la Saône, et peut-être des villes bâties sur les bords de

ces fleuves. Quant à moi, je ne saurais vous dire quel est cet ouvrage. Si je vous ai mis sur la voie, j'aurai à m'en féliciter, comme je me félicite tous les jours, etc.

NOTE SUR LES PROGRÈS DE L'INDUSTRIE DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE, DEPUIS 1790 JUSQU'À CE JOUR.

Un député que l'industrie seule a rendu éligible et élevé à ce poste honorable, a dit à la tribune que cette industrie, loin de faire des progrès en France, depuis 30 ans, marchait, au contraire, d'un pas rétrograde. La lecture des journaux scientifiques de cette époque, et l'observation de ce qui se passe journellement sous ses yeux, auraient dû l'empêcher de professer une opinion aussi fausse. Un simple coup d'œil sur l'industrie de notre département, suffira pour en convaincre.

En 1800, Lyon n'avait qu'une population de 88,600 âmes, compris les faubourgs; on n'y comptait que 3,500 métiers d'étoffes de soie : elle en avait perdu 11,500 depuis 1786, époque où elle en comptait 15,000, et 150,000 habitans; la fabrique se bornait aux étoffes en soie pure, unies et façonnées, bas de soie et dorure. On faisait quelques tulles à maille simple et des crêpes peu estimés; la chapellerie lyonnaise jouissait d'une bonne réputation, et fournissait ses produits à l'Espagne et à l'Amérique; on ne voyait dans le département aucun établissement de produits chimiques, excepté l'exploitation des mines de cuivre de Chessy et St. Bel, et de quelques autres de plomb, assez pauvres.

Depuis lors, la population du département s'est accrue de plus de 60,000 âmes, même depuis sa division d'avec celui de la Loire. Aujourd'hui, Lyon seul,

sans les faubourgs, compte 143,500 habitans; Tarare, qui en avait à peine 2,000 en 1790, en compte actuellement 6,294.

L'augmentation progressive de cette population est due aux établissemens industriels qui se sont élevés de toutes parts dans le Lyonnais, malgré la guerre désastreuse qui décima la jeunesse française pendant vingt ans, et le siége de Lyon, plus terrible encore, qui lui enleva 20,000 habitans.

La fabrique des étoffes de soie à Lyon, a pris une telle extension, depuis 28 ans, et surtout depuis la précieuse découverte de Jacquard, qu'on a vu le nombre des fabricans, qui n'était guère que de 80 en 1790, s'élever à 500 et plus; nous avons 30,000 métiers en activité, tant dans la ville et les faubourgs que dans la banlieue, occupés à confectionner des genres d'étoffes bien plus diversifiés qu'avant la révolution, par l'ingénieux mélange de la soie avec le coton, le fleuret, le mérinos, la laine longue d'Angleterre, le poil de Cachemire et du Thibet: on a trouvé le moyen de carder et de filer le cocon; on a inventé ou importé de nouveaux montages des soies, qui produisent les plus heureux effets dans les tissus; on a aussi appris à monter le coton et les autres lainages à l'instar des organsins, des grenadines, etc. Lyon a enlevé à Bologne sa réputation pour les crêpes depuis l'invention de la machine à crêper, exécutée pour la première fois en 1792, par la maison Bagnon, et perfectionnée par MM. Bon, que la fortune a récompensés généreusement. Ces crêpes ont surtout acquis une supériorité très-marquée depuis l'excellent apprêt inventé par l'industrieux Ravu. Bientôt on a reconnu la nature du tissu qui forme le crêpe de Chine, et Lyon a encore ravi ce genre d'industrie au

vieil empire céleste, en le perfectionnant, en le variant avec ce goût qui caractèrise nos fabricans.

Les Anglais avaient inventé le tulle à mailles fixes : l'ingénieux Bonnard ne tarda pas à deviner cette découverte, et l'on vit de nombreux métiers de ce tissu remplacer les métiers à bas de soie qui avaient cessé de travailler. Il en a été de même des tulles dits Bobins, fabriqués en coton. Lyon a encore enlevé ce genre de fabrication à l'Angleterre, et plusieurs ateliers sont en pleine activité dans ses murs.

Birmingham, Manchester, la Saxe et ensuite Saint-Quentin fabriquaient ces tissus légers et économiques pour robes d'été, appelés crêpes de lames, popelines, bombasines, cottpaly, grenadines coton, etc. Lyon ne reste point en arrière; plusieurs maisons, et notamment MM. Terras père et fils et Drevet, montent de nombreux ateliers qui fabriquent en perfection ces divers genres d'étoffes.

La fabrique d'étoffes façonnées s'est singulièrement perfectionnée. Faisait-on, en 1790, des ouvrages tels que ceux des Didier-Petit, des Bouvard et Mathevon, des Bérujon et surtout de Maisiat, jeune homme doué d'un rare génie d'invention ?

Avant 1790 il n'existait aucun établissement de produits chimiques à Lyon, comme nous l'avons dit plus haut; on a vu successivement s'y élever des fabriques de sulfate de fer, d'acétate de cuivre, d'acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique, d'alun, de soude factice, de cendres gravelées, de prussiate de potasse, de chlorure de chaux, de carbonate de soude, d'ammoniaque, de noir d'ivoire, de colle, de gélatine d'os, d'ichthyocolle, de vases de grès, d'eau de Javelle, de bleu de Prusse; la fabrique de cordes d'instrumens rivalise, pour la bonté, avec celle de Naples.

Des mines considérables de sulfate de baryte et de manganèse, ont été découvertes depuis peu d'années, et on les exploite pour les arts avec un grand avantage.

Lyon avait conquis sur le Levant la belle teinture de rouge dit d'Andrinople; et déjà une belle manufacture de bonnets gasquets s'élevait à la Guillotière, lorsque la guerre de la Grèce avec la Turquie en a interrompu les travaux.

Nos fabriques d'orseille ont acquis un haut degré de perfection, et on y fait le cudbéard aussi bien qu'en Angleterre.

L'invention de la machine à la Jacquard a donné lieu à l'établissement de plusieurs fabriques de cartons: la ville de Beaujeu possède une des plus belles papeteries de France, dirigée par un de MM. Mongolfier; Ste. Foy et St. Genis-Laval possèdent aussi depuis 25 ans des fabriques de papiers peints, et dans ce dernier village, il s'est formé depuis peu un atelier de tableaux et d'étoffes imprimés en couleur, nouveau genre d'industrie, qui pourra devenir très-important, parce qu'on imite sur la soie tout ce que le broché en couleur et en or et argent peut exécuter au moyen du métier.

Nous avons de nombreuses fonderies de métaux, en cuivre, bronze et fonte, et nous fabriquons mieux qu'à Manheim le trait faux.

Outre les verreries noires qui, de Pierre-Bénite, se sont transférées à Givors, on y fond actuellement des verres blancs pour vitres et pour vases, imitant le cristal. Une semblable manufacture se forme en ce moment à la Guillotière, et bientôt nous en verrons une de verre de couleurs à Perrache.

Une des belles acquisitions industrielles qu'ait faites

notre département, c'est le tissage des mousselines fines. Tarare rivalise en ce genre, non-seulement avec l'Angleterre, mais même avec l'Inde : ses produits sont vendus comme provenant de cette partie de l'Asie, et sont expédiés comme tels, même en Perse et en Chine.

Enfin, la teinture lyonnaise a acquis, depuis 20 ans, un degré de supériorité qui fait le désespoir de nos voisins et la prospérité de notre fabrique ; les blancs roses de Gonin sont inimitables ; les teintes tirées du safranum, les pourpres, les écarlates, sont d'un éclat admirable ; les frères Michel ont porté les noirs à leur dernière perfection ; le bleu Raymond fut inventé à Lyon, ainsi que l'assouplissage des soies et l'art de nuancer les couleurs pour faire les ombres.

Terminons cette notice par le nom des principaux inventeurs modernes qui ont enrichi Lyon du fruit de leur génie depuis 1790 jusqu'à ce jour.

MM. Alletz, mécanique pour les tulles façonnés, à fleurs et dessins.

Bagnon et Bon, crépage à la machine.

Banse, crépage au cylindre, avec moirage et dessins.

Bely, mécaniques rondes à devider la soie.

Bonares, régulateurs pour le tissage des étoffes et crêpes.

Bonnard, métiers à tulles à mailles fixes.

Bouillet et Vernes, battant et navette marchant par un seul moteur.

Burtin, battant avec changement de 11 navettes.

Calas et de Lompnes, la machine Jacquard, appliquée aux tulles à dessins.

Dutillieu, régulateurs pour les étoffes façonnées.

Fetinet, cylindre mécanique pour remplacer les tireuses ; cantres obliques.

Frédéric et Escalon, métiers à fabriquer les filets pour la pêche.

Gensoul, application de la machine à vapeur aux filatures de soie.

George, métier à tricot avec machine à la Jacquard.

Gonin, blancs, noirs fins, écarlate sur la soie, rouge au safranum.

Guigo, nouveaux métiers mécaniques en fer, pour tisser les étoffes.

Guillot, cantres cylindriques pour l'ourdissage.

Lanteirès, machine très-ingénieuse pour le pliage des chaînes d'étoffes.

La Salle, sample volant.

Leon, métier mécanique en bois pour les étoffes.

Jacquard, mécanique qui remplace les samples et le tirage.

Maisiat, nouveau lisage, emploi des brochettes.

Margaron, moirage à dessins réservés, sur les étoffes.

Michaud, nouveau chinage à dessins flambés.

Michel frères, perfection de la teinture noire, et emploi de l'extrait de châtaignes.

Poidebard, éducation des vers produisant la soie blanche, et perfectionnement de leur ouvraison.

Raymond, application du bleu de Prusse sur la soie.

Ravu, apprêt des crêpes blancs et en couleurs.

Revillot frères, étoffes avec dessins en dentelles à jour.

O. Z. N.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Examen impartial du jésuitisme ancien et moderne, par un ami sincère de la religion et du roi, avec cette épigraphe : *Nolite judicare secundùm faciem, sed justum judicium judicate.* Ne jugez pas selon les apparences, mais jugez selon la justice. S. Jean, chap. 7, v. 24. Lyon, imprimerie de C. Coque, in-8.° de 160 pages.

Cet ouvrage est un nouveau *factum* lancé contre la compagnie de Jésus. Il est divisé en trois parties : dans la première, on cherche à établir, par de nombreuses citations, la conformité des principes religieux et politiques des Jésuites avec ceux des prétendus philosophes du 18.e siècle ; dans la seconde, on examine si les Jésuites sont nécessaires à la religion et à l'état ; dans la troisième et dernière, s'ils sont nécessaires à l'éducation de la jeunesse. La conclusion est que ce corps trop célèbre ne peut qu'être nuisible et dangereux, et que les vrais français et les vrais chrétiens doivent le repousser avec indignation.

L'auteur ne se nomme point ; mais on soupçonne qu'il fait partie de l'ancien clergé du diocèse, et que c'est le même ecclésiastique que la *Biographic universelle*, art. MONTGERON (Louis Basile Carré de), désigne comme le père putatif d'un *Abrégé des trois volumes de Montgeron sur les miracles de M. de Paris*, 1799, 3 vol. in-12, probablement imprimés à Lyon.

L'éditeur qui est, dit-on, neveu de l'auteur, paraît appartenir au barreau ou à la magistrature. Quelques-unes des notes dont il a accompagné le travail de son parent, donnent cette idée. Elles annoncent en lui une instruction variée et des connaissances peu communes en littérature et en jurisprudence.

Annales biographiques, ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques ; contenant la vie de toutes les personnes remarquables en tous genres, mortes dans le cours de chaque année. Année 1826. — IIe partie. Paris, Ponthieu et Cie, 1828, in-8.°, pag. 265-502.

Nous avons rendu compte, dans notre tome précédent, pag. 467, de la première partie de ce recueil destiné à faire suite aux six volumes de l'*Annuaire nécrologique* pour les années 1820-1825, publiés par M. Mahul. La seconde partie des *Annales biographiques* n'est pas moins remarquable et n'offre pas moins d'intérêt que la première, et c'est dire beaucoup. Les articles qui concernent la Biographie lyonnaise, ne sont qu'au nombre de deux. Ce sont les suivans : DUBOST (Antoine), peintre, né à Lyon, le 16 juillet, 1769, mort à Paris le 6 septembre 1825 (cette notice est un extrait de celle que nous avons insérée dans notre tome V, pag. 167-183, et qui a été rédigée par M. Passeron) ; et MONIER (Jean-Humbert), né à Belley au mois de mai 1786, avocat-général à la cour royale de Lyon où il est mort le 11 avril 1826 (c'est aussi un extrait de notre recueil, tom. III, pag. 498-500). Parmi les autres articles, il en est un que nous devons pareillement signaler à l'attention de nos lecteurs, non à cause du personnage qui en est le sujet, mais à cause de l'auteur : nous voulons parler de l'article WOLF (Frédéric-Auguste), dû à M. Dugas-Montbel (1). Il était naturel que la notice sur un homme que ses travaux sur Homère ont rendu célèbre, fût confiée à notre confrère. Cela lui appartenait de droit, et il s'est acquitté de sa mission comme on devait s'y attendre.

Nous faisons des vœux pour que l'entreprise de M. Mahul se continue chaque année, et pour qu'il apporte toujours

(1) Cet article a été réimprimé séparément, in-8.° de 20 pages.

à la rédaction de son recueil et au choix de ses collaborateurs le même discernement et le même soin qui se font reconnaître, comme nous l'avons déjà observé, dans les volumes qu'il a publiés jusqu'à ce jour. Par là sa collection deviendra très-précieuse, et atteindra parfaitement son but, qui est d'offrir au public, ainsi que l'annonce le titre qu'il a adopté, un complément annuel de toutes les biographies ou dictionnaires historiques.

Lois des Francs, contenant la loi salique et la loi ripuaire, suivant le texte de Dutillet, revu avec soin et éclairci par la ponctuation, avec la traduction en regard et des notes, par M. J. F. A. Peyré; précédé d'une préface par M. Isambert, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, avec cette épigraphe : « Ce texte si fameux, dont tant de gens ont parlé, et que si peu de gens ont lu. » *Esp. des Lois*, liv. 18, chap. 22. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1828, in-8.° de XVI et 427 pages.

Cet utile et beau travail sur la plus antique de nos chartes, a droit de figurer dans ce bulletin, comme étant dû à un de nos compatriotes : M. Peyré est, en effet, un ancien notaire de Villefranche. On ne peut qu'applaudir à cette publication et à la manière dont elle est exécutée. Non-seulement on trouvait difficilement le texte des lois salique et ripuaire qu'on regrettait de ne pas voir à la tête de plusieurs des collections qui ont été faites des lois du royaume ; mais encore ce texte était défiguré dans le petit nombre d'éditions qu'il a eues. M. Peyré l'a éclairci par la ponctuation, par des corrections heureuses et surtout par une traduction fidèle et de savantes notes. On remarquera parmi ces dernières celle qui se rapporte à l'art. 6 du titre LXII de la loi salique, d'où paraît avoir été tirée cette maxime fondamentale de notre monarchie :

Le royaume de France ne tombe pas de lance en quenouille. Le volume est accompagné d'une table alphabétique ample et commode. Le soin donné à l'impression confiée à l'un des plus habiles typographes de notre temps, répond à l'importance du livre et achève de lui assurer le droit incontestable d'occuper une place dans toute bibliothèque bien composée.

Mémoire pour la société de pharmacie et les pharmaciens de Lyon, adressé à l'autorité administrative et judiciaire, sur les abus, délits et contraventions qui compromettent de plus en plus l'art de la pharmacie, l'intérêt des pharmaciens, la santé et la vie des citoyens. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1828, in-4.° de 21 pages.

Les pharmaciens de Lyon se plaignent vivement, dans ce mémoire, des usurpations journalières faites sur leur profession; ils cherchent à démontrer qu'elles ne sont pas moins nuisibles à la science, injustes et contraires à leurs droits, que dangereuses pour les citoyens. Ils invoquent la législation ancienne et moderne à l'appui de leurs réclamations, et rappellent les mesures qui ont été prises à diverses époques pour réprimer les abus qu'ils signalent à l'autorité.

La publication de ce mémoire a précédé de peu de jours un jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle contre un grand nombre d'herboristes convaincus de s'être ingérés dans la vente des médicamens et préparations pharmaceutiques. Nous rendrons compte de l'affaire et nous donnerons le texte de ce jugement dans le bulletin historique. On verra que le tribunal a appliqué un ancien règlement, particulier à notre ville, confirmé par plusieurs rois de France et par le parlement de Paris, et qui est peut-être, de toutes les dispositions législatives

favorables à leur cause, la seule que les pharmaciens aient, on ne sait comment, oublié de citer dans leur *factum*, lequel n'en est pas moins une pièce fort intéressante et où le gouvernement pourra puiser d'utiles renseignemens, quand il viendra à s'occuper de la révision des lois et des ordonnances relatives aux matières spéciales, lois unanimement reconnues pour être, sur le point dont il s'agit, comme sur beaucoup d'autres, incomplètes, peu d'accord entre elles et souvent sans harmonie avec les progrès toujours croissans des sciences et de la civilisation.

La préfecture du Rhône a reçu les *Programmes des prix proposés par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans sa séance générale du* 28 *novembre* 1827, *pour être décernés en* 1828, 1829 *et* 1830, in-4.° de 61 pages. On les communiquera aux personnes qui désireraient les connaître.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE MAI 1828.

1.er — Par arrêté de la mairie de Lyon, à compter de ce jour, le prix du pain est fixé ainsi qu'il suit : pain *ferain*, 23 cent. 3/4 (ou 4 sols 3 liards, au lieu de 25 cent. ou 5 sols), la livre usuelle, et pain *bis*, 20 cent. (ou 4 sols, au lieu de 21 cent. 1/3, ou 4 sols 1 liard).

Même jour. — Nous avons omis de citer parmi les artistes lyonnais qui ont obtenu d'honorables distinctions, à la dernière exposition du Louvre, M. Biard qui a reçu une médaille de deuxième classe, et M. Foyatier qui est chargé d'exécuter en marbre, pour la maison du roi, sa belle statue de Spartacus.

⁂ 3. — Publication d'un arrêté de la mairie du 22 mars

dernier, portant que les clotures et barrières que les propriétaires des clos Breton, Casati, Crozet et autres adjacens avaient été assujettis à placer, seront immédiatement enlevées. Les motifs de cet arrêté sont que du relevé fait sur les registres de recensement de l'année 1827, il résulte que le quartier neuf qui s'est formé dans les anciens clos dont il s'agit, présente aujourd'hui une agglomération de 37 grandes et vastes maisons et une population de 1900 habitans ; qu'une semblable agglomération et une si grande division de propriétés excluent toute idée d'*enclos particulier* ; que le bon ordre, la sûreté publique et la salubrité confiés par les lois à la vigilance et à l'autorité de l'administration municipale, commandent de faire cesser l'état exceptionnel qu'avait établi l'arrêté de la mairie précédente, du 9 août 1824, par lequel il avait été enjoint aux propriétaires de ces enclos de faire clore par des murs, portes et barrières ayant au moins 4 mètres de hauteur, toutes les ouvertures pratiquées sur la côte S. Sébastien, et de tenir ces portes et barrières fermées depuis la chute du jour jusqu'au lever du soleil.

⁂ 4. — Ordonnance de S. M. qui nomme M. Guillibert, avocat-général à la cour royale de Lyon, aux fonctions de procureur-général à la cour de Corse siégeant à Bastia, en remplacement de M. Billot, nommé procureur du roi à Paris.

⁂ 6. — L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a tenu une séance d'élections. M. Rey, professeur de dessin à l'école des beaux-arts, a été nommé membre titulaire ; M. Chevrier de Corcelles, président du tribunal civil de Bourg, député du département de l'Ain, correspondant, et M. Ch. V. de Bonstetten, résidant à Genève, associé.

⁂ 10. — Le collége électoral du département du Rhône, présidé par M. le comte Maurice Mathieu de la Redorte, pair de France, lieutenant général, prédécesseur de M. le vicomte

Paultre de la Motte dans le commandement de la 19e division militaire, a procédé avant hier à la formation de son bureau définitif. Le bureau provisoire a été confirmé : il se composait de MM. Cazenove père, Louis Pons, Gaspard Vincent et Henri des Tournelles, scrutateurs, et de M. Vachon-Imbert, secrétaire. Le lendemain, a eu lieu un premier tour de scrutin. Les voix ont été principalement partagées entre M. Victor Dauphin de Verna, premier adjoint à la mairie de Lyon, et M. Fulchiron, de Lyon, ancien banquier, domicilié à Paris. Aujourd'hui, la majorité absolue s'est déclarée en faveur de M. de Verna. Le nombre des votans était de 453; la majorité était par conséquent de 227 voix. M. de Verna en ayant obtenu 243, a été proclamé député. Parmi les autres candidats, on distinguait M. le baron Rambaud, ancien maire de Lyon, et M. Anisson-Duperron, d'une famille lyonnaise, ancien directeur de l'imprimerie royale.

*** 13. — Les plans des architectes, au nombre de six, qui ont concouru pour le palais de justice, sont déposés dans une des salles de la préfecture où le public est admis à les visiter, avant qu'ils soient envoyés à Paris pour être soumis au conseil des bâtimens civils.

*** Le devis des travaux à faire pour l'établissement d'une digue en amont du pont Morand, montant à 277,000 fr., a été approuvé, le 6 de ce mois, par M. le directeur-général des ponts et chaussées. Ces travaux sont destinés à protéger le territoire des Brotteaux contre les invasions du Rhône.

*** 16. — Par une circulaire du 8 de ce mois, M. le préfet rappelle à MM. les maires du département les règlemens de police relatifs à la vente des remèdes secrets. Cet arrêté explique toutefois qu'il est permis aux sœurs de charité de préparer elles-mêmes et de vendre au public les remèdes qu'on désigne dans la pharmacie sous le nom de *magistraux*.

(*Gaz. univ. de Lyon*).

*** 16. — Par ordonnance du 30 avril dernier, M. Jean-Baptiste de la Roue fils a été nommé membre du conseil municipal de cette ville, en remplacement de M. de la Roue son père, décédé.

*** 17. — Ouverture d'un cours public et gratuit de botanique professé au jardin des plantes, par M. Balbis, directeur de cet établissement.

*** 21. — Avis de la mairie portant que, vu un arrêté du 13 de ce mois, contenant acceptation de l'offre faite par M. Clerc, professeur de mathématiques transcendantes au collége royal de Lyon, de faire annuellement un cours municipal, public et gratuit d'astronomie, l'ouverture de ce cours pour la présente année scolaire aura lieu le mardi 3 juin prochain à 5 h. et demie du soir, dans la salle de l'observatoire au collége royal, et que les leçons en seront ensuite continuées le samedi et le mardi de chaque semaine, dans la même salle et à la même heure.

*** 22. — La société d'encouragement pour l'industrie nationale vient de décider qu'une médaille de 1.re classe serait accordée à M. Maisiat pour les perfectionnemens qu'il a apportés au métier à tisser. On peut voir par le bulletin du mois précédent que ce n'est pas là seule distinction que M. Maisiat ait obtenue pour le même objet.

*** 26. — Ordonnance du roi du 6 mars dernier qui autorise les sieurs Durand jeune et Bulliod à établir une verrerie à verre blanc, près de la vitriolerie, en aval du pont de la Guillotière.

*** 27 — Des procès-verbaux, dans la forme indiquée par la loi du 21 germinal an XI, avaient été dressés contre plusieurs herboristes de Lyon, chez lesquels on avait trouvé des préparations pharmaceutiques exposées en vente. Les prévenus de cette contravention ont été cités, à la requête du ministère public, devant le tribunal de police

correctionnelle, qui a prononcé un jugement dont voici le dispositif et les principaux motifs :

Considérant qu'il résulte, etc.

Considérant que le fait dénoncé constitue une contravention aux lois relatives à l'exercice de la profession de pharmacien et notamment à la loi du 21 germinal an XI, qui interdit l'exercice de cette profession à toute personne qui n'aurait pas été reçue suivant les formes légales ;

Considérant que cette dernière loi ne contient point de sanction pénale pour le cas de vente de compositions pharmaceutiques sans autorisation, si ce n'est en ce qui touche les épiciers et droguistes qu'elle condamne à 500 fr. d'amende ; disposition qui ne peut s'étendre aux herboristes, ni à aucunes personnes autres que les épiciers et droguistes, parce qu'en matière de délit on ne peut juger par analogie et par extension d'un cas à un autre ;

Mais que pour la peine encourue pour le même fait par des personnes autres que les épiciers et droguistes, ladite loi, article 30, renvoie aux lois précédentes, puisqu'après avoir indiqué la manière dont le jury médical doit procéder aux visites pour constater la fabrication et le débit de préparations médicinales sans autorisation, elle ajoute qu'il sera dressé procès-verbal de ces visites pour, en cas de contravention, être procédé contre les délinquans, conformément aux lois antérieures ;

Considérant qu'une loi du 18 avril 1791 a également ordonné que les lois, statuts et règlemens existant au 2 mars précédent, relatifs à l'exercice de la pharmacie, continueraient d'être exécutés suivant leur forme et teneur, sous les peines portées par lesdites lois et règlemens, jusqu'à ce qu'il eût été statué définitivement à cet égard ;

Que n'y ayant point eu de disposition législative depuis 1791 sur le point dont il s'agit, puisque la loi du 21 germinal an XI ordonne elle-même, comme on l'a dit, l'exécution des lois antérieures sur ce même point, il faut nécessairement recourir aux anciens règlemens ;

Considérant que la déclaration du roi du 25 avril 1777, invoquée par le ministère public, a été faite uniquement pour la ville de Paris et ses faubourgs, ainsi qu'on le voit dans le préambule de cette déclaration, et que l'exécution n'en a point été étendue au reste de la France; que, si la cour royale de Paris et la cour de cassation l'ont appliquée à des herboristes et autres, çà été seulement lorsque la contravention avait eu lieu dans l'arrondissement de la capitale, non dans les départemens, pour lesquels cette déclaration n'est point obligatoire;

Considérant qu'il existe des statuts et règlemens particuliers à la ville de Lyon, en date du 27 novembre 1659, confirmés par lettres patentes du roi du mois de février 1660, enregistrées au parlement de Paris le 19 avril suivant;

Considérant que l'article 32 de ces statuts est ainsi conçu:

« Sont faites défenses à toutes personnes, habitans tant de la ville que faubourgs, autres que lesdits maîtres apothicaires immatriculés, d'exercer l'art de pharmacie, faire, tenir ou vendre compositions, confections, emplâtres, huiles, onguens, sirops et autres préparations concernant ledit art d'apothicaire, tant galéniques que chimiques, à peine de confiscation de leurs marchandises et de cent livres d'amende, applicables, partie aux dénonciateurs, partie à l'Hôtel-Dieu; »

Considérant qu'on a objecté vainement de la part des prévenus que ces statuts étaient tombés en désuétude;

Considérant que lesdits statuts n'ont cessé momentanément d'être exécutés qu'au moment où une loi détruisit toutes les corporations et proclama le libre exercice de tous les genres de commerce; mais qu'ils ont repris leur existence, en tout ce qui ne serait pas contraire à la nouvelle législation, par les dispositions des lois ci-dessus citées des 18 avril 1791 et 21 germinal an XI;

Considérant qu'en effet on trouve ces statuts cités et appliqués dans divers arrêts du parlement de Paris, dont plusieurs sont rapportés par les anciens collecteurs d'ar-

rêts, et notamment dans un arrêt dudit parlement de Paris du 21 août 1767 ;

Qu'un arrêt du conseil d'état du 24 septembre 1731, rendu entre les recteurs et administrateurs de l'hôpital de Notre Dame de Pitié du pont du Rhône et les maîtres apothicaires de Lyon, vise, confirme et rectifie expressément ces mêmes statuts ;

Que par une ordonnance de la juridiction consulaire de la police des arts et métiers de la ville de Lyon, du 20 mai 1734, leur exécution fut recommandée de nouveau, et qu'il fut prescrit que l'article 32 en serait imprimé et affiché, ce qui eut lieu ;

Qu'un arrêté du bureau central du canton de Lyon du 29 pluviôse an V, en prescrivit également l'exécution, en considérant que les anciennes lois relatives à la pharmacie n'avaient été ni abolies ni suspendues, nonobstant la suppression des maîtrises et jurandes, puisque l'article 609 du code des délits et des peines avait conservé provisoirement l'application des peines encourues suivant ces anciennes lois par ceux qui fabriquaient ou vendaient les compositions médicinales, sans y être légalement autorisés ;

Considérant qu'il suit de ces actes de l'autorité administrative, ainsi que des arrêts ci-dessus cités, que les statuts de 1659 ne sont point abrogés, qu'ils ont reçu toute la publicité requise, qu'ils sont encore en vigueur dans tout ce qui s'accorde avec la nouvelle législation et que leur exécution a été maintenue et reconnue toutes les fois qu'il s'est agi de réprimer les tentatives d'usurpations, faites par des individus sans qualité, sur la profession de pharmacien ;

Considérant qu'il importe à la sûreté publique, à la santé des citoyens, souvent compromise par l'impéritie et l'inexpérience, qu'un abus pareil à celui qui est dénoncé au tribunal ne demeure pas impuni, etc.

Par ces motifs, le tribunal jugeant correctionnellement et en premier ressort, et appliquant l'art. 32 ci-dessus

transcrit, des statuts et règlemens des maîtres apothicaires de Lyon du 27 novembre 1659,

Déclare les sieurs NN. coupables de contravention audit article; en conséquence les condamne chacun à 100 fr. d'amende; ordonne que les médicamens saisis à leur préjudice sont et demeurent confisqués; condamne les susnommés aux dépens de la procédure et du présent jugement, chacun en ce qui les concerne, etc.

*** 29. — Départ pour Paris de M. Victor Dauphin de Verna, député du département du Rhône, et premier adjoint de la mairie de Lyon. M. le maire, son collègue à la chambre des députés, revenu momentanément dans nos murs à l'époque des élections du grand collége, est reparti depuis quelques jours. Les rênes de l'administration municipale ont été remises à M. Evesque, second adjoint.

Même jour. — On construit en ce moment, au devant de l'hôtel de ville, l'échafaudage qui doit servir au placement du bas-relief destiné à en décorer le tympan. Ce bas-relief, dont l'exécution est confiée à M. Legendre Héral, remplace celui qui a été détruit au commencement de la révolution, qui était l'ouvrage de Chabry, et représentait Louis XIV à cheval. Sous le régime républicain, on y avait substitué les images en plâtre de la Liberté et de l'Égalité moulées gratuitement par le statuaire Chinard, et qui n'ont été détruites que depuis la restauration.

*** 31. — Rapport fait à la chambre des députés par M. Calemard de Lafayette d'une pétition par laquelle des habitans de Lyon demandent une indemnité pour leurs maisons abattues en 1794 pour l'embellissement et la salubrité de la ville. La commission propose le renvoi aux ministres des finances et de l'intérieur. Ces conclusions sont appuyées par M. Jars qui demande en outre le renvoi à la commission du budget, et par M. de Lacroix-Laval qui déclare, comme maire de Lyon, que les pétitionnaires,

déboutés de leurs réclamations contre la ville par un arrêt du conseil d'état, sont réellement créanciers du gouvernement. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Becquey et de Cambon, le renvoi proposé par la commission est adopté.

ADDITIONS ET CORRECTIONS POUR LE TOME PRÉCÉDENT.

Pag. 358, les deux notes qui sont au bas de cette page ont été transposées : la première devait porter le n. 2, et la seconde le n. 1.

Pag. 365, après ces mots qui se trouvent dans la note 2 : *Mandelot... « parmi les armes du peuple sauva la vie à une infinité de séditieux hérétiques*, » ajoutez : Rubys, Hist. de Lyon, liv. III, chap. 61, nous apprend que Jean-Jacques de Mesmes, sieur des Arches, maître ordinaire des requêtes du roi s'était rendu tellement odieux aux catholiques, qu'il aurait infailliblement péri, si Mandelot ne lui eût donné asile dans son hôtel ; ce personnage avait été envoyé à Lyon, quelque temps avant la St-Barthélemy, sur la demande des protestans, pour y faire exécuter l'édit de pacification nouvellement publié. Les catholiques étaient journellement assignés devant lui, à la requête des protestans, pour les choses les plus frivoles, comme pour la restitution d'un perroquet, d'une enclume, d'un pot de graisse, etc., etc. ; *ce qui anima plus les habitans de la ville les uns contre les autres, que n'avoient fait tous les troubles et guerres civiles.*

Pag. 378, ligne 7, *Saugrein*, lisez : *Saugrain.*

Même pag., ligne 16, *Thomas Ancelin*, lisez : *Thibaud Ancelin.*

STATISTIQUE.

Essais historiques sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(VII.e Article).

Belier (rue du). C'est plutôt un chemin qu'une rue, dont la direction tend de la chaussée Perrache à l'intérieur de la presqu'île du même nom, joignant l'ancien bassin de la gare. Son entrée se trouve à quelques pas de distance de la barrière de l'octroi *extra muros ;* il n'y existe que 6 maisons, dont la population, de 16 ménages, réunit 53 individus. La fabrique d'étoffes de soie y entretient 7 métiers. Quoique d'une date encore récente, l'étymologie précise du nom que cette rue porte est ignorée : on peut seulement supposer qu'il s'appliquait à l'existence, en cet endroit, de quelque pièce de l'hydraulique de la gare construite pour Perrache, et quelque temps après, abandonnée par les actionnaires.

Belle-cour. Voy. Louis-le-Grand (place).

Bellièvre (rue). Cette rue, nouvellement ouverte, aboutit de la place de la Trinité à la rue des Prêtres, parallèlement et au nord de l'ancienne rue Ferrachat : elle a été pratiquée sur une partie de l'emplacement du ci-devant monastère des chanoines réguliers de St. Augustin, de l'ordre de la Ste. Trinité, pour la rédemption des captifs. Il n'y a encore que 5 maisons de construites,

lesquelles sont occupées par 36 ménages, composés de 150 individus. Sur ces 36 ménages, 32 sont d'ouvriers en soie, qui exploitent 62 métiers.

Le nom de Bellièvre que cette rue a reçu, rappelle une famille qui a illustré la ville de Lyon (1), et à laquelle le sol des Trinitaires avait appartenu. C'était même dans la maison qu'occupaient ces PP., qu'avaient pris naissance Jean et Pompone de Bellièvre, dont le second fut tenu sur les fonts de baptême par Pompone Trivulce, gouverneur de Lyon (2). Jean, qui était l'aîné, fut, comme Claude, son père, premier président du parlement de Dauphiné. Pompone devint ce célèbre chancelier de France qui servit sous cinq de nos rois, soit dans les ambassades, soit dans d'autres emplois importans, et dont Henri IV disait, qu'il ne connaissait point de plus homme de bien.

Claude de Bellièvre, père des deux précédens, était né à Lyon au mois de mars 1487 ; son grand-père, Barthélemi I, avait été long-temps secrétaire et intendant de la maison du cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville (3), et c'est de lui que date l'élévation

---

(1) Quelques titres appuyés par la traditiou du pays font les Bellièvre originaires du village de S. Jean de Chaussan, canton de Mornant. Cette famille s'établit à Lyon vers le XV.[e] siècle. Voy. Pernetti, *Lyon. dignes de mém.*, tom. I, pag. 305 et suiv.

(2) Pompone vint au monde en 1529, suivant la *Biogr. univ.*; en 1525, suivant Pernetti, *loc. cit.*

(3) Barthélemi I avait été notaire, et l'on rapporte qu'il avait dans son étude un clerc uniquement employé à copier,

de cette famille lyonnaise, de laquelle sont sortis, dans l'espace d'un siècle, deux archevêques de Lyon (1), un chancelier de France, un premier président au parlement de Paris (2) et deux à celui de Dauphiné (3).

Claude de Bellièvre fut plusieurs fois conseiller échevin (4). Il était l'auteur d'un ouvrage sur les antiquités de Lyon, intitulé : *Lugdunum priscum*, qui se trouve maintenant à la bibliothèque de Montpellier (5). Il avait

---

non des titres ou des actes, mais les bons auteurs classiques et les anciennes chroniques de notre histoire.

Barthélemi II, père de Claude, succéda à Barthélemi I dans tous ses emplois. C'est à son crédit que fut dû le fameux édit de 1494, la source des plus beaux privilèges qu'avaient les Lyonnais, et, en particulier, de la noblesse qui s'acquérait par l'échevinage.

(1) Albert et Claude, fils de Pompone, le premier mort en 1612; le second en 1613.

(2) Nicolas, troisième fils de Pompone.

(3) Claude dont il va être parlé plus en détail, et Jean son fils, comme on l'a dit plus haut.

(4) En 1522 et 1528. Il avait été avocat du roi au conseil de Dombes et en la sénéchaussée, avant d'être appelé à la place de procureur général au parlement de Dauphiné en 1536, et à celle de premier président du même parlement en 1541. Il se démit volontairement de cette dernière place en 1549, pour revenir dans sa patrie qui lui déféra le titre d'échevin honoraire et perpétuel. Ce fut lui qui rédigea cette célèbre requête, en forme de plaidoyer, qui fut présentée à François I.er, pour obtenir l'établissement d'un parlement à Lyon.

(5) Cette compilation paraît avoir été faite de 1525 à 1556; elle forme un vol. in-4.° de 180 feuillets. Paradin

aussi composé sur le même sujet, d'autres manuscrits qui ont été perdus, et plusieurs recueils, écrits de sa

---

en a profité, et le P. Pierre L'Abbé l'a citée dans une de ses dissertations sur l'origine de Lyon. Elle est précédée d'une dédicace aux Lyonnais, *viris Lugdunensibus*. Ménestrier, *Introduction à la lecture de l'histoire*, pag. 178-180, donne la table suivante des chapitres dont se compose ce manuscrit :

1. *De origine urbis Lugduni et colonia Romanorum in eam deducta.*
2. *De dictione* Lugdunum *et modo scribendi.*
3. *De magistratibus et aliis publicis muneribus.*
4. *De vetere et universali in ea emporio.*
5. *De theatro et celebratis in eo ludis.*
6. *De præclaris in ea urbe ædificiis et operibus.*
7. *De ara Lugdunensi.*
8. *De incendio ejusdem urbis.*
9. *De vetere schola.*
10. *De Rhodano et Arari fluminibus.*
11. *De insula.*
12. *De aquæductu.*
13. *De Foro Veneris seu veteri.*
14. *De Insula.*
15. *De aliquot viris claris quibus patria Lugdunum.*
16. *De flaminibus et vetere religione in ea.*
17. *De commoditate ejusdem loci.*
18. *De ejusdem dignitate et ditione.*
19. *De vicis et oppidis Lugduno vicinis quorum vetus extat memoria.*
20. *Epitaphia quæ Lugduni ex veteribus monumentis exscripsi.*
21. *Nostræ ædes.*
22. *Adversaria et lectiones antiquæ.*

Un de nos collaborateurs a fait quelques démarches au-

main, se trouvent dans la bibliothèque du roi (1).

Le goût qu'il avait pour l'antiquité, le porta à rassembler, dans le jardin de sa maison, qui en prit et en a long-temps conservé le nom de *Jardin des antiquités*, une collection d'inscriptions romaines, dont le nombre fut fort augmenté par le président de Langes, son beau-frère, qui occupa après lui cette maison. Plusieurs de ces inscriptions se trouvent aujourd'hui dans les galeries du palais des arts.

Claude de Bellièvre fut inhumé dans l'église de St. Pierre-le-Vieux, où se voyait encore, avant la démolition de cette église, le tombeau que lui avaient fait élever ses deux fils, Jean et Pompone, et pour lequel ils avaient composé une inscription latine, en style lapidaire, que des savans trouvaient digne des beaux jours du siècle d'Auguste (2).

---

près d'une personne qui possède à Lyon une copie du *Lugdunum priscum*, prise sur l'original, conservé à Montpellier; il en désirait la communication pour en donner dans notre recueil une description et un extrait détaillé; mais ces démarches ont été inutiles : le propriétaire de cette copie n'a pas eu pour nous la même complaisance qu'on a eue pour lui à Montpellier.

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. V, pag. 148-150.

(2) D. O. M.
HÎC SITVS EST CLAVDIVS BELLEVRIVS, V. C. DELPHIN.
SENATVS PRÆSES PRIOR,
CVJVS INNOCENTIA HOMINVM INVIDIAM PROVOCAVIT
ET SVPERAVIT.
VIXIT ANNOS LXX, MENSES VIII ET DIES VII.
IOANNES ET POMPONIVS PATRI OPTIMO,
ANNO M. D. LVII.

Bernardines (place des), située entre les deux sommets de la Grande Côte et de celle de St. Sébastien, et touchant au nord les premières maisons de la Croix-Rousse. On y trouve 5 maisons, 37 ménages, présentant un effectif de 123 individus, 16 ateliers, et 34 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Le principal bâtiment qu'on voit sur cette place, et qui lui a donné son nom, formait autrefois le couvent des religieuses Bernardines.

Ces religieuses vinrent d'abord s'établir à Lyon dans la maison qu'occupèrent après elles les Missionnaires de St. Joseph, rue du Garet, aujourd'hui l'hôtel du Nord; elles firent ensuite construire celle dont nous parlons, et dans laquelle elles s'établirent en 1641.

Du jardin qui leur a appartenu, la vue s'étend sur toutes les montagnes du Forez, sur toute la plaine du Dauphiné, jusqu'aux Alpes, et presque sur toute la ville : le clos qui en dépend, et qui réunissait à l'avantage de sa contiguité à la ville, tous les agrémens de la campagne, a été morcelé par une de ces spéculations malheureuses qui ont transformé les riantes collines dont la partie nord de Lyon était couronnée, en d'immenses et tristes maisons d'habitation.

Cette épitaphe fait allusion à un procès qu'avait eu Claude de Bellièvre au parlement de Toulouse contre les Syndics des états du Dauphiné. Ceux-ci le poursuivaient comme coupable de malversations; mais ils furent condamnés, par arrêt du mois de janvier 1543, à dix mille liv. de dépens envers le roi et à pareille somme envers l'accusé. C'est ce qui a fait dire aux auteurs de l'inscription qu'il avait excité l'envie, mais qu'il en avait triomphé.

Le monastère des Bernardines n'avait pour ses exercices religieux qu'une chapelle dans laquelle il n'existait rien de remarquable ; il renfermait, d'ailleurs, peu de religieuses au moment où il fut supprimé, attendu qu'à cette même époque, se trouvant déjà dans le cas d'être sécularisé, il était interdit d'y recevoir des novices.

Avant la révolution, la place sur laquelle il est situé, était malpropre et écrasée par les hautes murailles de la ville qui l'entouraient. Ce fut l'abbé Rosier, le Columelle français, qui conçut le premier l'heureuse idée de l'embellir par une plantation d'arbres. Cette plantation et la démolition des murs de la ville jusqu'à la simple hauteur d'un parapet, en avaient fait une promenade assez agréable, d'où l'on découvrait le Mont d'Or, d'autres montagnes du Lyonnais et tout le plateau de la Croix-Rousse ; mais depuis quelques années, les nombreuses constructions qu'on a élevées tout à l'entour, au dehors de la ville, ont singulièrement intercepté la vue et rétréci l'horizon.

C'est sur la place des Bernardines qu'est située la barrière de la Croix-Rousse, reconstruite en 1822, d'après les plans et sous la direction de M. Flachéron, architecte de la ville. Les deux pavillons qui flanquent cette barrière, quoique d'une architecture peut-être un peu légère pour une porte de ville, sont pourtant à peu près ce qui a été fait de mieux en ce genre à Lyon depuis quelques années ; seulement il est à regretter que, par une économie mal entendue, on ait supprimé sur les façades latérales de ces mêmes pavillons, l'attique qui orne la façade principale, et qui y produit un assez bon effet ; cette nudité est d'autant plus choquante, qu'elle laisse apercevoir la toiture d'un édifice dont toutes les parties devraient porter le sceau d'une architecture sévère.

L'emplacement de la barrière actuelle était autrefois occupé par les anciennes portes de la Croix-Rousse, démolies en 1795; et qui étaient pratiquées sous une voûte étroite, contournée, obscure, garnie de fortes herses en fer, analogue, en un mot, aux fortifications dont on voit encore des restes, et sur l'origine desquelles notre article de la rue Bellevue contient une dissertation motivée. A côté des portes, et parallèlement à la maison des Bernardines, s'élevait un corps de bâtiment à un étage, qui servait de caserne à une compagnie détachée du régiment de *Lyonnais*, laquelle prenait le titre de compagnie franche, et résidait à poste fixe à Lyon, où elle avait la garde des portes de la ville.

Berry (rue de). Elle ne date que de la création du quartier St-Clair, en 1763; c'est la seconde après la terrasse Tolozan, en remontant le quai St-Clair, d'où elle conduit à la rue des Deux Angles. Louis XVI, alors duc de Berry, voulut bien permettre qu'elle reçût son nom, comme les rues voisines reçurent ceux de madame la Dauphine et de monsieur le comte de Provence. On y remarque la maison qui se trouve au midi, et dont les trois façades sont ornées d'un avant-corps marqué par quatre pilastres colossaux d'ordre corinthien. Son étendue et la richesse de son architecture lui donnent plutôt l'aspect d'un palais que d'une maison particulière, et en font un édifice qui figurerait mieux sur une place publique que dans les rues étroites au milieu desquelles il est enclavé. La population de cette rue se confond avec celle de la rue Royale, sur laquelle les maisons dont elle est formée prennent leur principale entrée.

Bessard (rue du). Population : 30 maisons, 176 ménages, 565 individus, 18 ateliers et 22 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Cette rue, qui se trouve au plan de 1540 telle qu'on la voit aujourd'hui, et sous le même nom, existait déjà au 14.e siècle, sous celui de *Bessal*, rapporté dans les actes du même temps. Elle conduit de la rue Lanterne au quai du duc de Bordeaux.

Son nom lui vient, suivant les auteurs qui ont écrit sur Lyon, de ce qu'anciennement son emplacement actuel avait servi à l'écoulement des eaux du canal qui communiquait de l'une à l'autre de nos rivières, et dont les places de la Comédie et des Terreaux étaient alors le lit. Comme le dégorgement des eaux s'opérait au moyen d'une pente ou abaissement, le peuple avait appelé ce lieu *le Baissard*, et par corruption *Bessard*.

La rue du Bessard est étroite, sinueuse, presque constamment infectée d'une odeur insalubre, provenant de la manipulation des intestins des animaux qui sont abattus à la boucherie des Terreaux, et de la dessiccation des peaux de ces mêmes animaux. Aussi, avec une issue sur un nouveau quai, placé au centre de la ville et du commerce, et destiné à devenir l'un des plus beaux de ceux qui bordent la Saône, cette rue, si elle n'est pas entièrement reconstruite, n'en restera pas moins l'une des plus sales et des moins habitables de Lyon. L'intérêt des propriétaires des deux rangs de maisons qui la bordent, serait donc de s'associer, en quelque sorte, aux embellissemens exécutés par l'administration, en abandonnant à la voie publique l'espace de terrain nécessaire pour établir un raccord direct avec la rue de la Cage, de manière à ce que la vue pût s'étendre de la Saône au

Rhône. Les maisons se rebâtissant ensuite sur cet alignement, et dans un style d'architecture convenable, cette rue deviendrait l'une de ces belles traversées de l'une à l'autre rivière, qu'on trouve en trop petit nombre dans notre ville, et qui contribueraient si puissamment à son agrément et à sa salubrité.

Une chose même, à ce sujet, a lieu de surprendre : c'est que, dans un moment où il se forme tant de compagnies d'actionnaires pour des entreprises dont le succès n'est pas toujours assuré, il ne s'en soit pas trouvé une qui ait conçu le projet d'acheter la totalité des maisons de la rue du Bessard, pour les restaurer d'une manière analogue aux vues que nous venons d'indiquer. Il nous semble qu'une spéculation de cette nature ne pourrait être qu'avantageuse, en raison du produit considérable que ne manqueraient pas de rendre les locations d'un quartier ainsi embelli et aussi favorablement situé.

Bœuf (rue du). Elle commence au pied du Chemin-neuf, et aboutit à la place du Petit-Collége : sur le plan de 1540, elle est intitulée rue Tramassac, ne faisant alors qu'un prolongement de la rue actuelle du même nom. Elle a depuis été nommée *du Bœuf*, à l'occasion d'une figure de cet animal qui y a été placée près de l'angle nord qu'elle forme avec la place Neuve-St-Jean. C'est un morceau de sculpture estimé des connaisseurs, et qu'on attribue à Jean de Boulogne. Population : 35 maisons, 381 ménages, 1290 individus, 150 ateliers et 315 métiers pour la fabrication des étoffes de soie.

Les maisons qui forment le côté occidental de cette rue, sont presque toutes remarquables par un genre de construction très-ingénieusement adapté au terrain en

amphitéâtre du coteau de Fourvières ; sur la pente inférieure duquel elles sont élevées. Ces maisons, d'une exécution aussi soignée que solide, présentaient aux architectes du temps où elles ont été bâties, de très-grandes difficultés qu'ils ont su vaincre en employant beaucoup de terrasses, de galeries et d'escaliers, qui établissent des communications faciles entre les divers corps de bâtimens élevés les uns sur les autres à une hauteur prodigieuse.

Parmi les maisons dont nous parlons, nous ferons remarquer celles des hôpitaux, de MM. Dubessy, Mongez, Laporte, Dubreuil et Mercier, dans lesquelles on trouve les restes de deux salles de jeux de paume (1), et enfin celle de M. Montet, ayant appartenu autrefois à la famille Croppet de Varissan (2). Il existe, dans cette dernière, un puits placé à l'angle de la cour, au-dessus duquel MM. les comtes de Lyon firent élever une espèce d'obélisque en pierre polie, pour perpétuer le souvenir d'un service signalé rendu par un Croppet de Varissan, notaire du chapitre, lors de l'invasion du Baron des Adrets, en 1562. Il cacha dans ce puits les plus précieux titres et les reliques de l'Eglise de Lyon, et

---

(1) Depuis la rue S. George jusqu'au quai de Bourgneuf, on trouve les vestiges de sept jeux de paume. C'était au 16.e et même encore au 17.e siècle, l'amusement et l'exercice favori des gens riches, qui habitaient presque exclusivement ce quartier de la ville. Si ce jeu est totalement oublié, c'est qu'il demande un local trop vaste et occupe trop peu de joueurs à la fois pour indemniser l'entrepreneur d'une location nécessairement très-chère.

(2) Ces maisons portent les n.os 6, 14, 16, 18, 20, 22.

les préserva ainsi d'une destruction inévitable. Les comtes avaient ajouté à cette marque de leur reconnaissance le privilége de faire sonner la grosse cloche de St-Jean à la mort de chacun des membres de cette famille ; ce qui eut encore lieu lors du décès du dernier Croppet de Varissan, qui arriva peu de temps avant la révolution, dans son hôtel, rue Boissac.

La maison n.° 34 de la rue du Bœuf, a appartenu à Balthazard de Villars, premier président du parlement de Dombes, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, qui fut trois fois prévôt des marchands ; quelques-uns même croient que c'était la maison paternelle de l'illustre famille de Villars, d'où sont sortis l'un des plus célèbres guerriers dont s'honore la France, le maréchal de Villars, et plusieurs archevêques de Lyon (1).

Cette maison passa ensuite à la famille Builloud (2), qui a produit grand nombre de prélats distingués et de savans magistrats ; entr'autres, Symphorien Builloud, qui fut successivement évêque de Glandèves, de Bazas et de Soissons, ensuite ambassadeur de Louis XII auprès de Jules II, puis grand aumônier de François I.er, et qui mourut le 15 janvier 1533.

Pierre Builloud, procureur-général au parlement de

---

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 71-72 et 379-380.

(2) Le P. de Colonia, dans son *Hist. littér.*, rapporte que le nom de cette famille a été souvent défiguré par divers auteurs. Les uns l'ont écrit *Builloud*, d'autres, *Boulliaud* et *Bouilloud*. Il assure que la véritable orthographe est *Builloud*.

Dombes, séant à Lyon, mort en 1597 (1), avait été élevé par le fameux Genebrard, archevêque d'Aix. Ce prélat étant venu à Lyon en 1589, avec les cardinaux Gaetan et Bellarmin, et le célèbre prédicateur Panigarole, depuis évêque d'Ast (2), Pierre Builloud, qui

---

(1) A Paris, où il avait été député vers Henri IV par le consulat : il était alors premier échevin. Il fut enterré dans l'église de S. Germain l'Auxerrois, et dans le tombeau du chancelier Bellièvre, son proche parent et lyonnais comme lui. Il aimait et cultivait les lettres, et a écrit plusieurs ouvrages dont Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 716, indique les principaux. Il eut pour fils le jésuite Pierre Builloud, né à Lyon le 27 janvier 1588, et mort en 1661, auteur d'un livre intitulé *Lugdunum Sacro-prophanum, seu de claris, illustribus et notis Lugdunensibus, Forensibus et Bellijocensibus*, dont il ne publia que le projet (Lyon, Barbier, 1647, in-4.°), et dont le manuscrit a passé de la bibliothèque de MM. de la Valette, dans notre bibliothèque publique où il se trouve encore actuellement, sous le n.° 1253.

(2) Panigarole était déjà venu à Lyon, quelques années auparavant. Voici ce que Rubys raconte à ce sujet, pag. 422 de son *Histoire* : « Le caresme de la mesme annee 1573, prescha à Lyon au couvent des cordeliers de S. Bonaventure, ce torrent d'eloquence et second Chrysostome en sçavoir et en bien dire, frere François Panicarole, de l'ordre desdicts cordeliers, et despuis evesque d'Ast, sorty d'une noble et ancienne famille de Milan. Il faisoit toutes les semaines trois sermons contre la doctrine de Calvin, et appelloit ces sermons ses Calvinicques, parce qu'en iceux il refutoit, les livres au poing, les blasphemes et erreurs de Calvin. Il recapitula en un seul sermon, prenant congé apres Pasques, sommairement tout ce qu'il

habitait la maison dont nous parlons, les invita à dîner chez lui avec Mathieu de Vauzelles, professeur au collége de Lyon, et le savant jésuite Castorius. Ce repas, dont il est parlé dans l'histoire de Rubys (1), fut appelé le festin d'Agathon, ou des sept sages.

HISTOIRE.

Les deux lettres suivantes nous ont été communiquées par M. l'archiviste de la ville : elles font partie du riche dépôt commis à sa garde et à ses soins éclairés. La première surtout offre un grand intérêt, puisqu'elle émane du célèbre Lahire, un des plus valeureux capitaines de l'armée de Charles VII, le compagnon des Dunois et des Saintrailles (2); elle est revêtue de sa signature: malheureusement elle ne contient que la date du jour et du mois (27 janvier); mais on peut conjecturer, d'après les faits qui y sont rappelés, qu'elle est de 1432. C'est, en effet, dans le courant de l'année précédente, à la fin de mai ou au commencement de juin, que Lahire

---

avoit presché jour par jour tout le long du caresme, faisant par là une preuve tres signalee et manifeste du bonheur de sa memoire. »

(1) Voy. aussi Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, tom. II, pag. 715, et Pernetti, *Lyonnois dignes de mém.*, tom. I, pag. 235-236.

(2) Etienne de Vignoles, dit Lahire, mort à Montauban en 1442.

tomba au pouvoir des Anglais, après la prise de Louviers. Le *Journal de Paris*, composé sous le règne de Charles VII, dit que ce fut la même semaine que la Pucelle fut *arse* (brûlee) à Orléans; et on se souvient qu'elle subit ce cruel martyre le 31 mai 1431. L'écriture de cette pièce étant extrêmement difficile à déchiffrer, l'on a eu recours, pour en avoir une copie exacte, à la complaisance de M. Mono, archiviste de l'hospice de la Charité, qui est, comme on le sait, fort habile et fort exercé dans la lecture des anciennes chartes. La seconde lettre, plus récente d'un siècle, est de la maîtresse d'Henri II, la belle Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois (1): la souscription et la signature sont de sa main. Cette lettre a de plus pour nous un mérite particulier; elle fournit des renseignemens sur l'ancien état topographique de l'une des principales localités de cette ville.

I.

A mes tres chiers et grans amis les gens desglise, bourgeois, manans et habitans de la cite de Lion.

Tres chiers seigneurs et grans amis, je me recommande a vous tant chierement que je puis. Vous savez assez comment et par quelle maniere jay este prisonnier des ennemis du Roy en son service, en venent devers lui querir aide et secours pour la ville de Louviers qui estoit assagee des Anglois. Et apres plusieurs grandes paines et durtes que jay souffertes et endurees en prison le plus paciemment que jay peu, ay este mis a rancon

(1) Née le 3 septembre 1499, morte en son château d'Anet le 22 avril 1566.

comme contraint a la somme de XXX m (30,000) escus (1) et plus, laquelle somme, ne du mien, ne aussi de celui de mes parens et amis charnelz, je ne saroye (saurois) bonnement paier sans laide et secours du Roy, au quel jay plus a plain remonstre mon fait et supplie et requis qui lui pleust me aider si largement de ses finences, que je puisse paier madicte finence et delivrance de prison de plusieurs cappitaines qui pour moi tiegnent hostages: et lequel, combien qu'il ait tres bonne voulente de me delivrer de prison, considere que pour son propre fait jay este prisonnier; et pour sa grace ma respondu que de present na pas si largement finences qui me peust aider dicelle somme. Mais de sa bonne grace ma octroye, et à sa requeste mesmes, de demander en chacuns des pays et villes de son obeissance, aide d'argent pour aider a paier ma rancon, ainsi que lui mesmes a chacune ville et pays en escript et envoye de ses gens et officiers pour cette cause, et mesmement a vous mesmes (2). Et pour ce je vous prie

---

(1) En 1432, l'écu à la couronne valait 22 sols 6 deniers. Voy. Le Blanc, *Traité des Monnoies*.

(2) Les archives de la mairie possèdent également la lettre de Charles VII à ses *chiers et bien ames* les bourgeois et habitans de Lyon, datée aussi de Chinon le 27 janvier, où il leur marque que son *feal escuier d'escurie Estienne de Vignoles dit Lahire est presentement arrivé de la prison des ennemis* où il a esté retenu *longuement* et au *tresgrand dommage* du royaume de France; qu'il a laissé de *notables capitaines* pour ses *hostages*, et qu'il demande qu'on lui paye sa rançon; que ne pouvant la payer des finances royales, les bourgeois et habitans de Lyon lui feraient *service et plaisir bien singulier* en fournissant *tres incontinent et hastifvement* la somme de 1500 *royaux d'or* (le royal d'or valait alors 25 sols).

et requiers tant que je puis, mes tres chiers seigneurs et grans amis, qu'il vous plaise de votre grace obtemperer aux lettres du Roy, et me donner, aider et secourir de la plus grande somme que possible vous sera, pour aider a paier ma rancon, et tant faire que a vous et chacun de vous jen soye a tousiours mais (toujours, à jamais) tenuz. Et s'il est chose que pour vous je puisse faire, faictes le moy savoir, et de tres bon cuer l'acompliray, au plaisir de notre seigneur qui vous donne bonne vie et longue. Escript a Chinon le xxvij jour de janvier.

Le tout vostre, Estienne de Vignoles dit Lahire, escuier descurie du Roy,

(Signé) LAHIRE.

II.

A Messieurs les Escheuins et Conseillers de la ville de Lyon, à Lyon.

Messieurs, j'ay entendu par ma niepce de Sainct Pierre, comme il y a quelque temps que pour agrandir les fossés de votre ville, vous auriez prins quelques maisons et jardins sur les fossés de la Lanterne qui estoient de la directe et censive de son monastere de Sainct Pierre pour convertir en fossés, et que despuys le Roy auroit faict faire les muraillès et fossés pour la deffense de la ville beaucoup plus hault vers Sainct Sebastien, à raison de quoy à present lesdicts vieulx murs et fossés de la Lanterne ne servent de riens, et pour ce que voullez abbattre lesd. murailles et combler lesd. fossés et les abeneyiser et bailler à rente à des

particuliers, et que j'ay esté aduertie que lad. muraille que voullez abbattre est bien pres de celle de lad. abbaye de Sainct Pierre, et n'y a que une petite ruette entre deulx, et que estant la votre abbattue, celle dud. monastere demourera bien foible pour respondre aux passages, vents et pluyes, et pour ce je vous ay bien voulu prier bien fort, d'autant qu'il me semble estre fort raisonnable, ou de leur bailler ladite ruette et vieilles murailles, ou pour le moins leur rendre leur directe et rente des maisons qui se mouvoient d'elles, qui ont esté occuppees pour faire lesd. fossés que l'on remplist à present, et seroit contre toute raison que vous eussiez le leur et de ce vous approprier, et parce que j'ay esté aduertie que aulcuns veullent dire que leur baillant lesd. murailles, ce seroit difformer la place qu'on veult faire, certes j'ay esté informee par gens de bien que n'y aura aulcune difformité ny incommodité, parce que la place sera plus grande qu'il ne s'en apparoistra riens; et par ce je vous prye, messieurs, ne vous arrester en si peu de chose, mesmes que leur rente et censine vault mieux, et que cela sera emploié à l'honneur de Dieu et de lad. religion, et pour empescher que si l'on bastissoit de l'aultre costé qu'on ne veist dans lad. religion, comme l'on feroit facillement, vous assurant que si en cela vous leur faictes ce plaisir et œuvre charitable que je le cognoistrai en tous endroicts où vous me vouldrez emploier, et sur ce, messieurs, je prye Dieu vous donner ce que plus desirez. De Bloys, ce xxvii jour de januier l'an mil cinq cens cinquante cinq.

Vtre byen bonne amye,

(Signé) Diane de Poytiers.

BIBLIOGRAPHIE.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. ADAMOLI.

M. le conservateur de la bibliothèque de la ville a retrouvé, dans un coin obscur de ce dépôt, les catalogues manuscrits des livres et des médailles (1) de M. Adamoli, dressés par lui-même, et que l'on croyait perdus, M. Delandine n'en ayant fait aucune mention dans son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*. Le premier de ces catalogues, celui des livres, distribué selon l'ordre des facultés, d'après la méthode de Gabriel Martin, se compose de quinze volumes ou cahiers in-4.° (2). Il contient l'indication des prix auxquels

(1) Ces médailles ont presque toutes disparu : quelques-unes seulement se trouvent au musée qui ne possède qu'une collection peu nombreuse et très-incomplète.

(2) M. Adamoli montrait ses catalogues aux étrangers qui venaient visiter son cabinet : car sa collection était connue et renommée de son vivant, et depuis 1755, l'*Almanach de Lyon* la mentionnait, chaque année, au nombre des plus remarquables que possédât cette ville, et lui consacrait un article particulier.

Ce fut en 1733, époque de sa majorité, que M. Adamoli conçut et commença à exécuter le projet de se former un cabinet de livres choisis et un médailler qu'il employa le reste de sa vie à augmenter et à enrichir. Il avait acquis en 1740, environ 1000 volumes ; en 1750, il en avait 2000 ; en 1756, 3300 ; en 1759, 4000 ; en 1763, 5000 qui lui avaient coûté plus de 45,000 fr. A sa mort arrivée le 3 juin 1769, le nombre de ces volumes s'élevait à près de 6000.

chaque ouvrage avait été porté dans les plus célèbres ventes de bibliothèques, et en particulier, l'indication du prix auquel M. Adamoli avait acquis chacun d'eux ; il contient aussi une description détaillée des articles qui offraient quelque particularité remarquable, soit sous le rapport typographique, soit sous le celui de la condition, et quelquefois des jugemens sur les auteurs et l'analyse des sujets traités. Ces notes bibliographiques, historiques, anecdotiques, littéraires, peuvent intéresser les amateurs ; mais malheureusement elles n'ont pas toujours toute l'exactitude désirable, et il s'y rencontre d'assez graves erreurs. L'éducation de M. Adamoli avait été un peu négligée dans son principe : il s'était, en quelque sorte, formé lui-même ; il ne devait qu'à son application, aux études auxquelles il s'était livré sans maîtres, ce qu'il possédait d'instruction et de connaissances. Les règles du langage qui sont la base de toute bonne éducation et que l'on n'apprend jamais bien quand on a passé un certain âge, ne lui étaient pas assez familières. Il défigurait souvent l'orthographe des noms propres. Il manquait, d'ailleurs, de précision et de netteté dans l'expression de ses idées. Néanmoins, à force de patience, de soins et de lectures, il était devenu bon bibliographe, et avait réussi à former une bibliothèque véritablement bien choisie : aussi avait-il inscrit cette devise au-dessus de la porte du cabinet où elle était renfermée : *Non sorte, sed arte collecta.* Elle se composait des meilleures éditions des auteurs classiques, anciens et modernes, bien conditionnées, reliées sans luxe, mais avec propreté, élégance et solidité (1).

(1) Les relieurs dont il se servait, étaient les sieurs Molière, Prudhomme et Beau. Il affectionnait surtout

M. Adamoli était aussi fort riche en ouvrages sur l'histoire naturelle, science à laquelle il s'était spécialement adonné. Il avait joint à tout cela quelques manuscrits d'une assez grande valeur.

Il s'en faut de beaucoup que nous possédions tous ces trésors rassemblés à grands frais pendant le cours de trente-six années. Le catalogue qui vient d'être recouvré, nous met à même d'apprécier au juste les pertes qu'a essuyées cette collection. On sait qu'après la mort de M. Adamoli, elle fut transférée dans une salle de l'hôtel de ville où elle resta long-temps empilée. Elle fut l'objet de vives discussions entre l'héritier et l'académie de Lyon à qui elle avait été léguée, mais qui n'avait point de local pour la recevoir. Ces difficultés ayant été aplanies par les tribunaux et par l'autorité municipale qui fournit à l'académie une salle dans l'hôtel de ville, la bibliothèque Adamoli fut remise à cette compagnie, et on l'ouvrit au public une fois par semaine, conformément aux intentions du testateur. La révolution étant survenue, on la transporta aux Dames S. Pierre où elle fut oubliée pendant plusieurs années. Elle a été enfin réunie à la bibliothèque de la ville, d'où on vient de la retirer pour la restituer à l'académie et la placer dans une des salles que le corps municipal a assignées à ce corps savant dans le palais des arts. Tous ces changemens, tous ces transports, toutes ces vicissitudes ne lui ont pas été favorables; de nombreux enlèvemens lui ont été faits, sans qu'il soit possible d'en désigner ni l'époque précise ni les auteurs. Il y a dans cette ville

---

les reliures en parchemin de choix, goût ancien qu'il avait fait renaître et remis à la mode.

peu de bibliothèques particulières où il ne se trouve quelques livres provenant de cette collection, lesquels, après avoir passé de main en main, ne seraient plus reconnaissables aujourd'hui, s'ils ne portaient tous le cartouche de M. Adamoli, collé sur l'intérieur de la couverture, ainsi que le sceau de l'académie, empreint sur le frontispice. La ville a aussi disposé d'une partie de ces livres dont elle avait des doubles, en faveur de quelques établissemens publics, tels que la bibliothèque de l'école de dessin et celle de l'école vétérinaire. L'académie, rentrée en possession des volumes qui étaient restés dans la bibliothèque du grand collége, où il s'en trouvait d'autres qui lui appartenaient aussi (1) et qui lui ont été pareillement rendus (2), compte bientôt

(1) Ceux qui lui avaient été donnés par ses membres, ou qu'elle avait achetés de ses économies, ou reçus du gouvernement ou des auteurs.

(2) Les livres restitués à l'académie, en différens envois qui ont eu lieu depuis le 8 décembre 1825 jusqu'à ce jour, sont au nombre de 6101 volumes imprimés, 400 volumes de musique, 181 brochures diverses, 2 volumes imprimés sur vélin, et 237 manuscrits. Total 6921 volumes, dont les plus beaux et les plus rares font partie du legs de M. Adamoli. On distingue parmi ces derniers un magnifique exemplaire de l'édition des commentaires d'Eustathe sur Homère, Rome, 1542-1550, 4 vol. in-fol., et une foule d'autres ouvrages de prix dont il serait trop long de rapporter les titres. Des deux volumes imprimés sur vélin le premier contient *Jacobi Bracellei Genuensis Lucubrationes* : c'est un grand in-4.° sorti des presses de Josse Bade, à Paris, en 1520; le second est un livre d'heures à l'usage de Paris, imprimé par la veuve de Thielman Kerver, en

admettre le public, une ou deux fois par semaine, à jouir de ces richesses. Le testament de M. Adamoli en impose la loi. C'est, en effet, une des clauses de cet acte, qui porte la date du 25 octobre 1763.

Le legs y est encore soumis à une autre condition qui peut paraître singulière : c'est la défense que fait le testateur à ses légataires de confier la garde de ses livres à « tous sujets membres de quelque corps religieux qu'ils » puissent être, de même qu'à tous imprimeurs, li- » braires, marchands trafiquans en livres, qui, ajoute-t- » il, toujours conduits par les vues d'intérêt de leur » commerce, farciroient cette bibliothèque de gros corps » de livres inutiles et peu nécessaires ; l'empoisonne- » roient même de ce qu'on appelle *bouquins*. » Il est

---

1512, in-8.°, orné d'un grand nombre de figures. Sur le dernier feuillet sont les *Commandemens de Dieu* et les *Commandemens de saincte Eglise*. Le neuvième *commandement de Dieu* y est conçu de la même manière que dans un autre livre d'heures à l'usage de Rome, dont nous avons parlé, tom. VI, pag. 120 :

> La femme ne desireras
> De ton prochain, fille ou ancelle,
> Et point ne la desireras
> Par mal plaisir, soit laide ou belle.

Les *commandemens de saincte Eglise* ne sont qu'au nombre de cinq, et on n'y trouve pas celui qui est aujourd'hui le sixième dans notre liturgie :

> Vendredi chair ne mangeras, etc.

Ce volume, ainsi qu'on le voit par une note écrite à la main sur le frontispice, fut *présenté à l'académie par M. Mathon de la Cour, académicien, le 29 avril 1783.*

assez difficile de deviner le motif qui a dicté la première partie de cette clause, celle qui exclut tout religieux; M. Adamoli a négligé de nous l'apprendre; il n'a exprimé que les raisons qui l'ont porté à stipuler la seconde. Du reste, sa volonté est aisée à exécuter, ou pour mieux dire, il serait impossible de la violer, aujourd'hui qu'il n'existe plus dans notre ville de corporations monastiques d'hommes. L'académie ne compte pas même un seul ecclésiastique parmi ses membres.

M. Cochard a placé à la tête de la seconde année (1828) de son *Homme de la Roche, ou Calendrier historique et anecdotique sur Lyon*, Lyon, Pézieux, in-18, une *Notice sur Pierre Adamoli*, où il est entré dans des détails fort amples et fort exacts sur la plupart des faits dont nous venons de faire une revue rapide; mais il n'a pu y parler du catalogue qui est le sujet de cet article, et qui, lors de la publication de son almanach, était encore égaré. Il donne de justes éloges à la générosité de M. Adamoli au sujet du legs qu'il a fait à l'académie, ou plutôt au public; il n'oublie point de rappeler les autres titres qu'il a au souvenir et à la reconnaissance de ses concitoyens, tels que la fondation, contenue aussi dans son testament, d'une rente annuelle de 325 fr., pour une médaille d'or et une médaille d'argent, que, suivant ses intentions, l'académie a décernées en prix, sur des questions de physique et d'agriculture, jusqu'à l'époque de la révolution. Le capital de cette fondation était placé sur l'hôtel de ville; le corps municipal et les héritiers du testateur négligèrent d'en demander au gouvernement la liquidation, et la somme a été perdue. M. Cochard mentionne pareillement un autre legs de 1000 fr. que M. Adamoli voulait être employé à l'impres-

sion de son catalogue dont il désirait que des exemplaires fussent déposés dans diverses bibliothèques de Lyon et de Paris, et même dans la bibliothèque royale, afin que son bienfait se trouvant consigné dans ces monumens publics, ne pût éprouver aucune altération.

La découverte du catalogue mettrait à même d'exécuter la condition de ce dernier legs, si l'académie était en mesure de réclamer les 1000 fr. qui en sont l'objet; mais le but du donateur ne serait pas entièrement atteint, puisqu'en exigeant l'impression de cet inventaire, M. Adamoli avait voulu constater toute l'étendue de sa libéralité pour empêcher que rien n'en fût distrait. Par l'effet des malheureuses circonstances que nous venons de faire connaître, il ne reste guère qu'un peu plus de la moitié des livres qu'il avait légués à l'académie. Il n'en serait pas moins à désirer que cette compagnie publiât le catalogue de tous ceux qu'elle possède, et nous savons qu'elle s'occupe en ce moment même de le faire rédiger.

Le manuscrit de M. Adamoli devra toujours être conservé comme un monument précieux et comme un recueil d'utiles renseignemens.

Pour achever de donner une idée de ce travail, nous indiquerons quelques-unes des notions qu'on peut y puiser, ainsi que nous l'avons dit, sur différens points de biographie et de bibliographie.

On sait que M. Adamoli a été l'un des principaux éditeurs des œuvres de Louise Labé, publiées en 1762, par une société de gens de lettres lyonnais : il nous a conservé tout l'historique de cette publication, et nous en avons profité dans l'article sur la rue Belle-Cordière, qui a été inséré dans le présent volume, pag. 7 et suiv.

Ce n'est pas la seule réimpression qui lui soit due : on lui doit encore celle d'un petit ouvrage très-curieux, la *Meygra entreprisa* d'Antoine de Arena (du Sablon, ou, suivant d'autres, de la Sable), donnée chez les frères Duplain, en 1760, in-8.°, de xvj et 106 pages, et voici ce qu'il raconte lui-même à ce sujet : nous le laisserons parler, persuadé que les détails qu'il rapporte ne déplairont point aux bibliophiles. De très-légers changemens que nous ferons à son style, n'altéreront ni le fond ni la suite de ses idées. Après avoir copié le titre du petit volume, il s'exprime ainsi :

« Très-belle édition, ornée d'une vignette au frontispice, qui représente un coq chantant, avec cette devise :

Gallus { cantat, cantavit, cantabit. regnat, regnavit, regnabit.

« De tous ceux qui ont parlé de la guerre de Provence, nul n'en a mieux remarqué les particularités qu'Antoine du Sablon, natif de Soliers en Provence : il en avait été le témoin oculaire, puisqu'il y suivit le roi et l'armée.

« Ce fut moi qui le premier eus l'idée de faire réimprimer ce livre à Lyon. Un exemplaire venu d'Avignon s'était trouvé dans la bibliothèque de M. le marquis de Caumont, acquise en totalité et transportée en notre ville par le sieur Rigolet fils, libraire, qui en fit une vente en détail, au plus offrant, en janvier 1759. Ce volume (1) était connu de quelques curieux pour être

(1) Imprimé à Avignon, en 1537, in-12.

d'une extrême rareté : chacun voulait l'avoir ; on savait ce qu'en dit le P. Niceron, dans ses Mémoires, qu'il n'y en avait que deux exemplaires en Europe, et que cette rareté provenait de ce que cet ouvrage satirique avait été supprimé, dès son apparition, par François I.er : ce prince avait voulu donner cette satisfaction à l'empereur Charles-Quint, avec lequel il faisait sa paix, et qui était cruellement turlupiné par le poète macaronique sur son entreprise de la conquête de la Provence, où il venait d'échouer. L'exemplaire dont il s'agit, imprimé en lettres gothiques, assez mal conditionné, fut poussé à la vente jusqu'à 74 fr. 19 s., dernière enchère mise par le sieur Rigolet pour M. le marquis de Méjanes, à ce qu'il disait ; mais soit que le marquis n'en ait point voulu à ce prix, soit par tout autre motif, il resta pour le compte du sieur Rigolet. L'ayant appris, je conçus aussitôt le projet de former une société pour le faire imprimer en beau papier et en beaux caractères, et d'y mettre tous les soins possibles pour la correction. Je soumis cette idée à M. Ruffier d'Attignat qui l'approuva fort. Nous agîmes de concert pour l'exécution, et nous eûmes bientôt composé une société de huit personnes seulement, y compris le sieur Rigolet, dont sept devaient supporter les frais de l'impression : il nous parut juste que le propriétaire du livre eût sa portion, sans être tenu aux dépenses. L'ouvrage fut déposé entre les mains de M. Claret de la Tourrette de Fleurieu, ancien commandant et prévôt des marchands à Lyon, que nous priâmes de se mettre à la tête de notre compagnie. Nous invitâmes aussi à en faire partie MM. l'abbé Antoine Lacroix, obéancier baron de St. Just, Blaise Desfours, conseiller à la cour des monnaies, le P. Jean-Henri-Bonaventure Dumas, an

cien gardien et bibliothécaire du grand couvent des cordéliers, et MM. les frères Duplain, libraires. Ces derniers se chargèrent de l'exécution typographique de cette petite entreprise qui réussit parfaitement. Nous avons des obligations, pour la correction des épreuves, à M. Verger, chanoine régulier de S. Antoine, qui s'y est beaucoup appliqué, et à mon ami M. Teissier qui nous avait fait une excellente copie de l'original. L'édition a été tirée à 150 exemplaires in-8.°, dont 12 en papier très-fin de Hollande, où la vignette du coq chantant est tirée en fort beau bleu, et 12 autres en grand papier fin pour les associés seulement, sauf 2 qui furent envoyés, l'un au ministère, et l'autre, à M. l'intendant de Lyon. Le restant est sur du papier de grandeur ordinaire, mais très-beau (1). Les associés eurent chacun un nombre égal d'exemplaires. Nous n'avons rien laissé à désirer dans cette édition, si ce n'est qu'il y manque un vocabulaire des mots du vieux langage, qui ont leur sel dans la poésie macaronique, et un autre pour le patois provençal. Je regardais ces deux vocabulaires comme indispensables pour la parfaite intelligence du poëme; mais quand on a affaire à une compagnie, on ne fait pas toujours ce qu'on désire.

« Un autre auteur, nommé Claude Chappuis, publia

---

(1) Ces exemplaires en petit format étaient destinés à être joints à la dernière édition des autres ouvrages d'Aréna, faite à Londres (Paris, chez Barbou), en 1758, sous ce titre : *Antonius de Arena Provençalis, de bragardissima villa de Soleriis, ad suos compagnones qui sunt de persona friantes, bassas dansas et branlos practicantes, nouvellos perquam plurimos mandat.*

aussi une satire contre Charles-Quint, sous ce titre : *L'Aigle qui a faict la poule devant le cocq à Landrecy, poëme de la fuite de l'empereur Charles-Quint devant le roi François I.er, par Claude Chappuis, de Rouen, valet de chambre ordinaire du roy*, Paris, Roffet, 1543, in-8.° ; réimprimé à Lyon, en 1544, in-8.°, sans nom d'imprimeur. L'édition de Paris est citée par le P. Lelong, *Biblioth. hist. de la France*, in-fol., pag. 390. »

Le catalogue de M. Adamoli fournit encore des renseignemens sur d'autres publications qu'il avait faites, sur ses trois lettres relatives à la jambe du cheval de bronze trouvée dans la Saône, imprimées en 1766 et 1767, sur ses ouvrages manuscrits dont l'académie possède une partie, tels que des recherches qu'il avait ébauchées sur l'origine de l'imprimerie à Lyon, et un recueil de vers. On trouve dans ce dernier quelques *Brevets de la Calotte* (1) de sa composition. M. Adamoli nous apprend, en outre, qu'il a travaillé à l'édition du *Dictionnaire portatif de la langue française*, extrait de Richelet et augmenté par l'abbé Goujet, publiée en 1761, in-8.°, par les frères Duplain, et qu'il y ajouta 200 mots que l'abbé Goujet avait omis.

Parmi les anecdotes qu'il a semées dans les notes de son catalogue, nous citerons les suivantes, et c'est par-là que nous terminerons notre article. Il s'agit dans le

---

(1) Sorte de poëme satirique fort à la mode vers le commencement et jusques vers le milieu du dix-huitième siècle. On supposait que la personne qu'on voulait ridiculiser, méritait d'entrer dans une compagnie imaginaire de foux et d'originaux, appelée *le Régiment de la Calotte*, et on lui délivrait un *brevet* en vers.

premier passage que nous allons transcrire, des *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigny (que M. Adamoli nomme mal-à-propos *d'Artiny*), Paris, Debure l'aîné, 1749-1756, 7 vol. in-12.

« Cet ouvrage, dit-il, est une compilation perpétuelle de l'Abbé d'Artigny, chanoine de l'église de S. Maurice, à Vienne en Dauphiné (1). Les écrivains incapables de

---

(1) Il était né dans cette dernière ville, le 8 novembre 1706, et y est mort le 6 mai 1778.

M. Adamoli fait ici l'hypercritique ; le ressentiment le rend injuste. Les *Mémoires* de l'abbé d'Artigny ne sont point un ouvrage aussi méprisable qu'il veut le faire entendre. On y trouve une foule de pièces rares et curieuses ; et, suivant l'expression de M. Weiss qui a composé pour la *Biographie universelle* l'article de ce littérateur modeste et laborieux, des dissertations sur différens points d'histoire littéraire, remarquables par un ton décent de critique et par un air de bonne-foi qui plaît au lecteur et qui le persuade. On doit à l'abbé d'Artigny un petit ouvrage qu'il a *tiré de son propre fonds*, la *Relation d'une assemblée tenue au bas du Parnasse, pour la réforme des belles-lettres* ; et cette brochure, dit encore l'estimable biographe que nous venons de citer, est écrite avec plus de finesse et d'esprit qu'on ne le devait attendre d'un homme occupé de recherches minutieuses et qui songeait moins à soigner son style qu'à augmenter ses collections. Parmi les extraits intéressans dont se composent les sept volumes de ses *Mémoires*, nous signalerons à l'attention des lecteurs lyonnais un article qui se trouve dans le tom. VII, pag. 175 et suiv., et qui a pour objet l'ouvrage d'Adrien de Montalembert sur l'apparition de la sœur Alix de Tésieux, en 1527, dans le monastère des dames de St-Pierre de Lyon.

produire et de rien tirer de leur propre fonds, prennent cette voie. Ils trouvent en cela plus de facilité pour faire des livres à la toise qui souvent ruinent leurs libraires, quoiqu'il y ait toujours des dupes pour les acheter et même des ignorans pour les louer. J'applaudis volontiers au titre de compilateur éternel qu'a voulu se donner le petit abbé; mais je ne lui passerai jamais celui de compilateur de médailles aux dépens des cabinets qu'il va voir, et où il escamote les plus précieuses et les plus rares. C'est ce qu'il a fait chez moi, la première fois qu'il y a été introduit (en juin 1767) par le P. Dumas, cordélier, son protecteur et son défenseur dans ses subtilités et fourberies. Je possédais un Pertinax, moyen bronze de coin romain, du prix de 36 fr., qu'il m'a enlevé subtilement avec plusieurs autres médailles d'un moindre prix. Il m'a renvoyé généreusement ces dernières; mais il a nié le Pertinax, médaille très-rare et très-bonne à garder. »

M. Weiss s'est trompé, lorsqu'en justifiant l'abbé d'Artigny du reproche qu'on lui faisait d'avoir tiré plusieurs articles de son recueil d'une Histoire manuscrite des poètes français, composée par l'Abbé Brun, doyen de St-Agricole d'Avignon, il observe que néanmoins on ne peut douter que l'abbé d'Artigny ne connût l'existence de l'ouvrage de Brun, puisqu'il dit que le manuscrit en était resté dans la bibliothèque du séminaire de St-Sulpice de Lyon, ainsi qu'un Traité du plagiat, *par le même auteur*. Le *Traité du Plagiat* dont parle plusieurs fois l'abbé d'Artigny, n'était point de l'abbé Brun, mais bien de l'abbé Laurent-Josse Le Clerc, directeur du séminaire de St. Irénée, à Lyon, où il est mort le 7 mai 1736.

« *Traité de la reliure des livres*, par M. de Gauffecourt (où l'on voit cet art décrit dans toutes ses parties. Lyon, 1763). Sans nom de lieu, ni date, in-8.°, beau papier.

» L'auteur, grand amateur des beaux-arts, s'est avisé, sur ses vieux jours, d'imprimer lui-même, avec une presse qu'il avait chez lui, ce petit ouvrage qu'il avait composé depuis 25 ans; il en tira 25 exemplaires seulement dont il fit des présens à ses amis et à quelques curieux. Cette brochure qui n'a que 72 pages, parut, dans le public lettré, à Lyon, vers le mois d'avril 1763.

» Un nommé Prudhomme, m.e relieur à Lyon, auquel M. de Gauffecourt s'était adressé pour apprendre de lui l'art de la reliure, l'avait fort mal instruit, quoiqu'il fût bon ouvrier; il lui avait caché les procédés les plus faciles et les meilleurs de son métier; M. de Gauffecourt ne se méfiait pas de ce fourbe qui le trompait. Aussi y a-t-il bien des défauts dans son livre. M. Molière, très-habile relieur et plus honnête homme, lui aurait découvert loyalement tous les secrets de sa profession. Quand on se propose d'écrire sur un art, il faut prendre langue auprès des bons maîtres. Molière, homme de génie pour la mécanique, lui aurait montré chez lui un artifice fort simple, composé d'un battoir qu'il a inventé, et avec lequel il fait frapper alternativement deux gros marteaux, pesant 60 livres chacun, à l'aide d'une grande roue et de deux petites hérissées de chevilles et mues par un cheval aveugle qui fait tourner un arbre sur un pivot. Il lui aurait également montré une règle infaillible de son invention, faite en équerre, pour couper, avec une égalité parfaite, les deux cartons employés à la couverture d'un livre et pour donner à la tranche la gouttière uniforme. Il lui

aurait fourni une description des crochets et pointes qu'il a imaginés pour faire les nerfs au dos des livres et pour remplacer les chevillettes dont on s'était toujours servi jusqu'alors, mais dont l'emploi n'est pas sûr : les crochets et pointes font le double d'ouvrage. Il eût pareillement enseigné à M. de Gauffecort la manière de bien dorer sur tranche (ce qu'ignore Prudhomme), et de faire toute sorte de belles marbrures, particulièrement la sanguine écaillée. La méthode qu'il emploie pour cela donne à ce qu'il fait plus de durée que n'en ont les ouvrages qui sortent de chez Prudhomme : celle dont ce dernier se sert, est pourtant flatteuse et brillante, mais ses couleurs deviennent pâles et ternes au bout d'un certain temps.

» Le nom de famille de M. de Gauffecourt est *Capperonnier* : il est né à Paris, et son père était de Tours. Celui-ci vint s'établir dans la capitale en qualité d'horloger. On prétend qu'il fut ensuite secrétaire des commandemens de madame la duchesse de Longueville. Il ne mourut pas riche, et son fils continua sa profession dans l'horlogerie ; mais s'étant lié d'amitié avec un gentilhomme que le roi avait envoyé résident à Genève, il le suivit pour se perfectionner dans son art. Il avait la table et le logement chez le résident. Il quitta ensuite son métier pour passer dans les emplois des fermes générales de France. Il obtint celui de fournisseur général des sels pour toute la Suisse. Sa conversation était assez spirituelle : il aimait les arts avec passion et voulait les connaître tous. Je soupçonne qu'il ne fut jamais homme de lettres.

» M. Jean-Marie Bruyset, libraire, son ami, m'a procuré fort obligeamment son livre. L'auteur adresse

l'épître placée à la tête du volume, à MM. Jean-Marie Bruyset père et fils. »

« *Réflexions sur les sentimens agréables et sur le plaisir attaché à la lecture* (par un sage anonyme). Imprimé à Montbrillant (de l'imprimerie de M. de Gauffecourt), 1743, in-8.°

» Ce petit ouvrage avait déjà été imprimé à Paris chez Pissot, en 1736, dans un recueil de pièces de divers auteurs. M. de Gauffecourt fit cette seconde édition qui fut le premier essai sorti de la presse de sa petite imprimerie, comme il l'annonce lui-même dans une épître adressée à un ami, mise à la tête de l'opuscule, lequel ne contient qu'une morale usée et rebattue, présentée d'une manière assez fastidieuse. L'exemplaire est relié de sa main. Il se trouva dans son cabinet à sa mort, et je l'achetai à la vente de ses effets à l'enchère : il n'en avait tiré que 21, et c'était le seul qui lui restât. *Montbrillant* est une petite maison de campagne, près de Genève, qu'il tenait à louage. M. de Gauffecourt s'était fait environ 15,000 liv. de rente dont la majeure partie lui venait de son emploi dans les sels, et le reste, de son patrimoine placé en rente viagère. Il est mort dans une maison de campagne près de Lyon, appelée la Motte, au mois de mars 1766, âgé de 75 ans. Son mobilier fut vendu à l'encan environ 18 à 20,000 fr. La compagnie qu'il recevait à la Motte était fort mêlée. Il admettait à sa table des ouvriers et autres gens du plus bas étage. »

« *Lettres à mon fils*. A Genève, de mon imprimerie, 1759, in-8.°

» On n'a tiré que 25 exemplaires de ce petit livre, imprimé et relié (comme les précédens) par M. de

Gauffecourt. Ce sont douze lettres qu'une mère écrit à son fils pour servir à son éducation. M. de Gauffecourt a mis à la suite 18 lettres d'un chanoine Gaudon à M. de Linan, à M. d'Epinay, fermier-général, et à son épouse, lesquelles sont assez singulières de la part de ce chanoine, mais offrent peu d'intérêt.

» J'ai acheté ce volume à la vente des effets de M. de Gauffecourt. Il faisait partie de sa bibliothèque qui ne contenait qu'environ 400 volumes, romans et petites brochures de fantaisie. Il couvrait de papier bleu tous les livres qu'il reliait, de sorte qu'on pouvait à juste titre appeler sa bibliothèque la *bibliothèque bleue.* »

BIBLIOGRAPHIE.

PREMIER ÉTAT des ouvrages entrés à la Bibliothèque publique de la ville de Lyon depuis le 15 mars 1827.

DONS (1).

* Accord de la foi avec la raison, ou exposition des principes sur lesquels repose la foi catholique.... Paris, 1827, in-8.°

Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour l'an de grâce 1827. Lyon, Rusand, in-8.°

---

(1) Les ouvrages dont le titre est précédé d'un astérisque, sont dus à la munificence du gouvernement.

Ancienne fête de l'île Barbe. Extrait d'un recueil de poésies sur Lyon. Lyon, (1825), in-8.°

C'est un tiré à part d'un article des *Arch. du Rh.*, inséré tome I, pag. 357-376. Il contient une pièce de vers de Bonaventure des Périers, accompagnée de notes par M. Breghot du Lut.

Annuaire de la Côte d'Or, pour 1828, par M. Amanton. Dijon, 1828, in-12.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 52.

* Antiquités de la Nubie....., par F. C. Gau. Paris, 1822, in-fol. max.

Cet ouvrage fait suite à la *Description de l'Egypte* que la bibliothèque de Lyon doit à la munificence royale.

* Architecture antique de la Sicile, ou recueil des plus intéressans morceaux d'architecture, etc. mesurés et dessinés par J. Hittorff et L. Zanth, architectes. Paris, J. Renouard, sans date, in-fol. max.

Livraisons 1 à 5.

* Architecture moderne de la Sicile..., par les mêmes, in-fol. max.

Livraisons 1 à 15.

Bibliographie de la France, ou journal de la librairie, 16.e année (1827), in-8°, avec les tables.

La bibliothèque de Lyon doit ce journal à la libéralité de M. Beuchot, son principal rédacteur, qui l'enrichit trop rarement de ses savantes notes.

Budget, ou état des recettes et dépenses de la ville de Lyon, pour 1827, in-4.°

Idem. Pour 1828, in-4.°

* Bulletin universel des sciences et de l'industrie..... publié sous la direction générale de M. le baron de Férussac. Paris, in-8.° Année 1827, et janvier, février, mars et avril 1828.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. A.-M.-H. Boulard.... première partie, contenant la théologie, la jurisprudence et les sciences et arts. Paris, 1828, in-8.° de 507 pages.

Ce catalogue contient 5146 articles.

Catalogue des livres faisant partie de la bibliothèque de M. le marquis de Ch*** (Châteaugiron). Paris, 1825, in-8.°

La bibliothèque de M. le marquis de Châteaugiron, amateur vraiment distingué et auteur de plusieurs ouvrages fort estimés, est une des plus belles et des plus riches de la capitale : parmi les articles qui ont été distraits de cette bibliothèque pour être mis en vente et qui composent le catalogue dont on vient de lire le titre, il en est un grand nombre de rares et de précieux.

Compte final, ou état indicatif des recettes et des dépenses de la ville de Lyon, relatif à l'exercice de 1825, in-4.°

Défense du *Précurseur*...., par M. Guerre, avocat.... Lyon, Brunet, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 228-229.

* Dictionnaire d'architecture....., par J.-M. Vagnat, architecte. Grenoble, 1827, in-8.°

* Dictionnaire des sciences naturelles.... Strasbourg et Paris, 1826, in-8.°

Tom. 40 à 52. Portraits, livraisons 20 à 25. Planches, cahiers 40 à 52.

Discours prononcé par M. Courvoisier, procureur-général près la cour royale de Lyon. Lyon, Rusand, 1827, in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. V, pag. 466.

Discours prononcé par M. Courvoisier, président du collége du 3.e arrondissement électoral, à Villefranche. Lyon, Rusand, 1827, in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VII, pag. 71-77.

Discours sur l'influence du magistrat...., par M. Justinien Rieussec, premier avocat-général.... Lyon, L. Perrin, 1827, in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VII, pag. 65.

Discours sur l'union des sciences médicales et leur indépendance réciproque....., par M. R. de Laprade..... Lyon, Louis Perrin, 1827, in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 231-232.

Dissertation sur l'origine des étrennes, par Jacob Spon, nouvelle édition, avec des notes, par M.*** (Breghot du Lut)..... Lyon, J.-M. Barret, 1828, in-8.°

Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VII, pag. 311.

Distribution des prix aux élèves de l'école royale de dessin et des beaux-arts de la ville de Lyon, année 1827. Lyon, Rusand, in-4.°

Distribution des prix et médailles de l'institution provisoire la Martinière, de la fondation Grognard, et du cours de géométrie pratique, pour l'année 1827. Lyon, Rusand, in-4.º

* Edifices de Rome moderne, dessinés et publiés par P. Letarouilly.... Paris, J. Pinard, 1827, in-fol. max.

Livraisons 1 à 13.

Epître à Mathon de la Cour, par J.-L. Boucharlat..... Lyon, J.-M. Barret, 1827, in-8.º

Extraite des *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 295-312. Voy. aussi même tom. pag. 390. Les notes dont cette épître est accompagnée, sont de M. Breghot du Lut.

* Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples....., par M. de Paravey.... Paris, Treuttel et Wurtz, 1826, gr. in-8.º, planches.

* Excursions sur les côtes et dans les ports de Normandie. Paris, Jules Didot aîné (sans date), in-fol. max. fig.

Festin (du) du Roi-Boit, par J.-B. Bullet, avec des notes et additions, par C.-N. Amanton. Dijon, 1827, in-12.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 53 et 54.

Flore lyonnaise, ou description des plantes qui croissent dans les environs de Lyon et sur le Mont Pilat, par le docteur J.-B. Balbis.... Lyon, Coque et Ayné, 1827 et 1828, 2 vol. in-8.º Le premier est divisé en deux parties.

Histoire médicale des marais... par J.-B. Monfalcon... Seconde édition entièrement refondue, corrigée et augmentée. Paris, Bechet jeune..., 1826, in-8.°

Cet exemplaire est un des cinq qui ont été tirés sur grand papier vélin ; l'auteur y a joint son portrait et une note autographe qui contient, entre autres choses, un supplément à l'*errata*.

Huître (de l') et de son usage comme aliment et comme remède, par Étienne Sainte-Marie. Lyon, Boursy, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 385-386.

* Iliade (l') d'Homère traduite en français, par Dugas-Montbel... Paris, Firmin Didot, 1828, in-8.° tom. I.er Le texte grec est en regard.

Ce volume est aussi le premier de la belle collection des classiques grecs, traduits en français, que publie M. Firmin Didot. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 236.

* Lettres sur l'origine de la chouannerie...., par Duchemin Descepeaux.... Paris, imprimerie royale, 1827, in-8.°, tom. II.

Mémoires de la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de la ville de Lyon, 1825-1827. Lyon, J.-M. Barret, 1828, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 469.

* Mémoires du muséum d'histoire naturelle. Paris, Belin, in-4.°

Les cahiers 1 à 5 de la 8.e année (1827).

Méthode simplifiée d'analyse pour les langues latine et française, par l'abbé *** (A. Cas), ancien professeur. Avignon, L. Aubanel, 1827, in-12.

Moniteur universel... 1824-1827, 4 vol. in-fol.

Les vingt-trois premières années de ce journal, 1789 à 1811, ont été données par feu Marc-Antoine Petit à la bibliothèque, qui a fait l'acquisition des années 1812 à 1823, et qui doit à la libéralité de la mairie de Lyon les années 1824 à 1827.

Mouvement igné, considéré principalement dans la charge d'une pièce d'artillerie, précédé de réflexions phisiques (sic) sur les calculs de M. Robins, concernant le fluide élastique de la poudre. Toulon (1809), in-4.° mar. vert.

Présent de feu M. Morel-Voleine, archiviste de la ville de Lyon.

* Musée de sculpture antique et moderne, par le comte de Clarac. Paris, 1826, texte in-8.°, planches in-4.°, livraisons 1 à 3.

* Musée royal de France ou collection gravée des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont il s'est enrichi depuis la restauration, avec un texte rédigé par M. A. Jal, ex-officier de marine, publié par madame veuve Filhol. Paris, 1827, petit in-4.°

Livraisons 1 à 2. M. Jal est né à Lyon.

Notice historique sur la vie de M. P. Rieussec....., par M. Guerre.... Lyon, L. Perrin, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 312-313.

Notice sur les Archives du département de la Côte-d'Or, par M. Boudot, conservateur desdites Archives à Dijon. Paris (Dijon), 1828, in-12.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VIII, pag. 53.

Notice sur la rue Belle-Cordière à Lyon, contenant quelques renseignemens biographiques sur Louise Labé et Charles Borde. Lyon, 1828, in-8.°

Voy. plus bas le Bulletin bibliographique.

Notice sur S. Jubin, archevêque de Lyon, avec une dissertation sur l'authenticité de son corps et de son tombeau... deuxième édition. Lyon, Rusand, 1827, in-12.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 231 et 466-467.

Notice sur l'abbé J.-N. Sudan (par M. Breghot du Lut). Lyon, 1827, in-8.°

Extraite des *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 455-457.

Observations sur l'Histoire de Napoléon, d'après lui-même, publiée par Léonard Gallois, troisième édition. Paris, Trouvé, 1827, in-8.°

Ces observations, signées C.-N. Amanton, sont extraites des *Annales de la littérature et des arts*, excellent recueil périodique, publié à Paris, par M. le baron Trouvé.

Octavius (l') de Minutius Félix. Nouvelle traduction par A. Pericaud.... avec le texte en regard et des notes. Lyon, imprimerie de Z. Durand, 1825, in-8.°

* Odes sacrées, idylles, etc., par le comte de Marcellus.... Paris, 1825, in-18.

* Odes sacrées tirées des 15 psaumes graduels, *par le même*. Paris, 1827, in-18.

Œuvres de Macrobe, traduite par Ch. de Rosoy..... Paris, Firmin Didot, 1827, 2 vol. in-8.°

Cette traduction n'est point accompagnée du texte. M. Mahul s'occupe depuis long-temps d'une traduction du même auteur, sur lequel il a publié dans les *Annales encyclopédiques*, année 1817, tom. V, pag. 21-76, une *Dissertation historique, littéraire et bibliographique*, très-bel échantillon des pièces préliminaires dont il compte enrichir son travail.

Plan, élévation et coupes de l'entrepôt des sels de la ville de Lyon. — Inscription de la pose de la première pierre de cet édifice (25 juillet 1827). Deux feuilles de format in-fol., gravées par Sampierdarena à Lyon.

Précis de l'histoire de la médecine et de la bibliographie médicale...., par J.-B. Monfalcon.... Paris, 1826, in-18.

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 233.

* Procli philosophi platonici Opera.... edidit... Victor Cousin... Parisiis, F. Didot, 1827, in-8.° tom. VI.

Raoul ou Rodolphe, devenu roi de France, l'an 923 : Dissertation historique par M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon.... Paris, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 467-468.

Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël, à Coppet ; par M. Grognier. Lyon, Barret, 1827, in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 153-154.

Rapport sur l'état actuel des carrières de marbre de France, par M. Héricart de Thury. Paris, 1823, in-8.°

* Recherches et considérations sur l'emploi des chevaux morts.... Paris, Bachelar, 1827, in-4.°

Recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône (année 1827). in-8.°

Religion (de la) considérée dans sa doctrine, dans sa morale et dans son culte, discours suivi d'un sermon sur le danger des mauvais livres contre les mœurs, et d'un discours à la mémoire des victimes du siége de Lyon, par M. l'abbé Bonnevie.... Lyon, Chambet, 1820, in-8.°

Réquisitoire prononcé dans l'affaire du *Précurseur*.... par M. l'avocat-général Guillibert. Lyon, 2827; in-8.°

Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 389.

* Ruines (les) de Pœstum ou Possidonia, ancienne ville de la Grèce...., par C. M. de La Gardette. Paris, an VII, in-fol. max.

Sermons, panégyriques et oraisons funèbres, par M. l'abbé de Bonnevie..., suivis d'un sermon inédit du R. P. Chapelain... deuxième édition, Paris, Roret, 1827, 4 vol. in-8.°

Siége de Lyon et poésies diverses, par Charles Massas. Paris, 1824, in-18.

Donné par M. Laurent, libraire-éditeur.

Statuts synodaux du diocèse de Lyon...., publiés par Mgr. de Pins... Lyon, Rusand, 1827, in-8.°

Supplément aux œuvres de M. T. Cicéron..., par A. Pericaud ... Paris, Lefèvre, 1826, in-8.°

Un article de M. Dugas-Montbel sur cet ouvrage a été inséré dans le *Bulletin universel* de M. le baron de Férussac, cahier d'avril 1828.

* Taciti (C. C.) Opera, auspice Corbière... Parisiis, excudebat C.-L.-F. Panckoucke... 1826, 4 vol. gr. in-fol.

Chef-d'œuvre de typographie.

* Théorie de la grammaire et de la langue grecque, par C. Minoïde Minas. Paris, Bossange, 1827, in-8.°

* Traité de l'art de la charpente, plans, coupes...., publié par J. Ch. Krafft... Paris, 1820, in-fol. max.

* Traité théorique et pratique de l'art de bâtir, par J. Rondelet. Paris, in-4.°, sans date, tom. I.

* Voyage dans les Pyrénées...., par le comte de Marcellus.... Paris, 1826, in-18.

* Voyage du roi au camp de Saint-Omer et dans les départemens du nord, septembre 1827 (extrait du Moniteur). Paris, imprimerie royale, 1827, in-8.°

* Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France (Franche-Comté), par Ch. Nodier, J. Taylor, et Alph. de Cailleux. Paris, J. Didot l'aîné, 1825, in-fol. max.

Livraisons 12 à 23.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

ADDITIONS A LA NOTICE SUR LE P. FOLARD, INSÉRÉE PLUS HAUT, TOM. III, pag. 358-370.

J'ai dit, sur la foi de plusieurs biographes, que la tragédie d'*Agrippa* était du nombre des ouvrages du P. Folard qui n'avaient pas été imprimés. Le passage suivant des *Mélanges historiques et philologiques* de Michault (Paris, 1754, 2 vol. in-12), que je n'avais pas alors sous les yeux, mais sur lequel je suis tombé depuis, m'a encore confirmé dans cette opinion, en même temps qu'il m'a appris que notre jésuite, outre ses tragédies d'*Œdipe* et de *Thémistocle*, en avait composé une autre sous le titre de *Théodore*. Ce passage qu'on lit dans l'ouvrage que je viens de citer, tom. II, pag. 54-55, fait partie d'un petit recueil d'anecdotes, observations et jugemens littéraires, que Michault tenait du P. Oudin.

« Le P. Folard étoit brûlé du feu poétique : il auroit bien voulu voir l'effet de ses piéces dramatiques sur le théâtre. On lit avec plaisir son *Œdipe* et son *Thémistocle* : il avoit encore composé deux autres tragédies fort belles, qui n'ont jamais été imprimées, *Théodore* et *Agrippa*. Le P. Oudin avoit retenu quelques vers de cette dernière :

C'est le fils de Néron, dont le cœur indomptable
Ne croit régner sur nous qu'autant qu'il nous accable ;
Cruel sans le paroître, il sait l'art inhumain
D'enfoncer le poignard et de cacher la main ;
Ame double et sans foi, dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées (1), etc. »

(1) Ce dernier vers est pris de l'*Art poétique* de Boileau, chant I.

D'après ces témoignages, je n'avais aucun doute sur la non-publication de la tragédie d'*Agrippa*, lorsqu'on m'a écrit de Paris, que certainement il en existait une édition donnée en 1721, et que M. de Soleinne en possédait un exemplaire dans sa belle collection de pièces de théâtre, et lorsque, d'un autre côté, j'ai vu cette même tragédie indiquée dans la *Bibliographie dramatique* de M. Delandine, pag. 46, comme étant dans la bibliothèque de Lyon. Je me suis empressé d'éclaircir ce dernier fait, la chose se trouvant, pour ainsi dire, sous ma main, et j'ai bientôt acquis la conviction qu'il y avait ici équivoque. L'*Agrippa* du P. Folard n'est point dans notre bibliothèque publique, mais seulement le programme qui en fut publié, suivant l'usage, lorsqu'on joua cette pièce au collége de la Trinité, le 8 juin 1721. C'est un cahier de 20 pages, in-4.°, imprimé chez Pierre Bruyset, et relié dans une collection en plusieurs volumes, intitulée *Recueil sur Lyon*. Il contient l'analyse et quelques citations de la pièce, ainsi que le programme d'un ballet comique, sous le titre de *Fortunatus ou le Sot enrichi et dupé*, tiré d'une nouvelle espagnole, qui fut représenté le même jour, et dont il paraît que l'idée et l'arrangement des scènes appartenaient aussi au P. Folard, alors professeur de rhétorique au collége de la Trinité. L'auteur n'est nommé ni dans le titre ni dans le corps de l'imprimé ; mais on lit sur le frontispice cet envoi écrit de sa main : *Pour M. Temporal et M. Rude*, (signé) *Folard*. La tragédie d'*Agrippa* dont le titre complet était celui-ci : *Agripa* (sic) *Postumus*, *petit-fils d'Auguste*, était tirée de Tacite. La tirade citée dans les *Mélanges* de Michault se retrouve parmi le petit nombre d'extraits de cette pièce contenus

dans le programme, avec deux légères variantes, la première au 1.er vers, où, au lieu de : *C'est le fils de Néron*, il y a : *C'est le sang des Nérons*, et la seconde au dernier vers, où, au lieu de : *Sont d'un nuage épais*, il y a : *Sont d'une épaisse nuit.* On y voit que ces vers se rapportent à Tibère, qui, comme on le sait, était fils de Tibérius Néro, premier mari de Livie. Je crois fermement que c'est ce programme que possède aussi M. de Soleinne, et qu'ainsi j'ai droit de persister, jusqu'à nouvelle preuve contraire, dans mon assertion que la pièce d'Agrippa est encore inédite.

Le P. Folard a fait encore jouer, au collége de la Trinité, un autre drame qu'il avait intitulé *la Besace de Jupiter.* C'était sans doute une comédie : elle ne nous est point parvenue. Il en est fait mention dans un recueil de poésies manuscrites où on lit contre l'auteur trois ou quatre épigrammes, qui annonceraient que cette pièce eut peu de succès, et dont voici la moins mauvaise :

Folard voulut un jour monter sur le Parnasse :
Contre une si coupable audace
Apollon fut saisi d'une juste fureur :
Va, lui dit-il, méchant auteur,
Va te cacher dans ta *Besace.*

L'*Oraison funèbre du maréchal de Villars*, due pareillement au P. Folard, n'a pas été prononcée à Aix, comme je l'ai dit, mais bien à Arles : c'est aussi par erreur que j'ai ajouté qu'elle paraissait avoir été publiée dans la première de ces villes. Ce discours fut composé à la demande des membres du conseil municipal d'Arles. L'impression en fut faite à leurs frais, en 1734, im-

médiatement après le 7 octobre, jour où elle avait été prononcée dans leur église métropolitaine, en présence de l'archevêque qui officia dans cette cérémonie. J'en ai vu un exemplaire. C'est un in-4.° de 26 pages. L'imprimeur d'Arles, qui est désigné sur le frontispice, se nommait Gaspard Mesnier.

Le P. et le Chevalier de Folard avaient un frère chanoine de l'église cathédrale de Nîmes, qui était aussi un homme de mérite. C'est du moins l'idée que donnent de lui les éloges qui lui sont adressés par dom Vincent Thuillier, dans une lettre insérée au *Mercure de France* de mai 1724. Le célèbre bénédictin le traite d'*un des plus fins connoisseurs qu'il y ait dans le royaume*, et il vante son *savoir*, aussi bien que son *goût*.

INDUSTRIE. – COMMERCE.

MANUFACTURE DE SOIERIE A LYON.

L'opinion commune est que la fabrication des étoffes de soie n'a été introduite à Lyon que sous François I.er On croit que les premiers métiers y furent apportés par Etienne Turquet et Paul Nariz, marchands piémontais, qui obtinrent, à cet effet, sur la recommandation des échevins, au mois d'octobre 1536, des lettres patentes contenant divers priviléges ; et on s'accorde généralement à attribuer à la ville de Tours, où ce genre de manufacture fut établi dès 1470, l'honneur d'avoir ouvert pour la France une si abondante source de richesse et de prospérité. Mais voici un document propre

à changer toutes les idées sur ce point, et qui tend à faire remonter à une époque plus reculée de soixante et dix ans les commencemens de la fabrique lyonnaise, et à transporter à cette dernière l'avantage de priorité que celle de Tours revendique en sa faveur. M. l'archiviste de la ville a bien voulu nous communiquer ce document, et nous nous empressons de le mettre sous les yeux de nos lecteurs comme une pièce historique du plus haut intérêt. C'est un extrait de lettres patentes de Louis XI, datées du 24 novembre 1466, extrait qui, à la vérité, n'est pas signé, mais dont l'authenticité n'est pas pour cela moins certaine et se prouverait au besoin par l'ancienneté de l'écriture, par celle du style et par la qualité du papier.

« Loys, par la grace de Dieu Roy de France, a nos ames et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnes sur le faict et gouuernement de touttes nos finences, au bailli de Mascon, seneschal de Lion et aus esleus sur le faict des aydes ordonnes pour la guerre ou dit lieu de Lion.

Comme Nous, considerans la grant vuidange dor et dargent, qui, chacun an, se faict de notre royaume, au moyen et occasion des draps dor et de soye qui sont debites et exploites en nostredit royaume en diuerses manieres, qui peult monter, par chacun an, ainsi que remonstre nous a este, a la somme de quatre a cinq cens mille escus ou enuiron, et pour donner ordre que lart et ouuraige de faire lesd. draps dor et de soye soit commance et introduit en nostre ditte ville de Lion, *en laquelle, comme lon dit, en y a ja aucun commancement*, ayons, pour grant et meure deliberation du conseil, conclud et ordonne faire mestre sus et introduyre ledit art et

ouuraige de faire lesd. draps dor et de soye en icelle nostre ville de Lion, et pour ce, ordonne faire venir audit lieu maistres ouuriers et appareilleurs et autres experimentes tant ou fait de louuraige de laditte soye, comme ez taintures et autres choses a ce propres et conuenables, et aussi pour faire les molins, ostils et autres abillemens qui y sont necessaires, et afin que lesd. ouuriers et autres qui besoigneront ou dit fait, art et ouuraige desd. draps dor et de soye, ils soient plus enclins, et que autres ayent et preignent vouloir de venir resider et demeurier en notre ditte ville de Lion, pour eulx employer ou dit fait et exercice, Nous, pour les causes dessus dittes et par laduis et deliberation que dessus, auons et octroye et octroyons que tous les ouuriers et ouurieres qui viendront demourer ou dit lieu de Lion pous faire exercer ledit ouuraige et artiffice de draps dor et de soye et autres dependans dicelluy, soient et demourent francs, quittes et exemps de toutes les tailles et imposts qui sont et porront estre mis sus, en laditte ville de Lion, de par Nous ou autrement, et aussi de limpost de douze deniers par liure, de tous les draps dor et de soye qui seront faits, et de toute la soye qui y sera faitte et appareillee, et de lor qui sera mis en appareil, pour mettre en ouure, dont ils ne aucuns deulx ne paieront point dimposition pour la premiere vente quils en feront, mais seulement du huitieme du vin vendu a detail et des autres denrees dont ils seront tenuz paier limposition, sils se meslent dautres marchandises, et aussi voulons et octroyons quils soient francs et exemps de touttes aydes, entrees, yssües et fres de ville quelconques et de guet et garde porte, et des choses dessus dittes les auons exemptes et

affranchis, exemptons et affranchissons du tout et chacun deulx de grace especial par ces presentes, dyci a douze ans prochains venans, sans ce quils ne aucun deulx soient, ne puissent estre assis, imposes, ne contraings a en paier aucune chose, pour quelque cause, ne en quelque maniere que ce soit, durant le temps dessus dit, et se leurs corps ou aucuns de leurs biens estoient pour ce prins ou empeschies, Nous voulons, ordonnons et mandons que incontinant et sans delay ils leur soient mis a pleyne deliurance, sans proces et figure de jugement, et vous mandons et a chascun de vous, que les dessus dis et chascun deulx vous faisiez et souffriez joyr et user paisiblement de nos presens grace, affranchissement et octroy, et pour ce que on pourra auoir affaire de ces presentes en plusieurs et diuers lieux, Nous voulons que au *vidimus* dicelles fait sous scel royal, foy soit adioustee comme a loriginal et quelles soient registrees ou papiers de lauditoire de vous esleus, affin que aucun nen puisse pretendre cause dignorance. Donne a Orleans le xxiiij de nouembre lan de grace mil cccc LXVI et de notre regne le sixiesme. Par le Roy, lEuesque dEureux, les sires de la Forest et de Blois et autres presens. J. de la Loire. »

BOTANIQUE.

FLORE LYONNAISE, OU DESCRIPTION DES PLANTES QUI CROISSENT DANS LES ENVIRONS DE LYON ET SUR LE MONT PILAT; par le docteur J.-B. Balbis, professeur émérite de l'université de Turin, directeur du jardin des plantes de Lyon, membre de l'académie de cette ville et de plusieurs autres sociétés savantes, tant nationales qu'étrangères. Imprimerie de C. Coque, rue de l'Archevêché, n.° 3, 1827-1828, 2 tom. in-8.°, dont le premier, en 2 parties, de xvj-890 pag., plus, un tableau synoptique, de 30 pag.; le second, de viij-369 pag. (Extrait par M. Grognier.)

Lorsque nous nous sommes imposé l'obligation d'annoncer, en peu de mots, les productions scientifiques et littéraires qui sortent des plumes lyonnaises, nous n'avons pas renoncé à la faculté de donner quelqu'étendue aux extraits de ceux d'entre ces ouvrages qui, par leur mérite, leur importance, ou par un intérêt de localité, nous paraîtraient dignes de cette distinction. C'est sous ce triple rapport que nous croyons devoir, en faveur du livre de M. le professeur Balbis, sortir du cadre étroit de nos bulletins bibliographiques.

Le premier volume de la Flore lyonnaise parut sur la fin de l'année dernière; on espérait que le second ne tarderait pas à voir le jour : il vient seulement de sortir de la presse; c'est ce qui explique le retard d'un article qui devait embrasser l'ouvrage tout entier.

L'auteur expose dans la préface le plan qu'il a adopté et le but qu'il s'est proposé; il rappelle les travaux des botanistes lyonnais qui l'ont précédé dans la carrière où il est entré. Le premier de ces savans fut Symphorien

Champier, qui fit connaître les ressources que peuvent fournir à la matière médicale les plantes qui croissent sous notre climat ; peu de temps après florit Jacques Daléchamps, qui déploya une vaste érudition dans son ouvrage, publié par Desmoulins, qui a pour titre: *Historia generalis plantarum*. Vint ensuite Jean du Choul, auteur d'une histoire des chênes et d'un voyage au mont Pilat ; plus tard, Jean Desmoulins, André Caille, Claude Millet, fomentèrent parmi leurs compatriotes l'ardeur de la botanique. La fin du 17.e siècle vit naître dans nos murs Antoine de Jussieu, qui commença cette série de botanistes illustres qui s'est prolongée jusqu'à nos jours. Goiffon et Pestalozzi, habiles médecins et savans botanistes lyonnais, avaient précédé Antoine de Jussieu. Vers le milieu du siècle dernier, parut le célèbre La Tourrette, auteur du *Chloris lugdunensis*, de la *Relation d'un voyage au mont Pilat*, et qui, conjointement avec MM. l'abbé Rozier et Gilibert, a publié les *Démonstrations élémentaires de botanique à l'usage des écoles vétérinaires*, dont il a paru quatre éditions. Après avoir rappelé les services rendus à la science par ces Lyonnais recommandables, M. Balbis cite ceux de Poivre, de Dombey, de Commerson, de Sonnerat, qui tous avaient visité notre flore lyonnaise et la mentionnent dans leurs ouvrages ; il paye un tribut d'éloges à M. l'abbé de Jean, qui fut son prédécesseur immédiat à la place de directeur du jardin botanique de Lyon, et il déclare modestement avoir été puissamment secondé dans ses recherches par MM. Aunier, Roffavier, Champagneux, Mad. Lortet, qui ont mis à sa disposition leurs riches herbiers, avec les annotations nombreuses qui les accompagnent. Il remercie pareillement M. Cap, son savant confrère à l'académie

de Lyon, des conseils qu'il en a reçus pour la rédaction générale de son livre.

Nous nous étendons sur cette préface, parce qu'elle donne une idée de tout l'ouvrage ; nous y voyons le plan de l'auteur, qui a été fidèlement suivi, et son but qui a été heureusement atteint. L'auteur voulait décrire, et il a décrit avec une rare exactitude toutes les plantes qui croissent autour de notre ville, dans un rayon d'environ quatre lieues, ainsi que celles qui sont particulières au mont Pilat, sommité fameuse qui s'élève au sud-ouest de Lyon, à une distance d'environ dix lieues, qui, avant M. de La Tourrette, a été décrite par Jean du Choul, et qu'ont visitée avec intérêt des hommes illustres, tels que Jean Bauhin, le grand Haller et J.-J. Rousseau.

M. Balbis a signalé, comme appartenant au mont Pilat, un grand nombre de plantes qui avaient échappé aux recherches de tous les botanistes qui l'ont précédé, et il n'a pas obtenu de moindres succès de ses explorations dans les campagnes qui environnent notre ville.

Comme il l'avait annoncé, il ne s'est pas contenté de faire connaître ces plantes, il a donné encore le signalement complet d'un assez grand nombre d'autres, tant utiles que d'agrément, qui sont cultivées dans nos jardins, ou parfaitement acclimatées dans nos champs, nos forêts et nos vergers : s'abstenant toutefois d'indiquer une foule de végétaux qu'on voit dans nos parterres et nos jardins potagers, et dont la connaissance est, en quelque sorte, usuelle.

Toujours fidèle à ses promesses, M. Balbis a déterminé, avec précision, des plantes dont les caractères vagues et obscurs étaient un sujet de controverse parmi les botanistes.

Il n'est pas hors de propos de faire observer ici que les plus grands botanistes de l'Europe, les Decandolle, les Sprengel, les Schœrer, les Arnolt, ont eu recours à sa sagacité, qu'il les a consultés à son tour, et, comme il l'avoue lui-même avec cette modestie qui accompagne pour l'ordinaire le vrai talent, il a puisé dans sa correspondance avec ces savans du premier ordre, de précieux renseignemens sur l'histoire si obscure et si ardue des *acotylédones*.

Après avoir décrit chaque plante à la manière et dans la langue du grand Linné, M. Balbis ajoute une phrase française qui est beaucoup moins la traduction que le complément de la phrase latine. Des synonymies reposent sur l'autorité de Wildenow, de Sprengel, de Decandolle, et pour quelques plantes rigoureusement locales, sur celle de La Tourrette et de Gilibert. On renvoie, pour les figures, à l'iconographie de Gœrtner, de Lamarck, à celle de M. de Boissieu neveu, notre compatriote, iconographie dont les amis de l'art du dessin, comme ceux de la botanique, sollicitent vivement la continuation. A chaque article est jointe l'indication de la durée de la plante, de sa station, de l'époque de l'année où sa fleur se développe, sans oublier son utilité pour la nourriture de l'homme, pour celle des animaux, pour les arts, pour la médecine.

Quant à la disposition systématique de l'ouvrage, on peut dire qu'elle est semblable à celle qu'a adoptée M. Decandolle, dans son *Systema regni vegetabilis*, et dans son *Prodromus*. D'après cette méthode, dont M. Auguste de Saint-Hilaire s'est fort peu éloigné dans sa Flore du Brésil méridional, on commence par les plantes dont l'organisation est la plus compliquée, et

on finit par celles qui offrent l'ébauche la plus imparfaite de l'organisation. En suivant ce plan, qui est l'inverse de celui qu'avait tracé notre immortel Bernard de Jussieu, est-il plus facile de saisir les rapports et les affinités des diverses tribus de végétaux, d'assigner à chaque organe sa valeur, et aux caractères des familles, des genres et des espèces, leurs limites respectives ? Il ne nous appartient pas d'examiner cette question. Ce qui n'en est pas une à nos yeux, c'est l'agrément et l'utilité de la Flore lyonnaise.

NÉCROLOGIE.

Morel-Voleine (Claude-Hélène), membre d'une des plus honorables familles de Lyon où il naquit en 1769, archiviste de cette ville depuis quelques années, a été enlevé presque subitement à la société et à de nombreux amis (1) le 16 de ce mois (juin 1828). Cet homme de bien, descendu sitôt dans la tombe, y emporte les regrets universels ; il y emporte particulièrement les nôtres : car la bienveillance dont il nous

---

(1) Un d'entre eux, qui ne s'est pas fait connaître, lui a consacré un excellent article nécrologique dans la *Gazette universelle de Lyon*, du 22 juin. C'est un hommage dicté par le cœur, et où l'on reconnaît l'éloquence du sentiment le plus tendre et le langage expressif d'une vive et sincère affection. Nous ne pourrons guère que répéter les justes éloges qui y sont donnés au digne objet de tant de pleurs et de tant de regrets.

honorait, la douceur et la sûreté de son commerce dont nous avons joui trop peu de temps, son savoir et ses vertus que nous avons été à même d'apprécier, nous feront à jamais chérir sa mémoire.

M. Morel était un de ces hommes bons et modestes, tels qu'on en rencontre bien peu, qui ne cherchent point à se faire valoir et qui n'en valent que davantage, qui se plaisent à rendre service sans y mettre aucun faste et sans exiger de reconnaissance, qui n'ont point de prétentions, point de sotte vanité, nulle ombre d'affectation, qui se font aimer de tout le monde, parce qu'ils aiment eux-mêmes, et qu'ils ne blessent jamais ni l'intérêt ni l'amour-propre de personne. Pour tout dire en un mot, il possédait un excellent cœur et la politesse la plus exquise. Il joignait à ces qualités une gaîté piquante et originale, et son esprit était orné des connaissances les plus variées. Il n'est pas nécessaire d'avoir vécu dans l'intimité de M. Morel, d'avoir fait partie de ce choix d'amis fidèles qui se réunissaient presque tous les jours dans sa maison, pour le reconnaître au portrait que nous venons de tracer. Il n'est aucune des nombreuses personnes, de tout rang et de tout âge, que ses fonctions ou son caractère liant et facile ont mises en relation avec lui, même passagèrement, qui ne conserve un profond souvenir de son urbanité, de sa bonté, de sa grâce.

Dans la vie publique il n'était pas moins estimable que dans la vie privée. On sait avec quel soin vraiment consciencieux il s'acquittait de l'emploi que la ville lui avait confié. Lorsqu'il entra aux archives municipales, il résolut d'achever d'en faire disparaître le désordre qu'y avaient jeté les orages politiques. Il s'est occupé

de cette tâche jusqu'à la veille de sa mort avec un zèle digne des plus grands éloges et avec tout le discernement et toute l'instruction nécessaire, et il y a apporté une méthode parfaite. Il a, en outre, enrichi le dépôt commis à sa garde, d'une foule de pièces, ou qui en avaient été distraites et qu'il y a fait rentrer, ou qui avaient droit d'y être placées et qu'il a trouvé moyen de se procurer. C'est à ses démarches qu'on doit notamment l'achat, fait par la ville, de la collection de documens précieux pour notre histoire locale, qu'avait rassemblée, pendant de longues années, feu M. l'abbé Sudan, son prédécesseur dans la place d'archiviste.

M. Morel avait acquis une grande expérience dans toutes les matières administratives et principalement dans ce qui concerne les impôts, le cadastre et la voirie. Nos magistrats le consultaient souvent, avec la certitude d'obtenir de lui, soit les renseignemens les plus complets et les plus exacts, soit les idées les plus justes et les plus saines sur quelque sujet que ce fût. Il ne se laissait jamais effrayer par la longueur et la difficulté d'un travail qui lui était demandé; et pendant qu'il se livrait avec ardeur aux recherches les plus pénibles, il arrivait fréquemment qu'une sorte d'instinct et de bonheur les abrégeait pour lui, en lui faisant découvrir tout d'un coup les sources cachées où il devait puiser, et qui auraient échappé à tout autre.

Tel était l'homme dont la ville de Lyon, dont une famille intéressante, dont tous les citoyens ont à déplorer la perte. Les pauvres qu'il secourait secrètement, à l'insu même de sa famille, ont aussi à gémir sur le coup fatal qui nous l'a ravi, et ce ne sont pas leurs plaintes et leurs gémissemens qui honorent le moins ses mânes.

Ses parens, ses amis sont inconsolables. Quant à nous, nous lui devons ici un hommage particulier: le vif intérêt qu'il portait à nos travaux, la part active qu'il a bien voulu y prendre, lui assureront à jamais des droits à notre gratitude et à nos souvenirs. Il nous a communiqué, pour être insérés dans notre recueil, un très-grand nombre de notes, de documens et même de mémoires, pleins d'intérêt, d'exactitude et d'érudition (1), et auxquels sa modestie ne nous permettait presque jamais d'attacher son nom, quel que fût notre désir de lui prouver publiquement notre reconnaissance et de nous faire honneur de l'avantage que nous avions de le compter au nombre de nos collaborateurs. Nous regretterons souvent son utile coopération et les sages conseils qu'il nous donnait.

Puisse sa cendre reposer en paix, et le faible tribut d'éloges que nous venons de payer à sa mémoire, ne paraître point trop au-dessous de son mérite!

PELZIN (Michel-Alexandre), imprimeur à Lyon, né vers 1750, était professeur de grammaire avant le siége.

---

(1) On trouvera dans ce n.° trois pièces dont il nous avait fourni la copie peu de jours avant sa mort et qui étaient même déjà imprimées lors de ce funeste événement : ce sont les lettres de Lahire et de Diane de Poitiers, et les lettres patentes de Louis XI sur la manufacture lyonnaise. Ces pièces qu'il avait découvertes par hasard et qu'il s'était fait un plaisir de nous remettre, nous paraissent dignes de fixer l'attention du public. La dernière surtout offre un grand intérêt. Il avait bien voulu se charger de revoir les *Essais historiques sur la ville de Lyon*, remplaçant en cela feu M. l'abbé Sudan qui, lors de la première publication de ces Essais, y avait fait aussi de nombreuses additions.

En 1795, 96 et 97, il publia le *Journal de Lyon et du département du Rhône* (1), si remarquable par le bon esprit qui présidait à sa rédaction. On trouve difficilement la collection des n.os qui composent ce journal, auquel ces deux vers de Voltaire servent d'épigraphe :

> Exterminez, grands dieux, de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir verse le sang des hommes.

M. Pelzin avait de la littérature, et il a publié quelques vers de circonstance insérés dans différens recueils. Il est mort le 19 de ce mois (juin 1828).

Beaugeard (Jean-François-Simon-Ferréol), avocat à Lyon, y est décédé le 21 de ce mois. Il était âgé de 74 ans. Né à Marseille vers 1754, il s'y fit connaître de bonne heure par quelques productions littéraires, et pendant la révolution il entreprit la rédaction du journal de cette ville. « La modération de ses principes, dit la *Biographie moderne*, édition de 1806, lui valut l'estime des gens sensés ; mais elle lui attira la haine des partis qui s'entrechoquèrent successivement. Après avoir échappé au régime de la terreur, il tomba sous la proscription directoriale du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), et fut compris dans la loi de déportation rendue contre les journalistes accusés d'appartenir à la cause du royalisme. S'étant d'abord échappé, il fut arrêté à Bordeaux au mois de mai suivant, et conduit à bord d'une frégate qui le déposa sur les plages de l'Amérique. »

---

(1) Le 1.er n.o est du 29 pluviôse an III (17 février 1795), et le dernier du 23 fructidor an V (10 septembre 1797). Il paraissait trois n.os par décade, chacun d'une feuille ou d'une demi-feuille in-8.o

Peu de temps après son retour, il vint s'établir à Lyon où il se distingua dans la profession d'avocat par l'originalité de son talent et par une élocution méridionale qui faisait ressortir ce qu'il y avait de singulier et de piquant dans ses saillies. Il excellait surtout dans la défense des criminels. Il a laissé en manuscrit un travail considérable sur le code pénal. En 1827, il écrivit sur la question proposée par l'académie de Mâcon sur les mesures à prendre relativement aux forçats libérés; mais son mémoire fut écarté du concours faute d'avoir été envoyé à temps utile : il n'en fut pas moins mentionné très-honorablement et analysé dans le rapport rédigé sur ce concours par M. Boullée (1). M. Beaugeard, dans sa jeunesse, avait cultivé les Muses, et cette circonstance lui valut un article dans le *Petit Almanach des grands hommes* de Rivarol, où on lit :

« Beaugeard de Marseille (M.). Ce poète n'a fait qu'un » petit conte intitulé *les deux Neuvaines*, qu'il a fait » passer à Paris. C'est un géant qui donne le bout de » son ongle pour la mesure de tout son corps, et qui » est deviné. »

Le conte des *deux Neuvaines* se trouve dans l'*Almanach des Muses* de 1787. M. Beaugeard en avait déjà fait insérer un autre intitulé *Le Borgne avare* dans le même recueil, année 1785.

Nous le donnerons ici, en faveur de sa brièveté :

Un Harpagon, en courant par la ville,
Par le serein eut un œil de perclus;
Un médecin, docteur vraiment habile,
Pour le guérir demanda cent écus.

---

(1) Mâcon, Dejussieu, 1827, in-8.

L'ami, dit le richard, quelle erreur est la vôtre?
Il ne faut pas deux yeux pour gagner son cercueil.
Moi! vous compter cent écus pour un œil!
A ce prix-là je vous donnerais l'autre.

MÉLANGES

Le goût des antiquités, des médailles et des livres est très-ancien à Lyon. Nous avons eu occasion de parler des inscriptions rassemblées, au seizième siècle, par les Bellièvre et les de Langes dans leur maison. On voit, dans une lettre de Mad. de Sévigné, qu'à son passage à Lyon, en 1672, elle alla visiter *le cabinet de M.... et ses antiquailles.* M. de Liergues avait formé un riche cabinet d'antiques et d'histoire naturelle qu'il laissa à Balthazar de Montconys son frère, auteur de voyages en différentes parties du monde, publiés en 1665 (1). En remontant plus haut,

(1) Le P. Jacob, dans son *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*, Paris, 1655, 2.e part., chap. 98, parle ainsi du cabinet de M. de Montconys, qui n'appartenait pas encore à Balthazar, mais à Gaspard son frère :

« La beauté et la rareté du cabinet de M. Gaspard de Montconys, seigneur de Liergues et de Pouilly, conseiller du roi et lieutenant criminel au siége présidial de Lyon, est bien l'une des plus curieuses pièces de l'Europe, tant pour les médailles d'or, argent, airain, verre, plomb et autres matières, et pour les portraits en taille douce et

on trouve que vers 1560, il existait dans cette ville, tout à la fois, environ treize cabinets de médailles, ou du moins treize amateurs de numismatique ou d'archéologie qui pouvaient avoir recueilli plus ou moins d'objets appartenant à ces sciences. Le célèbre Hubert Goltz a placé à la suite de son *Julius Cæsar*, Bruges, 1563, in-fol., une épître aux amateurs d'antiquités qu'il avait connus dans ses voyages, et une liste de ces mêmes amateurs, divisée par villes. Voici la partie de cette liste qui concerne Lyon :

« LUGDUNI.

Franciscus Laurentinus (1), Dn. Sancti Yrenei.
Gulielmus Caulius (2), Præfect. Montanorum.
Christophorus Neiter (3), Germanus, Patricius Augustanus.
Anacletus Tangelosius, canonicus.

---

peinture, que pour la bonté des livres qui s'y trouvent, quoiqu'en nombre seulement de deux mille, entre lesquels il y a plus de deux cents médailles, entrées de villes, devises, éloges et portraits d'hommes illustres. Le P. Henri Alby, jésuite, parle fort honorablement de ce cabinet dans la préface des parallèles des cardinaux, imprimés à Paris, cette année 1644, in-4.° »

(1) François de Laurencin, prieur de St-Irénée.

(2) Guillaume du Choul, bailli des montagnes du Dauphiné. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 369.

(3) Christophe Neiter ou Neyter, Allemand, patrice d'Augsbourg, propriétaire de la maison qui devint ensuite celle des missionnaires de Saint-Lazare, à la montée de Saint-Barthélemi.

Martinus Ballebertus (1), canonicus.
Dionysius Equilmontius, canonicus.
Joannes Caulius, Gulielmi F. (2).
Ludovicus Miræus, I. C.
Petrus Pitheus, I. C.
Marcus Vetranius Maurus, I. C.
Henricus Gemellus, I. C.
Scipio Azzone, Italus.
Carolus à Porten, Germanus.»

On ne trouve dans ce curieux document de statistique numismatique, ni le célèbre Jean Grolier (3), ni Gabriel

---

(1) Peut-être en français *Vaulbert.*

(2) Jean du Choul, fils de Guillaume. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag, 369, et t. V, p. 59 et suiv.

(3) Le cabinet d'antiquités de Jean Grolier fut, après sa mort, transporté de Paris à Marseille d'où on voulait l'embarquer pour l'Italie et le faire vendre à Rome; mais Charles IX en ayant été instruit, ordonna qu'on le fît revenir et l'acheta à grand prix des héritiers, pour le joindre au sien. C'est ce que de Thou, liv. XXXVIII, rapporte en ces termes: *Nummi ærei qui optimi cum Lutetia in provinciam migrassent, jamque in eo essent ut in Italiam exportarentur, regis christianissimi cura effectum est, ne tanto thesauro Gallia defraudaretur, eosque grandi pretio redemptos in musœum suum cum aliis prisci œvi monumentis inseri mandavit.*

Jean Grolier laissa aussi une bibliothèque précieuse. On connaît la belle inscription qu'il mettait sur ses livres: *Joannis Grolierii et amicorum*, avec cette devise tirée du psaume 141: *Portio mea Domine sit in terra viventium.* Cette bibliothèque fut vendue, et les restes en sont maintenant dispersés dans tout le monde savant. On recherche

Syméoni qui auraient eu le droit d'y figurer, si, à l'époque où Goltz était venu à Lyon, ils n'eussent résidé à Paris : aussi sont-ils placés dans l'article consacré à cette dernière ville.

La Croix du Maine fait mention d'Antoine de Là Porte (1), seigneur de Bertha, échevin en 1581, et qui avait, dit-il, « un cabinet fort excellent, rempli de plu- » sieurs beaux livres et de médailles antiques. »

Beaucoup plus près de notre temps, Antoine Laisné, directeur de la monnaie de Lyon, avait rassemblé 7284 médailles : il les vendit à la ville de Lyon en 1733 (2).

---

avec empressement les livres qui en proviennent, presque tous remarquables par le choix des éditions et par une reliure riche, élégante et solide, due à un ouvrier nommé Gacon ou Gascon, l'un des plus habiles relieurs de son temps, et celui qu'employaient ordinairement Henri II et Diane de Poitiers.

Trois des volumes qui ont appartenu à Jean Grolier, se trouvent dans la bibliothèque de Lyon : le premier est la version latine de Polybe, Alde, 1521, petit in-8.° On lit au bas du dernier feuillet ces mots écrits de la main de Grolier lui-même : *Jo. Grolierii Lugdunensis et amicorum.* Le second est la *Seconda parte della vite de pittori et de scultori*, petit in-4.° Le troisième est le *Pii Pont. Max. decadum Blondi epitome*, Bâle, 1533, in-fol. Le *Jo. Grolierii*, etc., y est écrit, comme dans le premier volume, sur le dernier feuillet, de la main même de Grolier.

(1) Est-ce le parent du *Carolus à Porten*, *Germanus*, mentionné par Goltz, et dont le nom allemand aurait été francisé ?

(2) Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 207-208.

Il y en avait quelques-unes d'une grande valeur. Toutes ont été pillées en 1793.

Quant aux bibliothèques particulières (nous ne parlons pas des bibliothèques publiques, ce sujet a été traité ailleurs), on peut en citer aussi un grand nombre. Nous venons d'indiquer celles de Jean Grolier et d'Antoine de la Porte. Du Verdier désigne plusieurs fois *la librairie du capitaine Sala* (1), comme contenant des manuscrits précieux. C'est encore le même auteur qui nous a appris que le cabinet de Louise Labé « estait » copieusement garni de bons livres, latins et vulgaires, » italiens et espagnols. »

Étienne Charpin, prêtre de l'église de Lyon (2), auteur de quelques ouvrages (3), avait formé une bibliothèque choisie ; il en fit imprimer, en 1555, le catalogue, qui est devenu extrêmement rare, et qui était précédé d'une épître dont voici la suscription et le début : *Studiosis tantum Lugdunensis ecclesiæ fratribus qui augustissimam ejus majestatem perennem expetunt, Stephanus Charpin etiam perennem illis optat salutem.*

---

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 116.

(2) Le même qui trouva dans la bibliothèque de l'Ile-Barbe un Ausone plus complet que ceux qui avaient paru jusqu'alors, et sur lequel fut faite l'édition de 1558, donnée à Lyon, chez Jean de Tournes, aux frais de Guillaume de la Barge, comte de Lyon.

(3) Severt, *Chronolog. Episc. Lugdun.*, pag. 78, invoque l'autorité d'Etienne Charpin ; pag. 176, il parle d'une lettre élégante par lui écrite en 1553; il le cite encore, pag. 270.

Bibliothecam ideo christianam comparavi, candidissimi commilitones, ut pro viri adjuvarem, etc. (1).

Henri Gras, médecin du collége de Lyon dans le dix-septième siècle, qui a publié quelques écrits relatifs à sa profession (2), avait aussi une bibliothèque remarquable par le choix et la quantité des livres. Il possédait, en 1644 (3), d'après le P. Jacob, onze ou douze cents volumes in-fol. et trois à quatre mille de moindres formats, et tous les jours il augmentait cette collection.

La bibliothèque de Camille de Neuville était également fort belle. Le P. Jacob nous apprend qu'à l'époque où il écrivait, époque où Camille de Neuville n'était pas encore archevêque de Lyon (4), mais seulement abbé d'Ainay, de l'Ile-Barbe, etc., cette bibliothèque se composait « de près de quatre mille volumes en toutes » les sciences et en diverses langues, particulièrement » de livres espagnols, lesquels sont tous reliés de ma- » roquin incarnat du Levant, avec les armes de ce sei-

(1) Le P. Jacob, *loc. cit.*

(2) En 1657, il publia les œuvres de médecine de Varanda dont il avait été disciple à Montpellier, et dédia cet ouvrage à Pierre de Maridat, lyonnais, conseiller au grand conseil de Paris. Il était né à Lausanne où son père s'était retiré durant les troubles de religion; mais il était originaire de Lyon où il mourut le 22 mai 1665.

(3) Cette année paraît être celle où le P. Jacob composait son livre : c'est la date de la première édition; l'édition de 1655 que j'ai citée, est la seconde.

(4) Il ne fut sacré que le 29 juin 1654, et nous venons de faire observer que le P. Jacob paraît avoir composé son livre quelques années auparavant.

» gneur qui sont un chevron à trois croix ancrées (1). »

M. Pericaud, dans sa *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon* (2), à laquelle nous renvoyons le lecteur pour beaucoup de détails que nous omettons ici, a rappelé quelques autres bibliothèques particulières de Lyon, telles que celles de Marc-Antoine Mazenod, sieur de Pavesin, de Pierre Aubert, de Claude Brossette, de M. Perrachon, etc.

Les collections semblables faites par MM. Adamoli, Rast, Souchay, Riolz, etc., ont eu aussi de la célébrité.

Pour compléter ces notes écrites rapidement et faire voir que de nos jours le goût des collections, soit archéologiques, soit bibliographiques, est bien loin de s'être éteint, il nous resterait à offrir la liste des amateurs vivans; mais les uns sont trop connus pour rappeler leurs noms, et les autres s'offenseraient peut-être, si nous mettions le public dans la confidence du culte secret et mystérieux qu'ils adressent aux Muses, et si nous soulevions le voile modeste sous lequel plusieurs d'entre eux se plaisent à se cacher.

---

(1) Camille de Neuville légua sa bibliothèque au collége de la Trinité par son testament du 31 décembre 1690.

(2) Insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 413-429, tirée à part avec des additions en avril dernier, et reproduite tout nouvellement, mais abrégée et sans notes, dans l'*Almanach de Lyon* pour 1828.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Statuts synodaux dressés par M.gr l'illustrissime et révérendissime Jean-Paul Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon et Vienne, et publiés au synode général du diocèse de Lyon, tenu les 4 et 5 septembre 1827. Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-8.° de xij et 194 pages.

Ces statuts synodaux contiennent les règlemens les plus sages, pour le clergé du diocèse, relativement à l'administration des sacremens, au soin des églises, chapelles et cimetières, à l'état des fabriques, à la célébration des fêtes et dimanches, à l'observation des jeunes et abstinences, à tout ce qui concerne l'office divin, aux sépultures et enfin à la vie et à l'honnêtoté convenables aux clercs. Ils sont accompagnés de citations, faites à la marge ou placées en notes au bas des pages, tirées d'anciens règlemens de discipline, qui ne doivent point être regardés comme faisant partie des nouveaux statuts, mais qui sont destinés à témoigner de la discipline plus sévère, observée dans l'église ou dans le diocèse aux temps antérieurs à notre époque. Le volume est terminé par un extrait d'anciens statuts, au nombre de treize, non rappelés dans la collection qui les précède, et disposés dans un ordre chronologique ascendant, c'est-à-dire en commençant par le plus nouveau et remontant jusqu'aux plus anciens : on y voit, en effet, figurer au premier rang les statuts répandus dans le grand rituel de M. de Montazet, publié en 1787, et à la fin ceux qui furent rédigés en

latin et décrétés dans le concile provincial tenu à Mâcon, en 1286, sous la présidence de Raoul de la Tourrette, archevêque de Lyon.

Budget ou état des recettes et des dépenses de la ville de Lyon, pour 1828, approuvé par ordonnance du roi du 2 avril 1828. -- in-4.° de 14 pages.

Ce document contient sur trois colonnes le détail des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires de la ville, suivant les propositions, 1.° du conseil municipal, 2.° du préfet, et 3.° suivant la décision de S. M. Les recettes d'après cette décision sont portées à 4,727,343f 67c

Et les dépenses à.	4,703,906 63
Ce qui donne pour résultat en excédant. .	23,437f 04c

État de situation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, au 31 mars 1828. -- Lyon, imprimerie de Gabriel Rossary, in-4.° de 7 pages.

On voit par cet état qu'au 31 mars,

La recette s'élevait à.	4,080,384f 64c
La dépense à	3,284,933 34
En sorte qu'il restait en caisse	795,451f 30c

On voit ensuite en quoi ont consisté les travaux qui ont été exécutés jusqu'à la même époque, les obstacles qu'on a rencontrés sur divers points et la manière dont on les a surmontés. Ces détails offrent le plus grand intérêt, et donnent lieu d'espérer que l'entreprise sera couronnée par le succès, et que le chemin de fer sera livré au commerce à l'époque fixée.

Mémoire pour la société de pharmacie et les pharmaciens de Lyon, adressé à l'autorité administrative et judiciaire, sur les abus, délits et contraventions qui compromettent de plus en plus l'art de la pharmacie, l'intérêt des pharmaciens, la santé et la vie des citoyens. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1828, in-8.° de 31 pages.

Nous avons rendu compte, pag. 71, de la première édition de ce mémoire : la seconde, que nous annonçons, contient de plus le jugement du tribunal de police correctionnelle de Lyon, du 27 mai 1828. Voy. pag. 75.

Il est à noter, en passant, que ce jugement qui applique les règlemens des apothicaires de Lyon de 1657, n'a point été attaqué par la voie de l'appel dans le délai légal, et qu'ainsi la décision a acquis la force de la chose jugée.

— Il a paru dans le cours de cette année un volume n-18, intitulé : *Œuvres de Mathurin Régnier*, avec commentaires, revus, corrigés et augmentés, précédées de l'histoire de la satire en France, pour servir de discours préliminaire, par M. Viollet Le Duc. Edition elzévirienne. Paris, Brissot Thivars et C.ie, 1828. Cette édition, due aux presses de M. H. Balzac et destinée sans doute à faire partie d'une collection de classiques du même format, est assez jolie, quoiqu'elle ne soit pas comparable à celles des Elzéviers (1), que

(1) Les Elzéviers ont imprimé Régnier en 1642 et 1652, in-12 ; la première de ces éditions est plus rare, mais moins complète que la seconde.

l'imprimeur ou le libraire a eu la prétention de renouveler, en quelque sorte, ou que du moins il a voulu prendre pour modèle. Le discours préliminaire, contenant l'histoire de la satire en France, c'est-à-dire, une revue critique des principaux auteurs français qui ont cultivé ce genre de poésie, est un morceau de littérature intéressant et bien écrit. Quant aux notes, ce sont celles de Brossette (1), auxquelles l'éditeur a fait des changemens très-légers, quelques retranchemens et un fort petit nombre d'additions. On ne pouvait mieux faire que de réimprimer ce commentaire qui a mérité les suffrages des gens de lettres ; mais pourquoi, en le reproduisant, n'a-t-on pas inscrit le nom de Brossette sur le frontispice ? C'est un reproche que nous qui *sommes de notre pays*, nous croyons devoir adresser à M. Viollet Le Duc. *Cuique suum.* Il faut que chacun recueille la gloire et l'honneur qui lui reviennent. Le nom de notre compatriote, ami et correspondant de J.-B. Rousseau et de Boileau, commentateur de ce dernier et littérateur estimable (2), n'aurait certainement pas déparé le titre du volume que nous annonçons.

---

(1) Les *Eclaircissemens historiques* ou *Remarques* de Brossette accompagnent les éditions suivantes de Régnier : Londres, Lyon et Woodman, 1729, in-4.° ; *ibid.* 1730, 2 vol. in-8.° ; Londres, Jacob Tonson, augm. par Lenglet du Fresnoy, 1733, in-4.° et in-fol. ; *ibid.* (Paris), 1746, et Amsterdam (Paris), 1750, 2 vol. in-12.

(2) Claude Brossette, sieur de Varennes, avocat, échevin en 1730, né à Theizé en Lyonnais, le 8 novembre 1671, mort en 1743, le 13 juin, suivant Pernetti, *Lyonn. dign. de mém.*, II, 321 ; le 16 du même mois, suivant la

Du reste, ce n'est pas la première fois que l'on publie les œuvres de Régnier, précédées de l'Histoire de la satire en France, par M. Viollet Le Duc, et accompagnées des notes de Brossette : il existe déjà deux éditions semblables, l'une de 1822, in-18, et l'autre de 1823, in-8.°

M. Gabriel Rossary, élève de M. Firmin Didot, vient d'établir une imprimerie dans la rue St-Dominique, n.° 1. Il manifeste l'intention très-louable de contribuer à relever les presses lyonnaises de l'espèce de discrédit dans lequel elles sont tombées. L'*Épreuve* qu'il a récemment publiée *de quelques caractères* de son *imprimerie*, donne une idée très-avantageuse de la manière dont son atelier est monté et du goût avec lequel seront exécutés les travaux qui lui seront confiés. Il a publié aussi le *Prospectus* d'une continuation de la *Jurisprudence de la cour royale de Lyon*, par MM. Allard et Seriziat, avocats. Cet utile recueil, qui se compose déjà de cinq volumes, imprimés par M. Louis Perrin, ne paraissait plus depuis le commencement de cette année. En le reprenant, M. Rossary annonce et développe de nouveau l'objet que se proposent les auteurs. Le journal paraîtra en douze livraisons, de 32 pages in-8.° chacune. La pagination sera, comme par le passé, suivie dans les

---

Biogr. univ., et d'après une note écrite sur un exemplaire de son *Procès-verbal des conférences des ordonnances de* 1667 *et* 1670 (Biblioth. de Lyon, n.° 33216), le 11 mai de la même année, *à* 5 *h. du matin*.

douze numéros, de manière à former, chaque année, un volume. L'abonnement est de 10 fr. par an.

M. Rossary a aussi sous presse une nouvelle édition des *Œuvres du P. du Cerceau*, en 2 vol. in-8.°, à l'usage des pensions et des colléges où l'on joue encore les pièces de théâtre de ce jésuite. Les notes dont cet ouvrage sera accompagné et son exécution typographique le rendront sans doute propre à figurer dans toutes les bibliothèques.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUIN 1828.

1.er — Par arrêté de la mairie, le prix du pain est fixé, à dater de ce jour, savoir : pour le pain *ferain*, à 21 centimes 1/4 (4 sols 1 liard), et pour le pain *bis*, à 17 centimes 1/2 (3 sols et 1/2), la livre usuelle. Ainsi la nouvelle diminution est de 2 centimes 1/2 (2 liards.)

⁂ 6. — Le Bulletin des lois, n.° 231, contient une ordonnance du roi du 30 avril dernier, portant approbation de l'adjudication d'un pont suspendu sur la Saône au plan de Vaise, d'une gare latérale à cette rivière et d'un port, faite et passée, le 8 février dernier, par M. le préfet du département du Rhône, à MM. Coste, Nivière, Turin aîné, Laubreaux, Saint-Olive et Journel, moyennant la concession des droits à percevoir, pendant 98 ans et 6 mois, sur le pont, et à perpétuité, sur la gare et le port.

Même jour. — M. Chaurand, nommé depuis plus de six

mois président du tribunal de commerce de Lyon, a été installé aujourd'hui dans cette place qu'il avait d'abord refusée.

⁂ 10. — Mort de M. le marquis de Saint-Seine, beau-frère du célèbre président de Brosses et oncle de M. le comte de Brosses, préfet du département du Rhône. Il se trouvait momentanément en notre ville. Ses dépouilles mortelles doivent être transférées à Dijon. M. de Saint-Seine était fils du dernier premier président du parlement de Bourgogne, qui avait succédé au président de Brosses; il avait été conseiller au même parlement, et était membre du conseil-général du département de la Côte-d'Or. Il était âgé de 65 ans.

⁂ 16. — Mort de M. Claude-Hélène Morel-Voleine, archiviste de la ville (1).

Même jour. — M. Pierre-Honoré Berthet, instituteur à Lyon, place St-Michel, a reçu du ministre de l'intérieur sur les fonds destinés à favoriser l'instruction primaire une gratification à titre d'encouragement.

Même jour. — Arrêté de la mairie, qui fixe au 20 de ce mois, l'ouverture du cours public et gratuit de physique, professé au conservatoire par M. Tabaraud. Ce cours aura lieu, cette année, dans la salle dite d'*Henri IV*, à l'Hôtel-de-Ville. Le professeur traitera de l'électricité et du magnétisme.

⁂ 17. — Séance générale de la société de lecture, où est décidée la réunion de cette société avec celle du commerce et des arts. Les deux sociétés réunies prendront

---

(1) Voy. plus haut, pag. 137.

le titre de *Société de lecture et d'encouragement pour l'industrie.*

La société du commerce et des arts apportera les fonds qu'elle a déposées, en 1815, entre les mains de l'administration du Mont-de-Piété de cette ville, avec ses médailles en argent, ses livres, ses armoires, ses registres, ses modèles et ses coins pour jetons et médailles.

Les membres de cette société seront admis à la Société de lecture, à partir du 1.er juillet prochain, sans être soumis au droit d'entrée, et ils jouiront de l'abonnement gratuit pendant une année.

Le conseil d'administration sera porté au nombre de 25 membres.

Chaque année, il sera délivré, en séance publique, des médailles d'encouragement, aux inventeurs des meilleurs procédés ou découvertes relatifs à l'industrie locale.

⁂ 19. — Le numéro 234 du bulletin des lois contient l'énoncé des découvertes suivantes faites par des Lyonnais et pour lesquelles il a été pris des brevets d'invention :

1.° Les sieurs Chatelard et Perrin, fabricans de peignes d'acier, rue St-Polycarpe, n.° 10, pour une forme de peigne propre spécialement à la fabrication des étoffes de drap ;

2.° Les sieurs de Villeneuve et Mathieu, fabricans d'étoffes de soie, grande rue Ste-Catherine, n.° 10, pour un procédé de mariage destiné à procurer aux étoffes de soie la moire dite *à grands effets ;*

3.° Les sieurs Seguin et C.e, ingénieurs, pour une chaudière à vapeur sur le principe de l'air chaud, circulant dans les tuyaux isolés de petite dimension ;

4.° Le sieur George, fabricant de tricots de soie, rue de Savoie, n.° 3, pour une machine propre à la fabrication des briques ;

5.° Le sieur Fasanini, négociant, rue Désirée, n.° 10, pour une machine à tisser toutes sortes d'étoffes, et qui

s'arrête lorsque les fils de la chaîne ou de la trame se cassent.

Même jour. — Le sieur Lanteirès, inventeur d'un procédé pour le pliage des étoffes (1), a obtenu du conseil municipal de Lyon une pension de 500 fr., qui lui sera payée dès qu'il aura établi quatre ateliers où sa découverte sera mise en activité. Une ordonnance du roi insérée au bulletin des lois et portant la date du 1.er juin courant, a approuvé cette disposition.

*** 20. — M. le docteur Mothe a fait tout récemment présent au dispensaire de Lyon de sa collection d'instrumens de chirurgie dont la plupart sont de son invention.

*** 21. — Arrêt de la cour de cassation, section criminelle, dans l'affaire du pliage des étoffes de soie. M. le procureur du roi s'était pourvu devant cette cour contre le jugement du tribunal de police correctionnelle de Lyon, dont nous avons donné l'extrait dans notre tom. VII, pag. 398. Voici les termes de l'arrêt :

« Vu le n.° 4 de l'art. 3 du titre II de la loi du 24 août 1790 (2) ;

» Vu l'art. 1.er de l'arrêté pris par le préfet du Rhône, le 9 avril 1827 ;

» Considérant que cet arrêté du préfet, spécialement l'art. 1.er, a été pris dans les attributions que lui accorde l'art. 3, n.° 4 du titre II de la loi du 24 août 1790 ;

» Qu'il est constant en fait que cet article n'a pas été

---

(1) Tom. VI, pag. 337.

(2) Cet article met au nombre des objets de police, confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, « l'inspection sur » la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, à l'aune » ou à la mesure. »

exécuté par les défendeurs à la cassation ; que l'inexécution de cette mesure constitue une contravention qui n'est passible que de peines de simple police ; que c'était donc le cas, par le tribunal correctionnel, saisi de l'appel du jugement de simple police, d'appliquer la peine de simple police ; qu'au lieu de cela le jugement attaqué a renvoyé les prévenus de la contravention ; en quoi il y a violation de l'arrêté du préfet, combiné avec les articles 600 et 606 de la loi du 3 brumaire an IV (1) ;

» Par ces motifs la cour casse et annulle ledit jugement correctionnel, en conséquence renvoie la cause et les parties devant le tribunal correctionnel de Villefranche, pour y être prononcé conformément à la loi sur l'appel du jugement de police municipale. »

On annonce que le tribunal correctionnel de Lyon aura bientôt à se prononcer encore sur la même question, deux autres jugemens de simple police, qui ont appliqué l'arrêté de M. le préfet, lui étant soumis par la voie de l'appel.

*** 25. — On a exposé, dans la cour du palais St-Pierre, un modèle en plâtre du bas-relief de la statue équestre d'Henri IV qui doit incessamment décorer le médaillon de la façade principale de l'Hôtel-de-ville. On assûre que les observations qui ont été faites à l'artiste, l'ont engagé à renoncer à ce premier essai, et qu'il se dispose à faire un nouveau modèle.

---

(1) Ces articles déterminent les peines de simple police, et les font consister en une amende de la valeur d'une à trois journées de travail, ou en un emprisonnement d'un à trois jours. L'arrêté de M. le préfet déclare passibles, non de ces peines, mais de celles qui sont fixées par le code pénal actuellement en vigueur, les contraventions à ses dispositions.

Même jour. — Une commission composée de MM. Artaud, Richard, Jacomin et Trémollet, est chargée par M le maire de Lyon de l'examen et du classement des ouvrages d'art qui seront présentés pour faire partie d'une exposition qui doit avoir lieu dans la nouvelle salle de sculpture du palais St-Pierre, et dont l'ouverture est fixée au 10 juillet prochain.

⁂ 27. — Un crédit de 70,000 fr., a été alloué au département de la Loire pour réparations extraordinaires à la route royale de Lyon à St-Étienne. Cette allocation a été accordée sur la demande de la chambre de commerce de Lyon et des chambres consultatives de Saint-Étienne et de St-Chamond.

⁂ 30. — M. Crémieux, avocat à Nîmes, chargé de propager dans notre département la méthode inventée par M. Laffore, et désignée sous le nom de Statilégie, se propose de faire plusieurs expériences publiques pour la faire connaître. Il en a exposé confidentiellement le fonds et les principes dans une réunion composée de quelques personnes choisies, et rassemblées chez M. le préfet, qui ont paru très-satisfaites des explications qu'il a données, et qui ne doutent point de la bonté de ses procédés.

ERRATA.

Tome V, pag. 60, lig. 1 et 2, J. du Choul, *lisez :* G. du Choul.

Tome VII, pag. 386, lig. 5, furieux, *lisez* : heureux.

Tome VIII (présent), pag. 54, ligne 12, *Joannis Divionensis*, lisez : *Joannis Girardi Divionensis.*

STATISTIQUE.

Essais historiques sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(VIII.e Article).

Boissac (rue). Sa direction tend de la rue du Pérat à la rue Sala, et son percé ne date que du commencement du 17.e siècle. Le premier plan sur lequel on la trouve indiquée, est celui qui fut levé en 1659, par M. Maupin, alors architecte de la ville. C'est mal à propos qu'on l'appelle *Boissac*, son nom lui venant de la famille *Boissat*, qui possédait une partie du tènement du Plat; et particulièrement de ce qu'André Athiaud de Boissat, qui s'était élevé par son courage à des grades militaires très-distingués, la fit ouvrir, afin de tirer un plus grand profit du terrain.

Les Boissat descendaient d'un Pierre de Boissat, vice-bailli de Vienne, auteur de plusieurs ouvrages, marié en 1593 à Marie Athiaud, qui fut mère d'un autre Pierre de Boissat, de l'académie française, mort en 1662, âgé de 58 ans (1).

(1) On trouvera quelques détails et l'indication des endroits où l'on en peut trouver de plus amples, sur les Athiaud et les Boissat, dans une *Notice* de M. Cochard sur *Hugues Athiaud*, insérée dans les *Archives du Rhône*, tome II, pag. 138-142.

L'académie de Lyon possède un volume extrêmement

On sait qu'un Boissat, libraire, qu'on croit avoir été membre de cette famille (1), mourut à l'hôpital, après s'être ruiné à l'impression des ouvrages du P. Théophile Raynaud, savant jésuite du collége de la Trinité.

C'est à l'angle que forme cette rue avec la rue Sala, qu'était situé l'hôtel de la famille Croppet de Varissan, dont nous avons eu occasion de parler dans l'article de la rue du Bœuf (2). Cet hôtel, construit avec goût, entre cour et jardin, et décoré avec une certaine magnificence, était orné de peintures de Blanchet, que les connaisseurs plaçaient, à la vérité, au rang de ses plus médiocres ouvrages. Le plafond de la salle à manger en était le morceau le plus remarquable; on y lisait cette inscription :

Ni regret du passé, ni peur de l'avenir (3),

---

rare, provenant de la bibliothèque Adamoli, et contenant les œuvres de Pierre de Boissat, de l'académie française. Ce volume est mutilé, comme tous les autres exemplaires de la même édition qui ont échappé; car il paraît que l'auteur, soit par humilité, soit par tout autre motif, avait voulu supprimer son ouvrage. Voy. David Clément, *Bibliothèq. curieuse*, tom. V, pag. 31; le P. Niceron et l'abbé d'Artigny, aux endroits cités par M. Cochard; et M. Delandine, *Catal. de la Bibl. de Lyon*, *Belles-lettres*, n.° 1911.

(1) M. Delandine, à l'endroit cité dans la note précédente, dit formellement, au contraire, que le libraire de Lyon, Boissat, n'était pas de la même famille. *Non nostrum tantas*, etc.

(2) Voy. plus haut, pag 91.

(3) Cette devise si philosophique est une traduction du

dont le peintre s'était attaché à mettre le sens en action dans son tableau.

Après avoir servi à l'habitation du préfet jusqu'à l'époque où l'hôtel et les bureaux de la préfecture ont été transférés dans l'ancien claustral des Dominicains, l'hôtel de Varissan a été enfin acquis par la ville, en 1822, pour être consacré au logement du lieutenant-général commandant la 19.ᵉ division militaire. A cette occasion, des réparations considérables y ont été faites; la distribution intérieure renouvelée, la décoration changée, et, au milieu du fracas des travaux qui s'y exécutaient, les peintures de Blanchet, proscrites par les auteurs des projets de restauration qu'on avait adoptés, ont fini par subir l'ignominie d'une vente à l'encan sur la place publique, où il ne s'est peut-être pas même trouvé un amateur pour en faire l'acquisition, et les conserver au moins comme monumens de l'art.

On remarque encore dans la rue Sala, l'hôtel de Fleurieux, occupé, en dernier lieu, par la direction des impôts indirects, et dans lequel il existe aussi de beaux

---

dernier vers de la fameuse pièce de Martial sur les conditions de la vie heureuse (x, 47) :

Summum nec metuas diem, nec optes.

Parmi le grand nombre de nos poètes qui l'ont exprimée en français, on distingue Maynard, auteur de ce quatrain qu'il fit placer au-dessus de la porte de son cabinet :

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer, ni la craindre.

appartemens, et des plafonds dus au pinceau de Blanchet; d'autres disent de Sarrabat (1).

La poste aux chevaux se trouve dans cette rue, dont la population est de six maisons, 55 ménages, 211 habitans et deux ateliers d'un seul métier chacun pour la fabrication des étoffes de soie.

Boitiers (rue des), ainsi nommée à cause de ce qu'elle était autrefois habitée principalement par des faiseurs de boîtes, malles et coffres. Elle communique de la petite rue Longue à la rue Roland, et ne se compose que de 3 maisons, habitées par 11 ménages, formant une population de 26 individus. Elle est étranglée, tortueuse et impraticable aux voitures.

Bombarde (rue de la). Elle aboutit de la rue St. Jean au pied du Chemin neuf. Population: 8 maisons, 48 ménages, 143 individus, 4 ateliers et 7 métiers pour la fabrication des étoffes de soie. Au plan de 1540, elle est indiquée sous le nom de rue *Porte-Froc*, ou *Porte-Frau* (Porta fratrum). Le nom qu'elle conserve encore dans son prolongement depuis la rue St. Jean jusqu'à la Saône, lui avait sans doute été donné en raison de ce que la porte du cloître de St. Jean ouvrait de ce côté. On ignore l'étymologie de son nom actuel de Bombarde; et c'est par erreur qu'on l'attribue vulgairement à une espèce de bas-relief symbolique, sculpté en pierre, à la hauteur du premier étage de la maison n.° 10, de cette rue, et représentant une main qui met le feu à un mortier à bombe. Il est évident que c'est le nom de la

(1) Voy. *Archiv. du Rhône*, tom. VI, pag. 78-79.

rue qui a donné l'idée du bas-relief, et non le bas-relief qui a donné le nom à la rue, puisque celle-ci a déjà la dénomination de *Bombarde* au plan de 1747, tandis que l'effigie décrite ci-dessus est marquée au millésime de 1772.

Il ne serait peut-être pas déraisonnable de croire que lorsque le fameux baron des Adrets fit le siége du cloître de St. Jean, en 1563, il avait placé un mortier dans la rue actuelle de la Bombarde, pour battre en brêche la muraille qui défendait l'église cathédrale ; que l'emploi d'un instrument de guerre, encore nouveau à cette époque, avait tellement frappé nos bons aïeux, qu'ils s'étaient habitués à désigner ce quartier par un nom qui signifiait l'endroit d'où se tiraient les bombes, et qu'enfin le nom de *Bombarde* en était demeuré à la rue.

Les historiens, il est vrai, rapportent que l'artillerie avec laquelle le baron des Adrets avait assiégé St. Jean, était braquée sur le quai des Célestins ; mais il est très-possible que le farouche calviniste y eût placé sa principale batterie, la seule dont l'histoire ait jugé à propos de parler, et qu'il eût, en outre, établi des pièces isolées dans des positions plus immédiatement rapprochées de l'objet de ses attaques (1).

---

(1) Cette conjecture est peut-être plus ingénieuse que solide : du moins elle paraît détruite par un document qui annoncerait que la dénomination de *Bombarde*, donnée, soit à la rue qu'on désigne encore actuellement de la sorte, soit à une maison qui s'y trouvait, était employée plus de cinquante ans auparavant, dès 1509. Le poëme de *Ricardus* ou *Richardus*, *de Nuptiis Paullini et Pollæ*, imprimé à Lyon, vers cette dernière année, chez Simon Vincent,

Au surplus, ce que le feu du guerrier réformateur avait épargné, le marteau des spéculateurs achève de le détruire. Des constructions viennent de s'élever sur la partie de l'ancien cloître de St. Jean qui joint la rue de la Bombarde, et le peu qui reste debout des anciennes murailles de ce cloître finira bientôt de tomber.

BONDY (quai de). Voy. FLANDRES.

BONNEVEAU (rue), tendant de la rue des Générales à la rue du Port-Charlet (1).

---

est précédé d'une dédicace du commentateur, Guillaume Ramesey, de Séez, à Pierre Bontet, maître ès arts, dont la date est conçue en ces termes : *Ex nostro gymnasiolo Bombardano ad tertium kalendas junias anno salutis nostre* (sic) *quingentesimo nono supra millesimum*; et au-dessous du titre est une gravure, dans laquelle on voit un pédagogue en chaire entouré de ses disciples, avec un petit cartouche au milieu, sur lequel on lit : *G. Rames*. Ce *gymnasiolum Bombardanum*, tenu par Guillaume Ramesey, est donc vraisemblablement un collége qui, existant dans une maison de cette rue, lui avait donné ou empruntait son nom. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on appelle encore *ancienne Bombarde* un vieux bâtiment ou plutôt un reste de vieilles murailles, situé vers le haut de cette même rue et donnant aussi sur la rue Tramassac, différent de la maison n.° 10, sur l'entrée de laquelle est représentée une main mettant le feu à un mortier à bombe, avec inscription de la date de 1772. Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 257, et tom. III, pag. 37, et *Lettres lyonnaises*, pag. pag. 66 et 87.

(1) Dorénavant, à compter de cet article, nous cesserons de donner le relevé de la population de chaque rue, ainsi que la désignation du nombre des ateliers et des

M. Cochard paraît être le seul des auteurs qui ont écrit sur Lyon, aux recherches duquel on doive quelques notions sur cette rue. Elle n'en faisait autrefois qu'une seule avec celle des Générales, qu'on trouve figurée au plan de 1540, mais sans nom. Plus tard, les moines de l'abbaye de *Bonneveau*, près de Vienne en Dauphiné, ayant acquis une maison à l'angle de la rue Grenette et de la rue unique rappelée ci-dessus, celle-ci prit le nom des nouveaux acquéreurs et fut ainsi appelée *Bonneveau*. Mais ensuite la première partie de cette même rue reçut la dénomination des *Générales*, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, et le surplus, c'est-à-dire la partie conduisant de la rue de *la Lune* à celle du *Port-Charlet*, conserva seule la dénomination primitivement donnée.

Il n'y a rien de remarquable dans la rue Bonneveau, dont les rez-de-chaussée sont presque tous occupés par des ateliers de mégissiers et de corroyeurs, les étages supérieurs par des ateliers de fabrication d'étoffes de

---

métiers de soieries qui s'y trouvent, excepté dans le cas où ces indications fourniront la matière de quelque remarque intéressante. On nous a fait observer que ces notes étaient généralement insignifiantes, qu'elles ne valaient pas la place qu'elles occupaient, et que, d'ailleurs, elles n'avaient qu'une exactitude précaire et momentanée, parce que la population de chaque quartier varie, pour ainsi dire, à tout instant, aussi bien que le nombre des métiers. Ces objets pourront figurer, à la suite de l'ouvrage, dans des tableaux généraux, contenant le recensement des manufactures lyonnaises, à diverses époques comparées entre elles sur ces deux points.

soie, et quelques bas sur les derrières, par des fabriques de chapeaux.

Bon-rencontre (rue), aboutissant, du point d'intersection des rues Grôlée et du Port-Charlet.

Avant la révolution, on voyait dans cette rue la chapelle de Notre-Dame *de Bon-Rencontre*, qui était attenante au chevet de celle des Pénitens du Confalon. Elle avait été bâtie par les habitans du quartier qui porte son nom, sur le terrain des Pères Cordéliers de St. Bonaventure, dont elle dépendait. Jean Coutelle, bourgeois de Lyon, l'avait ensuite dotée d'une prébende qui, dans les derniers temps de son existence, était venue à la nomination de la famille Ribier, descendant de ce même Jean Coutelle. Cette chapelle était desservie par les Pères Cordéliers, auxquels s'était adjointe une confrérie composée de bourgeois et d'artisans pieux. Ceux-ci, inspirés par cet esprit de charité et de religion qui régnait alors, y avaient établi un catéchisme, en faveur des enfans pauvres de la paroisse de St. Nizier, qui n'avaient encore fait que leur première communion.

Cette chapelle a été démolie, et l'emplacement qu'elle occupait se trouve compris aujourd'hui dans celui sur lequel a été élevée la Halle au blé.

Bon-rencontre (quai), construit en 1738, et comprenant la partie du quai du Rhône qui s'étend de la rue Port-Charlet à la rue Maurico. Son nom lui vient de la chapelle de Notre-Dame du Bon-rencontre, dont nous nous sommes occupés dans l'article précédent. Aucune particularité remarquable ne s'y rattache.

BOUCHERIE DES TERREAUX (place de la). C'est moins une place qu'un carrefour situé au débouché occidental de la place des Carmes, aux extrémités orientales du clos et de la rue de la Boucherie et à l'entrée nord de la rue Lanterne. On y trouve la principale ouverture du clos de la Boucherie des Terreaux, édifice primitivement bâti sur les anciens fossés de la Lanterne, qui faisaient la cloture de la ville de ce côté, ainsi qu'on le voit sur le plan de 1540. Ces fossés recevaient alors les eaux du Rhône et de la Saône, au moyen du canal dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler, et qui formait la communication de l'une à l'autre de ces rivières, en passant par l'emplacement de la place des Terraux et de l'Hôtel de ville.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1734, le bâtiment de la Boucherie fut entièrement consumé par un incendie, et l'année suivante, la ville en vendit le sol aux administrateurs de l'hospice de la Charité, par les soins desquels il fut reconstruit dans sa forme actuelle, laquelle n'a de remarquable que son étendue. Le consulat en posa la première pierre le vendredi 16 décembre 1735.

BOUCHERIE (rue de la), tendant de la place ainsi nommée, et parallèlement au clos de la Boucherie des Terreaux, d'où elle tire son nom, à la place et au port de la Feuillée, sur le quai de Bordeaux. C'est une rue assez spacieuse qui ne date que d'environ 1650, époque où furent entièrement comblés les fossés de la Lanterne, sur les remblais desquels elle a été pratiquée.

BOUCHERIE ST. GEORGE (rue de la), aboutissant de la rue de Bellièvre à la place St. George.

Cette rue, qui n'offre rien de particulier, avait été construite aux frais du président de Langes, fondateur de l'académie dite de l'*Angélique*, dons nous avons parlé, tom. VII, pag. 214 et suiv.

Bouchers (rue des), tendant de la place de Sathonay à la rue des Augustins.

La dénomination qu'elle porte actuellement est tout à fait moderne; car non-seulement, au plan de 1540, cette rue est appelée *des Auges*, parce qu'alors elle se confondait avec les deux petites rues qui ont conservé ce nom; mais depuis, sur le plan de Seraucourt et du P. Grégoire, de 1740, elle n'est désignée que sous le titre de *rue neuve des Carmes*, qui avait remplacé le précédent; et enfin, sur le plan de 1789, elle est figurée sans aucune indication nominative. C'est à sa situation près de la Boucherie des Terreaux qu'il faut attribuer l'origine du nom que nous continuons à lui donner.

Il est fâcheux que l'usage fasse prévaloir des dénominations si peu significatives, tandis qu'il serait si facile de rattacher à l'inscription qui distingue chacune de nos rues, une étymologie intéressante, un souvenir historique honorable, la mémoire d'un citoyen illustre, en puisant, à cet effet, dans les traditions locales de chaque quartier. Si jamais l'administration s'occupait de mettre à exécution cette idée qui pourrait devenir un mobile puissant de belles actions, de grands et de nobles travaux, nous proposerions de nommer, à l'avenir, la rue des Bouchers, *rue de la Déserte*, afin de rappeler que la place de Sathonay, à laquelle elle aboutit, fut autrefois ce monastère royal de la Déserte, dont il est souvent

question dans nos fastes et dont nos descendans seront peut-être fort embarrassés de retrouver l'emplacement.

Au surplus, cette rue n'offre aucun autre souvenir historique remarquable. Elle est étroite, sombre, peu marchande, et n'a d'amélioration à attendre que du temps et de l'accroissement du quartier neuf qui l'avoisine.

Bouquetiers (rue des). Cette rue aboutissait autrefois de la place St. Nizier jusqu'à la descente du pont du Change; mais depuis qu'une amélioration, vainement sollicitée pendant des siècles, a enfin reçu son exécution, et que l'île informe de maisons qui obstruait cet endroit et en rendait les abords continuellement dangereux, est enfin tombée sous les efforts de l'administration municipale, la rue des Bouquetiers débouche sur la nouvelle place que les démolitions ont livrée à la voie publique en agrandissement de l'ancienne place d'Albon.

Il paraît que la rue des Bouquetiers a été ainsi nommée, parce qu'autrefois elle a servi de marché aux fleurs. Ceux qui aujourd'hui prennent élégamment le titre de *jardiniers fleuristes*, étaient tout simplement alors des *bouquetiers* qui se réunissaient là pour vendre leurs bouquets. C'est sans doute aussi l'origine du nom de l'*Orangerie*, que cette même rue a porté pendant un temps, et qui était demeuré à la petite rue qui conduisait de la rue Mercière à la place de l'Herberie, avant la formation de la nouvelle place dont nous venons de parler. Du reste, ces dénominations n'étaient ni l'une ni l'autre très-anciennes, puisqu'on n'en trouve aucune trace au plan de 1540, et que celui de 1740 paraît être le premier qui les ait rapportées.

La rue des Bouquetiers, dans son état actuel, est

irrégulière, étroite, étranglée et fort dangereuse pour les piétons, en raison de la difficulté que les voitures éprouvent à y passer : ce qu'elles ne peuvent cependant se dispenser de faire fréquemment, à cause de la centralité de ce point qui le rend l'une des principales communications du nord au midi de Lyon. Le nouveau plan de la ville indique une rectification bien essentielle et bien désirable pour cette partie de la voie publique. Elle consisterait à la redresser en suivant une ligne droite qui, partant du centre du grand portail de l'église de St. Nizier, formerait l'axe d'une rue de dix mètres environ (plus de 32 pieds) de largeur. De cette manière, un dc nos plus beaux monumens anciens se trouvant découvert, frapperait de son aspect imposant les étrangers qui arriveraient par le pont du Change, et la circulation deviendrait facile, commode et sûre, là où elle ne présente aujourd'hui que des dangers habituels et des accidens multipliés.

HISTOIRE. – ANTIQUITÉS.

EXAMEN des conjectures sur l'incendie de l'ancienne ville de Lyon, sous Néron, avec des observations sur cet événement (1).

Les recherches que M. Delorme (2) a faites sur ce qui reste des aqueducs que les Romains avaient construits pour fournir de l'eau à l'ancienne ville de Lyon, bâtie sur la montagne de St-Just, ont ouvert un vaste champ aux observations des historiens, des amateurs de l'antiquité, des physiciens même : parmi les phénomènes qui doivent attirer leur attention, il en est un sur lequel un de nos

(1) Ce mémoire, encore inédit, est de M. de la Tourrette, et se trouve dans nos porte-feuilles académiques. En l'insérant ici, nous croyons enrichir notre recueil d'un morceau précieux. L'auteur, comme on le sait, était fort instruit et fort habile : aussi son travail, qui fut communiqué à l'académie les 7 septembre 1762 et 19 avril 1763, offre-t-il beaucoup d'intérêt, et quels que soient les progrès dont la science se glorifie de nos jours, on n'aurait que bien peu de changemens à faire pour le mettre de tout point au niveau des connaissances actuelles.

(2) Guillaume-Marie Delorme, architecte, né à Lyon le 26 mars 1700, mort le 26 avril 1782, membre très-actif et très-laborieux de la Société royale des beaux-arts de Lyon depuis 1736 et de l'académie de la même ville depuis la réunion de ces deux sociétés. Ses *Recherches sur les aqueducs de Lyon* furent lues à l'académie dans les séances des 29 mai et 5 juin 1759, et imprimées, l'année suivante,

confrères (1) vous a déjà donné des conjectures qui intéressent l'histoire de cette ville.

Si l'on suit les vestiges de ces immenses monumens, on retrouve dans leurs ruines tous les effets bizarres qui sont la suite naturelle d'une destruction lente et successive. Quelques masses subsistent sur leur pied: dans les unes, la dégradation ne se manifeste qu'au dehors; dans les autres, elle existe dans l'intérieur; ailleurs elles sont renversées: la plupart font voir les mêmes accidens que toutes murailles démolies.

Dans le voisinage de Soucieu (2) seulement, les ruines du pont-aqueduc montrent une uniformité trop constante pour qu'elle soit l'effet du hasard, et trop singulière pour l'attribuer aux causes ordinaires. Il suffit de jeter les yeux sur les beaux plans de M. Delorme pour

---

par Aimé Delaroche, in-12. Cet ouvrage qui obtint le plus grand succès, étant devenu fort rare, M. Mazade d'Aveize l'a reproduit dans le tome I de ses *Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon*, Lyon, 1810, 4 vol. in-18, pag. 155-239. Encouragé par les éloges des savans, M. Delorme continua ses soigneuses investigations; mais il n'en publia pas les nouveaux résultats, qu'il se contenta de communiquer à ses confrères, en 1763 et 1764. Il avait tracé le plan des aqueducs depuis le mont Pilat jusqu'au faubourg Saint-Irénée. On ignore ce qu'est devenu ce plan qui resta, quelque temps, exposé à la curiosité publique, dans une salle de l'hôtel-de-ville, en 1760.

(1) L'abbé Pernetti, ainsi qu'on le verra plus bas. Ses *Conjectures sur l'incendie de Lyon*, lues à l'accadémie le 22 janvier 1761, et conservées dans les archives de cette compagnie, n'ont pas été imprimées.

(2) Ou *Socieu*, village et seigneurie du Lyonnais.

se convaincre que la chute de cette partie du pont n'a point été celle d'un ouvrage dégradé par le temps ni par la main des hommes : les hommes et le temps, faibles images du créateur et de l'éternité, occupés à édifier et n'y parvenant qu'au moyen de la destruction, ne suivent, en détruisant, aucune espèce de régularité ; le temps y procède avec lenteur, dégrade les parties faibles, fait écrouler les plus lourdes, les attaque toutes sans symétrie ; les hommes s'y livrent avec précipitation, sapent les parties inférieures, renversent celles qui les supportent, et n'ont d'autre objet que de s'épargner du travail. Rien de tout cela ne paraît dans le renversement des piles de Soucieu : presque entières, peu dégradées au dehors, ayant conservé en partie leur surface et leur parement, elles sont couchées régulièrement à terre, dans des distances à peu près égales, d'un même côté et dans le même sens ; la base qui reposait sur les fondemens, est saine et conserve sa forme régulière ; cette base n'a éprouvé de changement que dans sa position : d'horizontale qu'elle était, elle est devenue verticale. Je ne puis mieux comparer la chute de ces piles qu'à celle d'un arbre qui, après avoir été scié par le pied, aurait été renversé par terre, sans que sa tige eût souffert aucune altération.

Ce qui ne peut être que faiblement exprimé dans une description, devient plus frappant à la vue de l'objet : ces phénomènes ont fixé les regards de M. Delorme ; il a cru découvrir les traces d'un tremblement de terre. M. l'abbé Pernetti, animé d'un zèle ardent pour tout ce qui peut éclaircir l'histoire de sa patrie, a saisi cette observation, dans l'idée qu'elle pourrait donner la solution d'un problême historique qui depuis long-temps exerce tous nos écrivains.

En une seule nuit la ville de Lyon fut totalement détruite par le feu, *nox una interfuit inter urbem maximam et nullam* (1).

Tel est le fait transmis par l'histoire ; elle se tait sur les causes. Est-il vraisemblable, est-il possible que le feu ait détruit, en un aussi court espace de temps, une ville aussi considérable que Lyon le fut cent ans après sa fondation sur la montagne de St-Just ? on ne connaît aucun exemple pareil : l'incendie le plus considérable, celui de Rennes, dura plus de huit jours, et l'on sauva plusieurs maisons. Pour expliquer ce fait, quelques historiens ont eu recours au feu du ciel ; mais alléguer un miracle, sans en déterminer l'objet et sans justifier des preuves, c'est s'exposer à n'être pas cru. Tel fut le sort de ces auteurs ; ceux qui les ont suivis, ont trouvé qu'il était plus aisé de l'admettre que de le comprendre. Mais on sait, a dit M. l'abbé Pernetti, que les tremblemens de terre ont une direction qui rend souvent leurs effets uniformes au loin ; on sait que le plus grand désordre se fait sentir dans le lieu où le volcan forme son éruption. Le renversement régulier des aqueducs de Soucieu est vraisemblablement l'effet des secousses d'un tremblement de terre : tous les accidens qu'on y remarque viennent à l'appui de cette conjecture ; en lui donnant plus d'étendue, ne peut-on pas présumer que l'incendie de Lyon a eu le même principe, et que le volcan a éclaté à quatre lieues de là, sous la montagne de St-Just ? ce qui explique comment la ville de Lyon, qui la couvrait, disparut, pour ainsi dire,

---

(1) Sénèque, *Epist.* 91.

et fut consumée en une nuit. L'histoire, d'ailleurs, rapporte à peu près au même temps les tremblemens affreux qui désolèrent la Campanie ; et, de nos jours, on a reconnu dans l'Auvergne et dans le Forez des indices de volcan.

Si Sénèque, dans la lettre qui traite de l'incendie de Lyon, ne fait pas mention du tremblement de terre, il l'ignorait, il était à Rome ; il écrivit sur la première nouvelle qu'il reçut ; les Lyonnais de ce temps, peu physiciens, n'avaient songé qu'à instruire Rome de la ruine de leurs maisons ; le feu d'un volcan leur parut peut-être un feu naturel ; peut-être le volcan se referma-t-il à l'instant, et les débris des édifices en couvrirent les vestiges. Les paroles de Sénèque confirment ces vraisemblances. « Le désastre de Lyon a duré moins de temps que » je n'en mets à le raconter ». *Diutius illam tibi periisse, quam periit, narro.* Cette celérité n'exprime-t-elle pas celle d'un volcan ? Un incendie ordinaire aurait-il pu anéantir si promptement tant de temples, de palais et d'édifices ? On cherche depuis long-temps à expliquer comment une chambre entière, avec ses peintures, découverte de nos jours, aurait pu être ensevelie sous la terre, pourquoi l'on y trouve des canaux de pierre, d'immenses conserves d'eau, et divers restes de construction. Le même tremblement qui bouleversa Lyon, le même volcan qui l'embrasa, a vraisemblablement occasioné tous ces effets, et ces effets deviennent pour M. l'abbé Pernetti une forte preuve du tremblement et du volcan ; il conclut qu'indépendamment des conséquences qui se tirent du renversement régulier des aqueducs de Soucieu, ce terrible événement paraît actuellement démontré, explique l'incendie de Lyon, et

détruit évidemment un préjugé vulgaire qui, pour avoir dix-sept siècles, n'en est pas moins un préjugé.

Tel est le sentiment de M. l'abbé Pernetti, et le précis du mémoire qu'il a composé sur ce sujet. Convaincu de la vérité de plusieurs de ses conjectures, mais forcé d'en rejeter quelques-unes, j'ai cru devoir les toutes rassembler pour vous mettre à même de décider sur celles que je hasarderai.

L'objet des académies est la recherche de la vérité : je n'ai pas craint de déplaire à mon confrère, en combattant quelques-unes de ses idées ; il m'a lui-même engagé à développer les miennes. Le philosophe méprise la satire, apprécie la critique, et fait cas de l'examen.

Ce que je dois examiner se réduit à deux questions : quels furent les effets de l'incendie ? à quelle cause peuvent-ils être attribués ? Quoique l'ordre des choses soit ici renversé, la première question répand du jour sur la seconde ; il nous est rarement donné de connaître les causes, mais nous pouvons en raisonner, en jugeant des causes par les effets.

Le premier objet n'est pas d'une longue discussion. Tacite (1) et Sénèque (2) sont les seuls auteurs anciens qui parlent du désastre de Lyon. Le premier ne fait que l'énoncer ; le second nous dit qu'en une seule nuit, cette grande ville fut totalement consumée par les flammes. Le fait paraît incompréhensible ; mais on ne saurait le révoquer en doute, la lettre dans laquelle Sénèque en rend compte, n'est point supposée, ou tous ses ouvrages le sont ; le passage de Tacite la confirme.

---

(1) *Annal.* XVI, 13.
(2) *Loc. cit.*

Sénèque écrit sur le malheur qu'un Lyonnais de ses amis vient de partager avec ses compatriotes. Quel intérêt aurait-il eu de déguiser la vérité ? peut-on même le soupçonner de l'avoir altérée ? Il s'étonne du fait, il exprime son étonnement de plusieurs manières, il se sert des termes les plus énergiques, qui tous vont à établir que la ville de Lyon a été, en une nuit, consumée par les flammes.

Dira-t-on que l'envie de briller par des expressions hardies l'engagea à s'exposer à un démenti ? Lyon était dès lors une ville trop considérable aux yeux des Romains même, pour que les vraies circonstances de son désastre ne leur fussent pas connues ; Sénèque n'a été contredit par aucun historien. Plancus avait bâti la ville sur la montagne ; cent ans après, ses habitans s'établissent dans la plaine ; c'est dans ce moment que le philosophe écrit : si la ville n'eût pas été presque entièrement détruite, ainsi qu'il le dit, les Lyonnais, malgré les avantages que la plaine leur offrait, se seraient-ils jamais décidés à abandonner les maisons particulières et les édifices publics qu'ils avaient élevés sur la montagne ? Il faut donc conclure que le fait est constant, qu'il passerait pour vrai, quand même il ne serait pas vraisemblable.

Quelle espèce de feu a donc pu consumer, en une nuit, une ville telle que Lyon ? Je crois, comme M. l'abbé Pernetti, qu'un incendie ordinaire n'a jamais produit et ne peut produire un effet pareil sur une ville bâtie en pierres ; tous les édifices en étaient construits, s'il faut en juger par la richesse actuelle des Lyonnais, par sa proximité et l'abondance des carrières, par les restes des monumens échappés à l'injure du temps ; par

l'usage enfin où l'on était dès lors de bâtir avec des pierres, et de bâtir d'une manière si solide, que plusieurs monumens de ce temps ont déjà vu renouveler souvent ceux qu'on a élevés dans la suite. Que, d'un autre côté, l'on considère l'étendue de cette ville et le nombre d'habitans qu'elle renfermait, qu'on se rappelle les quatre aqueducs qui y conduisaient sans cesse une immense quantité d'eau qui, dispersée dans tous les quartiers, assurait des secours d'autant plus prompts, que la ville était située sur le penchant d'une montagne; qu'on rapproche toutes ces circonstances, on se persuadera qu'il est absurde de penser qu'un incendie naturel ait pu, en quelques heures, renverser tant d'édifices solides et détruire entièrement la ville. Je suppose qu'il ait été produit par le feu du ciel tombé tout à la fois sur plusieurs quartiers, il répugne de croire que dans ce court espace de temps, une grande ville, bâtie en pierres, par la seule action du feu, ait été réduite à rien, *urbem nullam*. Les lois de la physique, la seule raison, l'expérience de ce qu'on connaît, font rejeter le fait; il n'est dans la classe ni des choses vraisemblables, ni des choses possibles.

C'est en vain qu'un de nos historiens (1) essaie de l'expliquer, en le comparant à l'embrasement que Rome éprouva quelques années après. Je n'y vois aucune parité: j'ouvre Tacite (2) et je lis que ce dernier incendie dura plusieurs jours, se renouvela à plusieurs reprises, et ne consuma que quelques quartiers. Sénèque lui-même, dans la lettre citée, ne peut se refuser à cette réflexion

---

(1) Le P. de Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. I, pag. 155.
(2) *Loc. cit.*

« Le feu, dit-il, n'a jamais détruit une grande ville. » *Multas civitates incendium vexavit, nullam abstulit.*

Il faut donc recourir à des causes extraordinaires; mais où rechercher leur principe? Les témoins ne sont plus, le temps les a détruits, eux, leurs enfans, leurs successeurs et leurs noms. L'histoire se tait, la nature est muette : les siècles et la barbarie, en ravageant cent fois la surface de la terre, ont dissipé les preuves que nous pourrions invoquer. Que nous reste-t-il donc? des conjectures à former.

Ce n'est pas sans vraisemblance qu'on s'est arrêté à l'idée d'un tremblement de terre et d'un volcan : elle rend compte d'une partie des phénomènes qui ont accompagné l'embrasement de Lyon. Ces formidables événemens sont suivis d'accidens si étranges, qu'on peut en redouter les effets les plus prodigieux.

Un naturaliste italien (1) leur attribue l'origine de toutes les montagnes, le transport des corps marins sur le continent, la formation des îles, l'affaissement de quelques parties du globe; en un mot, la théorie de la terre, telle que nous la voyons, n'est, selon lui, que la théorie des tremblemens. Cette hypothèse est appuyée d'un grand nombre d'observations; la vue du Vésuve, la proximité de l'Etna, les vestiges des volcans, si communs en Italie, lui servent de base; mais, lorsqu'il s'agit de destruction et de renouvellement, il faut bien se garder de ne chercher dans la nature qu'une manière de procéder; quelques faits ne suffisent pas pour généraliser un système, les observations de M. Lazaro

---

(3) Lazaro Moro, *dei Crustacei et degli altri corpi marini, che si trovano sui monti; Venezia*, 1740.

Moro peuvent conclure pour une partie de l'Italie ; ailleurs elles se détruisent elles-mêmes, et son système n'a pas passé les Alpes.

Les mêmes réflexions trouvent ici leur application : de ce qu'il est possible qu'une ville considérable soit détruite en peu de temps par un volcan, il ne suit pas que toute ville détruite et brûlée en peu de temps, ait été consumée par un volcan : la possibilité n'établit pas le fait, s'il est démenti d'ailleurs. Les degrés de probabilité sont en raison du concours des circonstances ; les conjectures physiques n'acquièrent force de preuve que lorsqu'elles s'accordent avec les conjectures morales.

Je ne saurais les trouver ici d'accord. Un volcan capable de détruire et de brûler en une nuit une grande ville, serait un des plus impétueux dont on eût connaissance. Les éruptions d'un volcan déjà ouvert, s'annoncent par des secousses répétées ; combien ne doivent pas être plus fortes celles qui précèdent un volcan qui se fait jour tout à coup, et dont la force se multiplie à proportion de la résistance qu'il éprouve ?

Les plus violens tremblemens le précèdent, l'accompagnent et le suivent ; les sources voisines et éloignées tarissent et bouillonnent ; les fleuves se soulèvent ou s'affaissent ; les animaux frémissent ; toute la nature est agitée ; des bruits sourds, des espèces de mugissemens en sont les tristes avant-coureurs ; le lieu qui doit en être la victime, n'est pas le seul menacé ; les tremblemens se propagent, les secousses se répercutent à des distances étonnantes ; elles portent au loin l'épouvante ; le volcan s'entrouvre, il vomit, il laisse après lui, sur la surface de la terre, des cendres, des ponces, des soufres, des pierres grillées, des scories, des laves et partout le spectacle de l'horreur et de la destruction.

Ce n'est point ici une vaine déclamation, tous ces faits sont unanimement attestés par les historiens et par les voyageurs, expliqués par les observateurs et par les physiciens (1).

Or, sur quoi peut-on conjecturer que l'incendie de Lyon ait été accompagné de ces circonstances? trouve-t-on, dans la lettre de Sénèque, ou ailleurs, les moindres vestiges d'une seule d'entre elles? et si quelqu'une eût paru, je demande s'il est possible de présumer qu'un pareil événement fût resté enseveli dans le silence? Dira-t-on qu'il fut ignoré de ceux même qui l'éprouvèrent? Il ne faut pas être physicien pour remarquer d'aussi bruyans phénomènes; la crainte suffit, et rend l'ignorant, observateur.

Supposera-t-on que tous les Lyonnais y perdirent la vie? on sait qu'ils rebâtirent leur ville dans la plaine. Mais eussent-ils été tous détruits, les campagnes qui environnaient la ville de Lyon, la métropole de la Gaule celtique, étaient certainement peuplées d'habitans. A cinq lieues de Lyon existait la ville de Vienne qui, bien plus ancienne qu'elle, était assez considérable pour mériter quelquefois des préférences de la part des empereurs romains.

Les secousses dont le volcan eût été nécessairement

---

(1) Aristote, *Meteorol.*, Sénèque, *Quæst. nat. de terræ motu*, lib. I; Plin., *Nat. hist.*, lib. 2, cap. 79 et seq.; M. de Buffon, *Hist. nat.*, tom. I, *de la Théorie de la terre*; Elie Bertrand, *Mém. sur les tremblemens*; Lazaro Moro, *dei Crustacei*, etc.; Agricola, *de ortu et causis subterraneorum*, lib. 2; *Essai des couches de la terre*, par M. Lehmann, etc.

accompagné, ces tremblemens capables de renverser, à trois lieues de leur foyer, des masses de maçonnerie telles que les aqueducs, tous ces effets de la compression et de l'expansion de l'air et du feu n'auraient-ils pas été aperçus des habitans de la campagne et des Viennois?

On ne connaît aucun événement en ce genre qui n'ait été précédé et suivi de secousses violentes : on ne peut citer un seul exemple de volcan considérable dans un lieu qui n'ait éprouvé long-temps auparavant, et long-temps après, des tremblemens de terre. La ville d'Antioche, si célèbre par son opulence et par ses malheurs, fut renversée par ce fléau ; mais, dans l'espace de six siècles, elle avait été neuf fois ébranlée (1). Les secousses, d'ailleurs, se font toujours ressentir au loin ; celles que Lisbonne a ressenties de nos jours (2), se communiquant de proche en proche, ont pénétré jusques dans nos provinces et dans la Suisse. Aux environs de l'Etna et du Vésuve, bien que les matières enflammées ne soient plus emprisonnées dans les entrailles de la terre, et qu'elles se soient depuis long-temps formé des soupiraux qui, leur offrant une issue, ralentissent l'impétuosité de leur action souterraine (3), des explosions, des ébranlemens

---

(1) En l'année 115 de J. C., sous l'empire de Trajan, elle fut exposée à de violens tremblemens ; elle en ressentit de nouveaux en 310, 394, 396, 458 ; elle en éprouva de terribles en 526 et 528 ; ils se renouvelèrent en 581 ; le plus considérable fut en 588 : la ville fut renversée, soixante mille personnes y périrent. Voy. *Moreri.*

(2) Au mois de novembre 1755, le même jour, les eaux de la Saône se soulevèrent tout à coup, au point d'effrayer les bateliers.

(3) Voy. Derham, *Théol. physique.*

répétés annoncent d'avance aux peuples voisins les nouvelles éruptions qui les menacent.

Les Viennois, les paysans lyonnais auraient donc également ressenti les secousses dont le volcan de Lyon eût été précédé, accompagné et suivi. Dès lors, comment présumer qu'il fût resté dans l'oubli ? Je veux que les Lyonnais, uniquement occupés de leur malheur, en écrivant aux Romains dans les premiers instans du désastre, n'aient parlé que de leurs pertes : les Romains n'ont-ils pas dû être bientôt instruits de sa cause par une partie de la Gaule ? Sénèque a-t-il pu l'ignorer long-temps ? Rien n'établit dans sa lettre qu'elle fût écrite dans les premiers momens que la nouvelle de l'incendie de Lyon parvint à Rome. Il paraît en savoir tous les détails connus, il déplore la perte des superbes édifices qui embellissaient cette ville.

Sénèque, d'ailleurs, était philosophe et physicien ; si le fait n'eût pas été constaté, n'eût-il pas cherché à l'éclaircir et à l'expliquer ? Je sais qu'écrivant pour consoler Libéralis, il aurait pu oublier qu'il était physicien, et se rappeler seulement qu'il était ami ; mais sa lettre est plutôt un ouvrage réfléchi qu'une simple lettre ; elle n'est pas adressée à ce Lyonnais qui était à Rome, elle est écrite à Lucilius, leur ami commun, qui en était absent ; ce n'est donc point une lettre de consolation qu'il s'est hâté d'envoyer, c'est un écrit moral très-travaillé et très-éloquent.

Je dis plus : Sénèque fait entendre précisément que le désastre de la ville de Lyon n'a pour origine ni tremblement de terre, ni volcan ; car une des raisons qu'il a de s'étonner de l'effet prodigieux du feu qui la consuma, c'est que, dit-il, les tremblemens de terre les

plus formidables n'ont jamais eux-mêmes été assez violens pour renverser ainsi des villes entières : *Terrarum vix unquam tam gravis et perniciosus fuit motus ut tota oppida everteret.* Il savait donc positivement qu'il n'y avait point eu de tremblement : la chose comparée ne saurait être la même que celle à laquelle on compare. Enfin, quand Sénèque eût ignoré le tremblement dans le temps qu'il composa son ouvrage (s'il exista) ; Rome entière dut en être bientôt informée, il ne put lui-même l'ignorer, il écrivit sur les tremblemens de terre, il décrivit ceux de la Campanie, pourquoi aurait-il alors passé celui-ci sous silence ? pourquoi Pline (1), après lui, en traitant de ces terribles phénomènes qui, dans la suite, lui coûtèrent la vie (comme si la nature eût voulu se venger de l'injure qu'il lui avait faite, en les appelant les crimes de la nature (2), *scelera naturæ*) ; pourquoi Pline n'eût-il pas parlé du volcan de Lyon qui, sans doute, eût été célèbre ? c'est qu'il n'a pas existé ; car il n'a pas pu exister sans être connu.

Nous-mêmes nous en verrions encore des traces ; en fouillant dans les entrailles de la terre, au lieu, ou du moins au milieu de ces médailles, de ces urnes, de ces fragmens de marbre, si communs dans la montagne de de St-Just, nous retrouverions des laves, des scories, de la pouzzolane et d'autres matières rejetées constamment par les volcans en si grande quantité qu'elles ont quelquefois enseveli des villes entières, comme on le voit à

---

(1) Sénèque mourut la 65e année de J. C., la 12e du règne de Néron. Pline fut englouti dans le Vésuve l'an 79 de J. C.

(2) *Nat. Hist.*, lib. 2, c. 95.

Herculée et dans la Sicile (1). L'examen le plus exact ne découvre aucune de ces choses dans nos anciens décombres.

On ramasse sur le Mont d'Or, en Lyonnais, quelques pierres qui paraissent avoir éprouvé l'activité du feu : peut-être ne sont-elles autre chose que des minéraux ferrugineux ; mais un volcan au Mont d'Or n'établirait point celui de Lyon ; on en peut dire autant des pierres grillées que j'ai observées à St-Romain-le-Puits, dans la plaine du Forez (2) ; la proximité des montagnes de l'Auvergne, où M. Guettard (3) a reconnu des traces d'anciens volcans, peut y faire soupçonner la même cause : je ferai voir cependant qu'il est possible d'en assigner une autre ; quant aux canaux de plomb fondu dont parle le P. de Colonia (4), il est évident qu'ils ont été attaqués par un feu ordinaire ; un volcan en eût-il laissé des vestiges ?

Il suit de tout ce qui précède, que l'incendie de Lyon ne peut être placé dans la classe des incendies communs ; que cependant il n'a point été occasioné par un volcan, et que, pour l'expliquer d'une manière satisfaisante, il faut nécessairement que la cause assignée ait été de nature à pouvoir rester inconnue à ceux même qui furent les victimes de ses terribles effets.

---

(1) Au rapport de *Kircher*, le peuple de Catane, en creusant dans la pierre-ponce, trouva, à 68 pieds de profondeur, des rues pavées de marbre, et plusieurs traces d'antiquités. *Transact. philos.*, collection de Dijon, 189.

(2) Voy. le mémoire de M. l'abbé Pernetti, *Conjectures sur l'incendie de Lyon.*

(3) Mémoires de l'académie des sciences.

(4) *Histoire littéraire de Lyon*, tom. I, pag. 151.

La terre sur laquelle nous habitons, n'est pas toujours un sûr asile pour nous : tranquille à sa surface, couverte de productions utiles au genre humain, renfermant des trésors sans nombre, elle recèle aussi dans son sein de dangereux ennemis, qui nous menacent dans le silence et travaillent sourdement à notre destruction.

Indépendamment des tremblemens et des volcans qui ont leurs causes particulières, plusieurs accidens souterrains et naturels bouleversent quelquefois la surface du globe, et entraînent après eux des suites funestes ; les affaissemens sont de ce nombre : je n'entends point par là ces abaissemens presque insensibles qu'on observe dans les montagnes (1) ; c'est un effet de la gravitation qui n'a rien d'effrayant comme les affaissemens dont je parle.

Des agens invisibles sapent peu à peu le fondement sur lequel reposent certains sols, ces bases dégradées s'écroulent, le terrain s'abaisse précipitamment, il s'y forme des fentes, des abîmes s'entrouvrent, ils engloutissent plus ou moins profondément les corps qui couvrent la surface.

L'histoire fait mention de plusieurs faits semblables ; la terre, dit Pline (2), se dévore elle-même, et il cite de hautes montagnes et de grandes villes abîmées dans son sein (3).

---

(1) Voy. des exemples de ces affaissemens observés en Allemagne. *Ephém. des Curieux*, collection de Dijon, tom. III, pag. 132, et M. de Buffon, *Théorie de la terre ; Hist. nat.*, tom. I.

(2) *Ipsa se condens terra devoravit*, etc. *Nat. hist.*, lib. II, c. 80 et 90.

(3) *Ibid.* Cap. 803 et seq.

Pleurs, bourg considérable dans le pays des Grisons, disparut tout à coup en 1618 : il se forma un lac à l'endroit où il était auparavant (1).

En 1714, la montagne de Diableret, en Valais, s'affaissa tout à la fois, en plein midi, et ce phénomène ne fut précédé ni accompagné d'aucun vestige de volcan, ni de tremblement de terre, comme l'attestent les Mémoires de l'académie des sciences (2).

---

(1) M. Elie Bertrand (2e *Mémoire sur les tremblemens de terre*, pag. 51) voudrait faire entendre que cet événement eut pour cause un tremblement, ce qui ne s'accorde avec le récit d'aucun historien du temps. M. Lehmann (*des Couches de la terre*, pag. 209) soupçonne que le désastre de *Pleurs* vint de ce qu'on avait creusé précédemment le terrain sur lequel le bourg était porté, pour en tirer une pierre ollaire nommée *la Vezze*; mais il est évident que l'éboulement des souterrains pratiqués dans les carrières, n'avait pas seul produit cet effet et donné naissance à ce lac qui prit la place du bourg, et qui subsiste encore.

(2) M. Bertrand, *ibid.*, pour grossir la liste des tremblemens, voudrait encore leur attribuer cet événement, ce qui contredit précisément le récit qu'on en trouve dans les Mémoires de l'académie des sciences, année 1715, pag. 4, où il est dit que cette chute n'eut pour cause que celle de la base qui était pourrie et réduite en poussière, et que l'accident ne fut précédé ni accompagné d'aucun vestige de volcan : les tremblemens qu'on ressentit dans le même temps, selon M. Bertrand, au territoire de Glissau, peuvent bien avoir été occasionés par la chute dont il est question; mais il est avéré qu'on n'en ressentit aucun dans le lieu même.

Les Transactions philosophiques (1) parlent d'un affaissement dans plusieurs collines de la province de Kent, qui baissèrent sensiblement sans aucun tremblement de terre.

Dans le mois de septembre 1756, un bois s'enfonça en partie, près de Vateville, à six lieues de Berne; on y voit un marais impraticable, où les arbres sont en partie couchés, en partie renversés; cet accident ne fut accompagné d'aucun autre phénomène (2). Il serait facile de multiplier les exemples; mais il suffit ici d'établir la possibilité par le fait.

Ce qu'ont éprouvé les lieux dont je viens de parler, le sol sur lequel reposait l'ancienne ville de Lyon, a pu l'éprouver, du moins en partie. Je tiens de M. Delorme qu'en prenant le niveau des aqueducs de Mornans, il a eu lieu d'y soupçonner un semblable effet; on peut donc faire la même supposition, je ne dis pas que la chose soit, mais je vais établir qu'elle est dans les choses possibles; je ferai voir ensuite que, si la ville a éprouvé un accident pareil, tous les phénomènes de son incendie peuvent sans peine s'expliquer.

La ville, par sa situation, a été exposée aux affaissemens dont il s'agit. Trois causes peuvent y donner lieu, et se réunir quelquefois pour y concourir toutes les trois: ces causes sont les effets successifs du temps et de la caducité, l'action des eaux souterraines, celle des feux différens des feux de volcan.

Ces trois agens destructifs ne sont jamais plus puissans que dans les montagnes: celle de St.-Just, sur laquelle

---

(1) *Abr. des Transactions philosophiques*, t. 14, p. 259.

(2) *Mémoire sur les tremblemens*, pag. 267.

la ville s'étendait, est en partie composée d'un grani micacé facile à se débiter; ces bancs ne sont ni réguliers, ni en grandes masses; ils sont interrompus par des veines et des lits de gorre, de sables, de cailloux fixés dans des argiles; tous ces corps peuvent aisément se diviser ou se décomposer, les parties aqueuses qui pénètrent du dehors dans l'intérieur venant à se geler dans les interstices qu'ils remplissent, occupent une plus grande place, les forcent de s'entr'ouvrir; si l'air et l'eau introduits par ces fentes pénètrent jusqu'aux bases sur lesquelles reposent les bancs de pierre, les attaquent et, après un long espace de temps, parviennent à les détruire, ces bancs étendus sur des couches sabloneuses, dont les eaux souterraines ont peut-être aussi entraîné une partie, s'ébouleront, les terres supérieures seront affaissées.

Il arrivera dans l'intérieur de la montagne ce qui se voit souvent au dehors: Scheuchzer fait une longue énumération des portions énormes de montagnes éboulées; il n'est pas d'année qu'on ne trouve de vestiges de destructions nouvelles dans les masses des rochers les plus durs

Mais je ne puis parler que de la superficie de la montagne; on ne saurait donner un autre nom à la petite profondeur où l'on a pénétré. Sait-on quelle est la qualité des bancs et des couches à 100 pieds au-dessous? on sait en général que la nature qui ne perd rien à la destruction des formes, n'a pas donné à ses ouvrages une solidité immuable; une circulation universelle et constante est, au contraire, sa première loi; le temps l'exécute, en détruisant perpétuellement certains êtres, pour donner l'existence à d'autres. Tout est en action au-dedans de ces masses immobiles que nous appelons montagnes. On peut les comparer à des animaux endormis

dont l'extérieur n'offre que l'image du repos, tandis que mille mouvemens combinés animent toutes les parties internes.

Les sels végétaux et animaux introduits avec l'air, l'eau et le feu, dans le sein de la terre, rencontrent les sels, l'air, l'eau et les feux souterrains, et mettent en action les minéraux; sans cesse les uns se forment, les autres se décomposent; des corps mols prennent de la consistance, des corps solides s'amollissent, s'atténuent, se dégradent; leur forme et leur étendue changent; au vide succède le plein, au plein succède le vide; des parties se comblent, d'autres s'excavent; aucun ordre, aucune symétrie apparente ne s'observe (1). De toutes ces causes naissent les cavernes dont l'irrégularité et la caducité produisent à la longue des chutes qui, pour être à de grandes profondeurs, n'en excitent pas moins un affaissement subit à la surface de la montagne (2).

Indépendamment de l'action universelle et réciproque des élémens, des sels, des soufres, des minéraux, dans le sein des montagnes, l'eau elle seule doit opérer des effets semblables; la montagne de St.-Just, sur laquelle la ville de Lyon était bâtie, abonde en sources de différentes qualités.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment les sources, les fontaines, les rivières se forment dans les montagnes,

---

(1) On trouve une partie de ces phénomènes dans les anciens travaux des mines qu'on remet en exploitation.

(2) On ne prétend pas avancer que toutes les cavernes soient formées sans explosion, sans tremblemens : ces causes sont probablement les plus ordinaires; mais il est évident qu'elles ne sont pas les seules.

si elles naissent des vapeurs condensées et des pluies qui tombent, ou des eaux souterraines et des vapeurs qui s'élèvent : pour établir que les sources peuvent occasioner l'écroulement des montagnes, il suffit de savoir qu'elles en sortent, que l'eau ne saurait couler sur le rocher même sans en détacher et entraîner des parcelles; qu'il n'est point de pierres ou de terre qu'elle ne détrempe, ne dissolve et ne détruise à la longue, qu'elle dissout le fer même et le charrie sous la forme d'ocre; que l'eau la plus pure dépose un limon, qu'il en est qui détache tant de parties des corps au travers desquels elle passe, qu'en déposant ces parties, elle forme des masses de concrétions qu'on peut dans la suite considérer comme de vastes carrières de pierre. Les grottes d'Arcy en Bourgogne, et encore plus celles d'Antiparos dans l'Archipel, en sont la preuve.

Pour former ces immenses dépôts, quelles incavations les eaux n'ont-elles pas dû laisser dans les lieux d'où elles ont détaché les matières déposées? ce ne sont pourtant que des eaux tranquilles qui filtrent lentement au travers des rochers et des terres. Que sera-ce, si l'on considère ces vastes âmas d'eau que les montagnes renferment quelquefois; ces lacs intérieurs dont parlent les physiciens, ces courans d'eaux souterraines, ces fleuves qu'on a entendu souvent rouler sous la terre, toutes ces eaux douces qui vont se décharger dans la mer au-dessous de sa surface, et dont l'impétuosité est quelquefois telle qu'elles traversent une longue étendue d'eau salée sans s'y mêler?

C'est à ces courans souterrains que M. de Buffon (1)

(1) *Hist. nat.*, tom. I, pag. 544 et suiv.

paraît uniquement attribuer l'origine des cavernes et des affaissemens dont il est question : « On peut, dit-il, » concevoir aisément la cause de tous ces effets. On sait » qu'il y a des eaux souterraines en une infinité d'en- » droits. Ces eaux entraînent peu à peu les sables et les » terres à travers lesquels elles passent, et par conséquent » elles peuvent détruire peu à peu la couche de terre » sur laquelle porte cette montagne, et cette couche de » terre venant à manquer plutôt d'un côté que de l'autre, » il faut que la montagne se renverse, ou si cette base » manque à peu près également partout, la montagne » s'affaisse sans se renverser. » Cette double explication est d'autant plus lumineuse qu'elle est simple. La première pourrait rendre compte de la chute régulière des aqueducs de Soucieu ; l'affaissement qui a pu donner lieu au désastre de Lyon se rapporterait à le seconde ; car rien n'établit, ainsi que j'aurais dû le remarquer précédemment, que ces deux événemens dussent être rapportés au même temps.

Qui sait enfin si anciennement on n'a pas ouvert des mines sous l'aqueduc de Soucieu, ou même sous la montagne de St.-Just ? au rapport de Strabon, la Gaule en possédait un grand nombre de très-riches. De fortes irruptions d'eau dans les anciens souterrains des mines peuvent aussi donner lieu à des affaissemens.

Mais passons à la troisième cause que nous leur avons attribuée, l'action d'un feu différent de celui des volcans, et différent aussi de ce feu central supposé gratuitement par quelques physiciens, pour expliquer, à leur gré, tous les phénomènes possibles. Les faiseurs de système croient tenir en leur pouvoir les clefs de la nature. Le philosophe se contente de frapper à la porte. Tâchons de

l'imiter ; ne supposons rien, rejetons la physique métaphysique ; rassemblons des faits.

Les Transactions philosophiques (1) font mention de certaines terres en Ecosse qui fermentent intérieurement et qui exhalent une vapeur chaude. Le célèbre M. Henckel rapporte qu'en 1719, après des chaleurs extraordinaires qui se firent sentir à la fin de l'été (2), un terrain gras et glaiseux s'enflamma auprès de Francfort, qu'environ dans le même temps, les prés, dans le bailliage de Steinheim, s'enflammèrent, que les racines des arbres voisins furent brûlées, et qu'on ne put arrêter les effets de ce feu souterrain qu'en faisant de profondes tranchées; qu'enfin la même chose arriva dans la ménagerie du comte de Solm Brœunfels en Hongrie ; le feu dura plusieurs jours, et pénétra si avant dans la terre que, lorsqu'on y voulut marcher, on enfonça jusqu'au genou, la terre tombait en cendres.

Le même phénomène a effrayé, cette année (1762), l'Angleterre (3). Un marais aux environs de Newcastle a pris feu, les pluies seules ont pu arrêter cet embrasement, ainsi que dans la province d'Yorck où le feu s'est étendu à plus de 15 milles, au point de faire craindre aux habitans du Comté de Derby qu'il ne se communiquât aux terres à tourbes : il aurait trouvé tant d'alimens dans les substances dont elles sont remplies, qu'il eût été vraisemblablement impossible de l'éteindre.

---

(1) Collect. de Dijon, tom. IV, pag. 74.

(2) *Flora Saturnisans*, pag. 66.

(3) Voy. la *Gazette de France*, 30 juillet 1762, article de Londres, du 20 juillet.

La sécheresse que nous avons éprouvée, a pareillement donné lieu à un effet semblable, à trois lieues de cette ville : le marais qu'on nomme les *Echets* ayant été desséché, la terre s'est enflammée, et le feu s'est prolongé dans un grand espace de terrain.

Il suit de là que certaines terres sont soumises en certaines circonstances à l'action du feu. Il est vrai que, dans plusieurs des faits cités, principalement dans celui des *Echets*, les terres qui se sont enflammées étaient vraisemblablement des fondrières, ou espèce de tourbes composées de détrimens des végétaux combustibles par nature; j'en conviens, mais les terres glaiseuses dont parle Henckel n'étaient pas sans doute de ce nombre: comment eût-il pris naturellement dans les autres, si elles n'eussent renfermé, comme celle-ci, des matières fermentables et inflammables? toutes les terres en contiennent plus ou moins et de différentes espèces. Ces matières sont: le soufre, l'alun, les acides, les pyrites, les bitumes qui, combinés d'une certaine manière, deviennent sujets à la fermentation, et dès lors à s'enflammer, à exciter le feu dans la terre jusqu'à une grande profondeur. La manière dont agissent les feux souterrains, dit M. Lehmann (1), est de consumer de grands espaces dans les parties les plus profondes de la terre. On conçoit, en effet, que, si l'air se fait un passage jusqu'à eux, ce qui peut arriver par une infinité de moyens, puisque l'eau y parvient, il excite l'embrasement, le prolonge, le ranime; les pierres calcaires sont calcinées, les vitrescibles tombent en fusion, la terre se mine, il s'y forme de nouvelles cavités, et les affaissemens suivent sans être accompagnés

(1) *Des couches de la terre*, pag. 205.

d'explosion, lorsque l'air et le feu ne sont pas gênés dans leur action.

C'est principalement dans les montagnes qu'on rencontre la matière dont il est question. La pyrite est très-commune dans nos provinces, elle y est répandue et mêlée, en grande quantité, dans toutes les espèces de pierres calcaires et vitrescibles; j'en connais des filons très-étendus, nos mines de cuivre ne sont elles-même que des pyrites cuivreuses.

Le pyrite est un minéral compact, ordinairement jaune et brillant; le peuple le prend pour de l'or; il ne tient le plus souvent que du soufre, du fer et de l'acide vitriolique. M. Henckel, dans sa Pyritologie, a épuisé sur cet objet les observations et les expériences. Le docteur Lehmann (1) remarque avec lui, que les pyrites ont la propriété de se décomposer par le contact de l'air et de l'eau, avec cette seule différence que quelques espèces se décomposent plus ou moins promptement que les autres (2); elles s'échauffent par l'action naturelle de l'eau sur le fer et l'acide vitriolique, elles tombent en efflorescence, elles se réduisent en poussière, et le mouvement de chaleur qu'elles éprouvent est souvent accompagné de vapeurs enflammées; les eaux minérales et acidules, chaudes ou froides acquièrent sans doute leurs qualités en traversant des lieux où se rencontrent

(1) *Des couches de la terre*, pag. 417.

(2) Les pyrites globuleuses sont celles qui effleurissent le plus facilement: la décomposition commence par le centre. M. Lehmann dit que pour les conserver dans les cabinets, il convient de les renfermer dans des vaisseaux de verre bien bouchés et placés dans un lieu sec.

de pareilles effervescences. On ne peut attribuer qu'à une cause semblable la chaleur des eaux de *Chaude-saigues* en Auvergne, qui, par l'analyse, sont reconnues pour n'avoir rien de minéral, et dans laquelle un œuf durcit dans 12 minutes.

Mais, selon la remarque de M. Lehmann (1), les pyrites, en se décomposant, ne peuvent produire une flamme par elles-mêmes, à moins qu'elles ne rencontrent des substances disposées à prendre feu, ainsi que l'alun, le soufre et les bitumes.

Nos terres abondent en minéraux de tout genre, le soufre est répandu partout, le bitume y est aussi commun que la pyrite, elles sont donc sujettes à des embrasemens souterrains et à toutes les révolutions qui en sont la suite.

Ces feux sont fréquens dans les couches de naphte ; le naphte est, comme l'on sait, un bitume très-délié, très-liquide et si inflammable qu'il s'allume à une certaine distance du feu : on en trouve plusieurs espèces en Italie, dans une montagne, auprès de Modène; il n'est nulle part aussi commun que dans les environs de la ville d'Astracan (2), le bois et les fruits sont très-rares dans ce pays où il ne pleut jamais, et qui n'est fertilisé que par les débordemens du Volga, comme l'Egypte par ceux du Nil; mais on y puise du naphte dans plus de 20 puits d'une grande profondeur. On se sert de ce bitume dans les lampes, pour brûler, au lieu d'huile, et au lieu de

---

(1) *Des couches de la terre*, pag. 432.

(2) Capitale du royaume d'Astracan, dans la Moscovie asiatique.

bois, dans les cheminées, après l'avoir fait imbiber dans la terre.

Il paraît certain que les terrains toujours fumans et toujours brûlans en Italie recouvrent des terres pénétrées de ce bitume enflammé très-profondément par l'effervescence des pyrites qu'elles renferment. Depuis long-temps le feu s'est mis également dans les couches d'*Astraçan*; il occasione, chaque jour, à la surface de nouvelles cavités et de nouveaux affaissemens. Quelques auteurs prétendent même que toutes les couches où se trouve le naphte, indiquent un feu actuellement allumé sous terre, qui met, pour ainsi dire, en distillation les charbons qui le renferment.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'on ait rencontré du naphte pur dans nos provinces, mais le charbon de pierre qui s'y trouve très-fréquemment, est dans le même cas que lui : « On a reconnu qu'il est lui-même un com-
» posé de naphte ou d'huile de pétrole, qui, ayant ren-
» contré du limon et de la marne, s'est durci par cou-
» ches ou par lits, et s'est changé en charbon fusible,
» après qu'une vapeur sulfureuse est venue s'y joindre (1) ».

Il conserve donc une partie de l'inflammabilité du naphte; d'un autre côté, il est presque toujours accompagné de parties alumineuses et pyriteuses qui s'annoncent quelquefois par des exhalaisons fortes et inflammables; ce sont ces exhalaisons qui, dans quelques carrières, donnent lieu au feu connu sous le nom de *feu brisou* (2),

---

(1) *Minéralogie de Wallérius*, tom. I, pag. 362.

(2) Feu *Brisou* ou *Ferou*, commun dans les mines de Flandres, de Liége et d'Anjou. *Mém. sur le charbon minéral*, par M. de Tilly, pag. 116.

météore actif qui parcourt, comme un éclair, tous les ouvrages souterrains, brûle les substances animales, et n'endommage pas les végétales : il est hors de mon sujet de chercher la cause de ce phénomène; il me suffit de conclure de toutes ces observations que le charbon minéral peut lui-même, ainsi que le naphte, s'enflammer dans ses couches les plus profondes, sans que le feu du ciel, l'imprudence ou la malice des hommes y contribuent comme on le croit communément. Pourquoi chercher des torts à la nature, ou à l'humanité, lorsque les faits s'expliquent par des raisons physiques?

Jugeons de ce qui se passe dans l'intérieur de la terre, par ce qui se passe au dehors : on a découvert dans la Picardie des mines de terre *houille* qu'on exploite avec succès comme des engrais fertilisans. Ces terres, ainsi que plusieurs autres terres bitumineuses connues, qui ne diffèrent presque du charbon que par la consistance, lorsqu'elles sont exposées au contact de l'air, fument, s'échauffent, se consument, jettent quelquefois de la flamme, et se réduisent en cendres. Certains charbons de terre, surtout ceux qui tiennent des parties alumineuses, s'enflamment également à l'air au bout d'un temps, lorsqu'ils sont humectés (1). Urbanus Hiœrne, chimiste suédois, parle d'un incendie qui consuma une maison à Stockolm (2), et qui fut occasioné par des charbons qui, ayant été mouillés dans le transport, furent entassés dans un grenier où ils s'enflammèrent; Henckel (3) dit que la mine d'alun, lorsqu'elle est mêlée de bitume et amoncelée à

(1) Voy. l'Encyclopédie, au mot *charbon*.

(2) *De calore uleque*.

(3) *Pyritologie*.

l'air, s'allume et produit de la flamme. Prenez, dit le docteur Lehmann (1), deux parties de la pyrite qui donne le vitriol bien pulvérisée, et une partie de charbon de pierre réduite en poudre ; mêlez ces matières, humectez-les, formez-en une masse, elle s'échauffera, s'allumera ensuite, et tout le charbon sera consumé.

Ces faits et l'expérience ne laissent aucun doute sur le principe des embrasemens des mines de charbon, surtout de celles où se trouve de la pyrite ou de l'alun ; ils établissent que le feu peut et doit y prendre en certains temps et dans certaines carrières, lorsque l'air et l'eau pénètrent jusqu'à elles. C'est ce qui arrive fréquemment dans presque tous les pays abondans en mines de cette espèce ; on en connaît plusieurs, en Angleterre et en Allemagne, qui brûlent depuis un grand nombre d'années ; le feu prit, au commencement du dernier siècle, dans la mine de Zwickau en Misnie (2) : il dure encore, et l'on ne sait à quelle profondeur il a pénétré.

Mais il n'est pas besoin de recourir à des exemples étrangers ; nous en avons de frappans dans les carrières de nos provinces : à St.-Genis-Terre-Noire, à quelques lieues de Lyon, où l'on exploite du charbon minéral, les terres noirâtres et bitumineuses qui jettent souvent de la fumée, n'annoncent-elles pas un feu souterrain, dont on ignore le progrès, l'étendue et la profondeur (3) ?

Pour ne m'en rapporter qu'à ce que j'ai vu moi-même, je citerai les carrières qui se trouvent dans la

(1) Des couches de la terre, pag. 138.

(2) Encyclopédie, tom. III, pag. 193.

(3) C'est de là, sans doute, que ce lieu a tiré le nom de la *Montagne de feu.*

paroisse de Chambon, près de Saint-Etienne. Le feu y existe certainement. Quelques observations que j'ai faites sur les lieux à ce sujet, ne seront pas déplacées ici ; on verra dans peu quel rapport elles ont à ce qui peut être arrivé à la montagne de St.-Just. Elles confirment un fait qui paraissait, à St-Étienne même, révoqué en doute par des personnes instruites; elles ont servi de base à l'idée que je me suis formée de l'action des feux souterrains dans les mines de charbon, et je puis y avoir quelque confiance, les ayant faites sous les yeux d'un homme distingué par de profondes connaissances en physique qui font la moindre partie de son mérite.

Les carrières dont il s'agit sont à trois-quarts de lieue de St-Etienne, sur la route du Puy, en se détournant au sud du grand chemin. L'hôpital de St-Etienne y fait tirer du charbon, dans le lieu dit *la Mine*, assez près de l'endroit où le feu se manifeste actuellement ; il est même à craindre que cette exploitation qui, sans contredit, est une des mieux dirigées de la province, ne soit bientôt interrompue par ce fléau. La couche est très-épaisse, elle est riche, d'une bonne qualité, disposée sous un grais qui lui sert de toit, et ce qu'il importe d'observer, c'est que le charbon contient plusieurs parties pyriteuses souvent sensibles à la vue; j'ai trouvé même, dans les environs, des groupes de marcassites cubiques: la marcassite n'est autre chose qu'une pyrite cristallisée.

Près d'un quart de lieue avant d'arriver à cette mine, des terres noirâtres annoncent la présence du bitume, et l'on commence à trouver des indices de l'action d'un feu souterrain. On passe par des chemins profonds, dont les balmes, coupées à pic, sont composées d'ardoises évidemment dénaturées, friables et d'un gris rougeâtre:

cette décomposition, effet naturel du feu sur cette espèce d'ardoise, se fait apercevoir principalement dans les couches inférieures, et n'existe plus en approchant de la surface, d'où l'on doit juger que le feu qui a grillé ces couches n'a point été un feu extérieur qui soit pénétré du dehors dans l'intérieur du sol, mais d'un feu dont l'action a été dirigée du bas en haut.

En marchant quelques pas en avant, cette observation devient encore plus sensible sur des couches d'argile grise; on sait que la plupart des argiles rougissent au feu et y acquièrent de la dureté. Les couches extérieures sont grises et friables jusqu'à un pied de la surface, la couleur est altérée en dessous, et la consistance augmente; les couches inférieures sont médiocrement rouges et encore friables; celles qui suivent ont la couleur et la dureté de la brique; les dernières qu'on aperçoit approchent de la vitrification.

De plus fortes indications se présentent ensuite; on découvre des fentes dans des terres dont la substance paraît dénaturée, et des crevasses extraordinaires dans des bancs de grais, les unes et les autres ayant quelque apparence de chaleur et de fumée. A quelque distance, on rencontre plusieurs creux faits en forme de cônes renversés ou d'entonnoirs; des intervalles assez considérables les séparent les uns des autres : ces portions de terrain ne paraissent avoir souffert aucune altération de la cause qui a produit les creux.

Quelques-unes de ces cavités ont une vingtaine de pieds de profondeur et à peu près autant de largeur dans leur plus grand diamètre; dans les unes, la surface intérieure est unie et forme un véritable entonnoir; on reconnait seulement à la couleur et à la consistance des

terres, des argiles et des ardoises, qu'elles ont été plus ou moins attaquées par le feu. Dans les autres, l'intérieur annonce le boulversement et la destruction, les parois sont composées de pierres grillées, de terres cuites et vitrifiées. On aperçoit des quartiers de rochers adhérans aux bancs qui se prolongent dans les terres; ces rochers avancent, ont une saillie et paraissent comme suspendus. Vus par-dessus, ils sont dans leur état naturel; en dessous, ils sont évidemment brûlés, et quelquefois tellement vitrifiés, que les parties fondues forment des gouttes pendantes; ce qui n'a rien de surprenant, si l'on fait attention à la nature du grais qui est un composé de parties sablonneuses liées par un gluten: les grains de sable, qui sont autant de parcelles de quartz, de tous les minéraux sont ceux qui entrent le plus aisément en fusion.

Dans le fond des mêmes cavités se trouvent des monceaux de briques irrégulières, de pierres rôties, d'ardoises grillées, de scories de diverses espèces, en un mot, tous les restes d'un feu violent et de longue durée; on croit voir les décombres d'un fourneau de raffinage, ou plutôt en petit, les anciens fourneaux de volcan tels que les voyageurs nous dépeignent ceux du Vésuve.

Tant d'indices accumulés ne nous laissent aucun doute sur l'origine du phénomène: les bitumes attaqués par le feu étant à différentes profondeurs, les terres et les bancs de pierre qui les recouvraient, en avaient dû ressentir les effets dans des proportions relatives; il était reconnu que le feu avait consumé dans ces lieux quelques-unes des couches bitumineuses dont le pays abonde, mais les preuves d'un feu actuel étaient encore très-faibles; elles devinrent bientôt convaincantes.

Après une demi-heure de marche dans des vallées qui ne paraissent aucunement endommagées, on passe devant la carrière exploitée dont j'ai parlé; sur la gauche, en tirant vers le couchant, on voit une colline qui peut avoir sept ou huit cents pieds de longueur dans la direction du nord au midi, la terre en est grise, et le sol y est tellement aride qu'on le prendrait pour un amas de cendres.

Cette couleur nous détermina à y monter; nous n'y trouvâmes que des débris d'ardoises décomposées en partie par le feu souterrain qui se faisait, dans cet endroit, reconnaître sensiblement sous les pieds. On y respirait une odeur de soufre brûlé, la fumée s'exhalait au travers des lames des ardoises, sans y avoir d'issue marquée; mais on trouvait à leur superficie des fleurs de soufre assez épaisses que nous reconnûmes évidemment, en cherchant des empreintes de fougères exotiques, si communes sur toutes les ardoises du pays.

Une fumée que nous vîmes s'élancer avec force de l'autre côté du petit vallon où se termine la colline, nous engagea à nous rendre auprès des rochers, au travers desquels elle sortait. Ce fut là que l'action du feu nous parut être le plus près de la surface; une fumée blanchâtre et soufrée se faisait un passage de tous côtés au travers des fentes des rochers; elle était si chaude, en quelques endroits, que la main pouvait à peine la soutenir deux secondes, et la pierre elle-même, en passant la main dans les fentes, paraissait brûlante.

Ces faits reconnus, il est aisé de comprendre que nous ne fûmes pas tentés de faire un long séjour dans ces lieux menacés d'un bouleversement qu'ils ont peut-être éprouvé depuis lors; nous ne voulûmes cependant pas en sortir

sans faire quelques questions à une troupe d'habitans voisins qui nous avaient entourés, pour regarder avec étonnement, et peut-être avec mépris, des gens qui venaient de loin considérer des choses qu'ils voyaient chaque jour.

Nous apprîmes d'eux que, depuis plus de cent ans, le feu consumait ainsi les carrières du pays, qu'on avait toujours pensé que le tonnerre seul avait pu l'y mettre, que l'on racontait qu'au commencement du siècle, la terre s'enfonça sous des manœuvres qui travaillaient près de là, et les engloutit au nombre de cinq; qu'anciennement on voyait pendant la nuit s'élever dans les champs des colonnes de feu; que, depuis quinze années environ, son activité paraissait diminuée; que quelquefois on était long-temps sans l'apercevoir; qu'après de longues pluies elle augmentait sensiblement, ainsi que la chaleur de la terre, par la même raison sans doute qu'on ranime le feu des forges en y jetant de l'eau; que, dans l'hiver, la neige fond à mesure qu'elle tombe dans ces lieux, où le gibier se réfugie en quantité; qu'enfin les rochers que nous venions d'examiner étaient remplis de couleuvres attirées par la chaleur, quoique nous eussions remarqué que tous les insectes qui en approchaient, expirassent suffoqués par l'odeur du soufre.

Tous ces détails réunis jetent du jour sur la théorie des feux souterrains dans les mines de charbon. Je ne chercherai pas à en tirer ici toutes les conséquences qui en dérivent. Je me contente de conclure, en général, que l'action de ces feux est lente dans sa progression, sourde, quelquefois insensible et toujours redoutable : ils dévorent successivement toutes les matières imprégnées de bitumes, les suivent quelquefois dans la plus grande profondeur, reviennent ensuite consumer les couches les

plus près de la surface ; leurs effets sont en raison des obstacles qu'ils rencontrent : ces effets sont au dehors d'autant plus faibles que la propagation est plus profonde, et les couches supérieures, d'une consistance plus solide ; la surface des terres ne souffre alors aucune atteinte, elle n'est exposée qu'à des affaissemens réguliers qui n'y apportent aucune altération apparente ; on n'y trouve ni chaleur, ni fumée ; la fumée rencontrant une résistance verticale est contrainte de reprendre la route que le feu a précédemment tenue, et va chercher une issue souvent très-éloignée du foyer.

Au contraire, quand la propagation se fait à peu de distance de la surface, que le feu n'est recouvert que de quelques couches de sable, d'argile, de pierres d'une consistance incapable de résister à l'action du feu, susceptible de fusion et facile à se dénaturer, la décomposition de ces couches, leur dégradation, leur chute sont prochaines ; de ce désordre naissent les cavités en forme d'entonnoirs dont j'ai parlé : effet naturel de la chute d'une masse mobile qui s'affaisse elle-même après avoir été minée en dessous. Le feu se manifeste au dehors, la fumée sort sans obstacle, le sol éprouve mille changemens à peu près semblables à ceux que forment les volcans, sans qu'on puisse comparer ces phénomènes aux premiers qui ne sont accompagnés de secousses, de tremblemens ni d'explosions.

Ces réflexions m'ont conduit à penser que les vestiges des volcans que les naturalistes ont cru reconnaître en plusieurs lieux, où l'on n'en conservait aucune mémoire, que plusieurs de ceux que M. Guettard (1) a observés dans

(1) Mémoires de l'académie des sciences.

l'Auvergne, n'ont eu d'autres causes que des feux souterrains de substances bitumineuses, pareils à ceux que j'ai décrits. Les couches bitumineuses sont infiniment plus répandues qu'on ne l'imagine; on en découvre chaque jour dans des lieux où l'on n'en soupçonnait point, et leur quantité serait sans doute plus grande encore, si elles n'eussent pas été exposées ainsi à l'action du feu. Je suis très-convaincu qu'il en existait sur la montagne de St.-Romain-le-Puits, dans la plaine du Forez (1), que ces couches ont été consumées, et qu'il faut attribuer à cette cause tous les changemens que j'ai observés dans les pierres, les rochers et les terres qui composent cette petite montagne, changemens qui ne peuvent avoir été produits que par le feu.

Revenons à notre objet, et voyons quel rapport le feu qui brûle certaines terres, les couches de napthe, ou celles de charbon, peut avoir avec le désastre de la ville de Lyon, comment l'un peut avoir occasioné l'autre.

Des terres semblables à celles dont il est question, étaient peut-être à de grandes profondeurs, sous la montagne de St.-Just. Il est encore plus croyable, vu la quantité de bitume répandu dans la province, qu'il s'y trouve des couches de napthe, et plus vraisemblable, en jugeant par analogie que ce sont des couches de charbon; je m'en tiens toujours aux possibilités; c'est dans cette vue que j'ai examiné toutes les autres causes d'affaissemens.

Je dis qu'il est probable qu'il existe des couches de charbon sous la montagne de St.-Just. Voici mes preuves: cette montagne est de la nature de celles qui les renfer-

---

(2) Voy. les détails de l'observation dans le mémoire de M. l'abbé Pernetti.

ment ordinairement, quoique le côté de Pierre-Scise soit composé d'un granit dont les bancs paraissent irréguliers, le côté de St.-Just et ses environs sont disposés par lits et par couches de terre, de cailloux, de gorre ou de pierre. On sait que le charbon est quelquefois sous des bancs énormes de pierre; on en voit des exemples dans les carrières de St.-Chamond et ailleurs. Pour nier l'éxistence des couches bitumineuses sous notre montagne, il faudrait donc avoir creusé jusqu'à la profondeur où l'on peut les supposer.

A peine avons-nous gratté la superficie de la terre: dans les exploitations même des mines de la province, la dépense des travaux, l'abondance des eaux font abandonner les filons les plus riches à peu de distance de la surface; le plus souvent cependant, ces mines se précipitent, devenant d'une qualité bien préférable dans la profondeur; le charbon se tire en Bretagne à 300 pieds sous terre; c'est à 400 pieds que les Anglais exploitent ce charbon si parfait et si compact qu'ils le travaillent au tour pour en faire des tabatières. On creuse encore, chaque année, pour l'aller chercher plus profondément, et les travaux de ces mines nous apprennent que plusieurs couches sont souvent posées les unes sous les autres, et séparées par des lits intermédiaires de terre et de pierre quelquefois extrêmement dures: ainsi l'on croit quelquefois avoir suivi un filon dans toute sa profondeur, et l'on s'arrête à un banc de rocher qui recouvre des richesses qui demeurent enfouies. De ce que nous n'avons trouvé aucun indice de charbon dans notre montagne, il ne faut donc pas conclure qu'il n'en existe point; on en connaît dans tous les pays circonvoisins; quelques carrières sont énoncées dans des terriers du XI.e siècle.

Mais il n'y a peut-être pas 150 ans qu'on tire du charbon, et cependant, dans le Forez, on compte déjà aux environs de St-Etienne (1) plus de trente carrières en exploitation, et peut-être autant d'abandonnées. Dans le Lyonnais (2), il y a plus de soixante puits ouverts, la plupart délaissés et remplis d'eau par le défaut des exploitations.

Chaque jour on découvre de nouvelles indications, on en a de très-fortes dans le haut Beaujolais (3); il y a peu d'années qu'on a attaqué à Coursieu, à quatre lieues de Lyon, un filon d'une bonne qualité, qui n'a été abandonné qu'à cause de son irrégularité et de la dureté du sol.

Allons plus loin, jetons un coup d'œil sur les dispositions de notre montagne: nous verrons par l'enchaînement, la direction et la correspondance des autres montagnes avec elle, que les couches bitumineuses, quelle que soit leur origine, peuvent se prolonger sous celle-ci, et vraisemblablement sous le côté de St-Just et le territoire des Massuts, vraie position de l'ancienne ville de Lyon.

Il est reconnu que les carrières de St-Etienne se succèdent avec celles de St-Chamond et de Rive-de-Gier; des bancs de rocher les séparent de distance en distance;

---

(1) Dans les paroisses de St Etienne, Chambon, Firmini, Villard, St-Jean de Bonnefond, St-Genest, Roche, La Molière, etc.

(2) Les paroisses de St-Chamond, Rive-de-Gier, St-Genis-Terre-noire, St-Martin-la-Plaine et S.te-Foy l'Argentière.

(3) Près de St-Symphorien de Laye.

mais on doit présumer qu'elles se communiquent dans la profondeur, ce que nos légères exploitations nous laissent seulement soupçonner. La même disposition de montagnes qui se trouve de St-Etienne à Rive-de-Gier, se continue de Rive-de-Gier à St-Just, et je ne serais pas le premier qui aurait pensé avec fondement que les couches bitumineuses du Lyonnais sont les mêmes qui vont reparaître dans le Dauphiné, ce qui ne peut se faire qu'en traversant la montagne sous le côté de St-Just.

En considérant même tous les lieux où l'on trouve du bitume en France, et où l'on tire du charbon, je remarque une sorte de communication des uns aux autres; je soupçonne une prolongation continue qui paraît circonscrire une partie du royaume; je la suis de loin en loin, jetant des branches latérales, depuis la Normandie, en Bretagne, dans l'Anjou, dans le Bourbonnais, l'Auvergne, le Roannais, le Forez, le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, la Suisse, la Lorraine, le pays de Liége et le Hainaut français (1).

Mais n'étendons pas si loin nos conjectures, craignons de nous égarer dans un aussi long trajet, contentons-nous des vraisemblances que nous avons indiquées pour la montagne de St-Just; concluons-en que, s'il est permis de croire qu'elle porte sur des couches de charbon, il est possible que quelqu'une de ces couches ait été consumée par le feu, et que dès lors, sans volcan et sans tremblement, il se soit fait à sa surface un affaissement

---

(1) Dans toutes ces provinces, il y a eu des exploitations de charbon, dont la plupart sont mentionnées dans l'introduction du mémoire de M. de Tilly, sur le *charbon minéral*.

dont la cause a dû rester ignorée ; car nous avons vu que la fumée même, la seule indication qui pourrait annoncer le feu lorsqu'il est très-profond, se faisait alors un passage toujours très-éloigné du foyer. On conçoit qu'un affaissement pareil a pu également, dans le même temps, ou dans des temps différens, produire la chute régulière des aqueducs de Soucieu. Que, si ces conjectures ne paraissent pas satisfaisantes, on peut revenir à celles que nous avons tirées des suites naturelles du travail des eaux souterraines, ainsi que des effets successifs du temps et de la caducité.

On a vu que toutes ces causes donnent lieu à des phénomènes à peu près semblables, occasionent des affaissemens, et qu'elles ont pu, ou séparées, ou réunies, agir sous la ville de Lyon ; il reste à montrer que le désastre qui la bouleversa, sa promptitude, l'incendie et tous les phénomènes qui l'accompagnèrent, durent en être les suites naturelles.

Je n'entrerai pas dans le détail de tous les rapports relatifs et particuliers à chacune des causes possibles : vous y suppléerez facilement, Messieurs ; je terminerai ce mémoire, déjà trop long, par un simple tableau de l'événement tel que je le conçois. Que le sol sur lequel repose une grande ville, s'affaisse tout à coup, qu'il s'affaisse seulement d'un pied, ou de quelques pouces, on comprend que cet affaissement ne saurait être aussi régulier que celui des trapes d'un théâtre ; la dégradation souterraine qui l'occasione n'est pas égale dans toute son étendue, les forces qui lui résistent sont plus ou moins fortes ; les poids antérieurs qui l'accélèrent varient dans leurs proportions ; ainsi quelques parties sont ébranlées et surbaissent avant les autres : les unes

subsistent, les autres succombent : de là l'ébranlement des édifices qui reposent sur le sol devenu mobile ; de là quelques portions peuvent être englouties sans destruction ; le plus grand nombre s'écroule et tombe. Ce bouleversement excite nécessairement l'incendie, le feu conservé pour l'usage dans chaque maison est jeté çà et là, s'étend, se communique, embrase tous les corps combustibles ; la terre s'ouvre plus ou moins, aussitôt refermée qu'entr'ouverte ; l'agitation que l'air éprouve, l'air qui sort en s'élançant des entrailles de la terre, la chute précipitée des maisons, mille causes augmentent l'activité du feu ; en peu d'instans, tout est renversé, détruit, ou livré à la fureur des flammes.

Les malheureux habitans de cette ville, plongés dans les bras du sommeil, sont réveillés avec effroi par un mouvement subit qui cesse au moment qu'ils le ressentent; le bruit les trouble, les flammes les éblouissent ou ne leur présentent qu'un spectacle d'horreur : tout leur ôte l'usage de la réflexion ; l'épouvante les saisit ; la fuite est la seule ressource de ceux qui ne sont pas écrasés sous les ruines. Cette nuit affreuse se passe, le jour renaît, on vient chercher la ville, elle n'est plus, *urbem nullam*, l'affaissement est devenu invisible pour qui ne le soupçonne pas.

Les habitans de la campagne, les peuples voisins peuvent encore moins connaître la cause locale du désastre. De toutes parts on écrit à Rome ; on ne parle que d'incendie et de destruction : les effets du feu sont les seuls apparens. Les Romains croient le fait sans le comprendre, parce qu'il est merveilleux ; les philosophes s'en étonnent et l'admettent, parce qu'il n'est pas contesté ; les historiens le racontent sans pouvoir l'expliquer.

Telle est, en peu de mots, l'idée que je me suis formée de cet étrange événement qui ne peut avoir été produit par un volcan ou un tremblement de terre ignoré, encore moins par un incendie naturel. Je ne vais pas jusqu'à dire qu'il soit arrivé précisément comme je le décris; mais je crois qre ces nouvelles conjectures n'ont rien de contraire à la possibilité, et s'accordent avec tous les phénomènes.

BEAUX-ARTS.

Exposition de tableaux de l'école lyonnaise au palais des arts et du commerce.

Dans le courant de mars 1827, un amateur des arts, dont un des journaux de notre ville accueillait les observations, s'élevait avec beaucoup de force contre l'espèce de retour que semblaient faire quelques artistes du moment vers les sujets tirés de *l'Histoire sacrée*. Cette direction nouvelle devait, disait-il, amener une *désespérante uniformité* dans les ouvrages de peinture, et son imagination, très-prompte à s'alarmer, lui faisait voir l'exposition prochaine uniquement remplie de sujets *mystiques*, *ascétiques*, ou puisés dans les *sanglantes annales de Baronius*. Les craintes de cet amateur étaient-elles bien raisonnables? peu de personnes les regardèrent comme telles; car enfin il ne s'agissait dans toute cette affaire que de trois malheureux tableaux commandés par *l'archevêché* à M. M. Genod, Biard et Soulary, et, dans un autre journal de Lyon, du mois d'avril suivant, les terreurs passablement

bizarres de notre amateur donnèrent lieu aux réflexions que nous allons transcrire.

« Plusieurs années avant la révolution, disait-on à
» l'amateur, les artistes avaient presqu'entièrement aban-
» donné l'histoire sacrée pour l'histoire profane. Cette
» marche des arts avait continué sous la monarchie *tris-*
» *tement constitutionnelle* de l'infortuné Louis XVI, sous
» l'affreuse tyrannie de la Convention, sous le plat
» gouvernement du Directoire; et, sous le régime im-
» périal, la peinture aussi bien que la sculpture n'ont
» cessé d'évoquer l'horrible démon des batailles. Depuis
» le *martyr de St. Etienne*, par M. Abel de Pujol, on
» a essayé de revenir aux sujets si nobles, si touchans,
» si variés que présente à chaque page l'histoire sacrée;
» tous les amateurs s'arrêtent maintenant devant les
» fresques admirables qui ont été exécutées à Paris à
» la coupole de la magnifique église de S.te Geneviève
» et dans quelques-unes des chapelles de l'église de St.-
» Sulpice; et les journaux parlaient, ces jours passés,
» d'un *Christ sur la croix*, peint par M. Robert Lefêvre,
» pour l'église du Mont-Valérien, qui présente, à ce
» qu'il paraît, une foule de beautés du premier ordre. Je
» vois déjà M. l'amateur s'effrayer de la direction que
» semblent prendre les arts dans la capitale; mais je crois
» qu'il peut se rassurer. L'histoire sacrée ne sera jamais
» la source unique à laquelle nos artistes iront puiser;
» les annales de la Grèce et de Rome, celles de la France
» et des autres nations modernes sont des mines égale-
» ment riches et dont l'exploitation se poursuivra; nous
» aurons toujours des paysagistes et des peintres de ma-
» rine; nous ne cesserons pas d'avoir des peintres d'ani-
» maux et de scènes d'intérieur; enfin je suis persuadé

» que le salon qui doit s'ouvrir cette année, au lieu de
» cette *uniformité désespérante* que prédit M. l'amateur,
» n'offrira à tous les yeux que la *diversité* la plus heu-
» reuse et la plus attrayante. »

L'événement a prouvé la justesse de ces réflexions. Le dernier salon, d'après le compte qui en a été rendu par tous les journaux de la capitale, peut être considéré comme un des plus variés qu'on ait vus depuis près de quinze ans, et, depuis Louis XIV, il ne s'était pas exécuté, en peinture, des travaux de l'importance de ceux que tout le monde a pu admirer au Louvre, dans les nombreuses salles du conseil d'état. Gloire à Charles X, dont les soins s'étendent à tout ce qui peut contribuer à la prospérité comme à l'honneur de notre patrie! Gloire aux Horace Vernet, aux Hersent, aux Déveria et autres artistes qui ont si noblement répondu à l'appel du monarque!

Les tableaux de l'école lyonnaise, si vivement attaqués par les journaux de Paris à quelques expositions précédentes, ont eu le bonheur d'être généralement goûtés à l'exposition qui vient de finir; et, du grand nombre de pièces que nous avons aujourd'hui sous les yeux au palais de St. Pierre, il en est beaucoup qui ont figuré de la manière la plus brillante au dernier salon. Les journaux de Lyon qu'on a vus rendre compte de l'exposition qui attire en ce moment les regards de nos compatriotes, ont eu grandement raison de mettre M. Bonnefond en première ligne: la nouvelle manière que ce laborieux artiste s'est formée en parcourant les campagnes de Rome et de Naples, était bien faite pour lui valoir les suffrages des connaisseurs; et s'il ne lui a pas été permis de nous envoyer son charmant tableau

des *pélerins d'Italie*, acquis par S. A. R. M.gr le duc d'Orléans, nous jouissons, en revanche, de sept pièces fort agréables, dont la plus importante est sans contredit celle qui figure à l'exposition sous le n.° 39, et qui représente *une ville prise d'assaut par les Grecs sur les Musulmans.* Cet ouvrage, simplement composé, et d'une grande vigueur de pinceau, annonce dans son auteur un excellent peintre d'histoire. Quelques personnes ont trouvé que l'officier grec blessé, qu'on transporte dans une barque, ressemblait un peu à certain jeune Turc mourant, placé par M. Girodet dans son immense tableau de la *révolte du Caire.* Il est possible que cette observation soit juste; mais nous pensons qu'une réminiscence aussi légère ne fait absolument rien à l'ensemble de la composition, et le ton général de la pièce de M. Bonnefond s'éloigne entièrement de celui qu'on remarque dans les ouvrages du célèbre auteur d'*Endymion.* Ce *vieux berger* de la campagne de Rome, placé à l'exposition sous le n.° 38, et qu'on voit déplorant la perte de sa chèvre, est aussi de M. Bonnefond, de même que ce *jeune berger*, sous le n.° 40, qui dort paisiblement à l'ombre d'un platane, et cette *femme de l'île d'Ischia*, sous le n.° 42, qui joue du tambour de basque, et cet *intérieur d'une maison de Rome*, où l'on voit une femme filant au rouet, et ce *pécheur napolitain* qui joue de la mandoline au bord de la mer, enfin cet *intérienr de couvent de capucins* où paraît un de ces vénérables Pères remplissant une cruche au jet d'une fontaine. Toutes ces pièces ont fait partie du dernier salon, à Paris, et plusieurs d'entr'elles ont obtenu de justes éloges; mais, malgré la haute opinion qu'ont tous les amateurs de la nouvelle manière de M. Bonnefond, nous

pensons que le *maréchal ferrant* et une foule d'autres anciens ouvrages de ce peintre, sont de très-bons morceaux que rien ne pourra faire oublier.

Dans la *Gazette universelle* du 12 de ce mois, un écrivain, qui sait revêtir ses pensées de tout le charme d'un style pur et animé, mais qui nous permettra de ne pas partager toujours ses opinions en fait d'arts et de littérature, s'est exprimé ainsi sur le compte de M. Bonnefond : « On reprochait à ce jeune artiste, » dit-il, d'exagérer ce qu'on appelle la *manière* de » l'école lyonnaise. Esclave des menus détails, il s'at- » tachait à rendre avec un soin scrupuleux les objets » matériels placés sous ses yeux, et il appliquait la » même fidélité aux objets animés. Il n'était pas assez » convaincu qu'il ne suffit pas de donner la vie aux » figures jetées sur la toile, qu'il faut encore les » douer de sentiment, et surtout il avait l'air de croire » que la base de la peinture est d'imiter la nature, n'im- » porte sous quel aspect. De là un *Maréchal ferrant* » dont l'idée principale est le feu d'une forge ; de là » encore une *Maison à louer*, où l'objet le plus appa- » rent est le réchaud d'une blanchisseuse. » Nous ne pensons pas comme l'auteur de ce passage, et il nous sera facile de justifier notre sentiment.

Jusqu'en 1824, on n'avait adressé que fort peu de reproches à M. Bonnefond, ainsi qu'à tous les autres artistes de l'école lyonnaise. Quelques journalistes, à cette époque, soit par mauvaise humeur, soit qu'ils cédassent à un misérable esprit de coterie, entreprirent de les décrier, et tout le monde garde encore le souvenir des injustes articles du *Courrier français* et du *Journal des débats*. Ce dernier ne reprochait cependant point à

M. Bonnefond de *ne pas donner du sentiment* à ses figures ; il prétendait seulement que les personnages placés par ce peintre dans son tableau du *propriétaire* avaient tous l'*air soucieux*, qu'ils étaient tous d'une *laideur amère ;* et, comparant cet ouvrage à certain tableau de M. Léopold Robert, représentant un matelot napolitain improvisant sur le bord de la mer, il en trouvait les figures beaucoup plus *belles*, plus pleines de *vigueur* et de *gaîté*.

Il s'en faut de beaucoup que ces observations fussent raisonnables ; car enfin le tableau de M. Bonnefond ayant été fait en France, et celui de M. Léopold Robert ayant été exécuté en Italie, il était tout naturel qu'avec les modèles que les deux peintres avaient sous les yeux, les physionomies de leurs personnages présentassent un caractère bien différent. Personne n'ignore que le type du beau se retrouve plus particulièrement chez les Italiens que chez les Français ; et ce qui le prouve, c'est que M. Bonnefond, aussitôt arrivé en Italie, a rencontré, dans la campagne de Rome et dans le royaume de Naples, les mêmes figures que le *Journal des débats* admirait dans le tableau de M. Léopold Robert, et qu'il s'est attaché à imiter cette nature comme il avait imité précédemment celle qui s'offrait à lui dans notre pays. A l'égard de l'opinion exprimée dans la *Gazette universelle*, au sujet du *Maréchal ferrant* de M. Bonnefond, tableau qui, pour le dire en passant, fut extrêmement goûté au salon de 1822, nous ne croyons pas que le *feu de la forge* en soit l'*objet principal*, et il ne nous paraît pas non plus que dans le tableau de la *chambre à louer*, le *réchaud de la blunchisseuse* soit l'*objet le plus apparent*. Prendre ainsi les parties accessoires pour l'action prin-

cipale, nous semble une erreur que tout le monde sentira, et que nous ne releverons pas plus longuement. Pour en finir cependant avec l'estimable auteur de l'article en question, nous lui rappellerons que le grand reproche, adressé par les journaux de Paris, à MM. Bonnefond, Genod et quelques autres jeunes élèves de l'école de Lyon, était principalement de n'offrir, dans leurs tableaux, que des *scènes sentimentales*. Quant à leur *manière de peindre*, on la trouvait molle, tâtonnée, léchée, sans largeur, ce qui faisait dire au *Courrier français*, que tous leurs ouvrages étaient *lissés* et *porcelinés*; mais aucun journaliste n'a prétendu empêcher nos artistes de représenter des *maréchaux ferrants*, des *petits savoyards*, des *paysans* et des *paysannes de la Bresse*: les *pêcheurs napolitains*, aussi bien que les *chevriers*, les *bergers* et les *bergères de la campagne de Rome*, ont-ils donc, dans l'ordre de la peinture, un privilége plus grand que les autres? nous ne le croyons pas.

Le *jeune chasseur* de Mad. Petit-Jean et la *tireuse de cartes* de M. Biard, figurent ici, l'un sous le n.° 37, l'autre, sous le n.° 48. Dans un de nos précédens numéros, nous avons consacré à ces charmans ouvrages un article assez étendu, pour que nous puissions nous dispenser d'en parler encore; nous nous bornerons à dire qu'ils sont, de même que le tableau de M. Jacquand représentant le célèbre chancelier *Thomas Morus* dans sa prison, et dont nous avons pareillement déjà rendu compte, les pièces qui paraissent intéresser le plus après celles que M. Bonnefond a envoyées.

La *Jeanne d'Arc* de M. Jacquand, qu'on voit conduite en prison par des soldats anglais, est également un fort

agréable tableau, dans lequel on se plaît à reconnaître la manière délicate de M. Richard son maître. A l'égard du tableau de M. Reverchon, portant le n.° 65, et représentant *Louis XVI et son valet de chambre Cléry dans la prison du Temple*, nous regrettons de ne pas y retrouver le talent de l'artiste estimable qui sut animer si bien, il y a quatre ans, la naïve scène du *ménage rustique* : dans le nouvel ouvrage de M. Reverchon, on voit Louis XVI partager la moitié d'un petit pain avec le fidèle Cléry, qui s'incline profondément ; il est fâcheux que notre artiste n'ait pas su mieux tirer parti de cet intéressant sujet, et que les figures, comme la couleur du tableau, ne présentent presque rien de satisfaisant. Ce *Samaritain* de M. Chavanne, exposé sous le n.° 68, est encore un bien plus mauvais ouvrage. Comment se fait-il qu'il ait pu trouver place, de même que la *fille du matelot*, par M. Dépierre, et les quatre grands *paysages* de M. Arnaud ? il faut convenir que le voisinage de semblables productions est une véritable bonne fortune. Combien les paysages de M. Arnaud ne servent-ils pas MM. Epinat, Fonville et Stockleit, dont les ouvrages, très-brillans à beaucoup d'égards, sont cependant fort loin de la perfection !

Nous ne craignons pas de le répéter, les trois artistes dont nous venons de parler, de même que M. Monnier, auteur d'un assez joli paysage traité dans le genre *historique*, où l'on voit deux bergères et quelques moutons passant un large ruisseau, se recommandent par de très-bonnes qualités ; mais que leur palette diffère de celle de M. Bourgeois ! Le musée de notre ville tient tout récemment de la munificence du ministre de l'intérieur, un fort agréable tableau de ce peintre, repré-

sentant une *vue de la ville de Rome* : combien ce champ, ces plantes, ces arbres, ces lignes d'édifices, ce ciel, ces eaux du Tibre ont de vérité ! quelle aisance, quelle liberté, quelle assurance présente le pinceau des artistes de Paris ! Après le paysage de M. Bourgeois, on éprouve quelqu'embarras à parler de certaines productions de M. Thiériat, telles que sa *vue de la rivière noire à Tenay*, sous le n.° 52, où figurent des contrebandiers armés jusqu'aux dents et le dos courbé sous le poids de ballots de marchandises interdites ; son *ermitage de Bellevue*, sous le n.° 54 ; son *intérieur du réfectoire des Feuillans*, sons le n.° 50, où les blocs de rochers, les massifs de pierre n'ont que peu de rapport avec la nature ; mais en revanche on s'arrête avec plaisir devant cette *cour de ferme*, sous le n.° 51, au milieu de laquelle arrive une espèce de noce militaire, précédée par un violon, et se dirigeant vers un vieil invalide à jambe de bois, placé sur le seuil de sa porte. On s'arrête encore avec la même satisfaction devant un dessin au lavis, de notre artiste, sous le n.° 53, représentant le *maréchal de Joyeuse chez les capucins*, et surtout devant un *intérieur de couvent*, sous le n.° 49, où l'on voit deux pères capucins, dont l'un porte une croix d'argent, et un jeune enfant de chœur, en soutane rouge et en surplis, et tenant à la main un encensoir. A l'extrémité de l'arcade où ces trois figures sont placées, paraît une espèce de parterre, au milieu duquel s'élève une statue de la Sainte Vierge ; un peu plus loin sont des masses d'arbres, enfin des rochers taillés à pic occupent le fond de ce tableau, ouvrage charmant, et bien fait pour réconcilier tous les critiques avec M. Thiériat.

Les tableaux de *fleurs* et de *fruits*, et ceux qu'on appelle de *nature morte*, ne sont ni les moins nombreux, ni les moins parfaits de cette exposition, et nous ne voyons que des éloges à donner aux productions charmantes de feu M. Bony, de feu M. Barrabant, de MM. Decombe, Delorme, Dole, Douillet et Bonneton. A l'égard des *portraits*, tant en grand qu'en miniature, et qui sont pareillement assez nombreux, il faut distinguer ceux de M. Eugène Lepage, de M. Monnier, que nous avons cité plus haut pour un agréable paysage exposé sous le n.° 100, un très-bon portrait par Mad. Petitjean, sous le n.° 36, enfin le portrait d'un jeune notaire de Villefranche, par M. Cornu, sous le n.° 98. Parmi les *dessins au lavis*, on remarque de M. Philastre, sous les n.os 94 et 95, une *vue* du chemin qui conduit de la *Roche Cardon* au village de St. Didier au Mont d'or, et une *vue* du chemin de St. Clair et du cours du Rhône, prise des Broteaux, en face de l'île qu'on a baptisée, nous ne savons plus trop pourquoi, du nom de *Jean Jacques Rousseau.*

Les pièces de sculpture ne sont pas en très-grand nombre à cette exposition : la plus jolie, selon nous, est une *nymphe de la Seine*, par M. Vietty, artiste qui a véritablement tenu tout ce qu'il promettait autrefois. Cette nymphe de la Seine est assise sur une ample draperie qui lui couvre toutes les parties inférieures ; elle a le bras droit appuyé sur une urne, et elle tient un sceptre d'or dans la main gauche ; autour de sa tête est une espèce de couronne formée de deux tiges de lys dont les fleurs se réunissent sur le front. L'auteur d'une brochure intitulée : *Notice critique des tableaux de l'école lyonnaise*, a dit que cette statue était en-

tièrement dans le goût du *siècle de Louis XV*. Un semblable jugement est bien digne de celui qui s'est extasié devant la *jolie expression* de la tête de la *jeune fille* que M. Dépierre a représentée priant au bord de la mer. Nous sera-t-il permis de lui faire observer que M. Vietty n'est pas du nombre de ces artistes sans jugement, comme sans génie, qui se croient formés au goût de l'*antique*, parce que leurs productions sont *copiées servilement* des chefs-d'œuvre de l'antiquité ? M. Vietty a fait son étude de l'antique tout aussi bien que beaucoup d'autres ; mais en homme de sens, il a pensé que cette étude ne devait pas être une froide imitation, que son but était seulement de conduire le peintre et le sculpteur à l'épuration des formes du corps humain, sans cependant ôter à ces formes le caractère essentiel que la nature leur a imprimé. C'est ainsi qu'ont raisonné les plus grands artistes de l'Italie et de la France, et ce n'est que dans ces derniers temps que l'étude de l'antique, aussi mal dirigée que mal comprise, n'a servi qu'à nous inonder de productions sans originalité, sans verve et sans naturel. Quoi qu'en dise l'auteur de la *Notice critique*, toutes les parties de cette charmante statue sont d'un goût très-pur, et font désirer de voir un jour M. Vietty chargé d'autres ouvrages plus considérables. Nous connaissons de lui deux projets de bas-reliefs pour les attiques des façades de la place Louis-le-Grand : ces projets approuvés et payés depuis long-temps par notre conseil municipal, quand donc pensera-t-on à les exécuter (1) ?

---

(1) Le premier de ces bas-reliefs représente Louis XIV assis sur son trône, et faisant remettre par Colbert à la

Nous voyons de M. Foyatier, jeune artiste d'une belle espérance, une statue en plâtre, représentant, dit la *Notice*, un *jeune berger grec attristé par les ravages que les troupes ont exercés dans le champ de ses pères*. Ce petit ouvrage a de la grâce et même une certaine pureté; mais toutes ces infortunes grecques ont été répétées si souvent, et de tant de manières, qu'on commence à présent à y devenir insensibles. Pour ce qui est du buste de *Louise Labé*, par le même auteur, nous ne voyons pas de reproches à lui adresser sous le rapport du travail; mais tout le monde demande si c'est bien là le portrait de la *belle Cordière*. On nous a dit que cette figure était toute d'*imagination*: pourquoi donc nous la donner pour l'image fidèle et ressemblante d'une femme qui, par ses grâces et par son esprit, s'est rendue si célèbre à Lyon et dans toute la France? Quelle nécessité y avait-il de commander à M. Foyatier un buste de Louise Labé, s'il n'existait aucune médaille, aucune gravure où ses traits fussent imprimés? Nous regrettons de ne trouver de M. Legendre-Héral, à cette exposition, que les bustes de feu M. *Grognard* et de feu M. *le comte de Sathonay*, ouvrages connus depuis assez

---

ville de Lyon, les fameuses ordonnances rendues en faveur de son commerce.

Le second bas-relief représente le passage du Rhin, executé par l'armée française à la vue du fort de Tholhuis, en l'année 1672.

Chacune de ces pièces se compose de près de vingt figures, toutes disposées avec beaucoup d'art, et d'un style qui rappelle les meilleurs temps de la sculpture en France.

long-temps. En butte, il y a quelques jours, à d'injustes attaques, nous avons vu cet intéressant artiste obligé d'entrer, à la face du public, dans l'explication de faits que l'on avait présentés de la manière la plus outrageante pour lui : puisse-t-il triompher des critiques dirigées contre son talent, avec la même facilité qu'il a détruit les odieuses imputations faites à son honorable caractère !

Il est encore une autre personne non moins recommandable, qui a été dernièrement l'objet de critiques passionnées ; nous voulons parler de l'architecte Pollet, que des *lettres anonymes*, insérées dans un de nos journaux, ont traité d'homme *sans talent*, comme de la plus *crasse ignorance*. De semblables sorties n'ont jamais rien eu de commun avec la critique, et M. Pollet répond aujourd'hui à ses adversaires par un *projet pour l'achèvement de la façade de l'église de St. Nizier de Lyon*. Certes, nous n'avons jamais remarqué dans M. Pollet, ni un *Palladio*, ni un *Bramante ;* mais si, pour avoir droit à l'estime publique, il fallait absolument ressembler à l'un de ces hommes fameux, que d'architectes de notre connaissance traîneraient leur existence dans le mépris ! M. Pollet, à le juger par les ouvrages qu'on a vus de lui, nous paraît cultiver son art avec succès ; sa restauration de l'église de Brou, à Bourg en Bresse, ses églises de Tarare et de Ferney, le corps de bâtiment qu'il a construit à l'hôpital de la Charité de Lyon, sont des titres qui parlent en sa faveur. Nous ignorons ce qu'ajoutera à ces titres la construction du grand théâtre : quant à son projet d'achèvement de la façade de l'église de St Nizier, nous pouvons dire qu'il est très-sagement combiné ; le portail du célèbre Philibert

Delhorme s'y trouve conservé en entier, et nous pensons qu'il serait très-heureux pour la ville de Lyon que tout ce que le plan de M. Pollet renferme, fût un jour exécuté

Parmi les autres curiosités que présente l'exposition, il ne faut pas oublier, de M. Billand, un petit *métier à chaîne*, fabricant différentes étoffes unies et à jour, avec perfectionnement qui n'existe pas dans les métiers de ce genre; et de M. Gontier, un petit *métier à deux faces*, faisant d'un côté le portrait de Louis XVIII, chiné, et de l'autre un tulle-blonde. Ces deux pièces figureraient très-bien à Paris, dans le conservatoire des arts et métiers. Les étonnans *tissus soie* de M. Maiziat, représentant le *testament de Louis XVI* et les *adieux d'un militaire français à sa famille*, d'après le tableau de M. Genod, se retrouvent avec plaisir à cette exposition. Tout le monde s'arrête également devant les tableaux et pièces d'*écriture* de M. Esclozas, maître écrivain, attaché au secrétariat de la mairie de Lyon; nous dirons cependant que son *testament de Louis XVI* et sa *lettre de Marie-Antoinette* n'ont pas autant de netteté que ses trois autres tableaux.

Telle est l'exposition qui, dans ce moment, attire l'attention des habitans de notre ville. Ce serait étrangement raisonner que de prétendre juger, par elle, de l'état des arts en France. L'amateur, dont nous avons parlé en commençant, n'a pas eu la douleur d'y trouver aucun de ces sujets *mystiques*, *ascétiques*, ou puisés dans le *martyrologe*, pour lesquels il éprouve une si forte répugnance; tout ce qu'il y a vu a sans doute été de nature à pleinement le satisfaire : comment donc se fait-il que, dans le journal où, l'année dernière, il se plaisait à consigner ses observations, et qui probable-

ment partage ses doctrines, aussi bien sur les arts que sur la politique, tout le monde ait été surpris de lire, il y a quelques jours, que, depuis que nous avons l'avantage de vivre sous un *gouvernement représentatif*, au sein de l'*aisance* et de la *liberté*, nos artistes sont devenus *courtisans*, soumis à tous les *goûts*, comme à tous les *caprices*, et que, sous le *despotisme féodal* et *sacerdotal*, le génie, plus *indépendant*, s'est livré sans réserve à toute la fougue de ses *inspirations*? Puisqu'au dire même de nos journalistes *libéraux*, le gouvernement représentatif, où tout est *légal*, où tout est *positif*, est un *gouvernement de mort* pour les arts, hâtons-nous donc de nous replacer sous le despotisme féodal et sacerdotal, où l'on peut espérer de revoir des *Michel-Ange*, des *Jules Romain*, des *Salvator Rosa*, et tant d'autres grands artistes qui ne furent pas courtisans.

Z.

MÉLANGES.

L'INCENDIE.

J'avais entendu sonner minuit pour la première fois à Lyon; fatiguée d'un voyage rapide, et plus encore d'avoir parcouru cette cité bruyante, d'un aspect si nouveau pour moi, je me sentais entraînée au sommeil, et comme bercée au milieu des tableaux qui m'avaient frappée dans le jour. Je voyais le Rhône se répandre et fuir sous les ponts jetés hardiment sur lui; je voyais les maisons d'une hauteur prodigieuse qui s'élèvent sur ses

bords et le dominent avec tant de majesté ; je voyais les nombreuses fabriques semées à l'autre rive, qui font prévoir une ville nouvelle, prête à saluer celle qui lui donne naissance ; immobile, j'errais, les yeux demi-fermés, sur les bords vivans de la Saône, cette Saône lente, dont les eaux sont jaunies par un sable qui recèle l'or, et qui restitue, chaque siècle, quelques vestiges de l'antiquité cachés dans son vaste sein. Mon imagination, ralentie par l'influence de ce fleuve paisible, planait, comme l'oiseau des nuits, sur les collines vastes qui le surmontent et l'abritent dans toute sa longueur. Déjà je ne voyais plus qu'à peine la chapelle aiguë de *Fourvière*, les maisons gothiques et noires entassées au pied des rochers, qui y semblent incrustées, et dont les murailles épaisses, sales et hardies gênent la respiration du passant qui les regarde à la lueur des lumières qui se réfléchissent et tremblent dans les flots. Je n'apercevais plus qu'à travers un nuage l'*Homme de la Roche*, et le vêtement bizarre dont il est affublé, tenant, depuis les anciens jours, sa grande lance dans sa main de bois, et son casque de fer sur sa tête chevelue, ce qui n'empêche pas les jeunes filles de lui jeter un regard doux et reconnaissant ; car ce bon chevalier, en terminant sa carrière aventureuse, a fondé pour toutes les beautés sages et pauvres une dot annuelle, qui leur permet d'avoir un cœur et de le donner en foi de mariage (1).

---

(1) Suivant une tradition reçue à Lyon parmi le peuple, le personnage que représente l'*Homme de la Roche*, mariait et dotait de son vivant les filles de Bourgneuf ; mais il n'a point laissé de fondation pour faire continuer cette bonne œuvre après sa mort. *Note des Rédacteurs)*.

Bientôt tout se confondit dans ma mémoire, et j'étais enfin profondément endormie, lorsque je fus comme arrachée au repos par un cri. Je l'entends encore. C'était pourtant la voix d'un seul homme; mais quelle voix! quelle terreur prompte elle jeta dans mes esprits troublés! Je m'assis vivement sur mon lit, et d'un cœur battant, d'une oreille attentive, j'écoute ce cri qui durait toujours, quoiqu'il s'éloignât de la place où il avait retenti. Une autre voix aussi terrible lui succède; je m'élance, j'ouvre ma fenêtre, et cette fois j'entends distinctement et long-temps: *Au feu! au feu!....* C'était la voix de l'incendie; je crus brûler. Mes yeux mesurèrent avec épouvante la hauteur du quatrième étage où j'étais enfermée, et mon pouls s'arrêta.

Toutes les croisées s'ouvrirent en même temps. J'aperçus des hommes et des femmes comme des ombres curieuses se pencher et s'écrier à la fois: *De quel côté?.... dans quelle maison?....* Et l'homme courant avec un large fanal en main, répondit comme avec un porte-voix: *Le feu est à Bellecour*, *au n.° 40*. Et reprenant haleine, il s'enfuit pour jeter avec plus de force devant lui ce mot fatal qui paraissait éclairer l'obscurité des rues. Au même moment toutes les cloches s'ébranlent et lui répondent; elles frappent l'air de sons précipités et funèbres, elles portent partout cette effrayante nouvelle, elles demandent du secours, et semblent aussi crier au nom du peuple: *Au feu!* Les portes de l'hôtel de ville s'ouvrent avec fracas. Les torches allumées voltigent avec des pompes qui paraissent avoir des ailes comme les hommes qui les font rouler. Toute la population est debout et se précipite où la flamme montre sa rougeur menaçante. J'étais clouée à ce spectacle par

la terreur et par l'admiration d'un mouvement si rapide et si peu confus ; et quoique ma langue fût desséchée, je me surpris criant vers la place Bellecour avec une sorte de délire : *Voilà, voilà du secours !* En cet instant j'entendis frapper vivement à ma porte : c'était une jeune femme, qui me disait d'un accent effrayé : *Madame ! ah madame ! où disent-ils qu'est le feu ? Mon dieu ! madame ! ouvrez-moi !* Le tremblement de cette voix douce me donna la hardiesse d'ouvrir, et je vis entrer une jeune femme, pâle et charmante ; car toutes les fenêtres ouvertes donnaient un air d'illumination à cette scène d'effroi et éclairaient toutes les figures. — *Voyez-vous*, répéta la jeune femme, *savez-vous de quel côté ?* — *A Bellecour*, répondis-je vivement. — *Oh ! merci*, reprit-elle ; *ma mère en est bien loin, et mon mari sera du moins tranquille à cause de moi, car il y est déjà.* — La frayeur avait décoloré ses lèvres. Je jetai mon schall sur ses épaules nues, et je l'entraînai à la fenêtre, d'où j'observai le même mouvement, cet ordre empressé, ce calme actif qui rassure, qui contente les battemens impatiens du cœur. On sentait Dieu dirigeant des hommes. Les pompes se succédaient avec une si incroyable vélocité, qu'en une demi-heure ces flammes épaisses, ces tourbillons qui s'élançaient dans les ténèbres, y rentrèrent étouffés par l'eau qui les surmontait. Il semblait que les deux fleuves réunis se soulevassent pour inonder ce fléau brûlant. Des nuages noirs attestèrent que la fumée se roulait seule au-dessus de la maison sauvée. L'incendie expire ; et les hommes, haletans, couverts de sueur, ramenèrent en triomphe les pompes libératrices dans l'enceinte où la prudence des magistrats les renferme, et où elles deviennent chaque mois des objets

de la surveillance la plus minutieuse, la plus nécessaire à la sécurité de tant de familles pressées les unes sur les autres (1).

Enfin, les portes de l'hôtel de ville sont closes. Les hommes armés se retirent en silence. Le peuple se disperse et va réparer ses forces pour les travaux du lendemain. Bientôt toute la cité tranquille est replongée dans un profond sommeil.

Est-ce un miracle? dis-je à la jeune femme. — *Non*, répondit-elle, en souriant, *ils s'aident entr'eux comme un essaim d'abeilles courageuses. Tous ces hommes sont unis par le même lien. Le danger d'un seul frappe au cœur de tous; le moindre cri d'alarme les éveille et les rallie à la fois pour sauver leur frère qui, demain aussi, volera à leur secours.*

M.me DESBORDES-VALMORE.

---

(1) C'est un spectacle curieux et charmant que celui de l'essai des pompes à feu. Cette épreuve se renouvelle de mois en mois sur la place de l'hôtel de ville. Le jeu des eaux qui se promènent dans les airs, dont les longues gerbes atteignent le toit des plus hauts bâtimens, et qui arrosent toutes les rues voisines, font pousser des cris de joie au peuple qui vient en foule chercher à cette revue du plaisir et de la sécurité.

(*Note de l'auteur*).

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUILLET 1828.

*** Ordonnance du roi du 19 juin, qui approuve le projet d'ouverture d'une rue de 8 mètres (24 pieds) de largeur, tendant de la place St-Vincent à la rue des Bouchers, en passant à travers le jardin des Augustins. La ville est en même temps autorisée à aliéner la partie de ce jardin qui ne se trouvera pas comprise dans la cession qu'elle doit faire à l'institution de *la Martinière*, laquelle sera établie dans les bâtimens occupés actuellement par la gendarmerie.

*** 7. — Dans la séance de ce jour, à la chambre des députés, M. Dupin, discutant le budget des affaires ecclésiastiques, a dit entr'autres choses :

» Comment est gouverné le siége de Lyon ? l'est-il conformément aux lois de l'Eglise et de l'Etat ? et, pour me tenir plus près du budget, qui touche le traitement de l'archevêché ? ou si personne n'a droit de le toucher, qu'en a-t-on fait depuis l'époque où il aurait dû tomber *en régale* (1) et cesser d'être alloué ?

» Le titulaire de l'archevêché de Lyon ne réside plus en France ; il est à Rome depuis plusieurs années. Est-il en

(1) On nommait autrefois *régale* le droit qui appartient au Roi de percevoir les fruits et revenus des évêchés pendant la vacance. Ce principe est commun à toutes les places dont le traitement a cessé d'être dû à l'instant même où le titulaire cesse de les remplir.

core à la tête de son diocèse, et dispensé seulement de la résidence? Je demande alors pourquoi, en son absence, l'administration a cessé d'appartenir à ses grands-vicaires? a-t-il donné sa démission; son siége est-il vacant? dans ce cas, pourquoi la vacance est-elle administrée par un évêque *in partibus*, M. l'archevêque d'Amasie? Nos lois anciennes et nouvelles veulent qu'en pareille occurrence l'administration du diocèse appartienne, non plus aux grands-vicaires qu'avait nommés l'ancien titulaire, car les pouvoirs qu'ils tenaient de lui ont cessé avec les siens; mais cette administration est transportée de droit au chapitre, c'est-à-dire aux grands-vicaires que le chapitre élit pour gouverner en son nom. Tel est l'usage ancien et invariable observé de tout temps dans l'Eglise de France, et pour que vous n'en doutiez pas, voici mes autorités. (M. Dupin cite la loi de germinal an 10, titre II, art. 36; le décret du 28 février 1810, art. 5, qui rapporte cet article et renvoie à l'ancien droit attesté par Fleury, *Institut. au droit ecclésiast.*, I.re partie, tit. XVI).

» Au lieu de cela, qu'est M. l'archevêque d'Amasie? Certes, il n'est pas délégué du chapitre; qu'est-il donc? Il est, Messieurs, il faut le dire, il est *vicaire apostolique* en France, c'est-à-dire délégué du saint-siége; c'est à ce titre qu'il fait toutes les fonctions, non pas seulement de grand-vicaire (comme évêque il eût dédaigné cette qualification), mais il confère les ordres, il institue les prêtres, il reçoit leur serment en ces termes: « Vous promettez à » nous et nos successeurs évêques en ce siége, etc.... » Chose inouie en France; car le Pape, à l'égard des évêchés, n'a qu'un droit, c'est celui d'instituer canoniquement les évêques et archevêques que le Roi a préalablement nommés.

» Mais il est contraire aux libertés de l'Eglise gallicane qu'un évêché, vacant ou non vacant, puisse être administré ainsi par un délégué du pape: autrement il n'y aura pas d'évêque français qu'on ne pût ainsi mettre de côté,

en lui substituant, de son vivant, et au préjudice des droits du chapitre, un administrateur réputé *vicaire du Pape.*

» J'ai cherché dans l'*Almanach du Clergé* comment cela serait rendu; j'ai trouvé que pendant deux ans le nom était resté en blanc : ainsi le cardinal Fesch n'était plus membre du clergé de France, ainsi le siége était vacant. Qu'on ne croie pas que l'Almanach ne fait pas autorité, c'est au contraire une chose tres-authentique et très-officielle, car le privilége, lorsqu'il ne peut se loger qu'à l'étroit, se loge toujours; et en tête de ce volume j'ai vu un privilége accordé à l'éditeur pour faire ses recherches au ministère des affaires ecclésiastiques. Ainsi, pendant deux ans, le siége n'a pas été rempli; mais, l'année dernière, Mgr. l'archevêque d'Amasie y figure comme administrateur du diocèse.

» Où cela ne nous mènerait-il pas? surtout si l'on considère qu'on a débuté dans cette carrière d'usurpation par l'archevêché de Lyon, dont le titulaire prenait le titre imposant de *primat des Gaules*, ce qui étendait son autorité jusque sur Paris à l'époque assez moderne où Paris, simple évêché, était suffragant de l'archevêché de Sens qui ressortissait à Lyon.

» Le ministre qui a toléré de telles innovations, a violé à la fois les lois de l'Etat et celles de notre Eglise. Il a introduit parmi nous un foyer d'ultramontanisme dont la chaleur brûlante s'exhale jusqu'à nous. Il est temps d'y porter atteinte et repression, car nous voulons *l'ordre légal en tout et partout.*

» Autrefois une pareille entreprise n'eût pu réussir. A la première tentative, le parlement, l'Université, la Sorbonne, l'épiscopat lui-même eussent invoqué l'observation des lois. Alors effectivement il y avait plus de surveillance, et je dois le dire aussi, plus de doctrine; mais de nos jours les abus se sont introduits ou réveillés d'eux-mêmes. Un mal ancien a reparu; ce n'est qu'en interrogeant et en étudiant le passé, qu'on peut retrouver les spécifiques alors usités... »

M. le Garde-des-sceaux a fait à M. Dupin la réponse suivante :

» Je ne suivrai pas l'orateur qui descend de la tribune, dans les longs développemens auxquels il s'est livré sur le budget du ministre des affaires ecclésiastiques ; mais ayant une connaissance particulière de l'affaire très-importante qu'il a traitée en dernier lieu, je crois de mon devoir de donner à ce sujet quelques éclaircissemens à la chambre. Ces éclaircissemens pourront lui démontrer que la situation des choses, relativement au diocèse de Lyon, n'est pas aussi contraire aux règles et aux lois qu'on a cherché à l'établir.

» Le siége de Lyon était occupé, à l'époque de la restauration, par un archevêque qui, en 1816, a été compris dans une disposition de loi rendue par les deux chambres, et sanctionnée par le Roi, relative aux membres de la famille du chef de l'ancien gouvernement. Par les dispositions de cette loi, ils étaient bannis du royaume et privés en France de l'exercice des droits civils.

» Dans cette situation, le titulaire du siége de Lyon se trouvant banni du royaume, le Gouvernement du Roi n'a pas cru qu'il pût, étant privé de l'exercice des droits civils en France, continuer à remplir des fonctions aussi importantes, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre civil et politique, que celles d'archevêque. En effet, selon l'expression énergique d'un de nos publicistes les plus distingués, les évêques pouvaient être considérés comme les seigneurs spirituels des sujets du Roi. Le Gouvernement du Roi n'a pas pensé qu'une telle seigneurie pût être exercée par un homme que la loi avait privé en France de l'exercice des droits civils. Le Gouvernement s'est vu alors dans la nécessité de demander le remplacement de l'archevêque de Lyon, conformément aux règles des concordats conclus entre le Saint-Siége et le Roi de France.

Mais des difficultés se présentèrent. Le Saint-Siége se refusa par des motifs graves à remplacer l'archevêque de Lyon. Le Saint-Siége répondit que les évêques étaient inamovibles, qu'ils ne pouvaient être révoqués de leurs fonctions, ni dépouillés de leur siége que par un jugement canonique; que si la puissance civile et temporelle avait le droit d'exclure des limites du territoire un évêque qui pouvait lui donner des motifs graves d'inquiétude, ou dont la présence pouvait être le prétexte de quelques troubles, ces motifs ne pouvaient être suffisans, pour qu'on le considérât comme déchu de la dignité épiscopale; que dans une situation pareille, il ne pouvait y avoir lieu à procéder au remplacement de l'archevêque de Lyon par les voies ordinaires.

» Le gouvernement du Roi fit examiner la question avec soin. Cette affaire ne fut point traitée avec légèreté. Des magistrats, des canonistes, des ecclésiastiques furent entendus. On comprit qu'il y avait deux intérêts à concilier, le maintien des droits de la souveraineté et l'exécution des lois du royaume, et l'intérêt de l'épiscopat qui, dans un royaume catholique, est aussi un intérêt public. On comprit qu'il y aurait de graves inconvéniens à ce que par un acte purement politique, le gouvernement civil pût frapper un évêque de telle sorte, que dans l'exercice de ses fonctions, il fût atteint d'une déchéance qu'il ne pouvait encourir que par la voie canonique et le jugement de ses pairs; que si, dans l'espèce, l'abus ne se rencontrait pas, il fallait prendre garde qu'il ne devînt un précédent dangereux; et qu'à l'avenir, les droits essentiels de l'épiscopat ne pussent être compromis dans des états ou dans des circonstances où l'on professerait moins de respect pour les libertés ecclésiastiques. Il était à craindre qu'on n'exilât les évêques pour les déposséder, et qu'on n'employât toujours pour le faire les formes solennelles d'une loi. La difficulté pratique était donc très-grande.

» On vous a dit à cette tribune que lorsqu'un évêque vient à mourir, ses mandataires perdent leurs pouvoirs; que la règle du droit civil s'applique au droit canonique. Mais les mandataires ne perdent leurs pouvoirs que lorsque le mandant cesse d'exister: or, ce n'était pas le cas dans lequel on se trouvait, car l'archevêque de Lyon vivait encore, et il était reconnu comme tel par le clergé de son diocèse. Le chapitre ne pouvait donc pas être investi des pouvoirs de l'archevêque, comme si le siége eût été vacant. Le moyen qui paraissait seul rester, celui de laisser administrer le diocèse par les vicaires-généraux de l'archevêque, était impraticable, puisque le prélat était privé de l'exercice de ses droits civils par une loi spéciale.

» Le Gouvernement du Roi sentit tout ce que la position avait de difficile: il chercha néanmoins à concilier les droits de la souveraineté avec l'intérêt de l'Eglise. Le Roi s'adressa au Saint-Siége, et lui représenta que, dans l'état actuel des choses, l'archevêché de Lyon ne pouvait être gouverné par le titulaire actuel. Il proposa l'adoption d'un moyen terme, afin que le diocèse ne fût pas privé de pasteur, et qu'il ne continuât pas d'être administré par les délégués d'un titulaire que la loi française frappait d'une sorte d'interdiction civile. En conséquence, le Roi désigna au Saint-Siége un ecclésiastique qui pût administrer le diocèse de Lyon; et le Saint-Siége se réserva d'obtenir de l'ancien titulaire le consentement qui pouvait être nécessaire, ou d'y suppléer.

» C'est donc sur la demande du Roi qu'intervint le bref qui institua l'administrateur apostolique de l'archevêché de Lyon. Cet acte de la cour de Rome a été l'objet d'un examen sérieux; la vérification n'en a pas été subreptice, comme on l'a dit; elle a eu lieu après un long rapport, dans lequel les circonstances ont été discutées. On reconnut que, si des exemples de cette nature étaient infiniment rares, que si en France on ne pouvait pas en trouver de

parfaitement identiques, il n'y avait rien dans la mesure dont il s'agissait de contraire aux droits de la couronne, puisque c'était sur la proposition du Roi que le bref avait été rendu ; que les intérêts de l'épiscopat n'en étaient point blessés, puisque la mesure n'était employée que pour maintenir l'inamovibilité des évêques ; enfin que les droits du chapitre n'étaient lésés en aucune manière, puisqu'ils n'avaient pas été ouverts.

» Voilà quelle a été la marche suivie ; cet ordre était indiqué par la nécessité des choses. On l'a traité fort sévèrement, en le considérant comme illégal et comme contraire aux lois du royaume et aux droits de l'Eglise de France. »

⁂ 10. — Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. M. Pericaud aîné, président, a prononcé le discours d'ouverture ; M. Dumas a lu l'éloge historique de M. Poupar, M. Régny, celui de M. Mottet-Degérando, et M. Torombert, un mémoire sur la condition des femmes selon les différentes formes de gouvernement. La séance a été terminée par la lecture faite par M. Grandperret, d'un passage de Sophocle, traduit en vers et précédé de quelques réflexions sur la dignité de l'homme, par M. Trélis.

⁂ 11. — Un journal annonce la mort récente de M. Cerisier, avocat et homme de lettres, ancien député du tiers-état de Dombes à l'assemblée constituante, créateur ou rédacteur de diverses feuilles publiques en France et à l'étranger. Il était âgé de 79 ans. Il a publié une *Histoire de Hollande* et un *Dictionnaire de géographie*. Il a long-temps habité Lyon. C'est lui qui fut le premier rédacteur de la *Gazette Universelle* qui commença à paraître le

⁂ 13 — M. le ministre du commerce et des manufactures vient d'approuver la nomination de M. Peyron,

commissionnaire, élu membre de la chambre de commerce. en remplacement de feu M. Mottet-Degérando.

*** 18 — Séance dans la salle de la Bourse, au palais St-Pierre, où M. Crémieux, propagateur de la méthode Lafforienne, a soumis ses élèves à un examen public. Une société nombreuse et chosie a pu apprécier les progrès qu'il est parvenu à obtenir, de la part de quelques hommes d'un âge mûr, qui, dix jours auparavant, ne connaissaient pas une seule lettre de l'alphabet, et qui ont lu, avec plus ou moins de facilité, des phrases fournies par les assistans.

*** 25. — A la suite d'un violent orage, le tonnerre est tombé aux petits Brotteaux, près de la Guillotière, sur une maison nouvellement construite en plâtre et en brique et l'a consumée. Les personnes qui s'y trouvaient ont eu le temps de se sauver. L'incendie eût été plutôt éteint, si une partie du peuple n'était imbue du préjugé que tout secours humain est impuissant contre le feu du ciel. Le même jour, la foudre a écrasé à Vaise deux maçons qui travaillaient sur un échafaud, et a fait tomber d'une échelle un manœuvre qui a survécu peu de temps à cette chute

*** Le Roi, dont l'auguste protection ne cesse d'encourager les lettres et les entreprises littéraires et scientifiques, vient de prendre, pour ses bibliothèques particulières, cinq abonnemens aux *Archives du Rhône*. S. M. a également fait demander, pour les mêmes dépôts, quinze exemplaires de l'édition des *Euures de Louïze Labé*, donnée à Lyon, en 1824, par une société de gens de lettres.

STATISTIQUE

Essais historiques sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monnumens de cette ville.

(IXe Article).

Bourbon (rue de). Cette rue, qui n'est encore ouverte que sur quelques points, doit aboutir du centre de la place de Louis-le-Grand, au centre du grand cours du Midi.

Pour faire une rue unique de toutes les parties déjà percées de la rue de Bourbon, il n'y a plus que deux percés à ouvrir au travers de la maison Lambert, rue du Pérat, n.° 18, et du bâtiment de la prison St-Joseph. Elle sera certainement alors une des plus belles rues de Lyon, et si, à son entrée du côté du nord, on a soin d'élaguer quelques-uns des tilleuls de la place de Louis-le-Grand, de son extrêmité méridionale on pourra apercevoir la statue équestre de Louis XIV qui bornera la vue de ce côté d'une manière admirable.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs une maison située à l'angle oriental de la rue de Bourbon et de la rue Ste-Hélène : c'est celle des sœurs Charlottes.

Des personnes pieuses et charitables, qui ont voulu rester inconnues, en ont fait don à ces dignes sœurs, afin de leur assurer un local convenable qui leur permît d'augmenter leur nombre. Grâces en soient rendues,

au nom des malheureux, à ces personnes généreuses! car augmenter le nombre de ces saintes filles, c'est multiplier les bienfaits qu'elles répandent sur les prisonniers.

Il ne sera pas sans intérêt de dire un mot, à cette occasion, de l'origine d'une œuvre qui fait plus de bien, dans sa modeste obscurité, que la plupart de ces institutions soi-disant philantropiques, où le faste apparent de la bienfaisance tient souvent la place du bienfait.

Au temps où la persécution religieuse et politique remplissait nos prisons de prêtres, de nobles, d'émigrés de toutes les classes, une ancienne cuisinière, nommée *Charlotte*, touchée de compassion à la vue de l'état misérable où se trouvaient réduites ces victimes de la foi, de l'honneur et de la fidélité, conçut le louable dessein de leur porter plusieurs fois par semaine quelques secours, et de faire tous ses efforts pour leur procurer les moyens de se préserver de la malpropreté, qui alors ne contribuait pas moins que la hache du bourreau à rendre le séjour des prisons si funeste. La bonne Charlotte, merveilleusement secondée par la charité publique, réussit au-delà de ses espérances; bientôt son exemple eut des imitatrices, et leurs soins réunis, qui n'avaient eu d'abord en vue que le soulagement d'un certain nombre de prisonniers, s'étendirent insensiblement à tous indistinctement; de telle sorte qu'après que la tourmente révolutionnaire fut calmée, elles continuèrent tout naturellement à remplir le saint ministère qu'elles avaient embrassé, et reçurent des infortunés dont elles étaient la providence, le nom de leur digne fondatrice qui leur est justement resté.

Depuis le moment de leur réunion en communauté, c'est-à-dire depuis environ trente ans, les sœurs Charlottes occupaient un local étroit et incommode dans le fond de la cour d'une maison située rue Sala, n.° 7.

C'est de là que par une espèce de miracle, bien dû à leur dévouement admirable, la sœur Charlotte et ses compagnes sont parvenues à fournir aux trois prisons de la ville, mais plus particulièrement à la prison militaire, dite des Recluses, des secours continuels et gratuits, consistant en une soupe abondante, servie deux fois par jour, en linges, en vêtemens de toute espèce, en soins de propreté et en distributions de remèdes aux malades.

On a vu souvent ces vertueuses sœurs recevoir, pendant plusieurs nuits, dans leur modeste asile, les femmes et les enfans de malheureux prisonniers de guerre que des ordres cruels éloignaient de ces objets de leur affection, et ne les laisser partir qu'après leur avoir procuré, par des quêtes, quelque peu d'argent pour les aider dans leur route; enfin on les a vues suffire seules à alimenter les phalanges nombreuses de ces mêmes prisonniers que le sort des combats a si souvent amenés captifs dans nos murs, avant qu'ils y entrassent en vainqueurs, et qui ont dû bénir plus d'une fois les mains bienfaisantes qui les avaient soulagés.

Si l'on demande où ces bonnes sœurs puisent tout ce qu'il faut pour faire de si grandes aumônes; nous répondrons que c'est uniquement dans leurs quêtes journalières.

Elles demandent partout et s'en retournent rarement sans avoir obtenu facilement ce qu'elles ont sollicité sans importunité. Elles reçoivent, avec une égale re-

connaissance, une faible pièce de monnaie, du pain, des alimens, des légumes, des vêtemens hors de service, de vieilles chaussures, parce que leur zèle ingénieux sait tout utiliser. On leur accorde, d'ailleurs, d'autant plus volontiers ce qu'elles demandent, que le bon usage qu'elles font de ce qu'on leur donne est plus généralement connu de tout le monde. Quel autre mobile que la religion pourrait inspirer une charité si sublime, un si noble désintéressement ?

Bourdy (rue de). C'est un petit passage sinueux, rapide et impraticable aux voitures, qui traverse de la montée des Épies à celle du Gourguillon.

Cette rue a souvent changé de nom : sur le plan de 1540, elle est appelée rue *Breneuse ;* sur ceux de 1606, 1646 et 1659 ; elle n'a aucun nom ; sur le plan de 1740, elle est nommée rue *Foireuse*, et sur celui de 1746, rue *Dorée ;* enfin, dans l'ancien grand atlas de la ville, elle est désignée sous le nom de *Bourdille*, qu'on a définitivement écrit *Bourdy* sur la plaque qui la désigne présentement.

En cherchant l'étymologie de ce dernier nom, on n'est pas éloigné de croire qu'il peut venir de celui de *bourdeau*, ancien mot dont la bienséance ne nous permet pas de donner l'équivalent actuel. Ce qui rendrait cette opinion vraisemblable, c'est qu'il a jadis existé à la montée du Gourguillon plusieurs de ces lieux voués à la débauche, alors en moins grand nombre qu'aujourd'hui, et par cela même plus remarquables. Telle était, auprès de l'issue de la rue de Bourdy, la maison appelée encore de nos jours *Fort-*

Vénus (1), laquelle a pu facilement faire donner une dénomination analogue à la petite rue qui l'avoisinait, et qui offrait à nos bons aïeux une voie mystérieuse et dérobée pour venir déposer une offrande furtive sur l'autel de la complaisante déesse.

Cette rue est exclusivement occupée par des ouvriers en soie qui la recherchent volontiers, soit à cause du bas prix des loyers, soit en raison de la clarté des appartemens et de la belle vue dont on y jouit.

Bourgchanin (rue du), aboutissant de la place de l'Hôpital à la rue de la Barre.

Les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Lyon, notamment M. l'abbé Guillon de Montléon et M. Cochard, assurent que ce nom de Bourgchanin dérive de ce qu'anciennement ce quartier était un bourg peu habité, malpropre, souvent inondé par le Rhône, et que pour

---

(1) Ou *For Venus*, forum, place, marché de Vénus. Il est remarquable que ce nom ait été donné à une localité placée sur le revers d'une montagne dont l'extrême sommité tire son nom de *Fourvière*, des mots latins *Forum Veneris*, suivant quelques auteurs qui ont prétendu qu'il y avait jadis sur ce plateau, au lieu de l'église dédiée à Notre Dame, un temple consacré à Vénus. Les mots *For Vénus* que nous croyons nous rappeler avoir lu inscrits sur une maison située à l'entrée de la rue de Bourdy, n'étaient-ils pas l'indication du nom de la petite place sur laquelle était située cette maison, plutôt qu'une enseigne particulière ? C'est une conjecture que nous hasardons, et qui, si elle était vérifiée, pourrait servir à fixer le lieu où était autrefois ce temple de Vénus dont parle la tradition.

cela, dans les vieux actes, il est nommé *burgus caninus*, bourg de chien, dont on a fait ensuite Bourgchanin : à Lyon on dit qu'il fait un temps *chanin*, pour dire qu'il fait un mauvais temps, un temps *de chien*.

M. Cochard ajoute qu'elle est sur un territoire qui a long-temps appartenu à la famille Léviste, dont le nom est demeuré à une petite place voisine. Mais nous sommes portés à croire que notre savant compatriote a fait ici une erreur, et qu'il a confondu le territoire de Bellecour, qui effectivement a appartenu aux Leviste, avec la rue *Bourgchanin*, qui est plus ancienne que cette famille.

On lit ce qui suit dans l'*Introduction à la lecture de l'histoire*, du P. Ménestrier, pag. 235-238 : « L'an 1647, ceux qui habitent le quartier de cette ville qu'on nomme Bourgchanin, firent une mascarade scandaleuse sur un vieux sobriquet que l'on leur donne de *cornards*, et à cette occasion publièrent une fable qu'ils faisaient passer pour histoire, en disant que Ménélaüs, frère d'Agamemnon, pour venger l'affront que lui avait fait Pâris en lui enlevant Hélène sa femme, après avoir saccagé la ville de Troye, céda son royaume à son frère Agamemnon, ne voulant plus retourner à Sparte où il avait reçu une telle injure en la personne de sa femme, et qu'ayant résolu de se retirer sur les terres des Romains, après un long voyage il avait choisi cette ville que l'on nommait alors *Lugdunum* ou *Lugodunum*, et qu'ayant fait son établissement le long du Rhône, il donna à cet établissement le nom de Bourgchanin, qu'il plaça au lieu d'Esnai (*sic*) les savans qu'il avait amenés d'Athènes, et fit une espèce de petite ville qu'il fit appeler *Ilyon*, en mémoire du siége de Troye. Je

m'étonne que l'auteur de cette fable ridicule n'ait pas ajouté que c'est à la cour de ce prince que la place voisine du quartier du Bourgchanin, et qui est entre ce quartier et Esnai, fut appelée Bellecour. Ce sont des bouffonneries de cette sorte qui ont rempli de contes ridicules la plupart de nos histoires, comme la fable d'Isis que l'on veut avoir été adorée à Melun sur la Seine, à dix lieues de Paris, et le Parisis ainsi nommé, parce que la ville de Paris ou de Lutèce avait une situation et une disposition pareille à celle de Melun qui occupe une île et les deux côtés de la rivière, et qui la fit nommer *Par-Isidi*. Les voyageurs du siècle passé étaient fort soigneux de remarquer ces fables; ils en grossissaient leurs recueils et les relations de ce qu'ils avaient vu ou appris de plus curieux, touchant l'origine des villes. »

Long-temps avant l'époque où eut lieu la fête *des Cornards*, dont nous venons d'emprunter l'indication au P. Ménestrier, et dès les premières années du XVe siècle, les habitans du Bourgchanin célébraient une autre solennité non moins singulière: c'est celle qui était connue sous le nom de fête du *Cheval fol*. On en trouvera les détails dans l'article Ainay (rue du rempart d'), et dans un mémoire de M. de la Tourrette sur la jambe du cheval de bronze trouvée dans la Saône en 1766, qui a été inséré dans les *Archives du Rhône*. Voy. le tom. IV de ce dernier recueil, pag. 467 et 468. Voy. aussi Poullin de Lumina, *Abrégé chronologique de l'hist. de Lyon*, pag. 155 et 156.

La rue Bourgchanin est toujours ce qu'elle était dans son origine, sale, mal bâtie et n'offrant aucun édifice remarquable. Cependant elle est susceptible d'amélioration,

et elle en recevra bientôt une importante, si, comme on l'assure, l'administration des hospices qui possède tout le rang des maisons situées au levant, a l'intention de les faire abattre, pour construire à la place une aile de bâtiment destinée à compléter l'ensemble de l'Hôpital. Les nouvelles salles dont cette construction permettrait de disposer, seraient affectées à divers services encore trop resserrés dans leurs emplacemens actuels. On y formerait en outre un quartier pour les convalescens, trop souvent exposés à des rechutes par le mauvais air qu'ils continuent à respirer après que l'art a triomphé du principe du mal dont ils étaient atteints. On pourrait aussi y établir des bains spécialement destinés aux malades de l'hospice, mais dont le public profiterait et où il serait admis moyennant une rétribution qui accroîtrait le revenu des pauvres. On ne saurait faire trop de vœux pour l'accomplissement de ces projets dictés par la plus pure humanité, et propres à donner à ce précieux asile, ouvert à l'infortune souffrante, de nouveaux avantages qui achèveraient d'en faire le plus bel établissement de ce genre qui soit en Europe.

Bourgelat (rue). Cette rue qui appartient à la paroisse d'Ainay et qui est située dans le quartier neuf de Perrache, aboutit de la place d'Henri IV à la rue du Chapitre; elle fut ouverte, il y a environ 50 ans, sur une partie des anciens remparts d'Ainay, et elle a reçu la dénomination qu'elle porte, en mémoire du célèbre Bourgelat, qui l'habita pendant qu'il dirigeait l'école royale d'équitation. On y voit encore les bâtimens que cette institution occupait, et où se trouvait naguères la fonderie de M. Duphot, successeur d'Abraham Muller.

Après la destruction des remparts, la première maison qui fut bâtie dans la rue Bourgelat, vis-à-vis du manége, fut fondée en 1775, par une société de bienfaisance, composée des habitans les plus recommandables de la paroisse d'Ainay, et connue sous la dénomination d'*Œuvre des Messieurs*. Cette œuvre est desservie par des sœurs de l'ordre de St-Vincent de Paule, qui y entretiennent une pharmacie pour les pauvres de la paroisse, et qui élèvent jusqu'à un certain âge, de jeunes filles à qui l'œuvre fait ensuite apprendre une profession.

L'école d'équitation dont nous venons de parler, avait été créée par le roi Louis XIII, en 1620, en même temps que celles du même genre qui furent établies à Paris, à Tours et à Bordeaux. Antoine de Pluvinel, gentilhomme dauphinois, qui avait été écuyer et chambellan d'Henri IV, présida à la formation de ces nouveaux gymnases, spécialement consacrés à l'éducation de la jeune noblesse. Celui de Lyon était un des plus fréquentés; on y enseignait les mathématiques, les exercices militaires, la danse, l'art de monter à cheval et la voltige.

A l'époque de la révolution, l'emplacement de l'école d'équitation fut vendu comme bien national et acheté par le fondeur Abraham Muller. Il y fit bâtir une assez belle maison, dans la construction de laquelle il employa les marbres de la statue équestre de la place de Louis-le-Grand, dont il avait été adjudicataire. La grande salle du manége fut convertie et continue à subsister en un vaste atelier de fonderie de fer.

On a lieu de croire qu'en raison de son voisinage du temple d'Auguste, le sol de la rue Bourgelat recèle des restes précieux d'antiquités. Des fouilles peu profondes

qui y furent faites en 1815, pendant qu'on entourait notre ville de fortifications, y firent découvrir une assez grande quantité d'urnes et de vases en terre cuite, dont la plupart décorent aujourd'hui les galeries inférieures du palais St-Pierre.

Nous ne sortirons pas de la rue qui nous occupe, sans consacrer quelques lignes au souvenir du savant qui lui a donné son nom. Claude Bourgelat était issu d'une famille consulaire de Lyon. Son père, Pierre Bourgelat, parvint à l'échevinage en 1707; il se maria deux fois, et de cette double union qui fut contractée, l'une dans sa patrie, avec une demoiselle Terrasson, et l'autre à Livourne, où il habitait une partie de l'année, naquirent trois enfans, savoir : deux filles qui épousèrent Pierre Dugas, prévôt des marchands en 1750, et un Prost de Grangeblanche : le troisième de ces enfans était Claude Bourgelat qui naquit en 1712 et mourut à Paris le 3 janvier 1779.

Ce dernier commença par faire un cours de droit à Toulouse; il y fut reçu docteur, et parut ensuite avec distinction au barreau de Grenoble; mais une cause qu'il gagna et dont il reconnut plus tard l'injustice, le détermina à quitter cette carrière, pour entrer dans les mousquetaires. Le goût qu'il avait eu dès sa première jeunesse pour l'exercice du cheval, s'y étant réveillé, il suivit avec succès les cours d'équitation de la capitale, revint ensuite à Lyon et obtint bientôt la direction du manége royal. Dès qu'il fut à la tête de cet établissement, il le fit briller d'un nouvel éclat, et les élèves y accoururent en foule, non-seulement des provinces qui nous avoisinent, mais même des pays étrangers.

Une fois voué à des occupations conformes à ses in-

clinations et à son génie, il ne borna pas ses soins à de simples leçons d'équitation ; il voulut connaître toute l'organisation du précieux et intelligent animal dont il avait fait son étude de prédilection, ses maladies, les moyens de les guérir, et ce fut ainsi, en s'éclairant des lumières des illustres chirurgiens Pouteau et Charmetton, qu'il s'appliqua à la médecine des animaux, créa, pour ainsi dire, cette science, et conçut le plan d'une école vétérinaire spécialement destinée à l'enseignement de cette nouvelle branche des connaissances humaines. Le contrôleur-général des finances, Bertin, qui avait été intendant de Lyon, et qui s'y était particulièrement lié avec Bourgelat, accueillit avec empressement le projet de cette école ; la création en fut ordonnée, et, le 1.er janvier 1762, elle fut installée sous la direction de Bourgelat, dans le local où elle est demeurée jusqu'à la révolution, au faubourg de la Guillotière.

Cette école acquit en peu de temps une telle célébrité qu'en 1764, le gouvernement jugea nécessaire d'en établir une seconde au château d'Alfort, près de Paris, en y appelant comme directeur le même Bourgelat qui, déjà revêtu du titre de commissaire-général des haras du royaume, reçut encore celui d'inspecteur des écoles vétérinaires. Il partit, emmenant avec lui M. Bredin, père et prédécesseur du directeur actuel de l'école de Lyon.

C'est dans l'exercice de ces fonctions et jouissant à juste titre d'une réputation acquise par les plus utiles travaux, que Bourgelat, encore peu avancé en âge, fut enlevé à la science et aux nombreux élèves qu'il avait formés et dont il était chéri. Il avait été lié avec les plus illustres de ses contemporains, entre lesquels nous citerons le grand Frédéric qui le consulta sur la meilleure

manière de faire charger la cavalerie; Buffon et d'Alembert duquel il prit vivement le parti dans son démêlé avec le P. Tolomas. Il fut aussi en correspondance avec Voltaire, et dans une lettre qu'il lui adressa, il lui rendit compte, sur sa demande, d'une expérience très-curieuse de l'opération de la pierre faite à un cheval, et sur les symptômes de cette maladie, observés avec d'autant plus de certitude que la pierre avait été insérée dans la vessie de l'animal, six mois auparavant, par une opération contraire. Une autre lettre de Bourgelat à Charles Bonnet donne des preuves multipliées de l'existence des *jumarts*, trop légèrement révoquée en doute par Buffon.

Sans avoir des goûts ruineux, Bourgelat mourut pauvre et ne laissa guère à sa veuve et à sa fille d'autre fortune que son nom et la reconnaissance du gouvernement qui leur accorda une pension.

On a de Bourgelat, outre les excellens articles relatifs à l'art vétérinaire et au manége, qu'il a fournis à l'Encyclopédie, et ceux qu'il a fait insérer dans divers recueils périodiques, les ouvrages suivans : I. *Nouveau Newkastle ou Traité de cavalerie*, Lausanne, 1747, in-12, réimprimé à Paris, Grangé, même année, et à Lyon, traduit en anglais, avec un grand luxe typographique; II. *Élémens d'Hippiatrique ou Nouveaux Principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux*, Lyon, 1750-51-55, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage est incomplet; il y manque un quatrième volume; il servit de titre à Bourgelat pour être admis aux académies des sciences de Paris et de Berlin en 1763; III. *Réflexions sur la milice et sur les moyens de la rendre plus uniforme et moins onéreuse*, Lyon, 1760, in-8.o; IV. *Anatomie comparée du cheval, du bœuf et du mouton*, suivie de

Recherches sur les causes de l'impossibilité où les chevaux sont de vomir, et de *Recherches sur le mécanisme de la rumination*; cet ouvrage a été traduit en allemand; V. *Élémens de l'art vétérinaire*, contenant 1.° *Matière médicale raisonnée*, Lyon, 1765, in-8.°; *ibid.* 1771; 2.° *Traité de la conformation extérieure du cheval*, *de sa beauté et de ses défauts*, etc.; *du choix des chevaux et des haras*, Paris, 1769, in-8.°; *ibid.* 1776. Cet ouvrage est regardé comme le chef-d'œuvre de Bourgelat; la première édition, tirée à petit nombre, avait paru sous le titre de *Précis anatomique du corps du cheval.* Il a été souvent réimprimé et traduit en langues étrangères. La troisième partie qui traite des haras, composée et communiquée manuscrite aux élèves dès 1770, ne fut publiée que par les soins de M. Huzard, 1803 et 1808, in-8.° ; 3.° *Essai théorique et pratique sur la ferrure*, Paris, imprimerie royale, 1771, in-12, réimprimé pour la troisième fois, Paris, madame Huzard, 1814, in-8.°; 4.° *Essai sur les appareils et les bandages propres aux quadrupèdes*, Paris, 1770, in-8.°; VI. *Mémoire sur les maladies contagieuses du bétail*, Paris, imprimerie royale, 1775, in-4.°; VII. *Règlement pour les écoles vétérinaires de France*, Paris, imprimerie royale, 1777, in-8°. Bourgelat a enrichi de notes le *Mémoire sur les maladies épidémiques des bestiaux*, par Barberet, couronné par l'académie d'agriculture de Paris, en 1765: ces notes ont près de 100 pages. Il a coopéré avec M. de la Tourrette et l'abbé Rozier à la rédaction des *Démonstrations élémentaires de botanique*, Lyon, J. M. Bruyset, 1766, 3 vol. in-8.° ou 2 vol. in-4.° (Il n'a été tiré que 25 exemplaires dans ce dernier format). On peut consulter, pour plus de détails

sur Bourgelat, l'article qui lui a été consacré dans la *Biographie universelle*, et surtout la *Notice historique et raisonnée* sur sa vie et ses ouvrages, publiée par notre collègue, M. L. F. Grognier, Lyon, 1805, in-8.°

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rapport sur la Statilégie, méthode nouvelle pour apprendre à lire, inventée par M. de Laffore; par J. B. Monfalcon, médecin de l'hôtel-Dieu, membre de l'académie royale de médecine, etc., un des commissaires qui ont suivi les expériences sur la Statilégie faites à Lyon, par M. Crémieux, avocat, du 7 au 26 juillet 1828.

La statilégie est une méthode dont le but est d'apprendre à lire en moins de temps et mieux que ne le font les méthodes ordinaires. Jusqu'à quel point appartient-il à un médecin de la juger? Son examen n'est-il pas lié aux sciences médicales par des rapports trop indirects et trop éloignés pour qu'il nous soit permis de lui accorder un temps que réclament d'autres études, sinon plus importantes, du moins plus conformes à l'esprit de notre institution? Non sans doute; la lecture est un exercice dont l'action et la réaction sur le cerveau importent à connaître; elle tient à la science de l'homme par le mécanisme de la prononciation des sons, par ses connexions avec la voix, par ses relations intimes avec le développement de la vie sociale et intellectuelle; elle est une question de physiologie, un sujet important de philosophie médicale. Sous ces rapports divers, la médecine, qui bien mieux que tout autre ordre de connaissances, peut s'appliquer ces paroles: Rien de ce

qui est de l'homme ne m'est étranger, n'est nullement incompétente pour étudier et juger les procédés de l'art d'apprendre à lire, *le plus difficile de tous les arts*. (Duclos).

La lecture est un exercice de la mémoire, des yeux et des organes de la voix; lire, c'est reproduire la parole au moyen de sons et de signes convenus. On dit que les Indiens commencent presque tous leurs livres, par ces mots: Béni soit l'inventeur de l'écriture; on pourrait aussi commencer un discours par bénir l'inventeur du langage. Écrire, c'est rendre avec des caractères alphabétiques les sons proférés par l'organe de la voix. L'écriture est la peinture fidèle de la voix articulée; plus elle est ressemblante, meilleure elle est: c'est une traduction qui doit être fidèle. De la parole est née l'écriture: la lecture de l'écriture reproduit la parole. Des signes rendent en même temps et les sons vocaux et la pensée; leur réunion est l'origine, commune à toutes les connaissances de l'homme comme à toutes ses sottises, c'est l'alphabet.

La parole est un produit de l'éducation et un résultat de l'art. Les enfans qu'on a rencontrés à diverses époques errans et abandonnés au milieu des forêts, ne faisaient entendre, quel que fût leur âge, aucun son articulé analogue aux langues connues; à peine savaient-ils imiter les cris des animaux au milieu desquels ils avaient vécu. C'est ainsi que l'homme qui avait été pris dans les forêts de l'Islande, bêlait comme les brebis dont il avait sucé le lait, et ne connaissait pas d'autre langage. Haller cite l'observation d'un enfant qui ne pouvait proférer d'autres sons que les cris des ours parmi lesquels il avait vécu. L'histoire du sauvage de l'Aveyron est connue; ainsi la voix articulée est l'expression de la civilisation.

Quelle est l'action organique qui produit les élémens de la parole ou le son? Le son, considéré en lui-même, est une sensation que les corps élastiques et ordinairement l'air mis en vibration font éprouver à l'organe de l'ouïe; ou plutôt il consiste dans ces vibrations elles-mêmes. Le poumon envoie dans le larynx, par la trachée artère, l'air qui en est la matière; les fibres des muscles thyro-arythénoïdiens qui se terminent aux ligamens inférieurs de la glotte, leurs aponévroses, vibrent en se contractant, et impriment aux prétendues cordes vocales les oscillations qu'elles exécutent; la voix est produite entre les ligamens inférieurs de la glotte, et les muscles thyro-arythénoïdiens sont ses organes spéciaux. Sans l'action de ces muscles, le son ne saurait être qu'un bruit rauque, confus, insupportable à l'oreille. Ainsi la théorie de la production de la voix est l'étude de la manière d'agir des poumons, de la trachée artère, du larynx, et spécialement de la glotte, pour l'émission du son articulé. Mais d'autres organes sont chargés de convertir le son en parole; leur ensemble constitue le pavillon vocal, tube évasé formé, en arrière, du voile du palais et de ses dépendances; en avant, des dents et des lèvres; sur les côtés, des joues; en haut, de la voûte palatine; en bas, de la langue. Les parties mobiles du pavillon vocal agissent sur le son pour l'augmenter, l'affaiblir ou le modifier, pour l'articuler en un mot. Le bruit qui résulte des vibrations de l'air à travers la glotte, constitue la voix, mais la parole exige une action organique plus compliquée; le pavillon vocal est presque entièrement charnu et d'une mobilité telle, que ses parois éprouvent avec la plus grande rapidité des changemens considérables dans leur forme, leur étendue, leurs rapports; à ces variations de forme et à ces mouvemens divers des parois de

la bouche correspondent autant de sons distincts auxquels on a attaché des idées spéciales.

Ces considérations préliminaires sont nécessaires pour l'intelligence des procédés de la statilégie.

Si les sons qui constituent la voix, sont harmoniques, s'ils se succèdent à des intervalles déterminés et appréciables, la voix prend le nom de chant.

L'art de lire se compose de plusieurs élémens: d'une part, il suppose la connaissance des caractères alphabétiques, signes de convention qui constituent l'écriture; d'une autre part, il demande l'articulation fidèle et successive des sons également de convention qui correspondent aux caractères alphabétiques. On y distingue deux opérations successives dont la voix est l'expression commune: l'une est l'action des yeux et de la mémoire, l'autre est l'exercice consécutif et cependant presque instantané des organes vocaux. Toute méthode de lecture consiste à donner l'intelligence des caractères alphabétiques et des sons qui leur ont été attachés; les procédés varient, mais le résultat est le même. Un mot est composé de parties formées par la réunion de lettres; la manière d'isoler et de combiner ces lettres pour les exprimer par des sons fait la différence des méthodes de lecture. Leur philosophie consiste à bien saisir les rapports des lettres aux mots, abstraction faite des relations des mots aux idées, et à faire l'analyse synthétique des mots la plus conforme au génie et aux besoins de chaque langue. Les caractères alphabétiques ont perdu cette vertu secrète que les Chaldéens leur ont attribuée; la manière de prononcer des consonnes et des voyelles a cessé d'être une opération magique et un mystère profond, mais elle est terrible encore par les difficultés dont les vices de nos méthodes de lecture l'ont sur-

chargée. La plupart ont l'épellation pour base. Épeler, c'est nommer, une à une, les lettres dont un mot est composé, en y attachant un son, et prononcer le mot en combinant les lettres diverses qui le forment, ordinairement deux à deux. Cette opération est très-longue, très-pénible, mais elle a un inconvénient bien autrement grave : il n'y a souvent aucun rapport entre le son que le maître attache à l'union de deux lettres et le son individuel de chacune d'elles.

François de Neufchâteau est l'auteur d'une méthode pratique de lecture dans laquelle il passe en revue celles qui ont précédé la sienne ; on connaît celles de MM. Mialle, Jacotot, Dupont, Lamare, Vernes ; aucune ne présente d'analogie avec la méthode Lafforienne. La statilégie n'a rien emprunté de l'alphabet de Couet de Prépean, du bureau typographique de l'abbé Gautier, ni du quadrille de Berthaud ; quels sont donc ses principes ?

L'artifice du langage tout entier, est renfermé dans les modifications que nous faisons éprouver à un petit nombre de sons fondamentaux à peu près les mêmes dans toutes les langues, et représentés par les lettres *a*, *e*, *i*, *o*, *u* ; les Grecs possédaient sept voyelles ; les Romains réduisirent ce nombre à six, puis à cinq ; quelques langues orientales en admettent davantage ; en France, l'usage en reconnaît cinq. Duclos voulait qu'on en distinguât dix-sept, Port-Royal, dix. Le nombre des voyelles deviendrait infini, si on créait autant de sons que l'oreille peut saisir de nuances entre elles ; quelques accens placés au-dessus des voyelles suffisent pour caractériser les principales de ces nuances ; ainsi les Allemands ont placé un *e* ou deux points au-dessus des lettres *a*, *o* et *u*, pour exprimer des modifications du son de ces lettres. La statilégie reconnaît huit

sons fondamentaux, elle ne les appelle point voyelles, car une voyelle est toujours représentée par une seule lettre, tandis que quelques uns des sons admis par M. de Laffore sont exprimés par la réunion de plusieurs lettres. Voici ces huit sons : *a*, *é*, *i*, *e*, *o*, *u*, *ou*, *oi*.

Oi, à quelques égards, n'est pas un son, car ce signe se compose de *o* et de *a*, prononcés à la fois, comme le sont les articulations composées. Les sons, dans la statilégie, se partagent en simples et composés. Les simples sont formés d'une seule lettre, *a*, *e*, *i*, *o*, *e*, *u*; les composés résultent de la réunion de plusieurs lettres, *ou*, *oi*. M. de Laffore ramène à un son radical, en d'autres termes il place sur la même ligne une voyelle et toutes les combinaisons variées de lettres qui expriment le même son, et auxquelles elle sert de type sous le rapport du son.

é ; / *ai*, *ei*, *oi*, *oient* ou *aient*.
o ; / *au*, *eau*.
e ; / *eu*, *œu*.

Ce rapprochement est d'une grande importance. L'ordre dans lequel les sons se trouvent placés, indique les degrés divers d'ouverture de la bouche qui est nécessaire pour les prononcer, depuis la lettre *a* qui exprime le plus grand de ces degrés, jusqu'à l'*u* qu'on ne peut proférer qu'en fermant la bouche, et allongeant les lèvres. L'*e*, dans un mot composé d'une seule pièce, prend le son de l'*é* avec accent (*les*, *des*); cette même lettre a la même acception devant une articulation. Devant la lettre *m*, on lui donne le son de l'*a* (*femme*), l'*i* devant *m* et *n* fait *é*.

L'alphabet français reconnait dix-sept consonnes; les signes qui leur correspondent dans la statilégie sont au nombre de vingt-trois, nommés articulations et disposés

sur deux colonnes, l'une de quinze signes ou articulations dures :

p, f, c, t, s, x, ch, r, l, ill, m, n, gn, ye, h.

L'autre, de huit signes ou articulations douces :

b, c, g, d, z, x, j, r.

Les quatre premières lettres des deux colonnes *p, f, c, t*, articulations dures, et *b, c, g, d*, sont les seules lettres qui peuvent s'unir aux lettres *l* et *r*.

M. de Laffore a partagé les articulations en trois classes :

1. *Articulations simples*, formées d'une seule lettre : *p, f, c, t, s, x, r, l, m, n, h, b, v, g, d, z, j, r.*

2.° *Articulations composées*, formées de deux lettres : *ph, qu, th, gn, rh, ch.*

3.° *Articulations doubles*, formées de la réunion de deux articulations dont la dernière est la lettre *r* ou la lettre *l*: *pr, cr, tr, br: vr, gr, dr: pl, fl, gl, cl, bl.*

Une consonne n'est jamais qu'une seule lettre ; les signes qui leur correspondent dans la statilégie, nommés articulations, peuvent être formés de deux et même de trois caractères alphabétiques. Il est des articulations, comme il est des sons, qui ont dans la prononciation exactement la même valeur, bien qu'elles soient composées de lettres différentes; M. de Laffore les place aussi sur la même ligne après leur type : *f, ph; — t, th; — fr, phr; — r, rh; z* et *s*, qui entre deux sons se prononce ainsi : *ze.* On remarquera que plusieurs lettres sont reproduites deux fois dans le tableau des vingt-trois articulations; la lettre *r* y figure deux fois, mais tantôt avec un son dur, comme dans le mot *terre*, et tantôt avec un son doux, comme dans le mot *phare ;* même observation et même explication pour la lettre *x* ; la lettre *l* a également deux acceptions, suivant qu'elle est ou qu'elle n'est pas mouillée.

Une articulation peut être placée avant ou après un son, un son peut être entre deux articulations, enfin plusieurs sons peuvent être réunis ; ces quatre genres de combinaisons suffisent à toutes les exigeances de notre langue.

Considérées en elles-mêmes, les articulations ne sont rien ; elles modifient le son, mais elles ne font pas des sons ; elles restent emprisonnées dans le pavillon vocal et ne sauraient s'échapper des lèvres qu'au moment où elles rencontrent un son.

La prononciation des sons fondamentaux ou voyelles, est facile en général dans toutes les langues ; il n'en est pas ainsi de celles des consonnes. Tandis que, pour faire entendre les premiers, il suffit de placer l'organe de la voix dans la situation convenable et de l'y maintenir pendant le temps nécessaire, il faut, pour articuler les autres signes, le concours de l'action des muscles nombreux dont le pavillon vocal se compose. La prononciation des consonnes n'est exacte que lorsque ces mouvemens musculaires ont été régularisés par une longue habitude, une attention soutenue, des efforts multipliés, en un mot par une éducation laborieuse. L'ordre de position des vingt-trois articulations indique les mouvemens gradués du pavillon vocal pendant qu'elles sont prononcées.

Les articulations et les sons sont imprimés dans leur ordre de position, en gros caractère, sur des tableaux séparés, dont le maître se sert pour les démonstrations (1).

---

(1) Il importe beaucoup que le tableau des signes qui a servi à la leçon de la veille, soit placé auprès de celui qui sert à la leçon du jour. C'est à lui que le maître en appelle, lorsque l'élève a oublié quelques-uns des signes déjà étudiés ; son doigt, porté d'un tableau à l'autre, suffit pour réveiller une mémoire endormie.

Ces principes posés, la théorie de la statilégie est renfermée dans la pratique de trois règles: 1.° Partage des mots; 2.° règle de succession; 3.° règle d'autorisation des cas. La première enseigne la décomposition méthodique des mots; la seconde, la liaison des différentes parties d'un mot; la troisième, les moyens d'accorder, sous le rapport de la prononciation, l'orthographe des mots avec les exceptions que l'usage a introduites.

I.re *régle. Division des mots.* Un mot ne saurait sortir des lèvres tout d'une pièce; lorsqu'il n'est pas composé d'une seule syllabe, il est formé de parties représentées par les sons. Autant de sons, autant de parties de mots. L'art de couper les mots n'est donc autre chose que la division naturelle des morceaux divers dont ils sont composés. Le son lui même ne saurait être coupé, il est indivisible, et ne devient susceptible de partage que lorsqu'il a rencontré une articulation. C'est lui que l'élève doit chercher et distinguer dans un mot quelconque; il ne saurait être modifié que par l'articulation placée à sa gauche. De là le grand principe de la règle de la division: laissez toujours une articulation à la gauche d'un son.

Dans une ligne imprimée ou écrite, des espaces blancs séparent les mots, autant de mots, autant de ces espaces. La lecture ne saurait procéder autrement que la parole articulée; elle rend les mots par fragmens successivement articulés. On ne s'occupe pas du premier son, et on procède à la section du mot de droite à gauche, d'après le principe fondamental, c'est-à-dire, en laissant toujours une articulation à la gauche de son exemple:

Va / ni / té, i / ra, em / pha / ti / que, bor / bo / ry / gme, per / pé / tuée.

La statilégie appelle mariage l'union des articulations et

des sons ; l'articulation à gauche, voilà la femme ; le son à droite, voilà le mari ; qu'ils marchent toujours dans cet ordre, n'importe le genre de l'articulation.

Ce genre n'est à considérer que sous un rapport ; une articulation formée de plusieurs lettres, c'est-à-dire du genre des composées ou des doubles, doit être considérée sous le rapport de la division, comme si elle était représentée par une seule lettre. Ainsi il faut couper de la manière suivante les mots :

in / gra / ti / tu / de, phré / né / sie, em / b / ro / ca / tion,

Et non de cette sorte :

in / g / ra / ti / tu / de, ph / ré / né / sie, em / b / ro / ca / tion.

Car les articulations *gr*, *phr*, *br*, sont de l'ordre des doubles, et doivent être traitées comme si elles étaient exprimées par une seule lettre. Il ne faut faire attention qu'à la première et à la dernière lettre dans ces articulations composées de trois caractères alphabétiques, *phr*, *thr*, *chr* : la lettre *h*, intermédiaire, n'a aucune valeur.

Mais deux articulations séparent deux sons : c'est entre elles que la ligne de démarcation doit être tirée, et il ne faut jamais laisser qu'une seule articulation à un son, comme dans les exemples suivans :

ap / par / te / ment af / freux.

Lorsqu'un mot est terminé par plusieurs articulations, la seconde seule doit fixer l'attention de l'élève ; qu'il ne tienne aucun compte des autres. Toutes les fois que deux sons se suivent, il en résulte une diphthongue ; les deux voyelles ne doivent pas être prononcées séparément, l'élève articulera comme une seule lettre les sons composés, *aient* comme *é*, *œu* comme *e*.

2.° *Règle de succession.* Cette règle consiste à prononcer les parties d'un mot dans leur ordre naturel ; un mot est formé de fragmens représentés par des articulations et par des sons ; il faut de toute nécessité les considérer comme les résultats de l'union de parties plus ou moins nombreuses suivant l'espèce, et prononcer successivement chacune d'elles, suivant son ordre de position. L'élève lira vite et bien, s'il se persuade qu'il n'y a dans un mot quelconque que des sons articulés dont l'expression lui est familière ; il ne doit s'occuper que de chaque fragment individuellement, l'ensemble du mot viendra sans qu'il ait besoin d'y songer, et sans aucune difficulté ; car nulle partie d'un mot n'est en soi plus difficile à rendre qu'une autre. Aucun fragment de mot n'est composé de plus de trois lettres.

Il est difficile depuis Molière de parler sérieusement de la manière de prononcer les lettres : cependant, raillerie à part, un physiologiste, un médecin, l'auteur d'un nouveau système de lecture peuvent analyser avec fruit le mécanisme du langage, et étudier les mouvemens des organes auxiliaires de la parole, pendant la prononciation des sons, dans un but d'utilité que ne connaissait pas le maître de M. Jourdain. Cet examen donne au premier la raison physique de la rudesse ou de la douceur, de la lenteur ou de la rapidité naturelle des signes divers qui traduisent les idées. On peut y trouver les élémens de la prosodie et de la mélodie, et des règles pour déterminer les véritables sons fondamentaux de la langue. Une étude qui conduit à de pareils résultats n'est pas aussi puérile qu'on l'imagine. Cordemoy qui essaya, le premier, en 1668, de faire connaître le mécanisme de l'articulation des sons, n'a pas mérité le redoutable honneur que Molière lui a fait, en emprun-

tant à son *Discours physique de la parole*, des explications qui figurent presque mot pour mot, dans la leçon du Bourgeois gentilhomme. Beauzée et le président de Brosses n'ont pas reculé devant le danger de les rappeler.

Le maître prépare l'élève à la pratique de la règle de succession, en l'invitant à prononcer les articulations à voix très-basse et sans y attacher aucun son, ou plutôt avec leur son de convention, *pe*, *fe*, *ce*, *te*; les articulations ne doivent pas être entendues; lorsque la bouche a exécuté leur mécanisme, tout l'éclat de la voix doit porter sur le son qui suit. Même méthode, si le son précède l'articulation, l'élève le prononce avec force; il imprime aux joues, aux lèvres et à la langue le mouvement nécessaire pour proférer cette articulation, et suspend brusquement ce mouvement en arrêtant les parties mobiles qui le produisent, dans leur situation actuelle, comme s'il voulait emprisonner le son dans sa bouche. Le principe de la loi de succession consiste à faire proférer le son à voix haute, lentement, indéfiniment, et l'articulation qui suit, à voix basse et très-vite, comme s'il importait à l'écolier de s'arrêter ici le plutôt possible. Ces préceptes, difficiles à bien exprimer, sont aisément compris dans la pratique. S'agit-il d'enseigner la véritable manière de prononcer ces articulations doubles, *pl*, *fl*, *cl*, lettres, qui ne doivent avoir dans le langage que la valeur d'une seule? Prononcez d'abord successivement et lentement, dit le maître à l'élève, *pe* et *le*; *fe* et *le*; *ce* et *le*; l'élève obéit. — Allez maintenant plus vite. L'élève répète, en pressant le mouvement des parois de la bouche. — Plus vite encore, le plus vite possible; et les articulations doubles sortent des lèvres prononcées comme elles doivent l'être. C'est avec le même procédé que s'apprend l'art de bien proférer les ar-

ticulations *pr*, *fr*, *cr*, *tr*; chacune des deux lettres dont elles se composent est prononcée séparément et avec une vitesse progressive dont le dernier dégré détermine nécessairement leur fusion en articulation ou lettre unique. Faut-il prononcer le mot *papa*? le maître montre à l'élève un *p* sur le tableau des articulations: Faites, lui dit-il, le mouvement du pavillon vocal nécessaire pour proférer la lettre *p*, fermez la bouche et pincez les lèvres, mais que je n'entende aucun son, et restez un instant ainsi. Vous l'avez fait, c'est bien; voyez cet *a* sur le tableau des sons, et articulez maintenant; la syllabe *pa* se fait entendre parfaitement formée. Un second *p* est présenté et formé par le pavillon vocal comme le premier; il en est de même du second *a*, et le mot *papa* est dit.

3.e *Règle. Autorisation des cas.* Nos Varrons modernes ont surchargé l'orthographe de signes dont le moindre inconvénient est la parfaite inutilité; leur fidélité aux étymologies a altéré la composition d'un grand nombre de mots, en y plaçant une multitude de signes parasites. C'est à eux que Voltaire souhaitait avec raison plus d'esprit et moins de consonnes. La statilégie délivre la prononciation de cette superfétation de lettres et de consonnes, qui fait le désespoir de notre enfance, et qui permet à si peu d'étrangers de respecter notre orthographe. La plus belle langue est celle qui rend toujours les mêmes syllabes par des sons uniformes: telle est la langue italienne; elle n'est point hérissée de lettres dont l'usage commande la suppression: c'est le grand vice des langues française, anglaise et allemande.

L'usage autorise chez nous de nombreuses dérogations à la valeur des signes de convention dont nous nous servons pour exprimer nos idées; on sait quelle est la pro-

nonciation spéciale des mots, *Paon*, *Laon*, *Paul*, *Poingt*; elle n'a aucun rapport avec les caractères alphabétiques qui sont censés l'exprimer. La troisième personne de l'imparfait des verbes au pluriel est terminée par les cinq lettres *a*, *i*, *e*, *n*, *t*, (*ils aimaient*, *faisaient*), chacune d'elles, les consonnes exceptées, ont un son qui leur est propre, et cependant leur expression, lorsqu'elles sont réunies, est celle de l'*é* avec accent (*ai*), de même les trois lettres *e*, *n*, *t*, qui indiquent le pluriel de la troisième personne de l'indicatif présent (*ils aiment*, *ils disent*), n'ont que la valeur de l'*e* muet, et doivent être prononcées, *en ce qui concerne les verbes*, comme si les lettres finales *nt* n'y existaient pas, sans aucun égard pour ces lettres. Les Anglais rendent les lettres dont se compose le nom de leur premier poète tragique par des sons qui diffèrent étrangement de ceux que nous attachons en France à ces mêmes lettres (*Shakespear*). Ainsi l'usage commande des infractions à la manière de prononcer certaines lettres : que doit faire un écolier ? Prononcer comme il a appris, comme il voit, comme il lit d'ordinaire. On l'avertira qu'il existe des exceptions aux règles pour certains mots ; on prononcera ces mots devant lui comme ils doivent l'être. La règle d'autorisation des cas lui apprend, dans certaines circonstances, à subordonner les principes à l'usage.

Voici comment la statilégie est enseignée : le tableau des sons est placé contre un mur, dans un point quelconque d'un accès facile à la vue ; le maître s'entoure des élèves, et leur demande un instant d'attention. Il ne leur fait voir aucune lettre, aucun caractère alphabétique ; il profère d'abord le son plusieurs fois, et apprend à le prononcer sans montrer encore le signe de convention qui l'exprime.

Les élèves répètent ce son comme s'il était une note musicale, ils en profèrent trois successivement; l'éducation de l'oreille précède celle des yeux. Les sons appris ainsi, le maître montre les lettres sur le tableau et les nomme, en attachant à chacune le son qui lui convient; il recommence, il fait voir et entendre successivement chaque son, et chaque élève dit et répète successivement, à haute voix, à son exemple. Celui qui a le mieux retenu avertit celui qui se trompe; le plus instruit sert de répétiteur au maître; tous répètent jusqu'à ce qu'ils sachent imperturbablement les sons et les signes qui leur ont été montrés. L'instituteur a soin de bien fixer leur attention sur les signes dont le tableau se compose, il les indique du doigt, il les compte, il les désigne par leur ordre numérique, il les fait prononcer en intervertissant successivement leur rang; tous les élèves répètent d'abord ensemble, puis successivement; lorsqu'un certain nombre de sons ou d'articulations a été appris ainsi, on passe à ceux qui suivent, et la leçon de chaque heure est toujours liée par de nombreux renvois à celle qui a précédé: chaque séance commence par une répétition générale de la leçon de la veille.

Il est divers moyens d'exciter l'attention et d'aider la mémoire: la statilégie a parfaitement apprécié le parti qu'elle en pouvait tirer. Le maître qui enseigne d'après cette méthode, attache à chaque lettre ou signe, l'idée d'un objet matériel, familier à ses élèves; une comparaison triviale le servira souvent infiniment mieux que ne saurait le faire le meilleur raisonnement. Le larynx fait un mouvement sensible, lorsque la glotte profère un son. On l'apprend aux élèves, en les invitant à placer le doigt sur l'organe de la voix au moment où le son formé s'échappe de sa cavité. Ainsi l'écolier s'aide toujours d'objets visibles et

bien connus, et plusieurs de ses sens, l'œil, l'ouïe et le toucher concourent à lui apprendre à lire. La statilégie ne demande rien à l'intelligence des élèves; elle n'explique rien, elle ne veut aucune contention d'esprit, point de théorie dans ses leçons, elle ne parle qu'aux sens, elle fait voir, entendre et toucher. Le rithme est un auxiliaire précieux pour la mémoire; des vers sont plus facilement appris et retenus que les plus belles pages des prosateurs: M. Crémieux invitait les élèves à répéter les sons qu'ils venaient d'apprendre sur un air populaire.

Lorsque l'élève connaît imperturbablement quelques lettres sur le tableau, on les lui montre en caractères plus petits, on les lui fait reconnaître et nommer dans un livre. Ces transitions sont faciles.

L'élève qui sait le mieux, est placé le premier; c'est lui qui commence chaque exercice, c'est lui qui surveille ses camarades. Cette distinction flatte son amour-propre. S'est-il trompé dans une leçon? il perd son rang, un autre le remplace et est dépossédé à son tour quand il a démérité. Une concurrence de tous les momens et renouvelée à chaque exercice, ne permet pas à l'attention de se relâcher, et la mémoire est sans cesse excitée, régularisée et nourrie par le contrôle que les élèves exercent les uns sur les autres. De petites récompenses proportionnées à l'âge et à la condition des élèves sont encore un moyen utile que la statilégie emploie pour venir au secours des mémoires distraites et paresseuses.

Plusieurs élèves avaient été remis à M. Crémieux: le premier soin des commissaires qui devaient assister à leurs leçons, fut de constater leur état d'ignorance, et ils parvinrent au moyen de précautions qui ne laissèrent rien

à désirer (1). Il existe si peu d'analogie entre la statilégie et les méthodes ordinaires qu'un écolier est d'autant moins propre à faire des progrès avec la première, qu'il connaît plus de lettres.

Huit élèves ont reçu régulièrement les leçons de M. Crémieux en présence des commissaires ; ces élèves sont :

Brénier, âgé de 26 ans, natif Saint-Prix (Ardèche). Il ne connaissait pas une seule lettre.

Prali, âgé de 22 ans, natif de Pougens (Ardèche). Il connaissait la lettre S et la lettre O.

Calvet, domestique chez M. le professeur Legrand, et âgé de 17 ans. Il connaissait presque toutes les lettres simples.

Nantua, domestique chez M. Martin, médecin, âgé de 26 ans, né à Chambery. Il ne connaissait pas une seule lettre.

Desmares et Thuilier, domestiques ; Delmas et Bretaigne, soldats.

Les séances, commencées le 7 juillet, ont été continuées avec la plus grande régularité jusqu'au 17 au soir, dans un espace de dix jours ; les huit élèves reçurent pendant ce temps vingt heures et cinquante-deux minutes de leçon ; un premier examen public eut lieu ; tous syllabèrent parfaitement plusieurs mots ; ils lurent avec lenteur, mais enfin ils lurent ; les leçons reprirent

---

(1) L'instruction de ces élèves a été publique : ils n'ont reçu aucune leçon hors de la présence des trois commissaires, MM. les docteurs Para, Monfalcon et Polinière. D'autres personnes ont suivi régulièrement les expériences : MM. les docteurs Ginet et Lusterbourg ; M. Legrand, professeur, des négocians, des avocats, etc., ont signé les procès-verbaux.

leur cours du 20 au 26 juillet, jour d'un second examen public dont voici les résultats :

Brenier avait eu 35 heures et 45 minutes de leçon : il lut parfaitement plusieurs passages du Constitutionnel et du Messager des Chambres. Calvet avait reçu 26 heures et 29 minutes de leçon : il lut très-bien plusieurs phrases d'un tableau de l'enseignement mutuel, et plusieurs lignes mal imprimées d'un N.° du Constitutionnel qu'un spectateur lui présenta. Nantua, après 26 heures et 3 minutes d'étude, fut en état de lire avec netteté et fermeté plusieurs phrases d'un tableau de l'enseignement mutuel ; Prali avait eu 26 heures et 23 minutes d'exercices statilégiques : il lut assez couramment plusieurs phrases d'un tableau de l'enseignement mutuel, et, avec un peu d'hésitation, trois lignes d'un rapport imprimé qu'un spectateur mit inopinément entre ses mains. Les autres élèves n'avaient pas suivi exactement les leçons depuis le 20 ; ils ne furent pas soumis à l'examen qui ne pouvait, d'ailleurs, avoir lieu sur huit élèves. Ces résultats sont brillans, et cependant les élèves, intimidés par la présence d'un grand concours de spectateurs, avaient perdu leur présence d'esprit ; leur émotion était visible et doit être mise en ligne de compte dans l'appréciation du degré positif de leurs connaissances.

Plusieurs objections ont été opposées à la statilégie. Oui, disent ses critiques, elle développe avec une admirable rapidité l'intelligence des enfans, mais de même qu'une terre que l'art oblige à produire trop tôt et trop vite est bientôt épuisée, de même le cerveau, si délicat et si impressionable, que la statilégie livre à un exercice extraordinaire de ses forces, les perdra en grande partie et deviendra d'autant plus inhabile à remplir ses

hautes fonctions que son action aura été moins ménagée et plus féconde en merveilles. Que ferez-vous du temps de ces enfans qui auront appris à lire en quelques heures? est-il donc indispensable qu'ils deviennent sitôt savans, et la lecture peut-elle être d'une si grande nécessité dans un âge aussi tendre? l'élève marche avec rapidité par la statilégie, mais il oubliera plus vite encore; un art qui coûte si peu à acquérir ne saurait être conservé long-temps, et si quelques heures suffisent pour savoir lire, quelques jours suffiront pour désapprendre. Les anciennes leçons qui se gravaient lentement dans la mémoire, avaient du moins l'avantage d'y laisser des traces durables et profondes. On vante les merveilleux progrès des écoliers que la nouvelle méthode a formés; mais il faut beaucoup rabattre de ces prodiges : remarquez que les élèves qui ont paru aux expériences publiques ne sont pas des enfans, mais des jeunes gens déjà capables d'attention et d'une volonté forte; la plupart ont dépassé leur vingtième année: ainsi la statilégie n'a pas été faite pour l'enfance qui ne saurait la comprendre; jamais un enfant de quatre ans ne saura faire la division des mots suivant les principes de M. de Laffore; jamais on ne maîtrisera assez son esprit pour lui enseigner à marier convenablement les articulations et les sons, et surtout à bien prononcer les premiers de ces signes. Les partisans de la statilégie exagèrent beaucoup les imperfections des anciennes méthodes; ils disent qu'elles absorbent un temps énorme, un an, plusieurs années, mais elles n'ont jamais arrêté aussi long-temps des intelligences précoces : Visconti qui, à trois ans et demi, lisait également bien le grec et le latin, n'avait pas appris à lire aux leçons de M. de Laffore. Mais ces

succès, que l'on exploite avec tant de charlatanisme, sont-ils donc avérés, et n'y a-t-il rien à en rabattre? les élèves qui ont été entendus aux expériences publiques, lisaient-ils couramment? non sans doute, ils articulaient lentement une phrase, guidés, dans cet exercice, par le doigt du maître qui leur montrait successivement les points de partage des mots, et fixait leur mémoire chancelante sur les sons qui déterminent cette division : voilà le prodige réduit à son expression la plus simple, c'est-à-dire dépouillé de tout son prestige, et réduit à ce que peuvent faire, presque aussi promptement, les méthodes ordinaires, celle de Jacotot ou le quadrille de Berthaud.

Plusieurs de ces objections sont spécieuses, d'autres ont un fondement réel, mais leurs conséquences ont été fort exagérées.

Nous ne les réfuterons point en citant les expériences qui ont été faites de la statilégie dans d'autres villes, et les autorités imposantes qui se sont prononcées autre part en sa faveur; mais ces autorités et ces expériences entreront comme élémens dans le jugement définitif que l'opinion publique portera de la statilégie; nous n'avons rien trouvé qui les infirme, nous devons le dire et présenter comme un titre de plus de la méthode Lafforienne à la confiance générale, la concordance qui existe entre notre opinion et celle des premiers juges du nouveau système de lecture. Nos savans confrères, les professeurs de la faculté de Montpellier, ont adressé à l'inventeur une lettre dans laquelle ils le félicitent sur les résultats, *vraiment miraculeux*, de l'expérience qui a été faite en leur présence. « Des moyens infaillibles » et sans exception, lui disent-ils, une autorisation

« d'écart qui résout toutes les objections, une ingénieuse » idée qui permet à chacun de prononcer, selon les » usages du pays qu'il habite, couronnent votre ou- » vrage et lui donnent le dernier degré de perfection. « Vainement quelques voix impuissantes s'élèveraient » contre vous ; votre découverte vivra, elle restera » comme un monument remarquable, et le jour où elle » sera partout enseignée, sera certainement uu beau » jour dans les progrès de l'esprit humain. » A Montpellier, des enfans de dix à quinze ans, après quinze heures de leçons, terme moyen, nomment, sans hésitation, toutes les lettres de l'alphabet, divisent les mots dans un livre qui leur est présenté par un spectateur, et prononcent correctement les syllabes de plusieurs. Deux d'entre eux lisent correctement des phrases improvisées et envoyées au bureau; l'un d'eux arrêté à ces mots: *Puisqu'ils y convient*, s'écrie qu'il faut retrancher du dernier les lettres NT et dire CONVIE, parce que c'est un verbe. A Agen, six élèves lisent en présence d'une nombreuse assemblée, et quatre jours auparavant, leur état d'ignorance avait été bien constaté. Même succès à Valence : une fille lit correctement plusieurs lignes après sept heures et demie de leçons, et quatre versets de l'Évangile après la neuvième heure. Mêmes résultats à St-Étienne : des élèves qui n'avaient que trente et une heures de leçons, terme moyen, se sont montrés en état de lire tous les mots, quels qu'ils fussent, et cependant leur intelligence était fort médiocre. D'aussi heureuses expériences ont eu lieu à Turin ; l'académie des sciences de cette ville, qui en a été témoin, a donné hautement son approbation à la statilégie ; un élève lut correctement après neuf heures de leçons.

M. Francœur a donc pu dire, dans son rapport sur la statilégie : *Elle peut être regardée comme portant l'art de lire à son plus haut degré de simplicité ; on ne sait pas jusqu'à quel point de brièveté serait réduit le temps d'étude, si l'enfant était doué d'une haute intelligence et d'une bonne mémoire.*

La statilégie ne force point le cerveau à un développement d'action dangereux ; elle demande bien moins à l'intelligence qu'aucune des méthodes ordinaires : c'est à la mémoire, c'est aux yeux qu'elle s'adresse, et l'un de ses grands avantages, c'est de n'exiger aucune contention d'esprit de la part d'enfans que leur âge rend incapables de jugement et de réflexion. Rien d'arbitraire, rien d'inexplicable dans sa doctrine, ses règles sont simples, peu nombreuses, faciles à retenir, infaillibles; l'enfant les apprend en se jouant, il ne peut les apprendre s'il est réprimandé. Plus de pleurs, plus de châtimens ; le maître ne peut employer avec l'élève d'autre langage que celui de la douceur et de la persuasion. Que faire du temps de l'enfant, dit-on, s'il sait lire après quinze jours de leçon? Quelle objection! on commencera de meilleure heure à lui donner les connaissances qui sont en harmonie avec le développement de sa condition physique et intellectuelle ; il emploiera les deux années qu'il aura gagnées à des études plus importantes, et cette période précieuse de la vie, pendant laquelle la pensée, appelée à l'exercice, s'applique avec tant de vivacité et de fruit à la culture des sciences, commencera plutôt pour lui et finira plus tard. Sans doute que l'élève oubliera promptement l'art de lire, s'il ne le cultive pas avec soin ; mais rien de spécial sous ce rapport à la statilégie, elle partage à

cet égard le sort de toutes les sciences humaines, et peut-être le partage-t-elle à un degré moindre ; car plus les procédés d'une science quelconque sont simples et mieux la mémoire les conserve ; or, quoi de plus simple et de plus évident que les règles de la statilégie ? que l'enfant lise chaque jour et il saura toujours lire ; un long usage peut seul lui assurer la jouissance imperturbable de cet art. Si des enfans de cinq ans ont pu apprendre à lire par les procédés ordinaires, s'ils ont pu en comprendre les principes si difficiles, comment supposer qu'ils n'entendront pas les règles si claires et si peu nombreuses de la statilégie ? Si des enfans précoces ont lu à quatre ans, par l'ancien système, ils auraient lu plutôt avec la méthode Lafforienne, et c'est un raisonnement bien peu logique que celui qui, de l'âge des sujets entendus jusqu'à ce jour, dans les séances publiques, déduit cette conséquence que la statilégie n'est pas applicable à des sujets d'un âge moins avancé. Enfin on objecte que les élèves n'ont pas lu couramment. Lire avec rapidité et savoir lire sont deux choses très-distinctes : la première est l'œuvre du temps et de l'exercice, la seconde, celui de la méthode ; aucun élève, quelles que soient ses facultés, ne peut lire très-couramment après vingt-quatre heures de leçons, mais il n'en est point qui, dans l'espace de douze jours, ne puisse lire seul, assez bien pour se perfectionner sans maître dans un art dont les nombreuses difficultés ne peuvent être complètement vaincues que par une longue pratique? Lorsque la statilégie sera la base d'un enseignement primaire général, et ce temps viendra, elle pourra s'appliquer ces belles paroles de M. Royer-Collard : *Il sera donné à tous de lire la parole de Dieu, de com-*

muniquer avec le souverain par l'intelligence des lois que dicte sa sagesse. Mieux les lois seront comprises, plus elles seront respectées. L'ordre est en péril aussi long-temps qu'il est un mystère ; les lumières ne servent pas moins à obéir qu'à commander.

Nous déclarons que la statilégie a tenu ses promesses, et qu'elle est, de toutes les méthodes de lecture, celle qui fait faire aux élèves les progrès les plus rapides.

Les Membres de la Commission chargés de son examen,

PARA, POLINIÈRE, MONFALCON, RAPPORTEUR.

HISTOIRE.

De la fraternité consanguine du peuple originairement Lyonnais avec la nation vraiment Milanaise, dissertation, par M. l'abbé Aimé Guillon de Montléon, un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine à Paris.

Quoique la vérité de fait que je viens exposer, paraisse n'avoir pas été connue jusqu'à ce jour, je suis loin de la présenter avec la vanité que pourrait avoir l'auteur d'une découverte qui aurait exigé de sa part beaucoup d'érudition et quelque génie. Bien que cette vérité ne soit dans sa plénitude qu'au temps de Bellovèse, six cents ans avant l'ère chrétienne, il ne m'a pas fallu, pour en trouver la trace, percer la nuit des temps, ni m'enfoncer dans les profondeurs de la science historique. Je n'ai pas même eu besoin de songer à la rechercher ; et je ne la soupçonnais seulement pas, quand elle est venue d'elle-même, pour ainsi dire, s'offrir à moi,

comme une consolation, dans l'une des plus fâcheuses vicissitudes de ma longue et pénible existence.

I. Mon oreille conservait encore, sans que je m'en doutasse, les impressions du vieux dialecte de la ville de Lyon qui fut mon berceau et ma première école, lorsqu'à mon neuvième lustre, en 1802, étant brutalement jeté, par un atroce ministre de la police, au-delà des Alpes, je tombai dans la capitale de l'Insubrie milanaise, avec les apparences d'un proscrit odieux que les indigènes devaient pour le moins éviter, s'ils n'avaient pas l'inhumanité de le maudire. Douloureusement agité dans un isolement peut-être plus idéal que réel, j'allais, en traversant les faubourgs, chercher dans les champs, le soulagement que la pure nature, en sa bienfaisante simplicité, prodigue avec tant de charmes aux âmes affligées. A mesure que j'avançais, la mienne se sentait de plus en plus émue par les sons du langage des habitans, que cependant je ne pouvais comprendre, mais dont les accens, la cantilène et quelques expressions me rappelaient confusément le bon peuple au milieu duquel j'étais né, ce langage incorrect, naïf et cantilénique des vrais Lyonnais du temps de mon enfance. La satisfaction que j'en éprouvais, me reportait, comme par enchantement, dans mon pays natal et à l'heureuse époque de ma première jeunesse.

Le séjour de douze ans que je fis dans le Milanais, donna progressivement plus de développement à l'observation par laquelle j'y avais débuté. La fréquentation des indigènes m'en fournissait de nouvelles avec d'autant plus d'abondance qu'entre eux, et non-seulement dans le peuple, mais encore dans la bourgeoisie et même dans la haute noblesse, non moins par honneur national que

par un goût natif, transmis de génération en génération, tous les Milanais parlent le dialecte ou patois du pays, de préférence à l'harmonieuse langue toscane. Mes réflexions progressives sur les analogies que je découvrais de plus en plus entre ce dialecte et celui de Lyon, me conduisirent naturellement à penser que l'un et l'autre, tout interceptés qu'ils étaient par une barrière de rochers presque insurmontables, pouvaient provenir d'une commune origine. Je ne me rappelais pas sans fruit cet axiome du savant Pelloutier : « La langue d'un peuple, » prise dans son jargon ou dialecte, est le monument » fondamental de toute histoire ancienne vraie (1). »

A l'exception de mes inductions toutes naturelles et si peu méritoires de la part d'un observateur accoutumé à réfléchir, il n'y avait rien dans mes remarques, qui n'eût pu frapper et qui n'ait effectivement frappé de simples ouvriers de ma ville natale et le candide paysan de ses campagnes, transportés dans le Milanais. Tous ceux que j'y ai vu venir, n'y étaient pas plutôt arrivés qu'ils comprenaient le jargon des artisans et des villageois du pays, beaucoup mieux que ne le pouvaient, même après l'avoir étudié, d'autres étrangers venus antérieurement d'autres provinces de la France et même de l'Italie. Ces Lyonnais illettrés le parlaient bientôt avec facilité, comme s'il eût été leur langue originelle. D'après tout ce que j'ai observé à cet égard, je crois pouvoir dire avec assurance que si l'on met à l'improviste, parmi le peuple de Lyon, un vrai Milanais, et, parmi celui de Milan, un bon Lyonnais qui n'a jamais parlé que

(1) *Histoire des Celtes*, livre 1, pag. 1.

son patois natif, l'un ne tardera pas plus que l'autre à comprendre le langage de la famille qui l'aura adopté. D'autres conformités dont je parlerai ensuite, celles des inclinations et des goûts, accompagnant celle-ci, qui est le plus sûr indice d'une origine commune, l'un et l'autre ne manqueront pas d'avoir un sentiment confus que les deux familles sont au moins germaines et collatérales.

On me comprendra certainement dans les quartiers les plus populaires de Lyon, si j'y viens en arrivant de Milan, proférer les vèrbes suivans : *Ha parla*, *mangia*, *bevu*, *passa*, *camina*, *giuga*, *tocca*, *tira*, *butta*, *bala* (1), *cava* (2), *travaglia*, *grippa*, *ruba* (3), *sgraffigna*,

---

(1) Ce mot milanais dont les Toscans ont fait *balare* (danser), avait été emprunté par S. Augustin, à un peuple plus ancien que les Grecs ou les Latins, et qui ne pouvait être que le peuple gaulois ; car il était obligé de l'expliquer. *Erat*, disait-il, *gentilium ritus ut diebus festis balationes, id est cantilenas et saltationes exercerent, quod balare, id est vociferando saltare, vocabant* (*De temp. Serm.* 2, 15). Le vieil historien de Rubys, racontant les cérémonies avec lesquelles les Gaulois de Lyon allaient chercher le gui de chêne dans les plaines d'Ayrieu et le bois d'Artas, dit qu'ils l'apportaient en grande pompe, avec des *balations*. (Pag. 108 de son *Histoire véritable de Lyon*).

(2) Cet autre mot milanais avec lequel les Toscans ont composé leur *cavare*, est évidemment d'origine celtique. Il vient du nom de celui des anciens rois des Gaulois qu'ils appelaient *Cavar*.

(3) *Rubar* pour *voler*, était d'un usage général à Lyon dans le seizième siècle. « En 1529, le 25 avril, dit le vieux de Rubys, il y eut en cette ville une révolte du

caga, *è sgonfia*, *frusta*, *rotta*, *etc.*, *etc.* Le peuple lyonnais croira encore que je parle le langage de ses pères, lorsque je proférerai ces noms de choses: *Mamma*, *papa* (1), *testa*, *bocca*, *naz*, *pell*, *man*, *pez*, *pan*,

---

peuple pour la cherté du blé; et cette révolte fut appelée *Rubayne* ou *Roubayne*, parce qu'elle se convertit en piller.»

(1) Le premier de ces mots s'emploie pour dire *mammelle* et *mère;* le second, qu'à Lyon on prononce *pape*, et qu'à Milan, souvent on allonge par mignardise, en disant *papine*, désigne la bouillie qu'on donne aux petits enfans, après quelques jours ou quelques mois d'allaitement, et s'emploie aussi pour appeler le père. Le premier est le cri de l'enfant par lequel, en demandant à teter, il appelle effectivement sa mère; et il paraît que, dans la simplicité patriarcale des temps anciens, c'était le père qui, pour soulager la mère, donnait la bouillie, ou *pape*, à cet enfant, dès qu'il pouvait supporter une nourriture plus solide que le lait. Par cela même qu'il criait *papa*, il demandait la bouillie que son père lui donnait ordinairement, c'était l'appeler lui-même. Ainsi donc dire *mamma*, ou, comme actuellement en France dans le langage précieux, *maman*, c'est demander à teter; et dire *papa*, c'est demander la bouillie de l'enfance. Quiconque connaît ces étymologies, ne peut s'empêcher de sourire lorsqu'il voit de grands garçons, de grandes demoiselles, des mères mêmes et des pères dont les pères ou mères sont encore vivans, dédaigner leurs nobles titres, pour leur demander, par ceux qu'ils leur donnent, la mammelle et la bouillie. Le savant Muratori, transcrivant une antique inscription sépulcrale, faite pour un enfant mort à l'âge de sept ans, et dans laquelle il était dit que ce monument lui avait été dédié par sa mère, d'autres parens et sa *mammia*, croit qu'il fallait écrire *mamma*, et que cette personne était la

chignœu di pan, *famm*, *sete*, *pansa*, *braga*, *brocca*, *tela*, *oulla* (1), *patta* (pour chifon de vieux linge), *saccoscha*, *tina*, *bugada* (la lessive, qu'à Lyon on appelle *buye*), *tripée* (2), *mestée*, *timps* (le temps), *reloge*, *can*, *feuch*, *gieuch*, *occa*, *canna* (canard), *rigol*, *pozz*, *bosch*, *cald*, *fred*, *fresch*, *patrigot*, *bosin* (3), *etc.*, *etc.* Il en sera de même pour ces épithètes : *Négre*, *pover*, *vesin*, *bonasc*, *capon* (lâche et vil), *buz* (stupide), *gonz* (sot et brutal), *etc.*, *etc.* On ne doutera plus à Lyon que je ne parle lyonnais quand je dirai : *Mett' in saccoche*, *a bon cunt*, *tira fœura*, *giuga da scrocch*, *pata trass*, *de riff o de raff*, *cricch cracch*, *la coa* (4), *par denanz e par de drée*,

---

nourrice de l'enfant, qui sans doute n'aurait pu être allaité par sa propre mère. (*Novus thesaurus veterum inscriptionum*, au tome II, pag. 1130).

(1) *Oulla*, pour marmite, est un des mots que les Latins prirent aux Gaulois. (Voy. dans l'Ancien-Testament, *Lib.* 1 *Regum*, *cap.* 2).

(2) *Tripez* était le nom que les Gaulois donnaient aux escabeaux sur lesquels ils s'asseyaient, et qui n'avaient que trois pieds (La Tour d'Auvergne, *Origines gauloises*) : par où l'on voit que *tri* (pour trois), et *pez* (pour pied) viennent de la langue celtique. Les Latins en ont fait *tripctium ;* mais les Lyonnais et les Milanais ont conservé le mot gaulois dans l'intégrité de sa prononciation.

(3) On appelle ainsi, à Milan, de pauvres farceurs de carrefour qui récitent des satires, souvent cyniques, écrites en patois du pays. Les Lyonnais emploient ce mot dans une signification qui ne diffère guère de celle du patois milanais.

(4) A Lyon, comme à Milan, on dit *coa* pour queue ;

qi a lingua in bocca và fiun a Roma ; l'amor , la fam e la tossin , tre cose che se fan cognoss ; gieug de man gieug de vilan , a fa ben al vilan se trova cagar in man , etc. , etc.

Cependant ces locutions, comme les mots précédens et une infinité d'autres dont la citation deviendrait fastidieuse, appartiennent en propre au dialecte de Milan. On ne m'objectera pas sans doute qu'ils sont tirés, par syncope, de la langue toscane, parce qu'on sait que lorsque le Dante la créa, il prit, à cet effet, la plupart de ses mots dans les divers dialectes de l'Italie, parmi lesquels celui de Milan tenait le rang le plus distingué.

Si, d'autre part, je vais réciter, comme je l'ai fait, devant des Milanais, et avec l'accent du peuple de Lyon, ces expressions d'un poëme de 1688, en patois forisien, semblable au patois lyonnais (1) : *L'entrat solemnella que se set jamaï fat – lou zio vœur – gen de marqua – gouverna la barqua – inco presta – planta la sentinella – vou ly sciave ben – se fan la chambaletta – la festa d'en–*

---

et de là vient évidemment le mot *coar*, inconnu au reste de la France, et employé par les Lyonnais pour désigner, en fait de viande à manger, la pièce de bœuf qui tient à la queue de l'animal.

(1) Imprimé in-4.° de 32 pages, sans compter l'épître dédicatoire non paginée, et ayant pour titre : *L'entrat solennella de monsieur et de madama de Saint-Priest din lour vialla de Santetieve* (Saint-Etienne), *poëma*, *par J. C.* (Chapelon), *Fourisien*, 1688. Le site de cette *vialla* avait fait partie du territoire qu'occupait la peuplade gauloise à laquelle échut l'Insubrie d'Italie, lors de l'expédition de Bellovèse, cinq cent quarante-trois ans avant la conquête des Gaules par Jules César.

queu (1), *etc.*; si je récite encore, devant un Milanais, ces mots d'une inscription lyonnaise de 1353 (2) : *Cela chapella - plo remeio - el temps de la mortalità-li quax hordena en son testamen que el et li sin fasant celebrar*; si j'ajoute ces mots lyonnais : *ven qui*, *la boucherle* (pustule aux coins de la bouche), que le peuple milanais appelle *bocchirœula*), un *orgelet* (petit bouton aux paupières qu'il nomme *orzœu*) ; que sais-je ? tant d'autres idiotismes lyonnais qu'il serait trop long de rapporter, mes Milanais diront qu'à peu de variantes près, je parle le dialecte de leur patrie.

Déjà quelques savans italiens de notre temps avaient reconnu, mais vaguement, une ressemblance de prononciation, même en parlant la langue toscane, entre les habitans actuels de l'Italie septentrionale et les Français parlant leur propre langue, dans ce que les pemiers conservent encore, sans y songer, de l'antique prononciation gauloise. Mais, ne connaissant pas ce qu'il y avait de spécial dans l'idiome de la légion celtique qui peupla cette partie de l'Italie, lors de l'expédition de Bellovèse ; ne cherchant point à discerner en particulier cette légion, ni à connaître le territoire particulier de la Gaule celtique qu'elle avait habité auparavant, et d'où elle était partie, ignorant d'ailleurs les traces qu'elle y avait laissées des particularités de son idiome, ces savans

---

(1) Le mot *enqueu* pour dire *aujourd'hui*, n'est usité que dans les dialectes de Lyon et de Milan. Aucun savant d'Italie n'a pu m'en indiquer la source, parce qu'on ne l'a jamais cherchée que dans le grec et le latin.

(2) Cette inscription est rapportée en entier dans la *Notice du Musée de Lyon*, par M. Artaud, au n.° LXIII.

ne pouvaient pas remarquer autre chose dans le langage italien du nord de l'Italie, que des prononciations semblables à celles des Français en général, considérés comme héritiers de celles de leurs aïeux, les Gaulois. Ces remarques, néanmoins, sont trop corrélatives avec ma découverte pour ne pas lui servir de cortége.

Le comte Pierre Verri, dans sa belle et bonne *Histoire de Milan*, publiée vers la fin du siècle dernier, observait avec surprise, sans pouvoir en dire précisément la cause, « que depuis la Sézia jusqu'à l'Adige, dans toute la Lombardie, le peuple avait des mots et des accens tellement étrangers au reste de l'Italie, que toute personne accoutumée au langage de Naples, de Rome, de la Toscane ou de toute autre partie quelconque de la péninsule italienne, jugerait, en entendant les Lombards, qu'ils sont français plutôt qu'italiens. On en peut conclure, ajoutait Verri, qu'il est vraisemblable que leur origine fut la même. Je ne peux expliquer une telle analogie de langage que de cette manière, car s'il eût suffi des séjours passagers des Français dans la Lombardie, aux huitième et seizième siècles, pour en rendre le langage si différent de celui des autres contrées de l'Italie, et faire que cette diversité fût si durable, nous devrions avoir beaucoup plus de mots et d'accens teutoniques que nous n'en avons, puisque nous fûmes envahis par les Lombards en des temps bien plus anciens, et que leur domination fort absolue a pesé, bien des siècles, sur notre antique Insubrie (1). »

La langue latine, que les Romains lui avaient imposée

(1) *Storia di Milano*, pag. 2, tom. I, in-4.°

antérieurement comme à tous les Gaulois de la Gaule celtique, depuis les conquêtes de J. César, n'avait pu étouffer l'idiome natif chez les Insubres d'Italie, même au temps des empereurs. Un autre savant, très-expert en archéologie, le docteur Labus, reconnaissant des noms gaulois dans plusieurs inscriptions antiques du Milanais, dont l'une est des premiers temps de l'empire, a reconnu que les descendans des Gaulois, vivant sous la domination romaine, bien que dans leurs actes ou monumens publics ils fussent obligés de n'employer que la langue latine, ne parlaient entre eux et dans leurs relations de famille que la vieille langue de leur nation (1). Il en devait être ainsi à Lyon, où l'érudit J. Spon voyait, en 1673, d'antiques épitaphes latines dans lesquelles les noms, tout latinisés qu'ils s'y trouvaient, n'en étaient pas moins des noms véritablement gaulois (2). Sous le règne du roi goth Athalaric dans l'Insubrie italienne, de 493 à 526, le langage commun des Milanais était encore le langage gaulois. C'est Cassiodore, secrétaire de ce prince, après l'avoir été de son prédécesseur, c'est Cassiodore lui-même qui nous l'atteste dans la lettre de sa composition par laquelle Athalaric se fit un honneur d'annoncer à Arator qu'il l'élevait à une éminente charge de sa cour, celle de *comes domesticorum* (3). Le secrétaire et le roi louaient,

(1) Notes du docteur Labus, dans le tome IV de l'*Istoria di Milano*, par le chevalier Rosmini, (*Milano*, 1800) in-4.°, pag. 441 et 442.

(2) *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon* (1673), pag. 123 et 147.

(3) *Variar. Epist.* VIII, 12.

avec une sorte d'étonnement, ce favori de ce que n'ayant eu pour maître que Cæcilius Stace, qui était milanais (1), et ayant étudié dans l'Insubrie d'Italie « où la langue gauloise résonnait de toutes parts », il parlait latin aussi bien que Cicéron (2).

Puisque l'idiome gaulois se conservait mieux dans cette Insubrie que dans aucune des autres contrées d'Italie qu'avaient peuplées des légions de Bellovèse, différentes de celle qui s'était établie dans l'Insubrie, il fallait donc que son langage eût un caractère particulier, très-ferme et très-prononcé, qui le rendît à peu près indestructible. Les mots et les accens gaulois ne se remarquent plus, au moins d'une manière si formelle, dans les contrées des rives méridionales du Pô, qu'occupèrent les Boïens, les Lingons, les Sénonais, ni vers les Appenins où se fixèrent les Anianes, suivant Polybe, qui nous dit lui-même que les Vénètes, établis sur le territoire qu'on appelle aujourd'hui vénitien, différaient, par le langage, des autres peuplades gauloises de l'expédition de Bellovèse : ce qui fait penser que chacune de ces peuplades avait, dans son langage gaulois, un caractère qui lui était spécial. Mais l'idiome particulier des Insubres qui avait résisté, plus que tout autre, à l'ascendant que, par les armes comme par la faveur, les Romains donnèrent à la langue latine, pouvait-il être absorbé par le teutonique des Goths et des Lombards, peuples avec lesquels les mœurs et les inclinations des

(1) Sassi, *De studiis Mediolanensibus*, *Prodromus*, c. 5.

(2) *Romanum eloquium non suis regionibus invenisti ; et ibi te Tulliana lectio disertum reddidit, ubi quondam gallica lingua resonavit.*

Insubres furent en lutte perpétuelle ? Leur opiniâtreté à conserver l'ancien langage pourrait être calculée d'après l'attachement invincible des Milanais d'aujourd'hui pour le dialecte que leur ont transmis leurs ancêtres dont la généalogie ascendante va se rattacher aux Insubres de l'antiquité. Ceux-ci disaient certainement, quant au sens et à l'intention, ce qu'avec un orgueil national héréditaire, leurs descendans actuels répliquent brusquement à tout étranger qui ose vanter devant eux, avec un air de préférence, les mœurs, les usages et la langue de sa nation, pour les leur faire adopter : *Siam Milanez, e vogliam restar Milanez.*

Sur ce point, il est vrai, la ressemblance des Lyonnais avec eux est en défaut ; mais Lyon n'eut jamais, pour la conservation de sa langue primitive, les avantages de dignité et de situation dont Milan a constamment joui. Premièrement, Lyon ne fut jamais qu'une ville secondaire, subordonnée et comme vassale d'une capitale bien dominatrice, et sous les empereurs romains, et sous les rois de la Bourgogne transjurane (1), et sous ceux du royaume d'Arles, et sous les rois francs. Je ne dis rien du règne éphémère des rois bourguignons qui n'y résidèrent que peu de temps ; et si je parlais de la souveraineté régalienne des archevêques de Lyon aux onzième et douzième siècles, ce serait pour faire remarquer que cette époque fut l'une de celles où, par des tumultes belliqueux, les Lyonnais ressemblèrent absolument aux Gaulois de Milan.

---

(1) Voy. ma dissertation sur *Raoul ou Rodolphe, devenu roi de France, l'an* 923 (Paris, 1827), pages 33, 36, 83 et 117.

La ville de ceux-ci eut, au contraire et perpétuellement, l'avantage d'être la capitale, non simplement d'une province, mais d'un état prépondérant, au moins depuis le grand Constantin. Quand cet empereur abandonna l'Italie pour aller résider en Orient, il éleva Milan au niveau de Rome, en y plaçant, sous le titre de vicaire, pour l'Italie septentrionale, un vice-empereur qui avait sur elle la même autorité que devait avoir sur l'Italie méridionale, le vicaire qu'il laissait à Rome. Quand le Milanais tomba successivement sous la domination des rois goths, des ducs ou monarques lombards et de nos Carlovingiens, Milan fut toujours leur vraie capitale, malgré l'importance que quelques-uns d'eux attachèrent à Pavie. Plus tard, c'étaient les patriciens et l'archevêque de Milan qui élisaient les rois d'Italie, et leur conféraient même, avec le titre d'*Auguste*, le droit d'aller se faire couronner empereurs à Rome (1). Je n'ai pas besoin de suivre les siècles postérieurs jusqu'à nos jours, pour montrer que la destinée de Milan n'a pas cessé de vouloir que cette ville fût toujours la capitale d'un état considérable. Qui ne sent dès lors combien la prépondérance que les Milanais avaient en Italie, par cette constante prééminence de leur cité, devait ajouter de force à l'orgueil de ceux qui, fiers de descendre des Insubres, voulaient retenir le plus sûr et le plus précieux titre de leur origine, le langage de leurs ancêtres?

En second lieu, Milan, situé à l'extrémité septentrionale de l'Italie, et comme à l'écart, fut, pour cette raison, moins fréquenté par les étrangers que les villes

---

(1) Voy. pag. 75, 77, 78 et 120 de la dissertation: *Raoul ou Rodolphe devenu roi de France, en 923.*

placées sur la route de Rome, Naples, Florence, et par conséquent moins sujet aux innovations qu'ils introduisaient chez les indigènes par leurs fréquentes communications avec eux. Lyon, au contraire, livré, depuis J. César, à d'innombrables et continuels passages, non-seulement de voyageurs ordinaires, mais même d'empereurs, de rois et de princes avec leurs cours, était entraîné graduellement par la vanité et par le penchant naturel des hommes à l'imitation de ce qui paraît grand et beau, à fondre ses allures dans les manières de ces brillans passagers. La fusion devenait, d'ailleurs, inévitable par la facilité avec laquelle les étrangers obtenaient à Lyon le droit de cité, y formaient des établissemens somptueux ou lucratifs, comme aussi par les nombreuses alliances que les Lyonnais contractaient si volontiers avec des femmes qui n'étaient pas de leur province, et les Lyonnaises avec des étrangers que, par leurs charmes ou par l'attrayant espoir des supplémens de dot, elles fixaient dans cette ville. Il n'en était pas de même à Milan, où, jaloux de conserver le caractère originel, on n'accueillit jamais les étrangers que comme des oiseaux de passage. On y fut toujours plus soigneux qu'ailleurs de n'épouser que des indigènes et d'écarter des emplois de quelque influence sur les mœurs publiques, quiconque n'était pas du pays.

On sait déjà que les Milanais ont toujours été persuadés qu'il est de leur dignité nationale de conserver le dialecte de leurs aïeux. Ils y tiennent même avec tant d'estime que leurs poètes du premier ordre se sont fait un honneur de composer, en ce dialecte, de très-ingénieuses poésies. Il en existe plusieurs recueils imprimés, dont la lecture enchante journellement leurs compa-

triotes (1). Des lexicographes instruits ont jugé qu'il était de leur devoir d'illustrer le patois milanais par de très-sérieux vocabulaires (2). Parmi les mimes qui, dans les rues de Milan, cherchent à vivre de leur role, il n'en est point autour desquels on aime plus à se grouper, que ces hommes simples appelés *Ménéghins*, qui, d'un ton naïf et demi-jovial, disent en patois milanais des chansons ou des historiettes, à la manière des rhapsodes des premiers temps de la Grèce, lorsqu'elle n'avait pour modèles que les Gaulois. Les grands comme le peuple, les savans comme les ignorans, ne peuvent s'empêcher, en passant près du Ménéghin, d'y être fixés ensemble, comme en famille, par je ne sais quel attrait, correspondant sans doute à quelque penchant inné, qui, étant commun à tous, semble être le sentiment confus d'une commune origine.

Les Lyonnais, depuis long-temps, sont loin d'avoir la même estime pour le dialecte national. Jamais il ne fut consacré chez eux par le plus petit vocabulaire ; encore moins y daigna-t-on recueillir en volumes les poésies faites en ce jargon. Peut-être même les poètes lyonnais d'aujourd'hui se dégraderaient aux yeux de

---

(1) Tels sont : *Opere di Carlo Maria Maggi;* les *Donna Perla*, *Meneghin fae capuscin*, *Meneghin a la Senavra* (hôpitaldes fous), et autres, par Jérôme Biraghi ; *Opere di Dominico Balestreri ; Rimm Milanes* de Charle-Antoine Tanzi ; *Poesie Milanesi* de Joseph Parini, etc. etc.

(2) *Varro Milanese de la lengua de Milan ;* Prissian de Milan : *De la Parnonzia milanese* (Milan, 1606 et 1730); *Vocabulario milanese-italiano di Francesco Cherubini*, 2 tom. in-8.° Milan, imprimerie royale, 1814.

leurs concitoyens, s'ils imitaient d'assez bons versificateurs, vraiment patriotes, du temps de ma jeunesse, par qui j'ai vu faire chanter de ces poésies dans le peuple, lors des réjouissances publiques, notamment à l'arrivée de la princesse de Savoie, qui venait épouser le frère puiné du roi, ce prince qui, depuis, a régné sous le nom de Louis XVIII, et à la naissance de cette princesse française que nous vénérons, et comme fille de Louis XVI, et comme dauphine de France.

Il est résulté de cette différence de conduite entre les Lyonnais et les Milanais, en ce qui concerne leur dialecte respectif, que celui des premiers a été de plus en plus repoussé dédaigneusement dans les plus basses classes du peuple, et que tous les Lyonnais qui se piquent de lui paraître supérieurs, s'appliquent à ne parler que la langue de l'académie, et par cela même abjurent, comme une sorte d'ignominie, la langue de leurs aïeux, celle qui dénote la noblesse de leur véritable origine. On ne contestera jamais la vérité de l'axiome du savant Pelloutier, que le jargon ou patois d'un peuple est le monument fondamental de son histoire ancienne vraie, et l'indice infaillible de sa souche généalogique.

Nous devons appliquer à tout jargon ou patois ce qu'un autre savant plus moderne dit en général de la langue de telle ou telle nation « qu'elle est le véritable trait caractéristique qui distingue l'une de l'autre, et que ce trait a l'avantage d'être toujours inaltérable, se conservant à travers la série des siècles (1) : » ce qui s'en-

---

(1) Voy. pag. xviij et xix de la préface du tom. I de l'*Atlas ethnographique du globe*, par M. Adrien Balbi. Paris, 1826.

tend naturellement de la langue primitive d'un peuple, lors même qu'elle a été altérée et presque entièrement changée par celle des peuples conquérans sous la domination desquels il est resté long-temps, ou par des causes semblables à celles qui ont tant dénaturé la langue originelle des Lyonnais. Mais ceux d'aujourd'hui n'en sont pas moins encore la preuve que le trait caractéristique de cette langue primitive est inaltérable; car, malgré le soin que les Lyonnais d'un certain rang mettent à ne parler que l'élégant langage de l'académie, ils laissent toujours remarquer dans leur conversation un accent, des intonations, des incises, un chant, et souvent même quelques mots étrangers qui décèlent leur origine gauloise. En quelque pays que se transportent ces beaux parleurs, tout observateur exercé et d'une oreille délicate reconnaîtra qu'ils sont nés à Lyon.

Or, ces accens, ces intonations, ces finales, même ces mots idiotiques et ce chant sont, quoique moins articulés, ceux-là même de ce bas peuple de Lyon qui ne parle que son patois, mais qui le parle en toute franchise, avec une assurance qu'aucun respect humain ne saurait troubler. Ce sont encore, à l'exception de quelques variantes accidentelles, ceux-là mêmes du dialecte du peuple milanais. Chez l'un et chez l'autre, c'est, outre quantité de locutions semblables, la même cantilène; c'est la même bonhomie d'expression dans la physionomie et dans les gestes; ce sont les mêmes modulations naïves de la voix et les mêmes finales traînantes. Dans l'un et l'autre dialecte, ce sont des phrases courtes, monosyllabiques, au plus bissyllabiques, sautillantes, sobres de verbes et n'en ayant poiut de conjugués : caractères distinctifs de l'antique langue celtique. Ce sont

fréquemment, comme on le sait déjà, les mêmes mots, la plupart inconnus ailleurs que dans le Lyonnais et le Milanais ; ce sont les mêmes syncopes de ceux des langues française et toscane que nos latinisans et grécisans disent ne venir que du latin ou du grec, pour lesquels ils sont si passionnés, avec tant d'orgueil, qu'ils voudraient qu'on oubliât que les Grecs et les Latins avaient pris la racine de ces mots aux Gaulois, tout en les traitant de barbares (1).

Quand les Grecs et les Romains formèrent leur langue respective, ils les composèrent en grande partie de mot empruntés à la langue celtique, en les répétant toutefois et les écrivant suivant la manière variable dont ils en entendaient la prononciation gauloise, très-difficile à saisir (2); en sorte qu'une infinité de mots fran-

---

(1) Les Grecs et les Latins sont convenus qu'ils avaient pris beaucoup de mots à ces barbares. Platon (*in Cratil.*) dit : *Reor equidem multa nomina Græcos à barbaris habuisse.* Denys d'Halicarnasse fait le même aveu pour le compte des Romains : *Romani autem sermone nec prorsùs barbaro, nec absolutè græco utuntur, sed ex utroque mixto accedente in plerisque ad proprietatem linguæ æolicæ* (Antiquit. rom., l. 1, versùs finem). Pompeius Festus, au mot *Barbari* de son Traîté *De verborum significatione*, s'exprime ainsi : *Barbari dicebantur antiquitùs omnes gentes, exceptis Græcis.* Plaute reprochant au poète latin Nævius d'employer trop de mots gaulois, l'appelait *Barbarum.* Voy. encore Varron et le livre *De originibus*, par Isidore, l. IX, c. 1.

(2) « La prononciation des mots gaulois, dit Pomponius Méla (l. 3, *de Situ orbis*), leur mécanisme même étaient si difficiles à saisir par l'oreille (et on ne le pouvait pas au-

çais qui ne paraissent dériver que du grec ou du latin, le sont plus réellement du celtique, beaucoup plus voisin des premiers âges du monde, et nous appartiennent en propre comme héritage de nos pères, les Gaulois (1).

---

trement, puisque les Gaulois eurent pour principe de politique et de religion, de ne point écrire), qu'il devenait impossible aux Grecs et aux Romains de mettre dans leurs écrits un seul de ces mots sans en altérer la forme et même le sens. Leur orthographe varia d'abord, pour cette raison, suivant qu'ils imitaient plus ou moins bien la prononciation gauloise; l'imitation infiniment variée qu'ils en faisaient, fut long-temps la règle équivoque de la première orthographe des Grecs et des Latins. »

(1) Pour me borner à peu d'exemples, je citerai notre mot *fadaise* qui vient bien évidemment du nom *fada*, que les Gaulois donnaient à leurs druidesses, dont le ministère était de prédire l'avenir. Les Romains firent de ce nom celui de *fatidicæ*; mais nous sommes restés plus rapprochés des Gaulois, en traitant de *fadaises* tous les propos qui ressemblent aux prophéties de leurs druidesses. Dans les montagnes du Forez qui séparent cette province de l'Auvergne, près du bourg d'Urfé, est une grotte où des druidesses rendaient leurs oracles et qu'on appelle encore « le creux des *fades*. » Le mot *vin*, prononcé à la gauloise, était *guin*, dont les Romains firent *vinum*. Le P. Pierre Labbé, traitant, en 1664, de la langue des anciens Lyonnais, disait à ceux de son temps : *Legere est apud Julium Cæsarem, Strabonem, Suetonium, Tacitum, Ausonium, Sidonium, scriptores latinos, verba gallica quibus nunc etiam utimur. Ejusmodi sunt, à multis, Soldurus, Leuva, Carra, Bracca, Caracalla, Alause, Tenca, Saumon. Si rationem quæris, hæc in promptu est : nullis temporum et rerum vicissitudinibus ita mutantur linguæ, ut evel-*

On peut en dire autant de quantité de mots de la langue du Dante, de Boccace et de Pétrarque. Ainsi donc, les mots à physionomie française qu'on rencontre dans les dialectes lyonnais et milanais, pouvent y être depuis le temps des Gaulois. A plus forte raison, est-il permis de reporter à la même époque, ces mots qui, dans l'un et l'autre patois, sont tellement durs et choquans pour les puristes italiens et français, qu'avec un orgueilleux mépris ils les renvoient aux Barbares, sans penser que ces Barbares peuvent fort bien être les Gaulois, sans qui les Grecs et les Latins n'eussent pas jeté les fondemens du purisme dont ces élégans discoureurs tirent une si grande vanité.

Il suit de là, ce me semble, que les mots identiques des dialectes lyonnais et milanais qui ne sont pas plus dans la langue française que dans le grec et le latin, comme racines, ne proviennent que d'un même idiome celtique; je le particularise à dessein, puisque, suivant que je l'ai observé, il y avait des différences notables entre les idiomes des diverses légions de l'expédition de Bellovèse. S'il était possible de remonter le torrent des âges jusqu'à cette époque si reculée, en tenant d'une main la généalogie ascendante du dialecte lyonnais, et de l'autre main la généalogie ascendante du dialecte milanais, nous les verrions se rapprocher graduellement

---

lantur radices et corrumpantur origines. (Dissertation XVIII du recueil intitulé : *Dissertationes Petri Labbé, è societate Jesu, de ortu Lugduni, de antiquo situ Lugduni, etc. etc.*, suivies des *Epistolæ historicæ ejusdem autoris, de Lugduno sub Planco, Julio Cæsare et imperatoribus usque ad Lucium Verum. Lugduni*, 1664, in-fol.)

par un accroissement progressif de conformités, et finir par se confondre comme en une source commune dans l'idiome particulier de cette nombreuse et puissante légion qui choisit, pour son établissement, l'Insubrie d'Italie. Le motif de cette préférence fut, selon Tite-Live, que le nom de cette contrée était celui-là même du territoire qu'elle habitait précédemment en deçà des Alpes, et où elle avait certainement laissé des femmes, des enfans et des vieillards. Quoique Tite-Live n'ait pas nommé explicitement cette légion, et qu'il l'ait laissée sous le nom générique d'*Eduens*, parce que son territoire était dans le canton des Eduens, il a cependant fait connaître qu'avant de franchir les monts, elle avait le surnom d'Insubrique : *Quàm, in quo conscenderant, agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus, pago Æduorum, ibi, omen sequentes loci, condidere urbem, Mediolanum appellarunt* (1). Polybe dit formellement que la peuplade gauloise qui occupa l'Insubrie d'Italie, était celle des Insubres : *Insubres tenuere*, nation particulière et la plus grande parmi celles de la Gaule celtique : *gens Celtarum maxima* (2). Strabon la vit conserver la même prépondérance en Italie, n'y ayant pour rivale que la peuplade des Boïens : *Quorum maximæ gentes Boii et Insubri* (3).

---

(1) *Decad.* I, l. v, n.° 34.

(2) L. II.

(3) L. V. Voy. en outre, pour cet auteur et le précédent, pag. 147 et suiv. de *Jo. Danielis Schoepflini, consil. Reg. et Franciæ historiograph. Vindiciæ celticæ.* (*Argentorati*, 1754, in-4.°)

MÉLANGES.

Parmi les péchés de ma jeunesse, je dois compter la publication de la petite pièce suivante qui fut insérée dans un recueil périodique, en 1803, sous le nom supposé d'*Isidore Forlis, de Lyon*. Je faisais parler un buveur.

LA CERTITUDE.

Si mes yeux pourront voir l'aurore
Du jour qui doit luire demain,
C'est là, ma foi, ce que j'ignore;
Mais si demain je vis encore,
Je boirai, c'est un fait certain.

Il est bien possible que la pensée ne fût pas nouvelle; mais, si elle était d'emprunt, j'ignore qui me l'avait fournie: ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a paru assez heureuse à un jeune et aimable humaniste (M. Edouard Servan), pour qu'en 1817, il se soit amusé à mettre mon français en latin. Il a, en effet, donné ce distique dans l'*Hermes romanus*, tom. II, pag. 561 :

LE CERTAIN ET L'INCERTAIN.

An maneat me crastina lux, ego nescio plane;
Hoc scio : si vivam, cras ego vina bibam.

L'anecdote que nous avons insérée dans le tome VI des *Archives du Rhône*, page 461-463, a été reproduite dans un journal (1), par un de nos jeunes avocats, M. D.

(1) Le *Journal du commerce* du 27 mai 1827.

Voici la tournure spirituelle et piquante qu'il a donnée à son récit :

« HISTOIRE DE L'AN 1495.

» Or, il arriva en cette année-là, disent les Archives, de singuliers malheurs à Lyon.

» Voilà qu'une inexplicable frénésie saisit tout-à-coup les jeunes filles, les unes se précipitaient dans les puits, les autres s'étranglaient ou se poignardaient, et la ville était menacée de la dépopulation.

» Et les jeunes gens criaient : Où trouverons-nous des épouses ? et un effrayant silence répondait seul à leurs plaintes.

» Cependant chacun cherchait remède à cette fureur épidémique. Les auteurs véridiques qui rapportent ce fait (Bayle et Jean Brodeau), ne disent point quel fut celui qu'on employa.

» Aucuns pensent qu'on fit comme on avait fait à Milet en pareille occurrence : or, à Milet, le magistrat ordonna que les filles qui se tueraient, seraient exposées nues aux regards du peuple. Alors les places publiques offrirent un spectacle pitoyable : quand la faux meurtrière a passé sur le gazon émaillé, les fleurs fanées et mourantes jonchent la terre. Ainsi les vierges milésiennes, moissonnées par leur propre fureur, couvraient le pavé de leurs corps flétris et sanglans, et exposaient sans voile (ô douleur !) à l'odieuse avidité du regard, des appas qui n'avaient encore souffert ni l'œil, ni la bouche d'un amant, et que la mort venait de glacer ; et ce spectacle épouvanta celles qui restaient, et la pudeur fit ce que nul autre moyen n'avait pu faire.

» Ainsi, pour revenir à l'événement tout pareil arrivé

à Lyon, un homme appelé Jacques Ferrand, Agénois, a publié un ouvrage intitulé : *De la maladie d'amour, ou melancholie erotique, discours curieux qui enseigne à cognoistre l'essence, les causes, les signes et les remedes de ce mal fantastique.*

» Or, dans ce discours, l'auteur avance que la maladie des Milésiennes n'était autre chose que celle qui sert de sujet à son livre ; et il ajoute, pag. 78 : « J'ose » encores faire le mesme jugement des femmes de Lyon, » qui se précipitoient dans les puits, croyans trouver re» mede à leur feu ; comme durant la grande peste d'A» thenes, les malades, pour trouver soulagement à leur » fievre ardente, se precipitoient avec desespoir dans » les fleuves ou cloaques, au rapport de Thucydide et » de Lucrece. »

» Et voilà la conclusion à tirer de ces faits :

» Les lumières se sont avancées avec le siècle, et elles ont couvert le monde, et l'ignorance a disparu ; et les jeunes filles ont appris comment on guérissait du mal d'amour.

» Et depuis ce temps-là, le mal d'amour n'a plus tué personne, ni à Milet, ni à Lyon, ni ailleurs. Et nos jeunes Lyonnaises ne se sont plus étranglées, ne se sont plus poignardées ; et ce n'est plus dans les puits qu'elles sont allées éteindre le feu d'amour.

» Honneur aux progrès des lumières ! il a appris à nos jeunes Lyonnaises comment on guérit du mal d'amour. »

ADDITION A LA NOTICE SUR JULIENNE MORELLE OU MORELLA, tom. V, pag. 353, et tom. VII, pag. 186 et suiv.

Le P. Ménestrier, dans des notes manuscrites contenant des extraits historiques et chronologiques sur Lyon, cite un passage tiré du § IX de l'ouvrage du docteur Gutierre, marquis de Careaga, intitulé, *la Poesia defendida y definida, y Montalvan alabado*, où il est question de Julienne Morelle. Il paraîtrait, d'après ce passage, que ce ne fut point à Lyon, comme le dit le docteur Calvet, mais en Espagne et en présence de la reine Marguerite d'Autriche, qu'elle soutint, à l'âge de douze ans, des thèses publiques de philosophie, à moins qu'elle n'ait renouvelé ce spectacle en faveur des Lyonnais. Le docteur Gutierre ajoute que, peu de temps après ces exercices, elle vint à Lyon où elle fréquentait les écoles en habit de capucine, et qu'elle y cultivait les sciences, les arts et particulièrement la musique. Un autre auteur qui a écrit en latin et que le P. Ménestrier ne nomme pas, donne à-peu-près les mêmes détails, et nous apprend de plus que Julienne dédia à la reine d'Espagne et fit imprimer les thèses dont nous venons de parler.

ADDITION A LA NOTICE SUR L'ABBÉ DE FARAMANT, insérée dans ce volume, page 34 et suiv.

L'abbé de Faramant, à une époque où la bulle *Unigenitus* et les divisions théologiques et même politiques auxquelles elle donnait lieu, agitaient tous les esprits, sut conserver une grande modération. Cette vertu faisait le fonds de son caractère. Il en donna une

preuve dans une circonstance dont on trouve le récit dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 20 février 1748. Les missionnaires de St-Joseph à Lyon étaient restés privés pendant dix-sept ans des pouvoirs de prêcher et de confesser. Ils voulurent rentrer en grâce et firent agir auprès du cardinal de Tencin. Leur demande éprouva de grandes difficultés dans le conseil de l'archevêque, surtout de la part de M. La Martinière, chanoine de St-Nizier, et de M. La Forest, custode de Sainte-Croix ; mais elle fut fortement appuyée par MM. les comtes et par l'abbé de Faramant, en sa qualité d'official ; et d'ailleurs, l'archevêque avait pris son parti. Le rétablissement des missionnaires de St-Joseph fut donc arrêté, et il ne fut plus question que des conditions : elles furent traitées secrètement et à plusieurs reprises, et se réduisirent enfin à une déclaration que ces MM. *signeraient* (comme on en convint) *en toute sincérité*. La pièce fut retouchée et même signée jusqu'à trois fois, avant que le conseil la trouvât suffisante. M. La Forest prétendait toujours qu'il y manquait quelque chose, sans spécifier ce qu'il entendait par-là. L'abbé de Faramant, *indigné de cet excès de délicatesse sulpicienne*, répliqua : « Oui, Monsieur, il manque en effet » une chose à cette déclaration, c'est que MM. de St-» Joseph viendront la prononcer en chemise et la corde » au col, à la porte de la cathédrale. » Cette raillerie déconcerta le censeur indiscret. Au moyen de la signature qu'on exigeait, les pouvoirs furent expédiés aux missionnaires.

Quoique l'abbé de Faramant eût cessé de paraître aux assemblées de l'académie de Lyon dès 1746, ce ne fut que l'une des années suivantes qu'il quitta cette ville.

L'archevêque de Paris, Élie de Beaumont, l'attira auprès de lui comme l'un des meilleurs officiaux du royaume, le fit vice-gérant de son officialité et grand-vicaire, le logea, lui donna la table et lui transmit son abbaye de Notre-Dame-des-Vertus, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne; mais sa faveur ne fut pas de longue durée: il ne partageait point les opinions du prélat qui voulut se débarrasser de lui et chargea M. Terrasson de l'engager à renoncer à la place de grand-vicaire. M. Terrasson eut la délicatesse de ne pas accepter cette commission; mais l'abbé de Faramant qui fut instruit, par une autre voie, des dispositions de l'archevêque à son égard, ne balança pas à faire ce qu'il désirait et lui renvoya ses lettres de grand-vicaire, avec un remercîment où l'on assure qu'il n'y avait pas moins de fermeté et de sincérité que de politesse. C'est encore dans les *Nouvelles ecclésiastiques* que j'ai puisé le fonds de ces détails. Voyez la feuille du 4 septembre 1755.

Le célèbre abbé Barthélemy parle ainsi de son passage à Lyon dans la première de ses *Lettres au comte de Caylus*, *écrites pendant son voyage d'Italie*, datée *sur le Rhône*, *ce* 19 *août* 1755:

« Lyon est plein d'antiquités, et on en découvre tous les jours. Nous avons vu le Taurobole conservé à l'hôtel de ville (1), de même que la harangue de l'empereur

(1) Il est actuellement au palais des arts, ou de St-Pierre. C'est un des monumens les plus précieux que nous ayons, et il en peu qui soient aussi connus dans le monde lit-

Claude, dont il ne reste plus qu'une partie tracée, non sur deux tables de cuivre, comme l'a dit Spon (1), mais sur une seule qui avait été cassée en deux. Ce monument est d'autant plus précieux, qu'il fixe nos idées sur la manière dont Tacite composait les harangues insérées dans ses ouvrages. Il rapporte celle de Claude (2), d'une manière bien différente que la table de cuivre. Il paraît qu'il s'était contenté d'en prendre l'esprit et de la traduire dans son style (3).

« J'ai vu le P. Béraud; nous avons parlé de vous, et il m'a montré ses cabinets, un bas-relief représentant Socrate, qui nous a paru fort bien, de petites agraffes de cuivre d'un très-bon goût, et quelques bonnes médailles. Je n'ai pu voir le cabinet des médailles de l'hôtel de ville; celui qui en a la garde était à la campagne. Le jour de notre arrivée, on avait trouvé une inscription sépulcrale dans un couvent de religieuses; j'en ai une copie que je vous enverrai, si vous en êtes curieux; mais mais elle ne dit pas grand'chose. Je compte avoir l'ori-

---

téraire. Il a été le sujet d'une foule de dissertations, dues à des savans du premier ordre, tels que le P. Hardouin, M. de Boze, etc., etc. Voy. Colonia, *Histoire littér. et antiq. de Lyon*, pag. 181 et suiv.

(1) *Recherche des antiquités et curiosités de Lyon*, pag. 169. Voy. aussi Colonia, dans l'ouvrage ci-dessus cité, pag. 134.

(2) *Annal.* XI, 24.

(3) Tacite n'a presque rien conservé du discours de Claude pour le fonds des idées, et rien du tout quant aux expressions et au style. Dureau de Lamalle loue Tacite d'en avoir agi ainsi: « Son discours, dit-il, est fort beau, et celui de Claude était fort ennuyeux. »

ginal. M. le cardinal (1), chez qui nous avons dîné, m'a promis de la demander et de la garder jusqu'à notre retour. Son Éminence nous a comblés de mille marques de bonté; nous en avons reçu aussi de quantité de personnes, et elles se seraient multipliées, si nous avions resté plus long-temps à Lyon. Chemin faisant, j'ai acquis quelques bonnes médailles; je n'ai encore rien trouvé pour vous, mais soyez bien persuadé que je ne vous oublierai pas. »

Ce passage peut paraître intéressant aux Lyonnais qui cultivent l'archéologie. Nous avons dit où se trouve actuellement le Taurobole. La harangue de l'empereur Claude est aussi au palais des arts. Quant au bas-relief représentant Socrate, qui avait paru *fort bien* à l'abbé Barthélemy, c'est sans doute le même que la ville de Lyon possède encore également dans le même palais, et qui est un des restes si peu nombreux de l'ancienne collection d'antiquités, rassemblée, avant la révolution, dans un cabinet dépendant de la bibliothèque du collége de la Trinité.

Un de nos correspondans, qui ne s'est pas nommé, nous a transmis quelques réflexions intéressantes sur cet objet d'art, et sur un portrait de Lollia Paulina qui appartient semblablement à notre musée. Comme la lettre où elles sont contenues roule tout entière sur cet établissement, et que l'occasion se présente d'elle-même d'en publier une partie assez curieuse, nous en donnerons l'extrait suivant qui, nous l'espérons, ne sera pas trouvé déplacé dans ce recueil.

---

(1) M. de Tencin.

L'anonyme parcourant les portiques de la cour du palais des arts où l'on a mis les inscriptions, les urnes funéraires et quelques morceaux de sculpture antique, se plaint de ce qu'on n'a pas disposé ces objets dans un ordre méthodique; il exprime aussi ses regrets de ce qu'il n'existe pas une notice détaillée qui fasse connaître tout ce qui regarde chacun d'eux : « Par exemple, dit-il, qui ne désirerait savoir l'origine du précieux médaillon de Lollia Paulina? Si ce morceau provient des fouilles locales, il doit se rattacher au célèbre voyage de Caligula : ce fut à Lyon que cet empereur commença son troisième consulat, l'an de Rome 793, de Jésus-Christ 40. Le mariage et la faveur passagère de Lollia se rapporteraient donc à cette date; et ce rapprochement n'est pas inutile à établir, puisque ni Suétone ni Tacite n'en marquent la date précise.

« Je ne sais pas non plus, pourquoi ce médaillon se trouve relégué dans une espèce de vestibule qu'on traverse ordinairement sans trop d'attention. Lollia tient assez de place dans l'histoire pour qu'on la traite plus décemment. Caligula s'éprit d'amour pour elle sans l'avoir jamais vue, parce qu'il entendait dire que sa grand'mère avait été fort belle; et, sans autre garantie, il la fit venir auprès de lui et l'épousa (1); mais il s'en dégoûta aussi promptement; et, par un singulier caprice, il la condamna, en la répudiant, à un veuvage perpétuel. Claude songea, un instant, à l'épouser, quoiqu'il eût juré aux prétoriens qu'il ne se marierait plus,

---

(1) C'est peut-être elle qu'il embrassait en proférant ces douces paroles : « La belle tête qu'il ne tiendrait qu'à » moi de couper! » Suétone, *in Calig*. c. 33.

puisqu'il ne pouvait pas trouver une honnête femme dans tout l'empire (1). Après le traitement qu'elle avait reçu de Caligula, en expiation d'un règne de quelques jours, Lollia ne devait pas être pressée de redevenir impératrice. Si nous en croyons Pline le naturaliste (2), elle surpassait toutes les dames romaines par la richesse de sa toilette et les profusions scandaleuses de son luxe (3), elle se couvrait de pierreries pour une valeur de sept millions quatre-vingt-deux mille francs (4), et cela, non pas aux grands jours de fête, mais pour se montrer dans des sociétés familières et à des soirées *sans façon*. Aussi l'artiste n'a pas oublié la parure caractéristique de son modèle : on distingue dans les cheveux de Lollia plusieurs rangs de perles et de pierres précieuses. La bandelette qui descend de la coiffure en forme de mentonnière, en est également enrichie. Pour ce qui est du travail, le style de ce médaillon m'a paru d'une correction sévère. Le dessin en est pur, et l'ensemble des traits rappelle le type grec. La forme des lettres de l'exergue est celle des plus anciennes inscriptions.

---

(1) Le projet qu'avait eu Claude de l'épouser, fut fatal à Lollia. Agrippine la fit mourir, et se fit apporter sa tête, dont elle ouvrit la bouche de sa propre main, pour vérifier si c'était bien elle, à certaines marques particulières qu'elle avait aux dents. Dion, l. 58.

(2) *Hist. nat.* IX, 35.

(3) Sa richesse ne lui venait point de Caligula; elle était le fruit des horribles concussions de son aïeul, M. Lollius, en Germanie, où il avait accompagné le petit-fils d'Auguste, Caïus, fils d'Agrippa. Pline, *loc. cit.*

(4) Quarante millions de sesterces.

« D'une femme coquette et somptueuse au plus moral, au plus grave des philosophes, à Socrate enfin, le passage vous semblera bien brusque : la transition est pourtant très-naturelle ; car je m'étonnais tout-à-l'heure qu'on fît subir à Lollia une sorte de quarantaine dans le vestibule, et je réclame à présent pour Socrate qu'on en a beaucoup trop éloigné. Ce n'est que par hasard que j'ai découvert au fond de la première galerie, dans un passage obscur et sous la voûte d'un escalier, le médaillon de marbre qui représente le maître de Platon. Depuis que votre musée attire les étrangers, je suis peut-être le seul qui ait poussé la curiosité, ou plutôt l'indiscrétion, jusqu'à m'introduire dans le souterrain qui sert de temple à votre Socrate. Ce médaillon, moins grand que celui de Lollia, mais d'une exécution très-soignée et d'un tout autre faire, n'est peut-être pas aussi authentique ni aussi ancien. L'absence de toute notice m'empêche de prononcer à cet égard, mais il ne mérite certainement pas cette indifférence. Je n'oserais supposer qu'on se fût mépris aux traits grotesques et ignobles du philosophe ; car la tête de Socrate, tout éloignée qu'elle est du beau idéal et de la perfection systématique des modèles grecs, ou peut-être même à cause de cette dissonnance, a acquis une vulgarité classique. Au reste, ce ne serait pas la première fois qu'on aurait condamné Socrate sur sa physionomie. Vous savez que le Lavater de son temps le prit sans hésiter pour un frippon (1) : ce qui prouve que la science des Malpighi

---

(1) *Stupidum esse Socratem dixit, et bardum.... ; addidit etiam, mulierosum.* Cicéron, *de Fato*, c. 5, et *Tuscul.*

et des Gall était tout juste aussi avancée alors qu'elle l'est aujourd'hui. On raconte une anecdote pareille sur M. de Malesherbes (1), qui eût ressemblé assez bien à Socrate, quand même il ne serait pas mort comme lui.... »

Una nox interfuit inter urbem maximam et nullam. Il se pourrait bien que ce trait de Sénèque, dans sa fameuse lettre sur l'incendie de Lyon, ne fût qu'une exagération poétique, une figure de rhétorique, pour exprimer la promptitude avec laquelle le feu consuma la ville, et qu'il ne fallût pas plus prendre cette phrase à la lettre que l'inscription mise autrefois sur le tombeau de Sardanapale (1), et où il était dit que ce prince avait bâti les villes d'Anchiale et de Tarse *en un jour* :

Sardanapalus Anacyndaraxis filius
Anchialem ædificavit et Tarsum
Una die, sed nunc obiit. Tu vero,
Hospes, ede, bibe, lude. Quippe cætera
Humana non sunt facienda hujus.

Quæst. IV, c. 37. Ce physionomiste s'appelait Zopyre. Cicéron ajoute dans le premier des deux endroits que nous venons de citer, que l'imputation de *mulierosus*, faite à Socrate, fit rire Alcibiade aux éclats.

(2) Il payait, comme Philopémen, l'intérêt de sa mauvaise mine.

(1) Près d'Anchiale, en Cilicie, au rapport d'Arrien, *Hist. d'Alexandre*, II, 5. Voyez aussi Strabon, *Geograph.* XIV; Etienne de Byzance, v°. *Anchiale;* Athénée, XII, etc.

INSCRIPTIONS MODERNES A LYON.

On nous a communiqué un recueil manuscrit, fait par un amateur, des inscriptions modernes qu'on lisait naguère ou qu'on lit encore en divers endroits de la ville de Lyon ou de ses environs. Nous en avons extrait celles qui suivent, et nous y avons ajouté quelques notes.

I. Sur la porte de la bibliothèque d'un de nos monastères (le manuscrit ne dit pas lequel), avant la révolution :

Hîc vivunt mortui superstites sibi;
Hîc tacent et adsunt;
Hîc loquuntur et absunt.

Sénèque ou Pline le jeune ne se serait pas exprimé autrement. C'est dans ce goût d'antithèses et de pointes, si éloigné de la noble simplicité des beaux siècles, qu'écrivait le P. Pierre l'Abbé que nous avons cité dans un autre article. Ses *Elogia sacra*, *theologica*, *historica*, etc., sont, d'un bout à l'autre, composés dans ce style, et nous ne serions point étonné d'apprendre que ce fût lui qui eût rédigé l'inscription que nous venons de transcrire. En tout cas, il ne l'aurait pas désavouée.

II. Dans le jardin qui dépendait du couvent des cordéliers de S. Bonaventure :

	concupiscere		*vides*
Noli	*credere*	*omnia quæ*	*audis*
	dicere		*scis*
	facere		*potes.*

Nous avons donné ailleurs (1) cette inscription qui

---

(1) Tom. I, pag. 476.

est dans le genre de celles qu'on appelle *rapportées* ; mais nous ignorions alors l'endroit où elle était placée. Golnitz la cite dans son *Vlysses Belgico-Gallicus*, édit. de 1631, pag. 348, et édit. de 1655, pag. 313.

III. Sur la petite maison, avec jardin, que possédait l'abbé Rozier dans la rue Neyret :

> .... *Laudato ingentia rura*,
> *Exiguum colito* (1).....

IV. Sur le magasin de draperies de feu Andrieux-Poulet :

> *Sic vos, nos vobis, vellera fertis, oves* (2).

V. Sur l'enseigne d'un herboriste, à la côte des Carmélites, n.° 31 :

Adjuvante Deo, simpliciis fiduciaque medico sanescebunt ægroti.

Il y a, comme on le voit, en ce peu de mots au moins deux barbarismes et un solécisme ; et il est dès lors certain que, s'il existait à Lyon une place de *contrôleur des inscriptions*, comme le Caritidès de Molière (3) voulait qu'on en créât une pour lui à Paris, on ne laisserait pas subsister, un instant, une pareille enseigne.

VI. Sur la porte d'un pharmacien, rue Port-Charlet, le serpent d'Épidaure avec cette devise :

> *Morbos sanat, sanos juvat.*

---

(1) Virgile, *Georgic.* II, 412-413.
(2) Le même, *Epigramm. in Bathyll.*
(3) *Les Fâcheux*, act. III, sc. 2.

VII. Sur la porte d'un médecin, aux Broteaux :

Ars longa, vita brevis.

Ce mot est d'Hippocrate et figure à la tête de ses *Aphorismes*. Un plaisant l'a traduit ainsi :

La longueur de ton art abrége notre vie.

VIII. Sur plusieurs petites maisons de campagne, aux environs de Lyon :

Parvula, sed grata (1).

IX. Sur le mur d'un clos, à la Croix-Rousse :

Nunc tandem septi maturis fructibus utar.

Le propriétaire, mal défendu d'abord par une haie contre les voleurs qui enlevaient ses fruits, même avant leur maturité, a voulu exprimer dans ce vers l'avantage qu'il trouvait à avoir entouré d'un mur son petit héritage.

X. Sur la porte d'une maison de campagne, au chemin des Étroits, sur le bord de la Saône :

Hîc gelidi fontes, hîc mollia prata, Lycori,
Hîc nemus, hîc ipso tecum consumerer ævo (2).

---

(1) Cette inscription n'est pas sans rapport avec ce distique latin que l'Arioste avait fait graver sur l'entrée de sa maison à Ferrare :

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo sed tamen ære domus.

(2) Virgile, *Eclog.* X, 42. Nous ignorons si l'intérieur du domaine répond à l'idée qu'en donnent ces vers délicieux.

XI. Au-dessus de l'entrée d'un atelier de maréchal ferrant, à Oullins :

Vulcanus ardens urit officinas (1).

XII. Sur une fontaine, à la Claire, maison de campagne au Plan de Vaise :

Hanc ornans clara Claram clarissimus unda,
Cuncta facit Clarus quo sua clara forent (2).

Cette maison avait sans doute été construite par un personnage nommé *Clair*. Le portail était aussi décoré de ces mots :

Ubique clara.

XIII. La Duchère, bâtie ou reconstruite, au commencement du dix-septième, par François Clapisson, avocat du roi au siége présidial de Lyon, offrait une foule d'inscriptions qui vraisemblablement ne subsistent plus. Golnitz en rapporte un grand nombre. Nous ne transcrirons que les suivantes :

---

(1) Horace, *Od.* I, 4, 8.

(2) Dans l'épitaphe de S. Bernard, on a pareillement joué sur le mot Clairvaux (*clara vallis*) et sur *clarus* :

Claræ sunt valles, sed claris vallibus abbas
Clarior his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus avis, clarus meritis et clarus honore,
Clarus et ingenio, relligione magis.
Mors est clara, cinis clarus, clarumque sepulcrum,
Clarior exultat spiritus ante Deum.

Au-dessous d'un portrait d'Henri IV :

Si du sculpteur l'art et science
Pouvoient, par un semblable traict,
Graver sa valeur et clémence,
L'ouvrage seroit tout parfaict.

C'est une traduction du distique de Martial (1), qui était aussi gravé, dans un autre endroit de la même maison, sous le buste de Bellarmin :

Ars utinam mores animumque effingere posset !
Pulchrior in terris nulla tabella foret.

Au-dessus de la porte d'une terrasse :

Tant de peine pour amasser,
Et puis mourir et tout laisser.

C'est encore la traduction d'un passage du même poète (2) :

Rape, congere, aufer, posside : relinquendum est.

Au-dessous d'un tableau représentant la Justice et la Paix :

Vivitur hic tuto divis custodibus istis.

Sur la voûte de la chapelle, une représentation du mystère de la Trinité, avec ces deux vers :

Tres unum, Deus est unus, tribus una potestas :
Hac casti maneant in relligione nepotes (3).

(1) X, 32.
(2) VIII, 44, 9.
(3) Ce second vers est pris de Virgile, *Æneid.* III, 409.

Sur le mur d'une salle d'arbres, des épées nues avec ce distique :

Cum tribus infelix serviret Roma tyrannis,
Hæc rerum facies, quam modo cernis, erat.

XIV. Il n'est presque pas une de nos maisons de campagne qui n'ait sa montre solaire. Le cadran en est ordinairement tracé par un nommé Arquillière, de St-Didier, qui n'oublie jamais d'y mettre son nom (1). La plupart ont des inscriptions qui sans doute ont été fournies par les propriétaires et dont quelques-unes sont fort heureuses. Nous avons retenu celles qu'on va lire :

L'heure, ami, qui t'amène, est pour moi la meilleure (2),

.... *Fugit irreparabile tempus* (3).

---

(1) Une de ces inscriptions est conçue en ces termes ; *L'an 9, Arquillière de St-Didier fecit.* Remarquons en passant qu'elle rappelle celle que nous lûmes, en septembre 1825, sur le fer du pied droit de devant du cheval de bronze de M. Lemot, destiné à la place Bellecour : *Lemot de Lyon fecit.* La statue dont il s'agit, était encore à Paris, dans l'atelier du célèbre sculpteur. Aujourd'hui qu'elle est sur son piédestal, elle y est trop élevée pour que la vue puisse saisir les caractères de cette singulière légende, à laquelle les journaux du temps donnèrent une certaine célébrité par le soin qu'ils prirent de copier, les uns après les autres, dans les *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 397, l'article où nous l'avions signalée.

(2) Cette inscription fut faite par feu M. C. Pericaud, pour le cadran solaire d'une maison de campagne située à Ecully et qui appartenait à sa mère.

(3) Virgile, *Georgic.* III, 284.

.... *Amicis quælibet hora.*

Dies mei sicut umbra declinaverunt (1).

Vive memor lethi. Fugit hora : hoc quod loquor, inde est (2).

Una erit ultima (3).

Il en faudra commencer une
Que nous ne verrons pas finir (4).

Nulla fluat cujus non meminisse velis (5).

...... *In lucro, quæ datur hora, mihi est* (6).

.... *Nobis pereunt et imputantur* (7).

.... *Fugit, uti propera.*

---

(1) *Psalm.* CI, 12.

(2) Perse, *Sat.* V, 153. On a souvent admiré la rapidité imitative des cinq derniers mots. Il en a fallu un plus grand nombre à Boileau pour rendre la même idée, lorsqu'il a dit :

Le moment où je parle est déjà loin de moi ;

mais il a compensé ce désavantage, avec beaucoup de bonheur, par la brièveté des syllabes qu'il a employées.

(3) Le cadran solaire de la maison de Mad. de Sévigné, aux Rochers, porte encore aujourd'hui une inscription qui a du rapport avec celle-ci, et qui consiste en ces deux mots : *Unam time.*

(4) Fin d'une jolie petite pièce sur le premier jour de l'an. L'auteur dont nous avons oublié le nom, y parle de l'année ; mais la pensée s'applique également bien aux heures.

(5) Prise de Martial, X, 23, 6, avec un léger changement. Le texte de cet auteur est ainsi conçu :

Nulla fuit *cujus non meminisse* velit.

(6) Ovid. *Trist.* I, III, 68.

(7) Martial, V, 21.

Bona nemini hora est, ut non alicui sit mala (1).

.... *Facies non omnibus una,*
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Cette dernière inscription, tirée d'Ovide (2), est une application ingénieuse et philosophique de ce que le poète dit des cinquante Néréides, filles de Doris, représentées par Vulcain dans le palais du Soleil; application qui, d'ailleurs, se fait si bien d'elle-même, que dernièrement un journaliste (3) citait de bonne foi le passage dont il s'agit, comme se référant dans l'original aux Heures personnifiées.

ÉPIGRAMME

IMITÉE DU LATIN DE GILLES MÉNAGE.

Oui, Licidas est un menteur:
Soir et matin il nous répètè
Que tu n'es pas du tout poète....
Tu ne l'es que trop, par malheur.

B.

« Les comtes de Caylus et de Maurepas ayant entrepris un voyage dans le midi de la France, voulurent voir, en passant à Lyon, la belle bibliothèque des jésuites

---

(1) Publius Syrus.
(2) *Metam.* II, 13-14.
(3) *Journal des Débats* du 5 janvier 1828.

et leur cabinet d'antiquités : c'était le P. Béraud qui avait alors la direction de celui-ci. Tout fut ouvert, comme on l'imagine aisément, à des voyageurs de cette importance. Parmi les monumens que le P. Béraud leur présenta, il leur fit remarquer une belle épée antique de la plus heureuse conservation. Le comte de Caylus l'examina attentivement. Les deux voyageurs partirent. Quelque temps après, le comte de Caylus avança, dans un de ses ouvrages, qu'il avait vu deux épées antiques chez les jésuites de Lyon. Le P. Béraud craignit, pour quelque raison, d'être compromis par une assertion aussi décisive ; il crut devoir avertir le comte, par une lettre, de l'erreur qui s'était glissée dans son écrit : celui-ci répondit ces mots, sans perdre un moment : « Le diable m'emporte, mon révérend Père, si je n'ai » cru que vous aviez deux épées antiques. Voilà ce que » c'est que d'écrire de mémoire ! Je suis, etc. » Calvet tenait cette anecdote du P. Béraud ; elle donne l'idée du ton militaire que le comte de Caylus avait coutume de mettre partout. » (*Le Conservateur Marseillais*, par M. Jauffret, année 1828, n.° 3.)

Je ne sais quelle foi ajouter à une anecdote rapportée par Jacques-Paul Gundling, écrivain protestant, dans son livre allemand, intitulé : *Vies du roi Conrad IV et du roi Guillaume*, Berlin, 1719, in-8.° Suivant cet auteur, le Pape Innocent IV (1), étant sur le point de

(1) Ce Pape, nommé auparavant *Sinibaldo*, de la maison de Fiesque, des comtes de Lavagne en Italie, avait été dans sa jeunesse chanoine de l'église de Lyon.

quitter Lyon (1), soit pour se mettre à portée de résister à Conrad qu'il n'avait pu par ses intrigues empêcher de monter sur le trône, soit dans la crainte que la cour de France ne se lassât de son trop long séjour en cette ville, chargea le cardinal Hugues (2) de faire ses adieux

(1) Obligé d'abandonner l'Italie à cause de ses démêlés avec la cour d'Allemagne, et n'ayant pu obtenir du roi de France, S. Louis, un asile dans ses états, Innocent IV se réfugia à Lyon, gouverné alors par son archevêque, et il y resta six ou sept ans, logé dans le cloître de St. Just. Durant cet espace de temps et en l'an 1245, il tint le premier concile général célébré en cette ville, où fut prononcée la déposition de l'empereur Frédéric II, prédécesseur de Conrad; il acheva la construction du pont du Rhône, bâti en grande partie avec le prix des indulgences qu'il avait accordées pour cet objet, consacra de sa main le maître autel de l'église de St. Jean, etc.

(2) C'est Hugues de St. Cher, nommé ainsi du lieu de sa naissance près de Vienne en Dauphiné, et célèbre par une *Concordance de la Bible* et par d'autres ouvrages qui ont été recueillis en 8 vol. in-fol. L'église de Lyon, à la mort d'Aimeric de Rives, le demanda pour archevêque; mais Innocent IV, désirant l'avoir au sacré collége à cause de son éminente doctrine, le fit cardinal du titre de Ste. Sabine et ne tarda pas à l'envoyer légat en Allemagne. Hugues mourut en 1263 à Orviette (et non à *Civita-Vecchia*, comme le dit par erreur Poullin de Lumina, *Hist. ecclés. de Lyon*, pag. 260). Son corps fut retrouvé sain et entier, quelques années après sa mort, et transféré à Lyon, où il fut enseveli, en grande cérémonie, dans le chœur de l'église des frères prêcheurs, à l'ordre desquels il avait appartenu. Il est le premier de cet ordre qui ait été honoré de la pourpre romaine.

aux habitans et de les remercier de leur accueil. Le cardinal s'acquitta de cette mission, et il n'aurait pas manqué de satisfaire les Lyonnais, sans un mot qui, dans le fond, n'était pas plus honorable pour la cour de Rome que pour eux : car, après leur avoir dit que, « lorsque le Pape était arrivé à Lyon, il n'y avait que » trois femmes publiques, et qu'à son départ, il n'y en » avait qu'une, » il ajouta, en s'expliquant, que « cette « une était toutes les femmes de Lyon ensemble. » Si ce mot peint les mœurs du treizième siècle, n'est-ce pas le cas de répéter avec le Sage : « Ne dites pas.... que les pre- » miers temps ont été meilleurs que ceux d'aujourd'hui ? » *Ne dicas.... quod priora tempora meliora fuere quam nunc sunt.* Ecclesiast. VII, 11.

Il y a environ trois ans que nous insérâmes dans les *Archives du Rhône*, tom. I, pag. 357 et suiv., une pièce de vers remarquable, en plusieurs endroits, par la grâce et la naïveté de l'expression, et contenant des détails intéressans pour l'histoire de notre ville. L'auteur, Bonaventure des Perriers, y décrivait une ancienne fête de l'île Barbe, à laquelle il avait assisté en 1539. Parmi les notes dont nous accompagnâmes ce petit poëme, il en était une relative au mot *Hymnides*, employé dans la strophe suivante :

Hamadryades,
Dryades,
Vous leurs ioyeux oyseletz :
Hymnides
Et Nereides,
Inventez chants nouveletz.

Nous dîmes dans la note dont il est question que les nymphes appelées *Hymnides* par des Périers nous étaient tout à fait inconnues, et qu'il n'en était fait mention dans aucun des livres de mythologie que nous avions pu consulter. Nous ajoutâmes que le nom qui se rapprochait le plus de celui dont le poète avait fait usage, était celui des *Limniades*, nymphes des lacs et des étangs. M. Amanton dont cette note fixa un instant les regards, ne tarda pas à nous faire part d'une conjecture qu'elle lui avait suggérée (1) : ayant vu dans les auteurs mythologiques, parmi les nombreux surnoms que les anciens donnaient à Diane, figurer celui d'*Hymnia*, il pensa que quelques-unes des nymphes qui suivaient ordinairement cette déesse, avaient pu prendre de là la dénomination d'*Hymnides*. Pour confirmer pleinement cette conjecture, il aurait fallu trouver ce nom dans quelque écrivain de l'antiquité; et c'est à quoi M. Amanton ne put parvenir. De nouvelles recherches que, de notre côté, nous avons faites sur ce point, ont été pareillement sans résultat ; mais nous avons rencontré par hasard le mot dont il s'agit, dans un auteur contemporain de des Périers, dans Rabelais, qui a placé à la suite du *Prologe* de son livre II un dizain où se lisent ces deux vers :

En presence des Oreades,
Des *Hymnides* et des Dryades.

Nous nous sommes hâté, comme on le devine aisément, de consulter sur cet endroit les commentateurs du non

(1) Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 120-122, ou *Lettres lyonnaises*, pag. 43-45.

moins savant que joyeux curé de Meudon. Voici d'abord la note de le Duchat : « Au lieu d'*Hymnides*, terme » corrompu, le poète devait dire *Limnides* ou *Limniades*, » de λίμνη, *stagnum*, les nymphes des étangs ou des » lacs ; ou *Limonides* ou *Limoniades*, de λειμών, *pra-* » *tum*, les nymphes des prés et des fleurs. » Voici maintenant ce que dit à son tour M. Eloi Johanneau : « Un interprète confondant *Hymnides* avec *Limnades*, » dit que les *Himnides* étaient des chanteurs ou chan- » teuses d'hymnes ; mais il est *évident* qu'il faut lire ici » *Limnides*, soit que l'auteur du dizain se soit trompé, » soit que ce soit l'imprimeur. » Il suivrait de ces remarques qu'il y a faute, soit dans Rabelais, soit dans des Périers, et que tous deux ont dû dire *Limnides*. On voit que cette opinion rentre dans la nôtre, et que nous nous sommes rencontré avec les deux savans que nous venons de citer, mais que seulement, attendu la modestie qui nous convient, nous ne nous sommes pas exprimé d'un ton aussi résolu et aussi tranchant, nous étant contenté de faire observer le rapport qui existe le mot d'*Hymnides* et le nom que les anciens donnaient aux nymphes des étangs, et ayant laissé au lecteur le soin de conclure de la ressemblance de ces deux mots qu'il ne serait point impossible que l'un des deux eût été mis pour l'autre. Notre réserve était aussi commandée par un autre motif : c'est qu'on trouve bien dans les mythographes le nom de *Limniades* employé pour désigner les nymphes dont il s'agit, mais que nulle part que nous sachions, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, elles ne sont appelées *Limnides*. La difficulté n'est donc pas entièrement vidée, ou du moins la décision n'est appuyée que sur la probabilité et la vraisemblance, et nullement sur des raisons péremptoires.

Imitation d'une épigramme latine d'Etienne Dolet, citée par le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, pag. 606.

Suivant toi, les écrits dont je me dis le père,
Sont trop bons pour être de moi :
Florimond, les tiens, au contraire,
Sont trop mauvais pour n'être pas de toi.

B.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. C. N. AMANTON, du 16 août 1828.

« En feuilletant l'*Histoire des commentateurs de la Coutume du duché de Bourgogne*, que l'illustre président Bouhier a publiée en tête de l'édition qu'il a donnée de cette *Coutume*, Dijon, Antoine Defay, 1717, in-4.°, j'ai remarqué, dans l'article consacré à Barthélemy de Chasseneuz, une particularité que je ne me rappelais pas, lorsque je vous ai donné la faible esquisse de la vie du Lyonnais Hugues Fournier, premier président du parlement de Dijon dans le XVI.[e] siècle, que vous avez eu l'indulgence de consigner dans les *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 397-401. Cette particularité est que Chasseneuz dédia la première édition de ses commentaires sur la Coutume de Bourgogne, qui parut à Lyon (1), en 1517, à Hugues Fournier. « Je ne » sais pourquoi, ajoute le président Bouhier, son épître » dédicatoire qui se trouve encore en l'édition de 1528, » a été retranchée de toutes les suivantes. Quoi qu'il en » soit, il en donna de son vivant jusqu'à cinq éditions;

---

(1) Chez Simon Vincent, in-4°, en lettres gothiques.

» toujours augmentées de nouvelles remarques, et depuis » sa mort il s'en est fait encore une quantité d'autres. » Lorsqu'un homme tel que Chasseneuz dédiait son ouvrage à Fournier, c'était sans doute moins à la dignité dont ce magistrat était revêtu, qu'à son savoir et à ses vertus publiques et privées, qu'il rendait cet éclatant hommage. »

On tient ici que la maison qui forme l'angle nord de la rue St-Jean et de la rue Porte-Froc, et qui porte le n.° 53, est celle de la famille de Rochebonne, où Charles de Chasteauneuf de Rochebonne, chanoine-comte et chamarier de l'église de Saint-Jean (1), reçut et logea madame de Sévigné, en 1672, lors du voyage qu'elle fit en Provence pour aller voir Mad. de Grignan sa fille. Mad. de Sévigné arriva à Lyon, le lundi 25 juillet : elle s'était embarquée sur la Saône, à Châlons. L'intendant de Lyon, M. Dugué-Bagnols, sa femme et Mad. de Coulanges leur fille, vinrent la prendre au sortir du bateau ; elle soupa chez eux ; elle y dîna le lendemain : on la promena, on la montra ; elle reçut mille civilités. Son équipage vint la rejoindre dans cette ville ; un de ses chevaux se noya à l'abreuvoir, de sorte que de six

---

(1) Il était beau-frère de Mad. la comtesse de Rochebonne, sœur de M. de Grignan. La famille de Chasteauneuf de Rochebonne est célèbre dans nos fastes ; elle nous a fourni trois comtes de Lyon, un archevêque, des commandans, etc. Elle contracta des alliances avec les Alleman, les Talaru, les Crussol, les d'Usez, les Bouillon et les Polignac.

qu'elle avait, il ne lui en resta que cinq. Elle alla à Pierre-Scise voir F... qui y était *prisonnier ;* elle alla voir aussi *le cabinet de M... et ses antiquailles.* Elle partit le vendredi 29, et fut coucher à Valence. A son retour, le mardi 10 octobre de l'année suivante, elle logea encore chez M. de Rochebonne, et partit le lendemain à 8 heures du matin. On lui avait fait voir à Lyon des tableaux admirables. Elle avait été visitée, à son passage, par M. l'archevêque de Vienne, Henri de Villars, qui l'attendait et qui lui avait fait beaucoup de politesse. Ce dernier avait offert à M. de Grignan un tableau qui n'avait pas été accepté. Ces détails sont extraits des *Lettres de madame de Sévigné*, tom. III, pag. 109 et suiv., et 180 et suiv. de l'édition de Dalibon, Paris, 1823, 12 vol. in-8.°

La page 186 du tome cité en l'art. précédent, des *Lettres de madame de Sévigné*, contient une note de M. Gault de Saint-Germain, dont la transcription ne saurait paraître déplacée dans notre recueil, et que voici :

« Le silence de Mad. de Sévigné (ou plutôt le peu d'explications qu'elle donne) sur les tableaux de la ville de Lyon, et notamment sur celui que l'Archevêque de Vienne offrit à Mad. de Grignan, est une faute de goût. Une remarque essentielle pour l'histoire du commerce de la curiosité, c'est que, sur la fin du seizième siècle et durant le dix-septième, on voit les Lyonnais grands amateurs de peinture, la ville de Lyon être le seul entrepôt du commerce des tableaux de toutes les écoles, et Beaucaire, sur le Rhône, étaler annuellement dans ses foires leurs productions. On voit les jeunes artistes

français, en voyageant pour l'Italie, s'arrêter à Lyon, y séjourner, y être employés par les gros marchands de tableaux, les administrations et les particuliers. On trouve encore dans cette ville, dans ses environs et maisons de campagne, les fragmens du goût des Lyonnais à ces époques, restes des productions de nos meilleurs artistes du dix-septième siècle et dans l'âge de l'étude. »

Extrait d'une lettre de M. Durand de Lançon (1) à M. C. N. Amanton, à Dijon, datée de Lure (Haute-Saône), décembre 1827.

Voici ce que j'ai pu recueillir de relatif à Lyon et à ses anciennes presses, à la bibliothèque du roi, où j'ai passé le plus de temps que j'ai pu, pendant un court séjour, fait, cet été, à Paris.

« Il s'agit de deux productions assez importantes de

---

(1) L'extrait de cette lettre eût paru beaucoup plus tôt, si elle ne se fût pas trop long-temps soustraite aux recherches de M. Amanton, précisément à cause du soin qu'il avait mis à la tenir en réserve pour nous la faire passer. M. Durand de Lançon est l'un des vingt-quatre membres de la *Société des bibliophiles français*. C'est cet amateur vraiment distingué qui a fait l'acquisition du manuscrit des trois derniers volumes des *Mélanges de critique et de philologie* de Chardon de la Rochette, dont nous avions indiqué le possesseur et donné l'analyse dans les *Archives*, tom. VI, pag. 96 et suiv. Son intention est de faire jouir le monde savant de cet trésor d'érudition. Puisque l'occasion se présente, nous l'engageons fortement, au nom des amis des lettres et de la science, à ne pas retarder une aussi intéressante publication.

la typographie lyonnaise, antérieures l'une et l'autre au XVI.e siècle.

» La première est la seule édition connue du *Miroir de la mort*, pièce en vers, attribuée (je ne sais trop sur quel fondement) à votre compatriote, le chroniqueur et poète, Olivier de la Marche. C'est un petit in-folio de de 16 feuillets non chiffrés, divisés en deux cahiers signés *a* et *b*, sans date, sans indication de lieu d'impression et sans nom d'imprimeur. Les caractères sont gothiques. La justification porte 5 pouces, 3 lignes, sur 2 pouces, 6 lignes. On lit, au *verso* du premier feuillet, ces mots ainsi disposés :

> Cy commence ung excellent et tres
> prouffitable liure pour toute creatu
> re humaine appelle le miroer de mort.

Après ce titre, vient une figure gravée en bois, qui représente quatre moines, mettant en terre un mort cousu dans un linceul.

» Le texte de cette pièce est en stances de huit vers de huit syllabes. La première se trouve au premier feuillet, immédiatement au-dessous de la figure. Il y en a trois à chaque page, excepté à la dernière (le *verso* du dernier feuillet) qui en a deux seulement.

» M. Van Praet, en annonçant dans le Catalogue de la Vallière ce même exemplaire qui est superbe, donne la première stance et les quatre derniers vers. Il a découvert depuis que cette édition était faite avec les mêmes caractères que celle de la *Consolation des pouures pecheurs*, imprimée à Lyon, par Mathis Husz, le 22 mars 1484 (voy. la *Bibliogr. de de Bure*, B. L., pag. 224), et il en conclut que le *Miroir de la mort* a été

mprimé à Lyon, par Mathis Husz, entre les années 1482 et 1500, première et dernière dates connues jusqu'à présent des livres portant le nom de cet artiste.

» J'ai eu soin de vérifier l'observation de M. Gazzéra, relativement à la marque du papier de ce volume, et j'ai eu le plaisir d'y trouver la *roue dentée :* nouvelle probabilité en faveur de l'opinion de M. Van Praet.

» La seconde production de l'imprimerie lyonnaise est une édition jusqu'ici inconnue, ou du moins mal décrite, du *Roman de la Rose* (1). Elle est *in-folio*, caractères gothiques. Les feuillets ne sont pas chiffrés, mais signés de *A* à *I*. Chaque cahier est de 8 feuillets, à l'exception du dernier qui en a 6 seulement. Le premier commence ainsi :

Cy commence le roman de la rose
Ou tout l'art damours est enclose.

---

(1) L'édition dont il s'agit, n'est pas la seule du même ouvrage qui ait été mal décrite. On peut voir dans les *Archives du Rhône*, tom. VII, pag. 391-2, la rectification d'une erreur commise au sujet d'un exemplaire d'une autre édition, appartenant à l'académie de Lyon, et provenant de la bibliothèque Adamoli. Nous ajouterons à ce que nous avons dit en cet endroit, que la bibliothèque de la ville de Lyon possède aussi un exemplaire d'une édition également gothique, sans date, et sans nom de lieu, ni d'imprimeur, du *Roman de la rose*, qui diffère de celle de l'académie, quant à la forme des caractères, mais qui a le même nombre de feuillets, et dont les figures ont été tirées sur les mêmes planches. Du reste, ni l'un, ni l'autre de ces exemplaires, n'offre rien qui annonce qu'ils sortent des presses lyonnaises ; leur papier ne porte point la marque de la *roue dentée*.

On lit au recto du dernier feuillet ces mots:

> Cest la fin du roman de la rose
> Ou tout lart damours est enclose.

Les pages ont deux colonnes, chacune de 41 vers. On voit, à la première page, une grande figure en bois qui en occupe environ la moitié, et dans le corps du volume, de petites figures aussi gravées en bois, d'une mauvaise exécution.

» M. Van Praet m'a fait remarquer l'identité des caractères de cette édition avec ceux du *Doctrinal de sapience*, imprimé à Lyon, par Guillaume le Roy, le 9 février 1485. Nous devons donc la donner à cet imprimeur qui, selon Panzer, exerçait son art entre les années 1477 et 1488 (1). Je n'ai pas trouvé la *roue dentée*, ni même de marque distincte, dans le papier qui est d'une qualité médiocre.

» J'ai prié mon ami M. de Châteaugiron (2) de communiquer à M. C. B. D. L., futur historien de l'imprimerie

---

(1) Panzer se trompait de quatre ans sur l'époque où Guillaume le Roy commença réellement à exercer son art: il ne connaissait pas le *Compendium Lotharii*, sorti des presses de ce premier typographe de Lyon, en 1473.
B.

(2) M. le marquis de Châteaugiron est aussi membre de la *société des bibliophiles français*. Il est connu dans le monde littéraire par la belle collection de livres qu'il a rassemblée et par quelques ouvrages qu'il a publiés, notamment par une excellente traduction de l'*Histoire du soulèvement des Pays-Bas*, *sous Philippe II*, par Schiller, Paris, 1827, 2 vol. in-8.° B.

de Lyon, une note de laquelle il résulte qu'il faut rayer du catalogue des *incunables* (1) de cette ville, l'édition du *Roman de Mélusine*, attribuée à Mathis Husz (voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, tom. II, pag. 266), parce qu'elle a été, sans qu'il puisse y avoir du doute, imprimée à Genève, par Adam Steinschaber, l'an 1478, au mois d'août. Voilà de quoi consoler votre ami, s'il n'avait pas eu du plaisir à connaître la vérité, quand même la gloire de Lyon en pourrait souffrir (2).... »

CORRESPONDANCE.

A M.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Monsieur, lorsque vous avez dit, en rendant compte des *Satires de l'Arioste, traduites par M. Trélis, de l'académie de Lyon*, que cette traduction était la première qui eût été faite en notre langue, vous vous êtes trompé; il en existait déjà une par Pierre-Félicien Le Tourneur, insérée dans le tom. II d'un recueil d'ouvrages posthumes de ce fécond littérateur, publié sous le

---

(1) On appelle *incunables* les éditions du XV.e siècle, c'est-à-dire celles qui touchent au berceau de l'imprimerie, du mot latin *incunabula*, berceau. Voy. au surplus M. Peignot, dans son *Dictionnaire de bibliologie*, tom. I, pag. 244 et 245. C. N. A.

(2) La note de M. Durand de Lançon, relative au roman de *Mélusine*, a été insérée dans les *Archives du Rhône*, tome VI, pag. 148. B.

titre de *Jardin anglais*, *ou Variétés tant originales que traduites*, etc. Paris, Leroy, 1788, 2 vol. in-8.° La traduction qu'a faite Le Tourneur de ces satires qui, selon vos expressions, nous offrent une peinture intéressante et curieuse des mœurs du temps où elles furent composées, non seulement n'est point aussi élégante que celle de M. Trélis, mais encore elle n'est point aussi fidèle. Toutes les fois que le texte se trouvait obscur, Le Tourneur a passé, comme on le dit vulgairement, à pieds joints, sur la difficulté, de sorte qu'il existe çà et là des vers qui n'ont point été traduits. C'est ainsi, par exemple, qu'il a entièrement omis un passage de la VI.e satire que vous avez cité dans votre article, passage dont M. Trélis avait mal saisi le sens, et où il s'agit bien évidemment, non du *blond Apollon*, mais du blond Aonius. Je ferai observer, pour justifier ce sens, que l'Arioste, dans cette même satire, blâme la manie des poètes et des écrivains qui, à l'exemple d'Antoine della Paglia qui prit le nom d'*Aonius Paléarius*, défiguraient le nom du saint qu'on leur avait donné au baptême. Quoi qu'il en soit, on doit regretter que le travail de Le Tourneur n'ait pas été connu de l'académicien de Lyon : quelque faible, en effet, que soit un premier essai en ce genre, un nouveau traducteur y trouve toujours quelque chose dont il peut faire son profit. J'ajouterai, qu'outre la version des satires de l'Arioste, *le Jardin anglais* contient encore, entre autres opuscules, les traductions 1.° d'un poëme en cinq chants, dernier fruit de la vieillesse de l'auteur du *Roland furieux*, précédé d'une notice sur les œuvres diverses de l'Arioste; 2.° des chants I et III du *Paradis perdu* de Milton; 3.° de deux *Epîtres d'Ovide*; 4.° des quatre *Épisodes des Saisons* de Thom-

som ; etc., etc. Enfin, j'y ai remarqué une lettre que Voltaire écrivit à Le Tourneur, lorsque ce dernier lui envoya sa traduction des Nuits d'Young. J'ignore si cette lettre se trouve dans quelques-unes des éditions de Voltaire ; mais je suis bien persuadé qu'elle n'aura point échappé aux longues et laborieuses investigations de M. Beuchot, qui va bientôt nous donner une nouvelle édition des œuvres de ce fameux écrivain, qu'il enrichira de ses savantes notes, et dans laquelle il séparera l'ivraie du bon grain. Pour la gloire de Le Tourneur que le seigneur de Ferney, sur la fin de sa vie, traitait de *gilles* et de *faquin* (1), je mettrai la lettre en question sous les yeux de vos lecteurs :

« Au château de Ferney, le 7 juin 1769.

» Vous avez, Monsieur, fait beaucoup d'honneur à mon ancien camarade Young ; il me semble que le traducteur a plus de goût que l'auteur. Vous avez mis autant d'ordre que vous avez pu dans ce ramas de lieux communs, ampoulés et obscurs. Les sermons ne sont guères faits pour être mis en vers ; il faut que chaque chose soit à sa place. Voilà pourquoi le poëme de *la Religion* du petit Racine, qui vaut beaucoup mieux que tous les poëmes d'Young (2), n'est guères lu ; et je

(1) Lettres à d'Alembert des 10 et 13 Auguste 1776.

(2) Voltaire n'était pas payé pour aimer Young : ce poète indigné de tous les sarcasmes que l'auteur de la *Henriade* lançait un jour à table, contre les personnages du *Paradis perdu* de Milton, lui riposta par un distique anglais, dont voici une imitation :

Ton esprit, ta malice et ton corps desséché
Font voir en toi Satan, la Mort et le Péché.

crois que tous les étrangers aimeront mieux votre prose que la poésie de cet anglais, moitié prêtre et moitié poète.

» J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime et la reconnaissance que je vous dois, Monsieur, votre, etc.

» VOLTAIRE. »

Et moi aussi, Monsieur l'archiviste, j'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus affectueux, votre, etc.

A.

BIBLIOGRAPHIE.

SECOND état des ouvrages entrés à la bibliothèque publique de la ville de Lyon, depuis le 15 mars 1827 (1).

ALEXANDRE-LE-GRAND, d'après les auteurs orientaux, par G. A. M.***, citoyen grec, auteur de plusieurs ouvrages, et professeur d'histoire et de littérature grecque. Extrait de son cours fait à Genève, en 1828, in-8.°, de VIII et 138 pages.

Cet opuscule, qui offre des détails curieux et peu connus, sur le plus célèbre des conquérans, est de M. Mano, qui en a fait présent à la bibliothèque.

(1) C'est par erreur que dans le premier état, inséré pag. 115 et suivantes de ce volume, nous avons indiqué, comme entrés à la bibliothèque de la ville, les ouvrages suivans : *Antiquités de la Nubie*, par F. C. Gau ; *Architecture antique* et *Architecture moderne de la Sicile*, par J. Hittorff et L. Zanth ; *Edifices de Rome moderne*, par L. Letarouilly ; *Les Ruines de Pæstum*, par C. M.

Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour l'an de grâce 1828. A Lyon, chez M. P. Rusand, successeur de Ballanche, aux halles de la Grenette, in-8.°, de 467 pag.

Parmi les additions faites à cet almanach, se trouve une *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, extraite des *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 413-429.

Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique de A. Lesage (comte de Las Cases). Paris, Leclère, 1827, gr. in-fol.

De nouvelles cartes ont été ajoutées à cette édition d'un ouvrage dont l'utilité justifie le succès.

* **Anacréon**. Recueil de compositions dessinées par Girodet, et gravées par M. Chatillon son élève, avec la traduction en prose des odes de ce poète, faite également par Girodet; publié par son héritier et par les soins de MM. Becquerel et P. A. Coupin. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1825, in-4.°

Il existe un grand nombre de traductions des Odes d'Anacréon; on trouvera la liste de celles qui ont été publiées depuis 1700, dans le tome I.er de *La France litteraire*, par M. Quérard, pag. 52-3.

---

de la Gardette; *Traité sur l'art de la Charpente*, par J. Ch. Krafft; *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, par J. Rondelet, tom. V. Tous ces ouvrages avaient été achetés par la Bibliothèque du conservatoire des arts, au moyen d'un crédit spécialement affecté à cette dépense; dès lors ils ont dû retourner à leur destination, et ils ont été remis à M. Artaud, directeur du musée et de l'école des beaux-arts, le 19 août 1828.

* Les ouvrages dont le titre est précédé d'un astérisque, sont dus à la munificence du gouvernement.

Biographie universelle, ancienne et moderne...., Paris, 1811-1828, 52 vol. in-8.°

Cette immense entreprise est enfin terminée. On trouve à la fin du dernier volume la *liste générale des auteurs* qui y ont coopéré. Les Lyonnais qui y figurent sont: MM. Allier d'Auteroche, Bergasse, Boucharlat, Breghot du Lut, Clavier, Delandine du St-Esprit, Fortis, Degérando, l'abbé Aimé Guillon, Miger, Ozanam, Pericaud aîné, Fabien Pillet, Roquefort, Trolliet et Vitet. Un supplément à cet important ouvrage est déjà sous presse.

* Commentaires de Théon sur les tables manuelles de Ptolémée, par M. l'abbé Halma. Paris, Eberhart, 1825, I.re et II.e partie, 2 vol. in-4.°

Le texte grec est en regard des différens opuscules traduits dans ces deux volumes.

Essai sur la vie et les écrits de du Cerceau, par M. A. P. (Ant. Pericaud). Lyon, imprimerie de G. Rossary. 1828, in-8.°, de 28 pages.

Cet opuscule, tiré à petit nombre d'exemplaires, est extrait du tom. I.er des *Œuvres* de du Cerceau, nouvelle édition, avec des notes, etc., faite sur le plan des classiques de M. Lefèvre, et divisé en deux volumes, qui seront mis en vente incessamment.

L'auteur de l'*Essai* a dit, d'après la *Biographie universelle*, art. *du Cerceau*, que ce dernier publia les *poésies* de Senecé, en 1727; c'est une erreur; cette publication fut faite en 1717. Il a commis encore une autre erreur; et quoiqu'il ne soit que le complice de M. Campenon., il n'en reconnaît pas moins sa faute : il avait lu, relu l'Enfant prodigue, comédie de du Cerceau, en français, et même en latin; par conséquent, il savait fort bien que l'une et l'autre pièce n'avait pas plus de trois actes : cependant

il a dit, pag. 11, que la pièce française était en cinq actes, et il a laissé dire à M. Campenon, pag. 12, sans relever cette méprise, que le P. du Cerceau n'*a point eu les moyens ou l'art de différer la scène de la reconnaissance et du pardon, qu'il l'a placée à la fin du second acte, en sorte que les trois derniers actes renferment une action nouvelle qui a pour sujet la jalousie du frère de l'Enfant prodigue.* Eh bien, cette action nouvelle n'a point été prolongée aussi longuement que l'a dit M. Campenon; car elle est renfermée dans le troisième et dernier acte de la pièce, soit dans le drame latin, soit dans le français. Nous saisirons cette occasion pour ajouter que l'anecdote de la vie de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui a fourni au P. du Cerceau le sujet de sa comédie des *Incommodités de la grandeur*, a été mise en vers latins par le P. Angelin Gazé, pag. 122-127 de ses *Pia hilaria*, Mussiponti (Pont-à-Mousson), 1625, in-12., petit volume extrêmement rare, que possède la bibliothèque de la ville de Lyon, et dans lequel, entre autres histoires fort curieuses, on remarque celle de *Conaxa*, qui a fourni le type de la fameuse comédie des *Deux Gendres*, de M. Etienne.

Etablissement de charité destiné au soulagement de jeunes filles incurables, rue de l'abbaye d'Ainay, n.° 1, à Lyon. Lyon, imprim. de L. Perrin, 1827, in-8.°, donné par l'éditeur M. le docteur Perrin, médecin de l'établissement.

L'origine de cet hospice, consacré aux jeunes filles incurables, d'une indigence constatée, remonte à l'année 1820. Des dames, animées du désir d'être utiles aux malheureux, se sont consacrées à son administration. La nécessité de donner de l'extension et de la stabilité à cette bonne œuvre, a engagé à faire un nouvel appel à la charité inépuisable des Lyonnais. On peut souscrire chez MM. Casati, Decomberousse, Dugueyt et Viennot, notaires

à Lyon ; chez M. Antonin Rieussec, négociant, port St. Clair ; chez Mad. Laurent, rue du Pérat, hôtel de Malte, et chez M.lle Perrin, rue Belle Cordière, n.° 2, membres du conseil d'administration.

Histoire du Dauphiné, par le baron de Chapuys-Montlaville. Paris, Ambroise Dupont et C.ie ; Lyon, Babeuf, 1827, in-8.°

Tom. Ier, donné par l'auteur. Les éloges qu'a reçus ce premier volume, engageront sans doute l'historien d'une province qui a été si féconde en grands événemens, à faire bientôt jouir le public de la suite de son ouvrage.

Histoire médicale des marais. — De l'Epidémie qui a régné en Hollande et dans les pays voisins, en 1826, par J. C. G. Friche, traduit de l'allemand, par J. B. Monfalcon, D. M. P. Paris, 1828, in-8.° (Donné par le traducteur).

Lettre à M. C. N. Amanton, sur l'ancienne cité d'Ates, par M. Boudot. Dijon, 1828, in-8.°, de 14 pag.

Une note qui occupe la dernière page, contient quelques remarques dont M. Amanton, a enrichi cette intéressante lettre.

Lettres lyonnaises, ou correspondance sur divers points d'histoire et de littérature, par M. C. B. D. L. (Claude Breghot du Lut), des académies de Lyon et de Dijon. Lyon, imprim. de J. M. Barret, 1826, in-8.° (Donné par l'auteur).

Ces lettres sont extraites des quatre premiers volumes des *Archives du Rhône*, et roulent sur différens sujets qui intéressent la localité. Plusieurs d'entr'elles sont relatives à l'origine de l'imprimerie de Lyon, qui paraît plus ancienne qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour. Celles de

ces lettres qui ont été adressées à M. Breghot du Lut, sont de MM. François de Neuchâteau, Gazzéra, Dugas-Montbel, Beuchot, Amanton, Servan de Sugny et Pericaud aîné.

MÉLANGES biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon, par M.*** (C. Breghot du Lut), de l'académie et du cercle littéraire de cette ville, et des académies de Dijon, Mâcon, etc. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1828, in-8.° de VI et 522 pag., tiré seulement à 100 exemplaires. (Donné par l'auteur).

Nous mettrons sous les yeux du lecteur l'avertissement qui est en tête de ce volume.

» Les notices, les traits détachés, les anecdotes, les remarques de tout genre, qui composent ce recueil, sont autant de tirés à part des sept premiers tomes des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, où le plus grand nombre de ces articles figurent dans la partie des *Mélanges*. Quoiqu'ils se réfèrent généralement à un seul sujet qui est l'Histoire littéraire de Lyon, comme ce sujet est fort étendu, j'ai pensé que leur réunion formerait un corps de volume qui aurait du moins le mérite de la variété. Ce ne sont, à la vérité, que des matériaux entassés pêle-mêle; mais j'ai l'espoir que la plupart d'entr'eux paraîtront de bonne qualité, et pourront être jugés dignes d'être mis en œuvre, par des mains plus habiles, pour la construction d'un édifice complet et régulier.

» La collection est enrichie de quelques morceaux adoptifs, dus à trois ou quatre de mes collaborateurs ou de mes confrères (1). J'ai eu soin de les accompagner du nom des auteurs, lorsque cela m'a été permis, ou au moins de les désigner par des initiales ou par les mots d'*articles communiqués*. J'aurais voulu pouvoir multiplier davantage

(1) Tels que feu M. l'abbé Sudan, feu M. Morel-Voleine, M. Cochard, M. Amanton, M. Pericaud aîné, etc.

ces emprunts : le livre y aurait beaucoup gagné. Tel qu'il est, je l'offre à mes amis comme un faible gage de mon affection pour eux, et je le recommande à leur indulgence.»

NOTICE sur C. H. Morel-Voleine. Extrait du tom. VIII des Archives historiques et statistiques du département du Rhône. Lyon, J. M. Barret, 1828, in-8.°, de 7 pages.

Cette notice, signée C. B. D. L., et publiée par la famille de M. Morel-Voleine, est de M. Breghot du Lut.

OLYNTHIENNES de Démosthène, avec des sommaires français, revues et corrigées par M. G. Duplessis, inspecteur de l'académie de Caen (aujourd'hui recteur de l'académie de Lyon). Traduction (par Athanase Auger). Paris, Maire-Nyon, 1828, in-12.

Cette édition a été publiée sans l'aveu de M. Duplessis, qui n'avait point l'intention de joindre au texte grec une traduction aussi faible que celle d'Auger. Il avait seulement autorisé le libraire à publier le texte grec des trois Olynthiennes, avec des sommaires français, revu et corrigé par lui ; mais le libraire a cru devoir, dans son intérêt, faire deux tirages, l'un tout grec, l'autre avec une traduction tombée dans le domaine public.

POÉSIES lyriques d'Horace, traduction nouvelle, accompagnée d'études analytiques et du texte collationné sur les meilleures éditions critiques, et sur un manuscrit de l'onzième siècle, non encore consulté ; par J. F. Stiévenart, ancien élève de l'école normale, professeur de rhétorique au collége royal de Strasbourg. Paris, librairie classique de L. Hachette (Lyon, Laurent, libraire, place St-Pierre), 1828, in-8., de XXXII et 479 pages. (Donné par M. Stiévenart, pendant son séjour à Lyon, en septembre 1828).

Ce nouveau travail sur un poète qui a été le sujet de mille et un commentaires, offre un grand intérêt. C'est l'ouvrage d'un homme de goût. Chacune des odes d'Horace y est traduite avec élégance et fidélité, et accompagnée de notes et d'observations, sous le titre modeste d'*études*, où l'on trouve d'heureux rapprochemens entre le lyrique latin, ses devanciers et ses imitateurs. Il faut espérer qu'encouragé par le succès flatteur qu'a obtenu ce premier essai, M. Stiévenart le complétera, en nous faisant bientôt jouir du fruit de ses savantes veilles, sur les satires et les épîtres de l'ami de Mécène.

On assure que M. Stiévenart est un des collaborateurs du nouveau Cicéron latin-français que va publier M. Panckouke, sous la direction de M. Champollion-Figeac, et que sa traduction *des Devoirs* est en ce moment sous presse.

* PREUVES de la juste et légale célébration de la fête de Pâques dans l'Eglise romaine, le dimanche 3 avril 1825, conformément au décret du concile de Nicée, nonobstant la coïncidence de la Pâque des Juifs avec celle des Chrétiens au même jour, en réponse à quelques journaux des Pays-Bas; par l'abbé Halma. Paris, J. M. Eberhart, 1825, in-4.° — SUPPLÉMENT contenant Règle pour la table pascale, par le moine Isaac Argyre, de Constantinople, précédée d'un fragment du discours d'Apolinaire, évêque d'Hiérapolis en Syrie, traduits, pour la première fois, du grec en français (avec le texte en regard), pour démontrer par les efforts inutiles, dénués du secours de l'astronomie, la nécessité du calcul astronomique dans la recherche du jour légal de la fête de Pâques; par M. l'abbé Halma. Paris, J. M. Eberhart, 1825, in-4.°

QUESTIONS de littérature légale. Du plagiat, de la supposition d'auteurs, des supercheries qui ont rapport aux livres ; par Charles Nodier, 2.e édition. Paris, 1828, in-8.o

D'importantes additions ont été faites à cette nouvelle édition : toutefois l'auteur est bien loin d'avoir épuisé la matière.

SUPPLÉMENT à la dernière édition du Théâtre des Grecs, ou Lettres critiques d'un professeur de l'université, sur la traduction des fragmens de Ménandre et de Philémon, par M. Raoul Rochette.... Paris, Robée et Hingray, 1828, in-8.o, de XVI et 103 pages.

On attribue cet opuscule à M. Letronne, aidé, dit-on, par M. Boissonade.

TABLEAUX historiques de la vaccine, pratiquée à Lyon, depuis le 13 germinal de l'an X, jusqu'au 31 décembre de l'an 1809 ; par P. Brion et F. Ph. Bellay, docteurs en médecine. Lyon, Ballanche père et fils, août 1810, in-8.o, de 56 pag. (Donné par M. Brion, un des auteurs).

M. Brion avait déjà enrichi la bibliothèque de la collection d'un journal médical qu'il a publié avec M. Bellay, sous le titre d'*Hygiène ou Conservateur de la santé*, formant 5 vol. in-8.o Le premier n.o de ce journal, qui paraissait trois fois par mois, est du 10 ventose an VII, et le dernier, du 30 pluviose an XII.

STATISTIQUE.

Rapport à l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de de Lyon, sur le concours de statistique, par une commission, composée de MM. Parat, Balbis, de la Prade et Grognier, rapporteur.

Messieurs,

S'il est une science dont il soit difficile de mesurer l'étendue et d'assigner les limites, c'est celle qui, sous le nom de statistique, occupe, depuis quelques années surtout, tant de bons esprits. Tandis que certaines personnes bornent son objet à l'inventaire des richesses matérielles d'un pays ou d'une contrée, d'autres étendent son domaine aux institutions, aux mœurs, à l'état social, à toutes les richesses intellectuelles d'une localité et ne regardent pas comme lui étant étrangère, la recherche des causes de ce qui existe, et des moyens de tout améliorer. Ils lui attribuent même le droit de tracer le portrait des hommes qui ont illustré le pays qu'elle décrit. La connaissance des choses se lie, en effet, à celle des savans et des artistes qui les ont créées. La mémoire des grands hommes est, d'ailleurs, dans une cité, le plus noble patrimoine que puissent se transmettre les générations.

C'est en donnant toute cette latitude à une science dont l'objet et le but sont loin d'être rigoureusement déterminés, que vous avez admis à votre concours de statistique, un mémoire sur la médecine et les médecins de Lyon.

En ouvrant ce concours, vous n'avez pas cru pouvoir donner une plus utile destination aux fonds d'un prix institué par M. Christin, et rétabli par M. de Ruolz.

Le sujet de ce prix avait été proposé pour 1826, en ces termes :

Une médaille d'or de 300 fr. (sera décernée), *au meilleur mémoire sur une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier.*

L'appel que vous aviez fait aux amis éclairés des choses utiles était resté deux ans sans réponse. On ne doit pas s'en étonner, quand on songe que des recherches de statistique locale, telles que vous les demandez, sont longues, difficiles et ne peuvent être suivies que par un très-petit nombre de personnes. Ces considérations vous déterminèrent, l'an dernier, à doubler le prix.

Un seul mémoire vous est parvenu cette année. Il a pour titre : *Essai sur l'histoire de la médecine et des médecins de Lyon, depuis la fondation de cette ville jusqu'au* 19.e *siècle.* Avec cette épigraphe tirée de Bordeu :

« Songez que celui qui voudrait bien traiter de l'histoire » de la médecine serait forcé d'entrer dans des détails » pareils à ceux où je suis entré, etc. » (*Bordeu, histoire de la médecine*, pag. 492).

Lyon est l'une des villes de l'Europe qui ont vu naître le plus de médecins illustres, et l'on peut même dire que dans le moment actuel, où les provinces vont s'appauvrissant au profit du monopole parisien, Lyon sous le rapport des sciences médicales, résiste, avec succès, à ce funeste ascendant.

Le premier médecin lyonnais, dont l'auteur du mémoire au concours ait tracé le portrait, est Alexandre,

qui signala sa foi sous S. Pothin, et fut martyrisé avec son évêque. Vint eusuite Abascante, disciple et ami de Galien. Long-temps après florit Epidius, contemporain de S. Sacerdos, à la demande duquel le roi Childebert bâtit notre grand Hôtel-Dieu. Bientôt les barbares du Nord achevèrent de renverser, en Europe, les sciences et les arts. Quelques débris en furent recueillis dans les cloîtres ; c'est des cloîtres que sortirent presque tous les médecins du moyen âge.

Sur la fin du 13.e siècle, parut à Lyon le premier médecin de son temps, le fameux Lanfranc, qui fuyait les sanglantes querelles des Guelfes et des Gibelins. Il passa dans nos murs la plus grande partie de sa vie.

Un siècle après, Guy de Chauliac, né dans un chétif village de la haute Auvergne, vint s'établir à Lyon, où il composa des ouvrages qui ont fait époque, et il mourut à Avignon, étant premier médecin du pape Urbain V.

Je ne sais pas trop à quels titres l'auteur a consacré ensuite un long article au célèbre Gerson, chancelier de l'université de Paris, qui, exilé à Lyon par la faction des Bourguignons, faisait à St. Paul le catéchisme aux petits enfans. On lui a attribué le livre admirable de l'Imitation de Jésus-Christ. Mais pour avoir dit quelques mots de médecine dans ses ouvrages ascétiques, son portrait devait-il être placé dans la galerie des médecins lyonnais ?

Après avoir parlé de plusieurs médecins de notre ville, plus ou moins célèbres, l'auteur arrive à Symphorien Champier qui fut *comes archiatrorum*, c'est-à-dire plus que premier médecin de Charles VIII et de Louis XII. Archéologie, histoire naturelle, rhétorique, astronomie, botanique, théologie, tout ce qui occupait les esprits

du temps de Symphorien Champier était familier à ce médecin ; et c'est avec raison que l'auteur le représente comme l'un des hommes les plus remarquables du siècle de François I.er

Rabelais fut le contemporain de Symphorien Champier ; né en Tourraine, il vint, après une longue suite d'aventures, s'établir à Lyon, pour y exercer la médecine. Il fut attaché, pendant plusieurs années, à notre grand Hôtel-Dieu, où il composa quelques graves ouvrages de médecine, beaucoup moins connus que le facétieux Pantagruel.

Jacques Daléchamp et Jean Bauhin furent botanistes et médecins ; mais ce n'est qu'au premier de ces titres que leur nom est inscrit dans les annales des sciences.

Suit une série de médecins avec l'indication des ouvrages qu'ils mirent au jour, et parmi eux est le fameux Nostradamus, l'auteur prophétique des Centuries, qui exerça long-temps à Lyon l'art de guérir. D'autres médecins recommandables sont mentionnés avant l'infortuné Michel Servet, qui, dit-on, eut sur Harvey l'initiative de la découverte de la circulation du sang, et qui, au nom de la tolérance religieuse, fut, comme hérétique, brûlé à Genève par les ordres de l'hérésiarque Calvin.

Un savant jésuite lyonnais, le P. Fabri, revendiqua, à son tour, la grande découverte communément attribuée à l'anglais Harvey.

Pendant le 17.e siècle, florirent à Lyon les deux Spon, dont l'un s'est acquis, comme archéologue, un nom immortel.

A la famille des Spon, succéda au rang des habiles médecins de Lyon et de la France, la famille des Falconet, ensuite celle de Panthot ; enfin celle de Jussieu ;

cette dernière ayant encore illustré la science des végétaux.

Dans le même temps, ou peu d'années ensuite, florirent à Lyon les Pestalozzi, les Goiffon, les Laurés, les Charmetton, les Grassot, les Fleurant, et par-dessus tous, Claude Pouteau, l'un des premiers chirurgiens de tous les pays et de tous les siècles. Ce n'est cependant pas à Pouteau que commence la renommée de la chirurgie dans nos grands hôpitaux.

Parmi les successeurs de Pouteau, le plus célèbre fut notre Marc-Antoine Petit, littérateur gracieux, comme médecin habile et chirurgien consommé; Dumas fut son contemporain et son ami, Dumas, qui répara à Montpellier la grande perte de Barthèz.

L'histoire de nos médecins finissant avec le 18.e siècle, l'auteur n'a pu y faire entrer Vitet, Rast, Willermoz, Petetin et Gilibert, pour lesquels la postérité est déjà commencée; encore moins a-t-il pu mentionner, autrement que par l'indication de leurs noms, les médecins que la ville et l'académie se glorifient de posséder au moment actuel.

De nos jours, comme autrefois, c'est parmi les médecins qu'on compte la plupart des hommes qui ont illustré toutes les sciences physiques et naturelles. Si un grand nombre de médecins ont leurs noms inscrits sur les listes académiques, c'est moins en général comme exerçant l'art de guérir, que comme cultivant avec éclat la botanique ou la chimie, la zoologie ou la science des minéraux; plusieurs ont consacré leurs veilles aux recherches d'économie politique, d'autres aux méditations psycologiques, et plusieurs se sont élevés à un rang distingué parmi les littérateurs et les écrivains. Quoique revêtus de plusieurs genres d'illustration, c'est toujours

aux historiens de la médecine à consacrer leur mémoire ; c'est ce qu'a très-bien senti l'auteur de l'ouvrage au concours. Il a caractérisé convenablement le botaniste Daléchamp, l'archéologue Spon, l'universel Symphorien Champier. Cependant il a développé avec prédilection les articles de Lanfranc, de Guy de Chauliac et de Pouteau. Dans ces articles, comme dans beaucoup d'autres, il a fait preuve d'une sage critique et d'une saine érudition. Son travail, qui suppose de savantes recherches, porte le cachet d'un médecin digne de ce nom. On pourrait lui reprocher quelques omissions, parmi lesquelles je serais tenté de signaler celle de Bourgelat, qui ne songea à fonder son institution qu'après avoir approfondi toutes les sciences médicales, qui fonda la médecine des animaux sur les doctrines hippocratiques, dont le nom fut inscrit sur la liste de l'académie des sciences de Paris et de Berlin. Certes, le portrait du fondateur des écoles vétérinaires méritait une place dans la galerie de l'auteur, à plus juste titre que le chancelier Gerson.

On pourrait lui reprocher encore de n'avoir pas assez soigné la partie bibliographique qui, tout autant que la biographie, faisait partie de son travail ; mais un reproche plus grave qu'il a encouru, c'est de n'avoir pas rempli la totalité du titre donné à son mémoire. Il annonce, en effet, l'histoire de la médecine de Lyon avec celle des médecins lyonnais et de leurs ouvrages, et il ne dit presque rien des épidémies qui ont ravagé notre ville, depuis le mal des ardens jusqu'à la fièvre typhoïde qui, de nos jours, s'est exhalée des marais Perrache, et il ne trace pas l'historique de nos établissemens sanitaires depuis les léproseries jusqu'à l'hospice de l'Anti-

quaille, et il ne montre pas l'influence des lumières et du perfectionnement de la civilisation sur la santé publique dans nos murs.

Ces omissions et ces lacunes, et d'autres imperfections échappées à la rapidité du travail, n'ont pas permis à votre commission de vous proposer d'accorder à l'auteur de l'Essai sur l'histoire de la médecine et des médecins de Lyon, le prix de six cents francs, que vous aviez proposé, mais elle a regardé cet ouvrage comme très-digne d'une honorable récompense ; elle a l'honneur de vous proposer de lui accorder une médaille de trois cents francs, et de maintenir le concours de statistique (1).

CORRESPONDANCE.

A M. B.***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

LYON, 18 septembre 1828.

Monsieur,

Vous savez, Monsieur, qu'Horace est un de mes auteurs favoris : aussi, dès que j'ai appris qu'il venait de paraître à Lyon une nouvelle traduction en vers de son *Art poétique*, par feu M. Poupar, de l'académie de cette ville (2), je me suis hâté d'en faire emplette pour la join-

(1) Ces conclusions ont été approuvées par l'académie, et l'auteur, a qui la médaille a été décernée, est M. le docteur Imbert, de Lyon.

(2) Cette traduction, précédée de l'éloge de l'auteur, par M. Dumas, forme un vol. in-8.° de XXIII et 44 pag., qui sort des presses de M. Rossary, et se vend à Lyon, chez M. Rivoire, libraire, petite rue Mercière, n.° 11 : Prix 2 fr.

dre à ses aînées ; mais quel a été mon étonnement, en lisant cette production d'un littérateur qui, de son vivant, je crois, ne fit jamais gémir la presse, d'y retrouver à chaque instant des vers qui ne m'étaient pas inconnus! Ou je me tromperais fort, me disais-je, ou cette traduction, presque partout élégante et fidèle, a déjà vu le jour. Afin d'éclaircir mes doutes, j'interrogeai quelques-uns des devanciers de M. Poupar, et le comparant avec eux, je ne vis d'abord aucune conformité entre sa traduction et les essais de Prépetit de Grammont, de Lefebvre-Laroche, de Chénier, de MM. Daru et Lebrun, etc., etc. Mais à peine eus-je ouvert la traduction publiée par M. le marquis de Sy, Londres, 1816, in-8.°, que je reconnus soudain qu'il y avait entr'elle et celle de M. Poupar identité parfaite, sauf cependant une trentaine de vers qui offrent des variantes, grâces auxquelles la traduction mise au jour par M. de Sy l'emporte, en quelques endroits et principalement au début du poëme, sur la version qui paraît aujourd'hui sous le nom de M. Poupar.

Il se présente donc, comme on le voit, un problême littéraire qui me semble assez difficile à résoudre: Lequel, de M. Poupar ou de M. de Sy, est l'auteur de la traduction dont je viens de parler, et dont il existe maintenant deux éditions, également remarquables par leur luxe typographique.

M. de Sy nous avertit, dans sa préface, que c'est pendant un séjour assez long qu'il a fait à Londres, dans l'émigration, que l'abbé Delille l'engagea à traduire l'*Art poétique*, et qu'il doit à ce dernier ces deux vers qui rendent si bien le *Nec deus intersit nisi dignus vindice nodus* :

Et que l'intrigue enfin où votre esprit se joue,
S'offre digne d'un dieu, lorsqu'un dieu la dénoue.

Après avoir parlé de l'origine de son travail, M. de Sy ajoute : « Sept ou huit *traductions* se sont donné le » mot pour paraître depuis, mais plusieurs personnes à » Londres (qu'il me soit permis d'en prendre acte ici) » savent que la mienne était achevée en 1800. »

Suivant l'auteur de la notice sur M. Poupar, ce fut également à Londres, pendant l'émigration, que l'illustre académicien mit en vers l'*Art poétique*, et, s'il faut en croire le panégyriste, Delille lui-même, venant au secours du traducteur dans l'embarras, lui aurait fourni ces deux vers qui offrent une image si fidèle du latin :

Sur deux pieds, dont un long, que précède un plus court,
D'un pas vif et léger, le prompt ïambe court.

Il résulte encore d'une note placée au verso du dernier feuillet de la traduction publiée à Lyon, note qui est précédée d'une huitaine de variantes, 1.° que le manuscrit sur lequel cette traduction a été imprimée, a pour titre : *Art poétique d'Horace*, *traduit en vers par M.* *** (Poupar, inspecteur de l'académie de Lyon et professeur de langue grecque), *Lalanne scripsit*, 18011 (sic) ; 2.° que cette date est surchargée, et qu'il y avait primitivement 1800 ; 3.° que les mots placés entre les deux premières parenthèses sont de l'écriture de M. Poupar, mais que la dernière variante de quatre vers, ainsi que celle du vers 3 de la page 4, sont de l'écriture de M. Lalanne, copiste du manuscrit.

Il s'est écoulé, comme on a dû le remarquer, un intervalle de treize années entre la publication de Londres et celle de Lyon : que s'est-il passé pendant cet intervalle ?

La traduction donnée par M. de Sy, en 1816, a été annoncée, à cette époque, dans plusieurs journaux anglais et français ; elle a été mentionnée par M. Daru dans la préface de la cinquième édition de son Horace, Paris, 1818 ; plus tard, M. Mahul l'a comprise dans la liste qu'il a donnée des productions de M. de Sy, page 293 de son *Annuaire nécrologique*, année 1821 ; enfin, le savant M. Beuchot, auquel rien de ce qui appartient à la bibliographie ne saurait échapper, l'a enregistrée, comme étant l'ouvrage de M. de Sy, dans son *Journal de la librairie* du 6 juillet 1822 ; et M. Beuchot, de même que M. Mahul, n'a point manqué de citer les deux vers que M. de Sy devait à l'abbé Delille.

Ce n'est pas tout : un long fragment de la traduction donné comme de M. de Sy se trouve cité dans le commentaire de M. de Saint-Surin sur l'*Art poétique* de Boileau ; et le nom de M. de Sy figure encore en deux autres endroits du commentaire de M. de Saint-Surin dont le Boileau a été publié six années avant la mort de M. Poupar.

On se demande maintenant si, malgré toute la publicité qu'a eue l'édition donnée par M. de Sy, d'une version de l'*Art poétique d'Horace*, l'académicien de Lyon a pu ignorer l'existence de cette traduction dont les exemplaires se débitaient simultanément à Paris et à Londres ? Quant à moi, Monsieur, je ne puis m'empêcher de tenir pour certain que M. Poupar a été dans une ignorance complète de tout ce qui a précédé, accompagné et suivi la publication faite par le marquis de Sy. Et, en effet, si le bruit en était venu jusqu'à son oreille, aurait-il hésité à revendiquer sa propriété, et n'aurait-il pas poussé les hauts cris en apprenant qu'on l'avait si injustement dé-

pouillé? c'eût été un spectacle curieux de voir aux prises deux pères d'un même fils, et il eût fallu sans doute un nouveau Salomon pour terminer un semblable débat.

Quel est donc le véritable père? Je l'ignore, Monsieur. Toutefois il me semble entendre le marquis de Sy dire à M. Poupar :

« La traduction qui paraît aujourd'hui sous votre nom, » est de moi ; elle est mienne et non vôtre ; la copie que » vous en avez rapportée de Londres, a été faite sur mon » manuscrit. Six mots seulement, avec lesquels vous avez » gâté six de mes vers, forment toute la part que vous » pouvez avoir dans mon travail : reprenez vos six mots, » je n'en veux point; jamais on ne m'a vu vivre aux » dépens d'autrui. La place que vous aviez prise dans » une savante compagnie, en lui présentant, pour y être » admis, une œuvre qui n'était pas de vous, m'appar- » tenait tout entière, et vous ne deviez qu'à cette » supposition le fauteuil où l'on vous a vu siéger pen- » dant les trois derniers lustres de votre vie. Mais, je » vous en prie, montrez-nous, Monsieur l'académicien, » les vers que vous avez faits, soit avant, soit depuis » votre émigration. Pour moi, j'ai débuté fort jeune » dans la carrière poétique. Dès 1782, j'ai publié, sous » le nom du baron de Stonne, que je portais alors au » régiment, des *Mélanges de poésies* qui sont men- » tionnés deux fois dans le *Manuel du libraire* (tom. III, » page 270, et tome IV, page 216, édition de 1814) ; » j'ai publié, en 1811, une traduction en vers de la » chute de Rufin, poëme de Claudien, réimprimé en » 1816, à la suite de ma traduction de l'*Art poétique* ; » cette même année 1816, j'ai encore publié l'*Epitha- » lame d'Honorius et de Marie*, autre poëme de Clau-

» dien, également traduit par moi en vers français.
» Pour que l'on puisse décider qui de vous ou de moi
» est le plagiaire, je vous offre des pièces de comparaison
» dont personne ne s'avisera de me contester la pro-
» priété. Hâtez-vous de produire les vôtres. »

Cette interpellation est un peu pressante, et je ne sais trop quelle réponse aurait pu y faire M. Poupar. Les nombreux amis qu'il avait dans le monde, pourront peut-être nous en instruire et justifier sa mémoire. Vous-même, Monsieur, qui fûtes son collègue et qui avez vécu dans son intimité, vous êtes sans doute à même, mieux que personne, de pouvoir résoudre ce problême et de rendre ainsi à César ce qui est à César. En attendant, veuillez agréer, etc.

LAUNOY.

RÉPONSE.

Ah! si sur le Parnasse on pendait les voleurs,
Que l'on verrait en l'air de squelettes d'auteurs (1)!

Tout en ayant l'air de me soumettre le problême littéraire qui est le sujet de votre épître, vous l'avez résolu vous-même, Monsieur, d'une manière qui semble rendre inutile tout examen ultérieur. Que répondre, en effet, au discours que vous prêtez à M. de Sy, revendiquant une propriété dont il a joui si long-temps, publiquement et sans contradiction, tandis que son adversaire n'a eu qu'une possession momentanée, précaire

(1) Lettre en vers à M. le duc de Montausier, à la tête des *Discours satyriques et moraux* (par L. Petit), Rouen et Paris, 1686, in-12.

et clandestine? Qu'opposer aux titres et aux pièces de comparaison que vous citez? Comment enfin expliquer le silence gardé pendant douze ans par M. Poupar qui aurait souffert qu'un ouvrage de sa composition fût imprimé, annoncé, cité sous le nom d'un autre, sans élever la moindre réclamation? Ceux qui ont connu M. Poupar, ne supposeront jamais qu'il ait pu exister en lui une telle modestie, qu'il ait pu tomber un instant dans une telle abnégation de lui-même. Concluons donc sans hésiter qu'il faut l'ajouter à la liste si nombreuse des plagiaires, et que c'était un nouveau geai paré des plumes du paon.

A toutes les raisons que vous avez données de cette vérité de fait, et qui n'en sont pas moins péremptoires, quoique vous les exposiez d'un ton dubitatif, il n'y aurait qu'une seule objection qu'on pût tenter en faveur de l'académicien lyonnais. Comment est-il arrivé, pourrait-on dire, s'il est réellement coupable du délit dont on l'accuse, qu'aussitôt qu'il a eu appris la publication faite par M. de Sy à Londres, en 1816, il ne se soit pas empressé de retirer du porte-feuille de l'académie la copie revêtue de son propre nom qu'il y avait déposée, et de détruire ainsi ou du moins de faire disparaître la trace de son plagiat dont il avait recueilli tout le profit qu'il pouvait en attendre, puisqu'à l'aide de sa fraude il avait usurpé et occupait paisiblement le fauteuil académique? La réponse serait facile : M. Poupar ne s'attendait pas à mourir si tôt; il croyait avoir le temps de reprendre son manuscrit dans les cartons de l'académie, et il pensait que de son vivant personne n'irait l'y chercher. C'est cette imprudente sécurité qui est devenue si fatale à sa mémoire.

Quoique l'*Art poétique*, traduit par M. de Sy, fût publié par la voie de l'impression et annoncé dans les journaux, ce n'était pas un ouvrage assez familier à tous les lecteurs pour que le premier venu pût reconnaître que le manuscrit de M. Poupar n'en était qu'une copie. Il était donc difficile, que, même en le trouvant dans les archives de la compagnie, même en le lisant, on se doutât de la supercherie. M. Poupar comptait là-dessus, et il avait tellement raison d'y compter que depuis l'on a vu M. le secrétaire perpétuel de l'académie examiner l'opuscule comme le principal titre que son prétendu auteur avait au souvenir de la postérité, ne point se douter du dol, et citer, au contraire, de longues tirades du poëme comme d'un ouvrage tout à fait *authentique*. Les héritiers de M. Poupar ne se sont pas mieux aperçu de ce larcin ; ils ont publié, sans le savoir, une seconde édition du travail de M. de Sy, persuadés, hélas ! bien mal à propos, qu'ils enrichissaient la littérature d'une production inédite, et qu'ils élevaient par-là un monument glorieux et durable à la mémoire de leur parent.

C'est à vous, Monsieur, qu'il appartenait de rendre à César ce qui est à César, de dévoiler une insigne fourberie, et d'empêcher que M. Poupar ne trompât le public après sa mort, aussi long-temps qu'il l'a trompé pendant sa vie.

Je dois vous dire cependant que l'erreur n'a pas été universelle. Il est certain que la vérité n'était pas bien connue, mais au moins elle avait été entrevue et soupçonnée. Plusieurs personnes se rappellent que M. Bérenger qui avait été membre de la commission chargée d'examiner les droits de M. Poupar à la place d'académicien, leur a dit souvent à l'oreille que ce dernier n'était pas l'au-

teur du poëme en question, et qu'il en avait la preuve. D'autres élevaient aussi des doutes sur ce point : ils disaient que M. Poupar n'avait jamais été assez fort latiniste, qu'il était trop paresseux, et qu'enfin il n'avait pas assez de talent pour faire une bonne traduction d'Horace ; qu'ils ne se laissaient point imposer par le ton tranchant du personnage ; qu'ils connaissaient sa portée, et à l'appui de tout cela ils citaient quelques traits de charlatanisme littéraire qu'ils lui imputaient. Ce langage pouvait paraître suspect : on pouvait croire que c'étaient des ennemis qui le tenaient ; mais enfin il démontre que tout le monde ne partageait pas l'opinion que M. Poupar avait voulu donner de son habileté, et que bien des gens se doutaient de sa ruse.

Quant à moi, Monsieur, je n'étais pas encore de l'académie à l'époque où M. Poupar y prit place, et je n'ai eu avec lui que des relations bien passagères. Lorsque j'eus l'honneur d'être reçu dans cette société, on me parla avec éloge de la version qu'il avait faite de l'Art poétique. Je ne demandai pas de plus amples informations, et j'ignorais absolument que cet opuscule se trouvât parmi nos autres manuscrits. Je ne l'ai réellement connu pour la première fois que par l'éloge historique que M. Dumas a prononcé dans une de nos séances publiques de cette année, et qui a été imprimé à la tête du petit volume. Vous vous trompez donc, lorsque vous me supposez dans le cas de jeter quelque lumière sur ce que vous appelez un problême à résoudre, et lorsque vous me comptez au nombre de ceux qui ont suivi M. Poupar dans ses rapports avec l'académie et qui ont vécu dans son intimité. Nos âges et surtout nos caractères ne nous rapprochaient point. Je suis peu répandu dans la société,

et M. Poupar l'était beaucoup. Il aimait à dîner en ville, et je suis *domicœna.* Ma fortune ne me permet pas de tenir table ouverte, et je ne l'invitais jamais. Il était hardi, moqueur, goguenard, grand parleur; je me renferme, au contraire, dans la timidité et la modestie qui me conviennent, j'aime ces qualités, même dans ceux qui auraient assez de mérite pour pouvoir s'en passer, et j'ai un éloignement invincible pour les personnes qui décident, avec autorité, sur toutes les matières, qui tyrannisent les conversations, qui se vantent à tout propos, qui se couvrent du manteau de l'insolence pour cacher leur nullité, espèce de roués et de matamores de salon que je regarde comme des fléaux. Ce n'est pas toutefois que M. Poupar fût entièrement moulé sur ce hideux patron; mais quelques-uns des traits que je viens d'esquisser étaient les siens. Vous sentez, d'après tout cela, que nous n'étions pas nés sous la même étoile, et qu'il y avait entre nous incompatibilité d'humeurs. Je ne sais pas, permettez-moi de le dire en finissant, je ne sais pas au juste qui vous êtes, Monsieur Launoy, et je doute même que ce nom d'un fameux *dénicheur de saints* soit réellement le vôtre; mais je soupçonne en vous toutes les qualités opposées à celles du personnage dont l'un et l'autre nous nous sommes trop occupés, je désire vivement que vous quittiez votre masque, et je ne serais point du tout étonné de voir qu'il couvrît le visage d'un de mes anciens amis.

Agréez, etc.

P. S. On trouvera peut-être un peu d'acrimonie dans quelques passages de cette réponse; mais on n'y trouvera point d'injustice: M. Poupar n'est plus, il ne peut plus empirer ni s'amender, la postérité est venue pour lui, il est donc permis de le juger avec franchise et sans nul ménagement; car, comme le dit si bien Voltaire, on doit des égards aux vivans, on ne doit aux morts que la vérité.

POÉSIE.

Le major-général Martin (1), poëme couronné par l'académie de Lyon, dans sa séance du 4 décembre 1828, par F. J. Rabanis, agrégé pour les classes supérieures des lettres, professeur de rhétorique au collége royal de Lyon.

Je t'invoque aujourd'hui, Génie inspirateur !
Viens, soit que du Parnasse habitant la hauteur,
Tu préfères les lieux où t'aperçut Homère ;
Soit que, de notre esprit forme active et légère,
Tu n'existes qu'en nous, réveillé tour à tour
Aux doux noms de patrie et de gloire et d'amour.
Viens donc, transporte-moi sur ces plages lointaines
Que de la jeune Aurore embaument les haleines,
Fantastique séjour, univers enchanté,
Où sur un lit de fleurs règne la volupté ;

(1) Claude Martin, fils d'un tonnelier, naquit à Lyon en janvier 1732 ; il mourut à Lucknow, dans le Bengale, le 13 septembre 1800, avec le grade de major-général de la compagnie anglaise des Grandes Indes. Son testament, écrit par lui, fut ouvert le lendemain de sa mort : on évalue à environ onze millions de France la fortune qu'il a laissée. Il a légué, à sa ville natale, des sommes considérables pour une institution publique qui portera le nom de *la Martinière*, et il a confié à l'Académie royale de Lyon l'exécution de ce legs ; il a encore légué 12,000 fr. de rentes qui doivent être consacrés, chaque année, à la délivrance des prisonniers lyonnais pour dettes. Nous ignorons pourquoi cette délivrance qui, d'après son testament, doit avoir lieu le jour anniversaire de la mort de Claude Martin, ne se fait que le 30 septembre, tandis qu'elle devrait se faire le 13 de ce mois. On trouvera des détails curieux sur sa vie et sur ses institutions dans l'*Almanach de Lyon* pour l'an XII, dans la *Biographie universelle*, et enfin dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*.

Où les jeunes beautés, par leurs danses lascives,
Rappellent des Nababs les forces fugitives;
Où la terre opulente, au lieu des épis d'or
Qui de nos frais vallons forment seuls le trésor,
Dans les sables brûlans voit lentement éclore
Ces trésors souterrains que notre luxe implore,
Vains et pompeux jouets qu'un art industrieux
En nuage invisible évapore à nos yeux (1),
Image des grandeurs, des dignités superbes
Qu'ils parent un moment de leurs brillantes gerbes.

Mais quoi! sous ce beau ciel, dans ces déserts fleuris
Qu'ont foulé Pythagore, Alexandre et Gengis,
Languit obscurément sous une ignoble entrave (2)

---

(1) On sait que la première conjecture raisonnée sur la nature du diamant, a été émise par Newton, qui, d'après les propriétés optiques de ce corps, n'hésita pas à le ranger parmi les substances *combustibles*; dès 1672, Boyle avait reconnu que le diamant est attiré par la chaleur.

Dans les expériences des académiciens de Florence, faites en 1694 et répétées, l'année suivante, devant le grand duc de Toscane, des diamans exposés au foyer d'une forte lentille finissaient par disparaître.

Les expériences de Darcet, Macquer et Rouëlle, en 1771, rendirent probable la combustion du diamant, qui fut mise hors de doute par Lavoisier en 1772. Cet illustre chimiste détermina, le premier, la nature du produit de la combustion, et reconnut le *carbone* dans le diamant.

Clouet et Mackenzie ont confirmé l'identité chimique de ces deux corps, en préparant de l'acier avec le diamant; et les recherches de MM. Alen et Pepys en 1807, appuyées de celles de M. H. Davy, à Florence et à Rome, en 1814, ne peuvent plus laisser de doute sur ce fait, l'un des plus singuliers de la chimie, si le mot *singulier* peut s'appliquer aux phénomènes de la nature.

Note de M. LEGRAND, *professeur de sciences physiques au collége royal de Lyon.*

(2) La puissance des Anglais dans l'Inde tournera, nous l'espérons, au profit de la civilisation et de l'humanité; mais on ne peut se

L'Inde, reine jadis, aujourd'hui vile esclave...
Pourtant ce ciel d'azur qui, trompant les saisons,
Donne à la fois des fleurs, des fruits et des moissons,
Ces ombrages, ces eaux, ces rives élégantes,
Ces arbustes nourris de vapeurs odorantes
Que poursuivait Gama sur l'Océan dompté;
Elle n'a rien perdu, rien, hors la liberté !...

---

dissimuler que le gouvernement qu'ils y ont établi n'ait été et ne soit encore tyrannique et immoral. Dans le fameux procès contre Warren Hastings, ancien gouverneur de ce malheureux pays, Shéridan a caractérisé, d'une manière admirable, en empruntant les paroles de M. Dundas, les vices et les excès de cette domination mercantile :

« Je me souviens d'avoir entendu un honorable membre (M. Dundas) faire remarquer qu'il y avait dans l'organisation primitive de la compagnie des Indes, quelque chose qui étendait les principes sordides de son origine sur toutes ses opérations, et qui associait à sa politique et même à ses plus audacieux exploits, la pitoyable mesquinerie du brocanteur et la cruelle rapacité du pirate. Ainsi, dans sa carrière politico-militaire, nous voyons des ambassadeurs mettre à l'enchère, des généraux marchands, une révolution amenée par des factures, une armée employée à exécuter une saisie, une ville assiégée sur lettre d'avis, et un prince détrôné pour faire la balance d'un compte : ainsi elle offre le spectacle d'un gouvernement qui unit la fausse majesté d'un sceptre sanglant à l'ignoble chipoterie du comptoir, tient un bâton de commandement d'une main, et vide un gousset de l'autre. » (*Mémoires de Shéridan par Th. Moore, traduction de M. Parisot*, pag. 326, tom. II.)

La société académique de Calcutta, fondée par William Jones, en 1784, et due à de simples particuliers, a déjà rendu de grands services aux littératures de l'Asie, et en rendra bientôt de plus grands encore aux malheureux habitans de ces contrées qu'elle retirera par degrés de l'ignorance et de l'abrutissement où ils vivent. Il est consolant de voir que la philantropie individuelle cherche à compenser les détestables principes politiques de la nation anglaise. Jones et Wilson, en Asie, lord Guilford, à Corfou, ont donné de beaux exemples, et protesté par leur noble conduite contre l'avare et soupçonneuse ambition de leur patrie ; c'est l'or que le torrent abandonne avec son limon dans les lieux qu'il a dévastés.

Terre d'illusions, harmonieux Bengale,
Notre antique Élysée a-t-il rien qui t'égale ?
Ah ! pourquoi, comme lui, sous tes rians berceaux,
Au murmure éternel du zéphyre et des eaux,
Ne vois-tu donc errer que des peuples sans vie,
Hôtes inanimés qui n'ont plus de patrie ?

Puisse, au moins, dans les rangs de tes heureux vainqueurs,
Le sort qui t'asservit, placer de nobles cœurs
Dont l'active pitié soulage tes misères,
Et dans tes fils captifs reconnaisse nos frères !

Tel était ce guerrier que, loin de nos climats,
La voix de la fortune entraînait sur ses pas :
Jeune, il sentit brûler cette flamme secrète,
Du génie ignoré solitaire interprète ;
D'un âge impétueux dédaignant les plaisirs,
Il marchait sur la foi de ses vagues désirs :
Dans les camps, sur les flots, son audace obstinée
A travers les périls chercha sa destinée,
L'atteignit près du Gange ; et fixé désormais,
De son brillant exil répandant les bienfaits,
Comme un fleuve imposant qui partage ses ondes,
De son vaste héritage il a doté deux mondes.

Toutefois, dans le cours de sa prospérité,
Ville aux grands souvenirs, Lyon, noble cité,
Séjour de son enfance et sa belle patrie,
Que tu plaisais encore à son âme attendrie !
Que de fois, de tes murs, vers l'occident lointain,
Ses regards attristés ont suivi le chemin !
Que de fois du sommeil une heureuse imposture
Lui rendit tes coteaux et leur molle courbure,
Et tes mille palais, et ces trésors divers
Que la main de tes fils prodigue à l'univers !

Et toi, reine des arts, brillante et couronnée (1),
D'une main épanchant ton urne fortunée,
De l'autre, avec orgueil, à vingt peuples rivaux
Déroulant l'appareil de tes riches travaux,
Et montrant l'industrie à ta voix renaissante,
Tes lions à ses yeux t'amenaient triomphante.

Peut-il être, en effet, de gloire et de bonheur
Loin des champs paternels où resta notre cœur!
Qu'importe à l'exilé qu'on l'admire ou qu'on l'aime!
Isolé dans la foule, il se pleure lui-même;
A la patrie absente il adresse en secret
Le culte douloureux d'un éternel regret.....
Tels ces arbres lointains, exilés dans nos serres,
Étalent tristement leurs ombres solitaires;
Étrangers parmi nous, ils n'y retrouvent pas
L'amoureuse liane et la vigne aux cent bras;
L'oiseau même les fuit, et leur feuille inutile (2);
Jamais de ses amours ne deviendra l'asile.....

C'est alors qu'à nos yeux présentant son miroir,
Des lieux tant regrettés qu'on ne doit plus revoir,

---

(1) Cette image est empruntée à Virgile; il dit en parlant de Rome:

..... Qualis Berecynthia mater
Invehitur curru Phrygias, turrita, per urbes,
Læta Deûm partu, centum complexa nepotes,
Omnes cœlicolas, omnes supera alta tenentes...

AEneid, VI, 784-787.

Il est inutile de rappeler que la ville de Lyon porte un lion dans ses armoiries.

(2) Cette idée appartient à d'Aguesseau, auquel il est juste d'en faire honneur, quoique nous ne puissions pas indiquer en ce moment l'endroit de ses ouvrages où elle se trouve.

La douce illusion vient nous rendre l'image ;
Par elle nous pouvons, sur un lointain rivage,
Transporter les aspects et les sites connus ;
Et, sous un autre ciel vainement retenus,
Refaire la patrie et revoir avec joie
Les eaux du Simoïs et *les champs où fut Troie* (1) !

Voyez-vous ce palais, ces jardins et ces tours ?
Lui-même en dessina la forme et les contours ;
Il voulut réunir, dans leur masse gothique,
Les souvenirs d'Europe au faste asiatique :
Là, de noms favoris désignant tous les lieux,
Chaque pas le console, et remet sous ses yeux,
Ou la Saône indolente, ou l'antique Fourvière,
Ou du Rhône étonné l'audace prisonnière.

Hélas ! et ce fut là qu'un long cri de douleur
Vint de ses derniers ans altérer le bonheur,
Quand seule parmi nous, victime résignée,
Lyon se dévouait pour la France indignée.
Comme il applaudissait à ses nobles efforts !

---

(1) Tout le monde connaît ces vers de Virgile qu'il est impossible de lire sans attendrissement :

Littora cum patriæ lacrymans portusque relinquo,
Et campos ubi Troja fuit.
AEneid. III, 10-11.

Solemnes tum fortè dapes et tristia dona,
Ante urbem in luco, falsi Simoëntis *ad undam*,
Libabat cineri Andromache, Manesque vocabat
Hectoreum ad tumulum, viridi quem cespite inanem,
Et geminas, causam lacrymis, sacraverat aras.
Ibid. 301-305.

Procedo, et parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama, et arentem Xanthi cognomine rivum
Agnosco; Scææque amplector limina portæ.
Ibid. 349-351.

Comme il aurait voulu, ramené sur ces bords,
Partager nos périls et chasser de nos portes
D'un pouvoir abhorré les hideuses cohortes !
Du moins il ne vit pas croulant de toutes parts (1)
Ces dômes, ces palais, honneur de nos remparts,
Ces champs qui jusqu'alors ne servaient qu'à nos fêtes,
Recueillant de la mort les horribles conquêtes ;
Du moins il n'entendit ni le funèbre essieu,
Ni ces mourantes voix qui murmuraient — adieu !...
Ni le plomb qui roulait sur la foule enchaînée,
Ni la religion errante et profanée....
Il ne vit que la gloire, un laurier à la main,
De l'immortalité nous frayant le chemin ;
Il n'entendit qu'un hymne éclatant, unanime,
Dont la terre et le ciel saluaient la victime !...

Peut-être, quand sa main traçait ses derniers vœux,
Et que dans l'avenir il voyait nos neveux,
Instruits par ses bienfaits, heureux par l'industrie,
Transmettre à leurs enfans sa mémoire chérie,
Dans ces momens de calme où l'âme sans effort
Dit à la vie — assez — et sourit à la mort,
Où le juste à pas lents se penche vers la tombe,
Comme un jour qui s'éteint, comme un fruit mûr qui tombe,
Comme le voyageur qui s'arrête le soir ;
Opposant son génie à des maux sans espoir,
Et d'un dernier regard embrassant sa carrière (2),

---

(1) On pourrait trouver ici une réminiscence de ce passage si connu de Tacite : *Non vidit Agricola obsessam curiam, et clausum armis senatum, et eadem strage tot consularium cædes, tot nobilissimarum feminarum exsilia et fugas.* (*Vie d'Agricola*, XLV).

(2) « Quel homme vers la vie, au moment du départ,
» Ne se tourne et ne jette un triste et long regard ;
» A l'aspect du tombeau ne sent pas quelques charmes,
» Et des yeux d'un ami n'attend pas quelques larmes ! »
DELILLE.

Peut-être il rappelait sa fortune guerrière,
Ses songes, ses désirs, et cette vague ardeur
Qui, dès ses premiers ans, faisait battre son cœur :

« C'était, il m'en souvient, dans mes jeunes années :
» Au sein de nos forêts par l'automne fanées,
» A travers l'aquilon soufflant contre mes yeux,
» J'interrogeais l'azur des horizons mobiles,
» Et mes pas inutiles
» Poursuivaient cette ligne où finissent les cieux.

» Que de fois, sur ce mont que le pampre décore (1),
» Haletant de plaisir, j'ai devancé l'aurore !
» De la Saône indécise au loin suivant les eaux,
» Je regardais errer dans nos plaines heureuses
» Les ondes voyageuses,
» Et j'aurais voulu fuir, libre comme ces flots.

» Et toi, Rhône indompté, le plus noble des fleuves !
» Du réservoir glacé des monts où tu t'abreuves,
» Jusqu'aux lieux où la mer t'ouvre son vaste sein,
» Je laissais mon esprit errer avec les ondes,
» A travers tous ces mondes
» Que je plaçais alors sur ton cours incertain.

» D'où venaient ces désirs qui troublaient mon enfance ?
» Était-ce du destin la fatale influence ?
» Je ne sais, mais, quand l'âge eut mûri ma raison,
» Rêvant un nom illustre et vivant dans l'histoire,
» C'était la fortune et la gloire
» Que je voyais à l'horizon.

» J'y volai : vainement ma superbe espérance (2)

---

(1) Fourvière, colline qui domine la ville de Lyon.

(2) On raconte que la belle-mère de Martin, car son père s'était remarié, apprenant que ses deux fils s'étaient enrôlés, courut auprès

» De ma pauvre famille effrayait la prudence ;
» Ni plainte, ni regret ne me put retenir ;
» Consolant leur amour qui m'accuse et me pleure,
» Seul, je franchis le seuil de notre humble demeure,
» Et je marchai vers l'avenir.

» L'avenir !... A ce nom tout rempli de merveilles,
» Quelle ardeur consumait et mes jours et mes veilles !
» Le sort m'avait légué l'indigence et l'oubli,
» Et défiant le sort, je rêvais l'opulence,
» La gloire, les honneurs, surtout la bienfaisance...
» Et mon rêve s'est accompli !...

» Mais le terme s'approche, et ma belle journée
» A fui, vers son couchant lentement inclinée ;
» Bientôt je renaîtrai dans un monde meilleur ;
» Comme un jour de combat, à mon poste fidèle,
« Sans trouble, sans regret, au Très-Haut qui m'appelle,
» Je dirai : Me voilà, Seigneur !

» Me voilà : tu sais tout ; à l'œil de ta justice
» Il n'est point de secret qu'on puisse dérober,
» Et, sans que jusqu'à toi sa chute retentisse,
» Nul mortel ne saurait tomber.

» Sous quelques noms divers que la foule t'adore,
» Esprit juste et clément, j'espère en ta bonté :
» Tu m'ouvriras ton sein : c'est un fils qui t'implore,
» Un fils, et pour l'éternité !...

» J'ai vu dans ces climats l'ignorance et la guerre,

---

des recruteurs, et obtint, à force de supplications, que les engagemens seraient rompus. Le plus jeune consentit à revenir ; mais Claude Martin, inébranlable dans sa résolution, déclara qu'il voulait partir et aller chercher fortune. Alors la belle-mère en pleurs lui donna, dit-on, un rouleau *de pièces de vingt-quatre sous*, avec une *paire de soufflets*, et lui dit : *Vas entêté, mais ne reviens qu'en carrosse.*

» Fléaux que ton courroux a lancés sur la terre ;
» Et prodigue des dons que tu m'avais offerts,
» J'ai cherché l'infortune au fond de sa retraite,
» Et ma pitié discrète
« A séché bien des pleurs, a brisé bien des fers...

» Et lorsque le tombeau réclamera ma cendre,
» Mes bienfaits, après moi, pourront encor s'étendre
» Des limites du Gange aux lieux où je suis né.....
» Non, je n'accuse plus le sort qui m'en exile ;
» J'y mourrais inutile,
» Je ferai des heureux... le sort est pardonné !... »

Tels étaient ses adieux, quand la mort plus prochaine,
Fil à fil de ses jours semblait rompre la chaîne :
D'un mal indestructible en vain bornant le cours,
Et de sa seule audace empruntant le secours,
Armé d'un fer aveugle, il poursuit, il démêle (1)
Le secret ennemi que lui-même recèle :
Vains efforts ! le fléau lentement déposé
Renaît de ses débris dans son corps épuisé ;
Il sait qu'il va mourir... ; mais toujours intrépide,
C'est au ciel qu'il s'élance, et la mort est son guide.

Venez à ce tombeau, venez verser des pleurs,
Vous tous dont ses bienfaits ont calmé les douleurs :
C'est votre ami, c'est lui dont le nom tutélaire

(1) Le major-général Martin eut le courage d'essayer sur lui-même l'opération de la lithotritie, qui depuis a été perfectionnée par les admirables travaux de MM. Civiale et Heurteloup. Il avait fait exécuter lui-même, sous ses yeux, les instrumens dont il se servit pour fixer le calcul et le broyer dans la vessie. On croit même qu'il eut l'idée de l'ingénieux mécanisme, au moyen duquel on peut porter la lumière dans l'intérieur des corps, et qui a valu à M. Ségalas, agrégé de l'école de médecine de Paris, une juste célébrité.

Rend un père à ses fils, rend les fils à leur père !
A vos tristes enfans vous serez réunis,
Vous qui, des coups du sort injustement punis,
Dans ces lieux où jamais n'a brillé l'espérance,
Expiez le forfait d'une honnête indigence;
Entendez !.... le jour vient, et tout cède à sa voix,
L'avarice inquiète et la rigueur des lois:
Désormais le captif, dans ces sombres demeures,
Sent tomber plus léger le poids des longues heures;
Et sûr de l'avenir, son cœur moins attristé,
Comme on croit au printemps, croit à la liberté.

Ombre illustre, les arts que ton amour protége,
Désormais dans nos murs ont fixé leur cortége:
Contemple ce séjour, de ton nom décoré,
Où l'art le plus utile est le plus honoré;
Où viennent s'inspirer, pleins d'une ardeur commune,
Tous ces jeunes talens qu'oubliait la fortune (1):
L'un sur le buis qui part, vole et revient toujours
D'un fil imperceptible enchaîne les détours;
Tantôt formant le lin en gazes transparentes,
Tantôt déployant l'or en nappes éclatantes,
Ses utiles travaux décorent à la fois,
La chaumière du pauvre et le palais des rois.
Du fidèle compas l'autre suivant la trace,
Mesure la vitesse et le temps et l'espace;
Plus loin, de la nature émule industrieux,
Divulguant les secrets de la terre et des cieux,
Un nouveau Prométhée enlève à la matière
Ses dons mystérieux ou sa forme première,

---

(1) La description qui suit est, à proprement parler, celle d'une école des arts et métiers; car nous pensons que l'intention des administrateurs de la Martinière est de convertir, quand les fonds le permettront, l'établissement actuel en une école de ce genre.

Décompose le jour, condense les vapeurs,
Ou prête à nos tissus leurs brillantes couleurs.
Là, des agens divers qu'emprunte sa faiblesse,
L'homme dompte à son gré la force ou la vitesse;
Il cherche à captiver dans ses agrès mouvans
Ou l'onde fugitive ou le souffle des vents;
Déjà pour ses vaisseaux sans voiles, sans cordages,
L'air n'a plus de fureurs, ni l'Océan d'orages;
Ici, de l'horizon franchissant les déserts,
Des astres radieux qui peuplent l'univers
Il soumet à ses lois la forme et les orbites:
Il sait par quel accord respectant leurs limites,
Dans l'air obéissant l'un par l'autre attirés,
L'un à l'autre inconnus, l'un par l'autre éclairés,
Volent incessamment dans leur ellipse immense
Tous ces globes rivaux que l'éternel balance;
Il ne voit plus un dieu nous apporter le jour,
Et comme un jeune époux plein d'orgueil et d'amour,
Partir tous les matins de son humide asile:
C'est la terre qui fuit sur son axe immobile;
Assiégeant le soleil dans son rapide essor,
Elle marche, il attend: lui, de son trône d'or
Saluant tour à tour nos zones inclinées,
Nous jette d'un coup d'œil les jours et les années....
Là, plus utile encor, ce modeste atelier
Entend gémir la scie et le rabot crier;
Là, ce groupe attentif, les yeux sur le modèle,
En demande au crayon une empreinte fidèle,
Soit qu'aidé du compas il figure à nos yeux
Des superbes palais le dôme ambitieux,
Soit que des simples fleurs son élégante étude
Imite l'incarnat et la molle attitude....

Non, vous ne verrez plus, parens infortunés,
Vos fils dans l'ignorance à gémir condamnés;

Honneur au citoyen dont la noble tendresse
Voulut à tous les arts consacrer leur jeunesse !
Ne craignez plus pour eux les besoins corrupteurs ;
Le travail, Dieu l'a dit, est la source des mœurs....

O vous qu'il a chargés d'accomplir son ouvrage,
Fils des Muses, veillez sur ce saint héritage ;
Veillez avec amour sur les progrès naissans
De cet asile heureux que célèbrent nos chants.
Ministres de ce temple ouvert à l'industrie,
C'est l'espoir et bientôt l'honneur de la patrie
Qu'à vos sages leçons ses vœux ont confié :
Désormais votre nom au sien associé,
Chez nos derniers neveux portera, d'âge en âge,
De vos communs bienfaits l'éternel témoignage :
Acceptez ce devoir, il est digne de vous.

Et toi dont le laurier a grandi parmi nous (1),
Toi qui sus nous montrer Eurydice blessée,
Et sa molle douleur, et sa pose affaissée,
Hâte-toi, jeune artiste : un triomphe nouveau,
Une palme oubliée appelle ton ciseau.
Des nobles sentimens poétique interprète,
Ta main, mieux que mes vers, doit couronner sa tête,
Non d'un laurier obscur et par le temps flétri ;
Mais en nous révélant, sous le marbre attendri,
Ce bienfaisant génie et cette âme si belle :
Joins encor ce grand nom à l'élite immortelle (2)

---

(1) Il nous est agréable de donner à M. Legendre-Héral un témoignage du plaisir que nous font éprouver ses ouvrages et de l'estime que son talent nous inspire. Ce jeune artiste, riche d'inspirations élégantes et gracieuses, peut fournir une brillante carrière dont l'éclat rejaillira sur sa patrie. M. Legendre-Héral est membre de l'Académie de Lyon.

(2) C'est une heureuse et noble pensée de réunir au Palais des arts les bustes des Lyonnais illustres et des citoyens bienfaisans. On

Qu'au sein de ce palais, digne séjour des arts,
Un pieux souvenir retrace à nos regards;
Et là puisse bientôt la cité qu'il honore,
Le bénir, l'admirer, et le bénir encore !

LE MERLE ET LE ROSSIGNOL,

FABLE,

Lue au Cercle littéraire de Lyon, dans la séance du 17 juillet 1828

Un rossignol chantait: les oiseaux du bocage
Pour l'écouter suspendaient leur ramage.
Un merle, un merle seul, caché dans les buissons,
Par de bruyans sifflets accueillait ses chansons.
Le rossignol se tut. En vain une fauvette,
Un rouge-gorge, un bouvreuil, un tarin,
Lui vinrent demander quelque nouveau refrain,
En s'écriant : « Ami, ta victoire est complète;
» Ce n'est que de dépit que le sot t'a sifflé,
» Mais il s'est bien vite envolé
» En voyant se former l'orage sur sa tête... »
Humilié, triste, confus,
Rien ne put vaincre ses refus...
Et c'est depuis ce jour que, cherchant le silence,
A la faveur des nuits, dans l'épaisseur du bois,
Au seul bruit de la fleur, qui dans l'air se balance,
Il charme les échos par l'eclat de sa voix,
Craignant de rencontrer, le jour, sous le feuillage,
Un merle persiffleur, jaloux de ses accens,

---

peut y voir ceux de Vien, Grognard et Sathonnay, qui sont dus au ciseau de M. Legendre-Héral.

Qui vienne encor troubler par des sons clapissans
De ses hymnes d'amour l'harmonieux langage.

Pauvre amour-propre !... Hélas ! c'est peu de l'encenser :
Des sifflets d'un fat il se pique,
Et cent bravos flatteurs ne sauraient effacer
Le chagrin que lui cause une seule critique.

F. COIGNET.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'AOUT 1828.

*** 1.er — Une feuille de ce jour annonce la mort, à Nyon, en Suisse, de l'ex-conventionnel Jacques Reverchon. Il était âgé de 84 ans et avait été banni comme régicide, en vertu de la loi du 12 janvier 1816. Les détails qui concernent la carrière politique de ce personnage, né à Lyon, ou dans les environs de cette ville, se trouvent dans les biographies contemporaines, et principalement dans celle qui est intitulée *Biographie moderne*, Leipzick (Paris ou Lyon), 1806, 4 vol. in-8.

*** *Même jour*. — Le prix du pain a été augmenté de deux centimes et demi par kilogramme, c'est-à-dire d'un centime un quart (un liard) par livre usuelle, à compter de ce jour. Ainsi il est taxé, savoir : le *pain ferain*, à 22 centimes 1/2 (4 sous 1/2), et le *pain bis*, à 18 centimes 3/4 (3 sous 3 liards).

*** 7. — Par ordonnance du Roi, du 30 juillet dernier, MM. Vitton, maire de la Guillotière, et Rambaud, notaire honoraire, à Mornant, sont nommés membres du Conseil d'arrondissement de Lyon.

*** 10. — Ordonnance du Roi, en date de ce jour, qui nomme membres du Conseil général du département du Rhône, MM. Philibert Delphin, Montgolfier et Brollemaun, en remplacement de MM. Mottet-Degérando et de St.-Try, décédés, et de M. Beauregard de Barbantanne, démissionnaire.

*** *Même jour.*— M. Sain-Manévieux, de Lyon, enseigne de la marine, un des braves qui se sont distingués à l'affaire de Navarin, vient d'être promu, par le roi, au grade de lieutenant de vaisseau.

*** 11. — La société de médecine, dans sa séance de ce jour, a renouvelé son bureau. M. le docteur Mermet a été élu président en remplacement de M. Martin jeune, nommé président honoraire ; M. le docteur Dupasquier a été nommé secrétaire général ; M. Gauthier, bibliothécaire-archiviste, et MM. Bottex et Pasquier, secrétaires ordinaires.

*** 12. — Une ordonnance du Roi, récemment rendue, admet à la retraite M. le comte de Laurencin, colonel du 54.e régiment de ligne, ancienne légion du Rhône.

La cérémonie de la distribution des prix aux élèves du collége royal a eu lieu aujourd'hui dans la salle de la bibliothèque de la ville, sous la présidence de M. le recteur. Le discours d'usage a été prononcé par M. Idt, professeur de rhétorique. Cet estimable humaniste avait pris pour sujet l'*Influence des sciences et des lettres sur la prospérité du commerce.* Nous regrettons que l'étendue de cet excellent discours ne nous permette pas de le mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs ; mais nous leur en offrirons un passage. Après avoir combattu le préjugé, malheureusement trop répandu parmi nous, que le commerce et l'étude sont incompatibles, et après avoir prouvé que l'on a vu dans tous les pays le commerce prospérer

et s'étendre en raison du progrès qu'y faisaient les sciences et les lettres, l'orateur s'écrie :

« Au reste, cet accord du commerce et des lettres n'est pas un prodige inconnu parmi nous ; les négocians les plus distingués de cette ville, bien loin de partager l'erreur que j'ai combattue, inspirent à leurs enfans le goût des lettres, donnent eux-mêmes à l'étude le temps que leur laisse le soin des affaires, et l'on peut leur appliquer ce qu'un de nos poètes (1) disait à leurs pères :

Il est vrai que Plutus est au rang de vos dieux,
Et c'est un riche appui pour votre aimable ville ;
Il n'a point de plus bel asile :
Ailleurs il est aveugle, il a chez vous des yeux.
Il n'était autrefois que dieu de la richesse,
Vous en faites le dieu des arts.
J'ai vu couler dans vos remparts
Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse.

» Heureux habitans de Lyon, ces eaux ne tariront jamais ; jamais elles ne détourneront leur cours pour aller féconder d'autres terres. Votre goût a fixé pour toujours dans vos murs le commerce et l'abondance. Déjà le sentiment du beau qui semblait autrefois n'animer que quelques hommes privilégiés, s'étend, se propage et dirige toutes les parties de nos manufactures. L'ouvrier qui ne suivait qu'une routine aveugle, introduit à présent dans le sanctuaire des arts, est étonné de connaître le secret des merveilles qui sont sorties de ses mains ; il admire son propre ouvrage ; il s'honore de son état, il le perfectionne, et, par d'utiles découvertes, dispute au savant le plaisir et la gloire de seconder son prince et d'enrichir sa patrie. »

---

(1) Voltaire. Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 346.

» Telle est, MM., l'heureuse influence que des études complètes exercent nécessairement sur la prospérité commune. Il nous est donc permis d'espérer qu'en formant la jeunesse sur les grands modèles, qu'en lui donnant les principes du goût, qu'en l'accoutumant à bien sentir, à bien juger dans les lettres ; qu'en l'introduisant ensuite dans le sanctuaire de la philosophie ; qu'en l'initiant enfin aux mystères de toutes les sciences, nous contribuerons, autant qu'il est en nous, au bien de cette ville, et lui fournirons des sujets, qui, quelque jour peut-être, ajouteront un nouvel éclat au palais que nos magistrats ont élevé dans ces murs au commerce et aux arts...... »

M. le recteur prenant ensuite la parole, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

« Je viens retarder de quelques instans encore un moment long-temps attendu et vivement désiré : pourtant que mes jeunes auditeurs se rassurent ; j'ai connu comme eux, et j'apprécie, comme je le dois, toute la force, toute l'impatience des sentimens qui font battre ici tous les cœurs ; j'aurai soin de ne pas prolonger outre mesure une incertitude qui doit leur sembler bien pénible ; je serai court. J'essaierai seulement, Messieurs, dans cette circonstance solennelle où la société se trouve représentée en ces lieux par tout ce qu'elle peut offrir de plus doux et de plus respectable, j'essaierai d'exposer en peu de mots les principes qui nous dirigent dans l'éducation de la jeunesse confiée à notre surveillance et à nos soins. Et ce n'est point en mon nom seul, Messieurs, que j'entends faire une pareille déclaration ; je parle, et pour moi-même, et pour les honorables fonctionnaires chargés de me seconder et que je m'estime heureux d'avoir pour collaborateurs, bien convaincu qu'en toute occasion leurs pensées et leurs actions ne pourront que servir de preuve et d'appui à mes paroles.

» L'éducation bien entendue ne saurait se borner à un objet unique, l'instruction proprement dite. Elle se propose un résultat plus complet, plus important, plus réel; et doit, pour rester fidèle à toutes ses obligations, s'occuper en même temps et avec un zèle égal à former le cœur et à développer l'esprit. Ces deux conditions pareillement indispensables pour constituer une bonne éducation, peuvent seules lui faire atteindre son véritable but, celui de former des hommes dignes, à tous égards, de prendre place dans une société régulière et bien organisée, où les vertus privées et les qualités sociales ne sont pas moins nécessaires au bien-être général que l'instruction la plus étendue et la plus brillante, que les talens même les plus distingués. Et pourquoi craindrions-nous d'ajouter ici que s'il fallait, pour un motif quelconque, donner la préférence à l'une de ces deux conditions, nous n'hésiterions pas un seul instant à nous prononcer hautement pour cette partie de l'éducation qui a pour objet de disposer le cœur à la pratique de toutes les vertus, parce que la vertu seule peut suffire aux besoins de notre nature et assurer le bonheur de l'espèce humaine, sans autres ressources que celles qu'elle peut trouver en elle-même. Tous les hommes ne sont pas également appelés à bien dire; tous sont indistinctement appelés à bien faire. Mais ne séparons point, Messieurs, ce qui peut, ce qui doit toujours se trouver réuni. L'homme est un être que Dieu a créé moral et intelligent, et chez lui la conscience et l'intelligence se prêtent un mutuel secours et concourent à une même fin. Ces deux facultés méritent donc une égale culture, et afin qu'elles puissent s'éclairer et se fortifier l'une par l'autre, l'éducation morale doit marcher de concert avec l'éducation intellectuelle. Aussi nous ne perdrons jamais de vue ce principe si fécond en résultats, et nous aurons soin, en toute circonstance, d'y rapporter notre enseignement; ainsi la jeunesse soumise à nos leçons connaîtra les principes de la morale en même temps que les élémens de

la littérature et des sciences ; elle s'essaiera sous nos yeux à la pratique de toutes les vertus sociales, en même temps qu'elle exercera, avec notre secours, son intelligence encore neuve, de manière à lui donner tout le développement, toute la force dont elle est susceptible ; en un mot, nous nous appliquerons à faire fructifier également dans son cœur et dans son esprit les germes heureux que la providence y a déposés pour être fécondés. Si l'on nous demandait maintenant sur quelle base doit se fonder cette morale qui fait une partie si essentielle de nos leçons, notre réponse serait simple et précise. Nous ne connaissons que la religion, Messieurs, qui puisse servir de fondement à la morale ; elle seule peut donner à la vertu le caractère qui lui est propre, celui d'une soumission entière et respectueuse de la créature à l'égard de son créateur. Nous ne saurions admettre d'autres théories en ce genre, et nous pensons aussi que la vertu, pour être réelle et solide, a besoin d'une sanction supérieure qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de lui accorder. Et si, pour donner plus d'autorité à nos enseignemens, il devenait nécessaire de les appuyer par des exemples, il nous serait facile, en portant les yeux de nos élèves vers le trône, autour du trône protecteur, à l'abri duquel croissent leurs jeunes années, d'offrir à leurs regards d'augustes modèles bien propres à leur inspirer le goût et l'amour de toutes les vertus ; et même, sans sortir de l'enceinte de cette ville, illustre par les malheurs de sa fidélité, il nous serait également facile de leur montrer autour d'eux, et dans des monumens qui leur sont familiers, des exemples assez récens d'un héroïsme digne d'être proposé à leur admiration et dont le glorieux souvenir occupe une si belle place dans les fastes de la monarchie.

Si la morale repose sur un principe unique et invariable, Messieurs, si elle est exactement la même pour tous les lieux, pour tous les temps, pour tous les hommes, on ne pourrait, avec une aussi rigoureuse exactitude, en dire

autant des théories de la littérature. Variable comme le génie de l'homme, comme lui aussi le goût se modifie ou change selon les pays et selon les époques. Mais au milieu de ces nombreuses variations, au milieu de ces modifications si diverses, il reste toujours une loi fixe et invariable, une loi qui oblige indistinctement les écrivains de tous les temps et de toutes les nations ; c'est celle qui leur fait un devoir de rester fidèles au bon sens et de respecter la morale publique, sous peine de se rendre ridicules dans un cas, ou coupables dans l'autre. Nos élèves une fois bien pénétrés de ce double principe, et fortifiés par l'étude raisonnée et approfondie des grands modèles de l'antiquité et des temps modernes, nous laisserons à leurs jeunes imaginations la liberté d'aller chercher de nouveaux alimens dans l'étude des littératures étrangères, pour faire passer dans notre langue des beautés inconnues, qui, pour être nouvelles, n'en sont pas moins des beautés ; nous leur laisserons cette liberté, sans craindre, pour leur goût convenablement exercé, la contagion des mauvais exemples ou des mauvaises doctrines littéraires.

J'ai exposé, aussi fidèlement qu'il m'a été possible, Messieurs, les doctrines qui servent de règle à notre conduite. Puissent-elles vous inspirer quelque confiance, sinon en nos talens dont nous sentons toute la faiblesse, du moins dans la pureté de nos intentions. Puissent-elles surtout obtenir auprès de la jeunesse qui nous est confiée tout le succès que nous en espérons : nous ne saurions prétendre à une plus douce, à une plus glorieuse récompense.

Cette brillante allocution, la première que M. le recteur ait eu l'occasion de prononcer en public, depuis qu'il est à la tête de l'académie de Lyon, a été couverte d'applaudissemens.

Voici les noms des élèves qui ont remporté les prix d'honneur, les premiers prix et les prix d'excellence.

Philosophie : Alphonse Victor Baudin ; Albin Chalandon ; Louis-Michel Alméras Latour ; Paul-François-Hippolyte-Victor Savoie.

Rhétorique : Hippolyte Fortoul ; Claude Huchard ; Antoine-Frédéric Ozanam.

Seconde : Jean-Marie-François Bertet ; Jean-Marie Sarrazin ; Jean-Jacques Grognier ; Joseph-Ferdinand Velay.

Troisième : Claude - Aimé Duchamp ; Pierre - Louis Gonssolin, Louis Rouchon ; Paul-Adolphe Rochat.

Quatrième : Eugène-Victor de la Marque-Marca ; Edouard Guillard ; Louis Pernet ; Eugène-Antoine-Auguste Aucour.

Cinquième : Charles Pommiés ; Vincent-Louis Joguet ; Eugène Rieussec ; Jean-Honoré Vieux.

Sixième : Jules-Louis-Félix Charlet ; Hippolyte Tavernier.

Septième : Jean-Baptiste-Charles Julien ; Gustave-Alexandre Oudet ; Vincent-Louis Coche ; Emile-Auguste Maurin.

La distribution des prix étant terminée, M. le proviseur a pris la parole, et, avec toute la tendresse d'un bon père, il a adressé aux élèves les adieux les plus touchans, et les a prévenus que la rentrée des classes aurait lieu le lundi 6 octobre.

*** 13. — La Gazette universelle de Lyon contient, dans sa feuille de ce jour, le discours que M. de Verna, l'un des députés du département du Rhône, se proposait de prononcer, pour défendre la pétition adressée à la chambre, par les habitans de Lyon, en faveur des petits séminaires et des jésuites, pétition qu'il avait déposée lui-même sur le bureau, mais sur laquelle il n'y a pas eu de rapport, parce que la séance, qui devait être consacrée, avant la fin de la session, au dernier rapport des pétitions, n'a pas eu lieu. Le talent oratoire, qu'on remarque dans le discours de M. de Verna, fait regretter que cet honorable député ait laissé passer toute la session de la Chambre, sans y faire entendre sa voix.

*** 14. — En rendant compte du voyage que fait actuellement Madame duchesse de Berry, dans les Hautes-Pyrénées, les journaux rapportent, que dans le cours d'une promenade aux environs de Saint-Sauveur, S. A. R. est entrée à Luz, dans la fabrique naissante de crépons appelés Baréges, qu'établissent dans cette ville MM. Rouillé et Rejaunier, de Lyon. Ces jeunes gens, dont l'un est au nombre des gardes d'honneur de Madame, étaient prévenus depuis deux heures de la visite de la princesse; ils lui ont montré le détail de leurs métiers, de leurs mécaniques, et lui ont offert une écharpe, premier ouvrage sorti de leurs ateliers (ils n'ont reçu que depuis un mois l'autorisation de la direction générale des douanes, nécessaire pour leur établissement, sur ce point situé entre les deux lignes de douanes). Madame a accepté ces prémices avec grâce et bonté, a promis de les porter aux prochaines courses de chevaux à Tarbes, et a vu avec intérêt cette fabrique qui produira enfin des baréges dans la vallée qui porte ce nom.

*** 15. — Un arrêté de la mairie de Lyon, en date du 1.er de ce mois, contenant un règlement pour rendre publique la bibliothèque du commerce et des arts, a été affiché aujourd'hui. Cet arrêté porte que cette bibliothèque sera ouverte, chaque année, au public, depuis le 1.er novembre jusqu'à la fin du mois d'août, deux fois par semaine, les lundi et jeudi, depuis trois heures jusqu'à cinq heures de l'après-midi, pendant l'hiver, et jusqu'à six heures, pendant l'été; qu'elle sera ouverte, pendant le temps des vacances, c'est-à-dire depuis le 1.er septembre jusqu'au 31 obtobre, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et samedi, aux mêmes heures que celles ci-dessus désignées, et que l'ouverture, pour la présente année 1828, aura lieu le lundi 1.er septembre prochain, à trois heures du soir. Les autres articles de l'arrêté règlent la police de l'établissement.

*** — M. Desroches, acteur du théâtre provisoire, a été nommé directeur des théâtres de Lyon, en remplacement de M. Singier, démissionnaire.

*** 19. — Pose de la première pierre du grand théâtre par M. le maire de Lyon. Il a été dressé un procès-verbal de cette cérémonie. Nous en rendrons compte, lorsqu'il sera imprimé.

*** 20. — Le tribunal de police correctionnelle avait à prononcer, encore une fois, sur l'appel d'un jugement de simple police qui avait appliqué à des négocians de cette ville l'arrêté de M. le Préfet du 9 avril 1827, relatif au pliage des étoffes de soie; et il a rendu aujourd'hui une décision conforme à celle que nous avons rapportée dans le Bulletin historique du mois de mars dernier (1).

*** 22. — Une ordonnance du 30 juillet dernier, insérée dans le *Bulletin des Lois*, N.° 245, autorise définitivement trente-une communautés des sœurs hospitalières de St. Joseph, établies dans diverses communes du département du Rhône, diocèse de Lyon.

*** 25. — Distribution des prix aux élèves de l'école royale de dessin et des beaux-arts de cette ville, au Palais du commerce et des arts. Cette cérémonie était présidée par M. le maire. Le premier prix de la classe de la figure a été remporté par M. Hippolyte Flandrin; celui de la bosse, par M. Laplace; celui de la peinture des fleurs, par MM. Doll et Delorme, et celui de l'architecture, par M. Miciol.

*** 27. — Ce soir à cinq heures, la tour que M. Pitrat faisait construire à la Croix-Rousse, et qui avait déjà

---

(1) On trouve le texte du nouveau jugement dans le *Précurseur* du 23 août et dans la *Gazette universelle de Lyon* du 24.

environ 160 pieds d'élévation, s'est écroulée avec fracas. Il paraît que le propriétaire s'attendait à cette chute; il avait fait retirer ses ouvriers; une petite fille de 10 ans, qu'on n'avait pas aperçue, a été écrasée. On attribue la chute de cet édifice au mauvais choix des matériaux qui y avaient été employés, et à d'autres vices de construction.

*** 28. — A trois heures après midi, a été ouverte, dans l'une des salles de l'école royale vétérinaire de Lyon, une séance publique et solennelle, pour la distribution des prix et des diplômes aux élèves.

Cette séance a été présidée par M. Menoux, conseiller de préfecture, délégué à cet effet par M. le préfet absent. Elle avait, comme les années précédentes, attiré un public nombreux et choisi, et parmi les personnes distinguées qui occupaient, derrière le bureau, les fauteuils d'honneur, on remarquait un grand nombre d'officiers de cavalerie de la garnison, plusieurs vétérinaires militaires, ainsi que M. Virey, membre de l'académie royale de médecine et de la société royale et centrale d'agriculture.

La séance a été ouverte par un discours de M. le président, dans lequel il a donné aux élèves les plus sages conseils.

M. Grognier, un des professeurs, a lu ensuite le compte rendu des travaux de l'école, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler; il a payé un tribut de vénération et de reconnaissance à la mémoire de Chaussier et à celle de Bosc, qui remplirent pendant long-temps les fonctions de membre du Jury de l'école vétérinaire d'Alfort.

M. Moiroud, faisant les fonctions de secrétaire du jury, a lu le procès-verbal de la session et en a fait connaître le résultat. Les élèves qui avaient été jugés dignes des prix, sont venus successivement les recevoir des mains de M. le conseiller de préfecture, présidant la séance, de M. le directeur, de MM. les professeurs et de M. l'aumônier de l'école, au son d'une musique choisie et au milieu des applaudissemens de leurs condisciples et de l'assemblée.

Après la clôture de la séance, M. le président et les personnes distinguées de l'assemblée ont examiné avec intérêt les dessins présentés par les élèves, et qui étaient exposés autour du bureau.

M. le conseiller de préfecture, représentant le préfet absent, accompagné de M. l'inspecteur-général, de M. le directeur et de MM. les professeurs, a ensuite visité les constructions de l'école, qu'il a reconnues susceptibles d'améliorations importantes, principalement sous le rapport de la salubrité pour les animaux.

*** *Même jour.* — Distribution des prix et médailles de la fondation Grognard, du cours de géométrie-pratique et de l'institution provisoire de la Martinière, sous la présidence de M. de Lacroix-Laval. Le discours d'ouverture, prononcé par ce magistrat, a été suivi de l'appel des élèves de l'école royale de dessin et des beaux-arts, qui ont obtenu les médailles d'or et d'argent de la fondation Grognard. Les prix du cours de géométrie-pratique ont ensuite été distribués. Le premier prix de chimie a été remporté par M. Pierre Forge, et celui de mécanique industrielle et de mathématiques élémentaires, par M. Emmanuel Verguin.

Dans sa séance publique du 25 de ce mois, l'académie française a décerné les prix fondés par M. de Montyon. Le 1.er prix de vertu (2000 fr.) a été accordé à *Marie Malfret, demeurant à Lyon, département du Rhône.* Les journaux ne nous apprennent que le nom de cette Lyonnaise, et ne nous disent point encore quelles sont les actions qui lui ont mérité une aussi glorieuse récompense.

*** 29. — Un journal de cette ville contient l'article nécrologique suivant :

« La sœur Pélagie, supérieure de l'ordre de St.-Vincent de Paul, de la paroisse de St.-Paul, à Lyon, vient de

mourir âgée de 71 ans. Elle prononça ses vœux à 17 ans, et, bientôt après, fut détenue pendant plusieurs années, par ordre des tribunaux révolutionnaires. Ce fut alors qu'elle donna des preuves d'un héroïsme extraordinaire : oubliant l'horreur de sa propre situation, elle consolait des compagnons d'infortune, les soulageait de tout son pouvoir, et plus d'une fois aussi, ses connaissances en médecine, dans laquelle elle était très-versée, réussirent à sauver ceux que les chagrins et les mauvais traitemens réduisaient aux plus tristes extrémités. Echappée aux proscriptions, elle eut dans la suite occasion de soigner, durant des maladies très-graves, Lucien et Joseph Buonaparte, ce qui lui mérita la bienveillance de la famille impériale. Enfin elle fut nommée supérieure à Lyon où tous ceux qui l'ont connue regretteront à jamais des talens utiles à l'humanité, et les vertus de son âme élevée ; les pauvres surtout auront à déplorer une mère tendre et une bienfaitrice toujours attentive à soulager leur misère. »

*** 30. — Le *Bulletin des Lois*, N.° 247, contient le Tableau de répartition de la contribution foncière entre les départemens. Celui du Rhône y figure pour une somme totale de 2,750,220 fr. 55 cent., savoir, pour le principal, 2,099,405 fr. ; pour les 10 cent. sans affectation spéciale 209,940 fr. 50 cent. ; pour les 19 cent. affectés aux dépenses fixes, variables et fonds commun, 398,866 fr. 95 c. ; et enfin pour les 2 cent. à titre de secours, 41,988 fr. 10 cent. La quote-part du département, dans la contribution personnelle et mobilière, est de 732,290 fr. dont 559,000 f. pour le principal, et le surplus pour les cent. additionnels. Enfin, la part à la charge du département pour l'impôt des portes et fenêtres est fixée à la somme de 347,185 fr.

*** 31. — La société royale de médecine de Bordeaux vient de décerner une médaille d'or de 300 fr. à M. le docteur Brachet, médecin à Lyon, pour son mémoire sur *l'Asthénie médicale*.

BULLETIN HISTORIQUE
DU MOIS DE SEPTEMBRE 1828.

*** 1. — Le prix du pain pour le mois de septembre, est fixé à 21 centimes 1/4 (quatre sous un liard) la livre.

*** 4. Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon. Cette séance qui avait été retardée de quelques jours, était celle qui devait avoir lieu à la S. Louis. C'est ordinairement ce jour-là qu'on la tient chaque année, et c'est une des réunions académiques les plus solennelles, parce qu'elle est destinée au rapport sur les concours et à la distribution des prix, ainsi qu'à l'annonce des sujets que la compagnie propose pour l'année suivante. L'assemblée était peu nombreuse, mais brillante et très-bien choisie. M. le préfet, comte de Brosses, l'honorait de sa présence.

Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Pericaud aîné, président, qui a rappelé en peu de mots l'objet de la séance et en a donné le programme.

Organe d'une commission chargée de l'examen du concours relatif à une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier, M. Grognier a fait un rapport sur le seul mémoire qui a été reçu, et qui a pour titre : *Essai sur l'histoire de la médecine et des médecins de Lyon, depuis la fondation de cette ville jusqu'au* 19.e *siècle.* Il a présenté l'analyse de ce mémoire, dans lequel la commission a reconnu que l'auteur avait fait preuve d'une sage érudition et qu'il avait très-bien caractérisé plusieurs médecins célèbres nés dans nos murs, tels que les Gui de Chauliac

les Champier, les Tolet, les Meyssonnier, les Sarrazin, les Dalechamp, les Spon, les Falconnet, les Pouteau, etc., mais qu'il n'avait pas assez soigné la bibliographie et quelques autres parties de la statistique médicale qui auraient dû aussi entrer dans son plàn. M. le commissaire a cité plusieurs fragmens de cet intéressant travail, que l'auteur perfectionnera sans doute avant de le livrer au public, et qui, complété, justifiera mieux le titre qu'il lui a donné, d'*Histoire de la médecine à Lyon*. Les imperfections de ce mémoire n'ont pas permis à l'académie de lui décerner la totalité du prix; mais elle l'a jugé digne d'une récompense et d'un glorieux encouragement, et elle a accordé une médaille d'or de 300 fr. à M. F. Imbert à qui il est dû (1).

M. Breghot a ensuite lu son rapport sur l'*Eloge du major-général Martin*. Cinq pièces de vers et un discours en prose ont été admis à ce concours. M. le rapporteur les a fait connaître par un compte-rendu détaillé de leur mérite respectif, toutefois après s'être livré à quelques réflexions sur les difficultés que présentait le sujet et sur les motifs qui avaient porté l'académie à le proposer. Il a justifié par de nombreuses citations le jugement de la commission sur chacun des mémoires envoyés. Ces citations prouvent que le concours a été très-brillant, et que même, dans les pièces qui n'ont paru dignes d'aucune distinction particulière, il se trouvait des passages très-remarquables. Plusieurs de ces fragmens ont excité les applaudissemens du public. Nous mettrons sous les yeux du lecteur la tirade suivante du poëme portant le n.° 1 et ayant pour épigraphe : *Transiit benefaciendo*. Après avoir célébré la bienfaisance du major-général Martin et l'avoir

---

(1) Le rapport de M. Grognier a été inséré dans ce volume, pag. 342 C'est pourquoi nous nous sommes contenté d'en donner un court sommaire.

dépeint comme le soutien du pauvre et l'ami de l'orphelin, l'auteur s'écrie :

> Pour prix de tes vertus,
> Va goûter le bonheur et la paix des élus !
> Va, du divin séjour la troupe fraternelle
> A marqué dans ses rangs ta place solennelle :
> Vincent t'a contemplé d'un regard attendri,
> Et te tendant la main, Penthièvre t'a souri ;
> Et Montyon ému, de larmes d'allégresse
> Baigne le testament que ta vertu nous laisse,
> Comme s'il retrouvait dans ton écrit pieux
> Quelques feuillets du sien égaré dans les cieux !

Le poëme, n.° 4, portant pour épigraphe ce vers de Virgile :

> Dulces moriens reminiscitur Argos,

et le n.° 5, ayant pour devise ces deux vers de Voltaire :

> Le conquérant est craint, le sage est estimé,
> Mais le bienfaisant charme et lui seul est aimé,

ont surtout fixé l'attention de la commission qui les a désignés à l'académie comme devant partager le prix. M. le rapporteur a développé les motifs de cette décision ; il a fait voir que ces deux poëmes, supérieurs aux autres pièces du concours, embrassaient le sujet tout entier ; que sans être exempts de défauts, ils offraient assez de beautés pour mériter la couronne ; qu'ils y avaient droit à des titres différens, mais égaux ; que si le n.° 4 l'emportait sur le n.° 5 par la grandeur des idées, la hauteur de la poésie, la richesse et la pompe des descriptions, la verve et le mouvement poétique, le n.° 5 pouvait, à son tour, lui opposer d'autres qualités qui ont aussi leur prix : l'élégance, la correction, l'exactitude ; que si dans l'un brillait plus de talent naturel, dans l'autre on trouvait plus d'étude

et de travail. Les nombreux extraits de ces deux ouvrages, lus par M. le rapporteur, ont paru intéresser vivement l'assemblée. Nous ne citerons rien du n.° 4 qui a déjà été publié ; mais nous enrichirons cet article du morceau suivant du n.° 5 qui est encore inédit. La major-général, alors simple soldat, emporté par un vague désir de gloire et d'illustration, s'embarque pour aller servir dans l'Inde sous les ordres de Lally.

Déjà voguant au gré de l'onde fugitive,
Il a vu de Toulon les tours, les vieux créneaux,
Et comme une forêt dans sa rade captive,
Ces mâts qu'un vent léger balance sur les eaux.
Salut, noble cité! ton paisible rivage
Sera couvert un jour de débris et de deuil :
Aux rives d'Albion j'entends gronder l'orage,
Ses drapeaux dans tes murs flottent avec orgueil...
Mais quel est ce guerrier que la mort environne?
L'Anglais à son aspect recule épouvanté ;
Peut-être a-t-il cru voir l'ombre d'une couronne,
D'une auréole orner son front ensanglanté....
C'est lui, c'est le héros d'Austerlitz et d'Arcole,
C'est le fils du destin, c'est l'héritier des rois...
A sa voix, sur tes bords, l'aigle du Capitole
Préludera bientôt à de nouveaux exploits...
Cependant les rochers tout à coup retentissent
Du signal du départ, des chants des matelots ;
Au souffle du zéphyr les voiles s'arrondissent ;
Le navire s'ébranle, il sillonne les flots.
On respire dans l'air leur mordante amertume;
Ils viennent à la proue, ils brisent leurs efforts ;
Confondus à travers leur bouillonnante écume,
De la cité lointaine on voit blanchir les forts.
Au moment qu'on la perd, que la patrie est belle!
Les vents semblent chargés du parfum de ses fleurs...
Alors peut-être aux flots qui l'entraînaient loin d'elle,
Le jeune aventurier mêla-t-il quelques pleurs...
Mais dans son âme ardente il étouffe les larmes ;
Il rêve à l'avenir, il prélude aux combats ;

Tantôt avec transport il contemple ses armes,
Et tantôt les écueils entr'ouverts sous ses pas.

O toi qui, dans tes flancs, portes, sans le connaître,
Le bienfaiteur de l'Inde et le père des arts,
Navire, en l'exilant des lieux qui l'ont vu naître,
Veille sur lui : des mers qu'il brave les hasards!
Tes nochers, en passant, d'un dédaigneux sourire
Accueillent les transports qui brillent dans ses yeux;
Car son nom est obscur, et le but qui l'inspire,
Ils l'ignorent aussi : c'est le secret des dieux.
Veille sur lui, ne livre à la fureur de l'onde
Que l'homme pour lui seul de trésors altéré!
Celui qui s'enrichit pour le bonheur du monde,
Ce mortel demi-dieu, c'est un dépôt sacré!

L'auteur du poëme dont on vient de lire un fragment, est M. F. Coignet, de S. Chamond, déjà couronné, il y a deux ans, pour un poëme *sur le Siége de Lyon*, concurremment avec M. Bignan; celui du n.° 5, est de M. F. J. Rabanis, professeur de rhétorique au collége royal de Lyon. Ces deux concurrens ont été proclamés vainqueurs, et une médaille de distinction a été accordée à M. Benoît, auteur du poëme n.° 2, ayant pour épigraphe :

. . . . . Il dispute à nos rois
L'honneur, trop rare encor, dans le siècle où nous sommes,
De prévenir le crime en éclairant les hommes.

Quelques passages de cet ouvrage, parmi lesquels on a remarqué les deux que nous allons transcrire, ont mérité à M. Benoît cet honneur : le premier roule sur un trait de la vie de Martin, difficile à exprimer dans le langage poétique :

Hélas! pourquoi faut-il qu'au bout de sa carrière,
Celui qui consacra ses biens, sa vie entière
Au bonheur des mortels, soit en proie aux tourmens
Qu'amoncèle sur nous la froide main du temps?

Il souffre... Un mal cruel lentement le dévore.
En vain l'amitié prie au temple d'Épidaure :
Esculape est muet, et l'art est impuissant.
Eh bien ! le vieillard seul, dans cet affreux moment,
Par un dernier effort de son fécond génie,
Conçoit encor l'espoir de prolonger sa vie,
S'arme d'un instrument par lui-même inventé,
Et, sans craindre l'effet de sa témérité,
Jusqu'au siége du mal guide le fer docile,
En presse les ressorts, et d'une main habile,
Divise le caillou qui cause sa douleur.
Trop tard de la nature il corrige l'erreur :
Martin est affaibli ; c'est un pied dans la tombe
Qu'il combat l'ennemi sous lequel il succombe :
Mais de ses maux du moins il prévient le retour,
Et, désormais tranquille, attend son dernier jour.
Il meurt... Mais quand la mort à le saisir s'apprête,
D'une dernière palme il orne encor sa tête,
Et laisse à l'univers, en s'élançant aux cieux,
Le merveilleux secret que nous cachaient les dieux.
Savant laborieux, modeste Civiale,
Peut-être ignorais-tu qu'en cet obscur dédale,
L'ingénieux Martin déjà t'eût devancé ;
Mais l'éclat de ton nom n'en est point effacé ;
Il ne te ravit pas, il partage ta gloire.
Soyez unis tous deux au temple de mémoire :
La route qu'il traça, tu dois la parcourir ;
Il est encor pour toi des palmes à cueillir.

Le poète continue ainsi :

Conquérans qui du monde avez rêvé l'empire,
Audacieux Titans, dont le cœur en délire
Fut sourd aux cris plaintifs des malheureux mortels,
Héros à qui la crainte éleva des autels,
De lauriers teints de sang vous couronniez vos têtes :
Mais que vous reste-t-il de vos vastes conquêtes ?
Quel fruit de vos exploits recueillit l'univers ?
Des ossemens épars, des larmes et des fers.
Je vois cent noms fameux consacrés par l'histoire ;
Mais le pauvre jamais garda-t-il la mémoire

D'un seul de ces héros dans la poudre endormis ?
Tranquille, de leur tombe il foule les débris,
Et jamais, sur le sol où repose leur cendre,
De sincères regrets ne se firent entendre.

Nous observerons, avec M. le rédacteur du rapport, que le poëme n'est pas écrit tout entier avec le même bonheur et la fermeté d'expression qu'on remarque dans ce dernier morceau ; autrement il est à présumer que l'académie, au lieu d'accorder à l'auteur du n.° 2 une simple médaille d'encouragement, lui aurait fait partager la palme avec les deux autres lauréats.

Après avoir proclamé les noms des vainqueurs, M. le président a invité M. Guigo, inventeur d'un métier propre à tisser, à venir recevoir le prix, fondé par M. le duc de Plaisance, qui lui avait été adjugé dans une séance précédente.

M. Clerc a communiqué un mémoire sur les comètes, plein de détails curieux et piquans ; il a surtout vivement réveillé l'attention par ses réflexions sur la comète qui doit se montrer en 1832, et sur les alarmes que l'annonce de cet astre a causées en Allemagne, et il a plus d'une fois excité l'hilarité de l'assemblée, en démontrant l'absurdité des craintes superstitieuses que l'apparition des comètes inspire au vulgaire.

M. Guerre a présenté ensuite des observations très-bien écrites *sur la méthode à suivre pour obtenir une histoire de France complète ;* il s'est attaché à prouver que jusqu'à présent nous ne possédions pas une bonne histoire de France, par la faute de nos auteurs qui n'ont fait que la biographie de quelques grands et ont négligé de s'occuper de la nation, de ses mœurs, de ses usages, etc. Les personnes qui n'ont pas assisté à la séance, ont pu juger du mérite du discours de M. Guerre, par l'extrait assez considérable qui en a été inséré dans un des numéros du *Précurseur* de septembre 1828.

La séance a été terminée par la lecture, faite par M. Trélis, de sa traduction en vers français du premier chant des *Amours des Anges de Thomas Moore.* Dans un court avertissement, l'académicien a observé que le poëme anglais, dont le style est si léger, si gracieux, si aérien, semblait avoir été écrit avec une plume tirée de l'aile de l'un des esprits célestes qui en sont les héros. Thomas Moore a trouvé dans M. Trélis un interprète digne de lui, et l'on doit désirer que cette élégante version ne reste pas renfermée dans le riche porte-feuille du traducteur.

⁂ 7. — Le tribunal de police correctionnelle a procédé au jugement d'un individu nommé Tamiet, arrêté, il y a quelque temps, à la barrière de Vaise, portant dans un sac une tête de femme. Les débats ont établi que le motif de cette profanation avait été une croyance superstitieuse et le désir de se procurer un moyen magique de gagner à la loterie. Le prévenu a été condamné, comme coupable de violation de tombeau, à trois mois de prison, conformément à l'art. 360 du code pénal.

⁂ 10. — Une collection de coquillages et d'oiseaux étrangers, venant notamment de l'île de Cayenne, a été envoyée par le gouvernement au cabinet d'histoire naturelle de Lyon.

⁂ 14. — On lit dans un journal de ce jour l'extrait suivant du rapport fait par M. Héricart de Thury à la société d'encouragement pour l'industrie nationale, sur les procédés employés par M. Maiziat pour l'exécution de son admirable tableau contenant le Testament de Louis XVI en tissu de soie, et qui a trompé à la première vue l'œil exercé d'un de nos premiers typographes, M. Firmin Didot:

» Sous le rapport de l'exécution, on ne sait ce qu'on „ doit le plus admirer dans ce tableau, ou de la netteté „ des textes, qui semblent avoir été imprimés avec les » caractères et suivant les principes de nos meilleurs im-

» primeurs, ou de la précision et de la pureté des dessins,
» de l'exactitude des figures, de l'élégance et de la déli-
» catesse des arabesques, des chiffres et des armoiries
» de l'encadrement : tous ces détails paraissent réellement
» l'œuvre du burin le plus exercé, comme l'a très-bien
» dit M. Regny.

» De tels essais, ou plutôt, et disons mieux, de tels
» succès assurent à nos manufactures une nouvelle branche
» de fabrication d'autant plus importante, qu'il est impos-
» sible, nous ne dirons pas d'en déterminer, mais même
» d'en apercevoir les limites, puisque peu d'heures suffi-
» sent à M. Maiziat pour opérer, avec la même économie
» de temps et de frais, la même abondance de moyens et
» la même perfection de travail, toute espèce de chan-
» gement dans la fabrication ; pour substituer un ouvrage
» à un autre, une étoffe à une autre étoffe ; enfin, pour
» exécuter indistinctement toutes les compositions imagi-
» nables, les plus difficiles et les plus régulières, comme
» les plus fantasques ou les plus hasardeuses.

» Les ornemens étrusques, les peintures de *Pompei* et
» d'*Herculanum*, les dessins les plus minutieux et les plus
» finis, pourront être rendus, dans toute la délicatesse
» de leurs traits les plus déliés, avec autant de succès
» que dans la gravure, et l'on pourra même indistincte-
» ment exécuter, à la faveur des nouvelles combinaisons
» de M. Maiziat, pour les meubles et les tentures, toute
» espèce d'ornemens et de compositions, de figures et de
» dessins quelconques, ajustés avec les arabesques les
» plus gracieuses. „

⁂ 16 — M. Noël Jordan, curé de Notre-Dame, à Roanne (Loire) a été nommé curé de la paroisse de St-Bonaventure à Lyon, en remplacement de M. Pascal, décédé. M. Noël Jordan est un des trois frères actuellement vivans de feu M. Camille Jordan.

*** 22. — « Nous avons en ce moment à Lyon un si grand nombre de nos quais, de nos ports, de nos places publiques, encombrés de pierres de taille, de chantiers, de matériaux de toute espèce, qu'on serait tenté de croire qu'il s'agit moins de donner à notre ville le complément des monumens qui lui manque, que de la reprendre en *sous-œuvre.* Quoique tous ces travaux ne soient pas menés avec une activité bien remarquable, on doit convenir qu'ils marchent d'une manière satisfaisante. Ceux du quai St-Clair seuls restent stationnaires, ce qui est d'autant plus fâcheux que ce quai étant la promenade favorite de la population lyonnaise, les habitans de ce quartier ne sont pas les seuls à en souffrir. Serait-il vrai que ce fâcheux état de choses vînt de faux calculs qui auraient été faits, et qu'il faudrait tripler la somme de 200,000 fr., qu'on avait de prime abord jugée suffisante pour l'élargissement et les plantations.

Les directeurs des travaux du pont de Charles X ont eu aussi leur moment de sommeil, causé sans doute par les contestations qui se sont élevées entre les actionnaires d'un côté, et de l'autre, les propriétaires des maisons à enterrer. Les terrassemens, en grande partie exécutés, annoncent suffisamment que ces contestations n'existent plus, et que les retards qu'elles ont apportés à l'ouverture du pont, touchent à leur terme. Cependant le public voit avec peine l'élévation qu'on a été obligé de donner au quai dans cette partie de la ville, cette élévation est telle, qu'il n'y a plus de vue possible en aval et en amont du pont. Lors de la construction du pont de l'Archevêché, qui était sous tous les rapports d'une bien autre importance, on a su éviter un tel bouleversement. Cet inconvénient, à ce qu'on assure, n'est point du fait de la compagnie, soumise en ceci à l'administration des ponts et chaussées; mais on se rend difficilement compte des raisons qui ont pu

porter à construire deux énormes maisons en pierre de taille, à la place des petits pavillons qui ornent habituellement les abords d'un pont.

„ Si des rives du Rhône, nous passons sur celles de la Saône, nous y trouverons en pleine construction et déjà arrivé à une assez grande hauteur, un édifice dont l'aspect lourd, sans cesser d'être imposant, accuse bien la destination. Rien n'a été négligé pour cela, arcades basses et à lourds archivoltes, refends larges et profonds; on ne peut s'y méprendre, c'est bien là le caractère d'un grenier public. A quelque distance de là, dans la presqu'île Perrache, viennent de s'achever les fondations du vaste édifice destiné à servir de prison, et auquel, assure-t-on, une somme de huit cent mille francs est destinée.

„ Le monument qui, par sa position, attire le plus les regards, et par les circonstances qui ont amené sa construction, occupe le plus l'attention publique, est le grand-théâtre définitif, dont à en juger par la marche des travaux, l'achèvement ne peut moins faire que d'être prompt. Le soubassement ouvert de portiques qui doivent servir de promenoirs publics, dans le genre de ceux du Palais royal, est presque entièrement terminé sur les quatre faces de l'édifice, et on achève en ce moment, sur la rue du théâtre, l'étage supérieur qui le surmonte. Les murs de la partie de ce théâtre qui renferment la salle et la scène, sont déjà arrivés à la hauteur que doivent avoir la voûte de la salle dont la grosse charpente vient d'être posée. „

*** 23. — Hier, un employé de l'Hôtel-Dieu tomba dans le Rhône en passant, chargé d'une balle de linge, sur la planche qui conduit du quai au bateau à laver de l'hospice. Le courant l'entraîna bientôt jusqu'au pont de la Guillotière, et il allait disparaître sous les flots, lorsqu'il fut aperçu par le sieur Esbrayat qui traversait le pont. Quitter son habit,

remettre sa montre à un passant, et se précipiter de dessus le pont dans le fleuve, tout cela est pour le courageux Esbrayat l'affaire d'un instant: malgré une blessure que, dans sa chute, il se fait au genou, il a le bonheur d'atteindre le noyé et de le ramener, respirant encore, au rivage. Ce trait d'humanité n'est pas le seul qui honore le sieur Esbrayat; nombre de personnes lui doivent la vie pour les avoir secourus dans des circonstances non moins périlleuses. Il y a quelque temps que, sur la demande de M. le maire et de M. le préfet, une médaille d'honneur lui a été décernée par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Le dévouement de M. Esbrayat n'a pas eu tout le succès qu'on devait en attendre; le malheureux employé n'a pu malgré tous les secours qu'on lui a prodigués, survivre à son naufrage. M. Esbrayat, limonadier sur le cours de la Guillotière, a été surnommé, soit à cause de son courage, soit à cause de sa force, *l'Hercule Lyonnais*. L'employé de l'Hôtel-Dieu était la 19.[e] victime qu'il avait tirée du sein des eaux.

Même jour. Le *Moniteur* de ce jour contient le procès-verbal de l'assemblée générale tenue, le 24 janvier dernier, par la société royale des prisons, sous la présidence de S. A. R. Mgr. le dauphin. Un des membres de cette société, M. le comte de Tournon, pair de France, ancien préfet du Rhône, a été admis par S. A. R., à lui soumettre un rapport sur la visite qu'il a faite dans plusieurs maisons d'arrêt; nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs l'analyse de l'opinion de l'honorable rapporteur sur celles de notre département :

« Il ne parlera pas des prisons de Lyon. L'une d'elles, en effet, la maison d'arrêt de *Saint-Joseph*, sera abandonnée l'année prochaine; la maison de justice dite de *Roanne*, va être incessamment à peu près reconstruite.

» Mais un vœu déjà exprimé par l'honorable rapporteur, l'an dernier, dans le sein du conseil général des prisons,

et qu'il renouvelle, est celui du remblai, le plus prompt possible, des terrains bas et marécageux, au milieu desquels s'élève la nouvelle prison de *Perrache.* Tant que les eaux du Rhône pourront pénétrer dans ces terrains, des miasmes humides mettront en péril la santé des détenus.

» On devra profiter aussi de l'occasion des travaux dont la prison dite de *Roanne* va être l'objet, pour en faire disparaître le vice de cet appareil théâtral par lequel l'architecte a imaginé de signaler un lieu de gêne et de souffrance, accordant plus en cela à une intention d'exciter la terreur qu'au bien-être des détenus.

» Le régime des prisons de Lyon mérite tout éloge : un conseil de notables, non moins zélés qu'éclairés, les surveille ; sous sa direction, de respectables sœurs de la charité prodiguent leurs soins aux détenus, veillent à la qualité des alimens, fournissent du linge et des vêtemens, donnent même, d'accord avec un aumônier, des instructions religieuses, et règlent les travaux.

» Ici, M. le rapporteur exprime le désir de voir que dans les grandes prisons des sœurs de charité soient appelées, comme elles l'ont été avec succès pour celle de Bordeaux, lorsqu'il administrait le département de la Gironde, à l'effet d'assurer aux détenus des soins qu'on ne saurait attendre d'un geolier.

» La prison de Villefranche (Rhône) est nouvelle ; c'est un grand bâtiment entouré de quatre préaux, une chapelle est au centre, toutes les chambres en sont saines et bien aérées, un chemin de ronde, ménagé contre le danger des évasions, permet de diminuer dans l'intérieur de la prison les gênes que rend forcées, dans celles où il manque, la sécurité du concierge. »

⁂ 27. M. Desvignes, avocat, nommé juge de paix du quatrième arrondissement de la ville de Lyon, en remplacement de M. Riche, démissionnaire, a prêté serment au tribunal civil, et a été installé dans ses fonctions.

*** 29. — Une feuille de ce jour contient l'article suivant :

« Les nouvelles de la foire de Leipsick annoncent que la vente des soieries de Lyon a été plus forte qu'elle ne l'avait été, depuis bien des années, et des marchands se sont trouvés dans la nécessité de faire venir un surcroît de marchandises par la poste. Les Anglais sont moins contens ; plusieurs ont vendu, mais à des prix très-bas. »

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Programme des prix pour 1829.

L'Académie propose, pour 1829, les sujets de prix suivans :

1.° Prix fondé par M. Baboin de la Barolière.

Une médaille d'or de 500 fr.

Déterminer la meilleure organisation à donner à l'école de la Martinière, destinée aux arts et métiers, et principalement à ceux qui ont des rapports avec les manufactures lyonnaises.

Indiquer en conséquence la nature et le mode d'enseignement, soit des garçons, soit des filles, et les avantages ou les inconvéniens d'appeler de jeunes filles aux études de l'institution ; le nombre, la qualité et le sexe des professeurs ou maîtres ; la division de l'enseignement en théorie et en pratique ; la police et le gouvernement intérieur de l'établissement ; le nombre des élèves internes et des élèves externes ; les avantages ou les inconvéniens de conserver ou de rendre public le secret des procédés ; les essais de

perfectionnement des procédés actuellement connus, qu'on pourrait introduire dans l'enseignement.

Les concurrens combineront leurs vues avec les principaux élémens d'organisation arrêtés par l'Académie, et avec l'esprit du testament du major-général MARTIN. Ils supposeront un revenu de 40,000 fr. applicable au service de l'établissement, et, s'ils le jugent à propos, un revenu plus élevé résultant des chances prévues par le testament ou d'autres ressources.

L'Académie déclare qu'en appelant l'attention des concurrens sur plusieurs objets particuliers de discussion, elle n'a pas l'intention d'assigner des bornes au développement de leurs idées (1).

2.° Fondation CHRISTIN DE RUOLZ.

Une médaille de 600 fr. *au meilleur mémoire sur une partie quelconque de la statistique du département du Rhône, ou de la ville de Lyon en particulier.*

3.° Même fondation.

Une médaille de 600 fr. au meilleur mémoire qui indiquera quelque branche nouvelle d'industrie à introduire à Lyon.

4.° Prix fondé par M. Matthieu BONAFOUS.

Indiquer les vices des assolemens dans le département du Rhône et les moyens d'y remédier.

Médaille de 300 fr.

---

(1) Les concurrens qui désireraient avoir une connaissance positive de la délibération de l'Académie du 10 septembre 1822, et des termes du testament qui y sont consignés, pourront en faire prendre communication dans le lieu des séances de l'Académie, au palais du Commerce et des Arts, et même faire demander des exemplaires imprimés de cette délibération.

Tous les ouvrages envoyés au concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les noms, qualités et demeure des auteurs.

Ils doivent être envoyés francs de port, avant le 30 juin 1829, à M. Dumas, Secrétaire perpétuel, à MM. Tabareau ou Breghot du Lut, Secrétaires-adjoints, ou à tout autre membre de l'Académie.

Les prix seront décernés, en séance publique, le dernier mardi du mois d'août 1829.

A la même époque seront distribués les prix d'encouragement fondés par M. le duc de Plaisance, et destinés aux artistes qui auraient fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises, tels que des moyens pour abaisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir peuvent s'adresser, dans tous les temps, à MM. les Secrétaires, ou à MM. Cochet, Eynard, Artaud et Régny, composant la commission spéciale chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles.

Lyon, le 10 septembre 1828..

Signé PERICAUD AINÉ, Président,
DUMAS, Secrétaire perpétuel.

STATISTIQUE.

Essais historiques sur la ville de Lyon, ou description par ordre alphabétique des quartiers, places, rues et monumens de cette ville.

(X.e Article).

Bourgneuf (quai). Ce quai, situé sur la rive droite de la Saône, commence à la rue de l'Epine et se termine au bas de la montée de la Chana.

Il paraît que le nom de Bourgneuf avait d'abord été donné à un espace heaucoup moins étendu qui se trouvait anciennement, sans maisons et tout en jardins, entre la porte de Pierre-Scize et une autre porte située près de l'Homme de la Roche, laquelle s'appelait porte de Bourgneuf, et fut démolie, par ordre du consulat, au seizième siècle. A l'époque où Charles VI fit son entrée à Lyon en 1369, ce même espace fut pavé pour la première fois et paré sur les côtés de festons de verdure en forme d'allées.

Dans la suite, des constructions s'y élevèrent, soit au pied du coteau, soit au bord de la Saône, et formèrent insensiblement une rue qui s'étendit, dans le principe, jusqu'au château de Pierre-Scize, comme on le voit au plan de 1540; puis seulement jusqu'à la place de l'Homme de la Roche, ainsi que l'énonce le plan de 1740, et dont les limites sont enfin fixées aujourd'hui de la manière que nous avons indiquée plus haut. Cette rue portait aussi le nom de *Puits du sel*, à cause d'un magasin à sel qu'on y avait établi du côté de la rivière

Ce quartier subsistait encore avec ses deux rangs de maisons en 1793, lorsque les représentans du peuple, Fouché de Nantes et autres, que la Convention avait envoyés dans notre ville avec la philantropique mission de la renverser et de promener le soc de la charrue sur son sol rasé, s'avisèrent, au milieu des ordres de destruction qui s'échappaient chaque jour de leurs mains impitoyables, d'en donner pour la démolition des maisons formant la partie de la rue de Bourgneuf que baignait la Saône. Une courte citation du préambule d'un des arrêtés relatifs à cette mesure donnera un échantillon assez curieux du style de ces restaurateurs du bonheur du peuple.

« Informés que les mesures prises pour hâter la démolition des édifices proscrits comme foyers de contre-révolution, comme repaires de l'orgueil, de la férocité, de la trahison et de tous les crimes inséparables des égoïstes et des riches, loin de remplir l'intention des décrets de la Convention nationale et des représentans du peuple, semblent être dirigés en sens contraire ;

« En ce que, loin de faire tomber ces bâtimens infames à coups redoublés et avec des bras robustes, les plus faibles bras des femmes et des enfans semblent avoir été choisis exprès pour opérer ces démolitions, ce qui n'exprime point la forte résolution et la puissance du peuple français qui veut les anéantir ;

« En ce que, loin d'attaquer, chaque jour, à la fois un grand nombre de ces bâtimens, avec des pelotons de travailleurs animés de ce ressentiment républicain qui fait toujours promptement disparaître ce que la loi a condamné, on rassemble vers quelques démolitions éloignées une quantité innombrable d'individus qui

s'embarrassent les uns les autres, et semblent plutôt prolonger la conservation des édifices proscrits que se hâter de les détruire, etc.

« Les représentans du peuple ont arrêté :

« Art. I. Tous ceux des édifices proscrits qui peuvent être détruits par l'effet de la mine ou par les flammes, seront incessamment désignés, et on procédera de suite à leur destruction, etc., etc. »

Ce fut le cul-de-jatte Couthon, le proscripteur des façades de Bellecour, qui, armé de son marteau d'argent, donna le premier coup aux maisons de Bourgneuf.

Ici ce n'était pas le marbre qui croulait; car, par un singulier contraste, ces hommes qui faisaient la guerre aux riches, qui prenaient pour devise *guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, frappaient alors les modestes habitations du pauvre, des maisons pour la plupart chétives et délâbrées, dont l'industrieux ouvrier de nos manufactures de soie et l'utile artisan formaient exclusivement la population.

Au surplus, c'est à cette mesure révolutionnaire et qui est du petit nombre de celles sur lesquelles nous n'avons pas à gémir (*aliquisque malo fuit usus in illo*), que nous devons la création du beau quai dont les ingénieurs des ponts et chaussées ont presque achevé la construction sur ce point. On regrette vivement que leurs travaux n'aient pas été exécutés de manière à donner à ce quai plus de largeur, ce qui pourtant devait paraître d'une haute importance pour une partie de la voie publique, desservant à la fois un quartier populeux et une grande route royale où viennent aboutir les routes de Paris, de Bordeaux, de Marseille et de l'Italie.

En donnant au quai de Bourgneuf l'étendue qu'il

comportait et que la disposition du terrain rendait facile, on eût pu l'orner, dans toute sa longueur, d'une belle plantation d'arbres qui aurait offert au piéton, durant les grandes chaleurs, un abri favorable contre l'ardeur des rayons du soleil qui darde perpendiculairement, une grande partie de la journée, sur la rive droite de la Saône.

Le quai de Bourgneuf est, en général, fort mal bâti et presque exclusivement habité par des ouvriers en soie. Cependant on y remarque la maison Pericaud dont la construction date de la renaissance, sous François Ier, et qui contraste, d'une manière frappante, par l'élégance de sa décoration avec les masures voisines. Ces dernières, au surplus, ne peuvent rester long-temps encore dans leur état actuel, et l'intérêt même de leurs propriétaires exige qu'elles soient reconstruites, pour profiter de l'avantage de leur nouvelle situation. Déjà quelques propriétaires ont commencé ou préparent cette reconstruction. On trouve encore, en entrant sur ce quai, du même côté, une fontaine publique qui a été élevée, vers 1800, sur les dessins de feu M. Loyer, architecte. C'est un ouvrage d'assez mauvais goût, dont il eût été à désirer que les travaux des ponts et chaussées eussent nécessité la démolition, afin de le remplacer par une autre fontaine qui fût plus en harmonie, par la forme et par le caractère de son architecture, avec le vaste et le bel emplacement sur lequel celle-ci figure, en quelque sorte, inaperçue.

Plus loin, est une maison qui renferme un de ces admirables établissemens fondés par l'ardente charité de St. Vincent de Paul. Des sœurs qui portent le nom de ce généreux bienfaiteur de l'humanité, habitent cette

maison, d'où elles répandent des secours de toute espèce sur les pauvres du quartier. Elles se vouent principalement à visiter et à soulager les malades, auxquels elles fournissent tous les remèdes qui leur sont nécessaires, au moyen d'une pharmacie établie et entretenue par elles avec le plus grand soin. Cette pharmacie, dans le courant de l'année 1827, a été décorée avec un certain luxe, et la maison entièrement restaurée, aux frais d'un généreux citoyen, M. Ruffier, qui était un des administrateurs de cet établissement.

Il existe aussi, près de là, de très-belles manufactures de faïence, dont l'industrie rivalise, dans ce genre de produits, avec les fabriques les plus renommées. Il sort de celle de M. Revol des amalgames qui imitent l'agathe, d'autres qui imitent le silex et rendent comme lui des étincelles, enfin des poêles d'une construction aussi économique qu'élégante (1).

En remontant la Saône dans la même direction, on voit les restes d'une chapelle qui fut nommée dans le principe, St. Martin, et ensuite Notre-Dame *de la Chana.* Ce dernier nom signifie en patois lyonnais *canal.* On nomme ici *chanée* un canal ou conduit d'eau ; et ce mot vient probablement du mot *chêne* (2), parce que ces

---

(1) La sculpture ayant été de tout temps en honneur à Lyon, il serait à désirer qu'un des potiers dont on vient de parler entreprît la construction d'un four uniquement consacré à la cuisson des ouvrages de ce genre de sculpture, que les statuaires désignent communément sous le nom de *terre cuite.*

(2) Dérivé à son tour, suivant Barbazan, de *chaonius*, dont ou aurait d'abord fait *chaoine.* La Chaonie était célèbre dans l'antiquité pour ses forêts de chênes.

tuyaux étaient ordinairement faits avec le bois de cet arbre. Joignant l'ancienne chapelle dont nous venons de parler, il existe, en effet, un canal qui conduit les eaux de la montagne dans la Saône, ainsi qu'une fontaine dont l'eau abondante et d'une très-bonne qualité, suffit à la consommation d'une population nombreuse. Il y avait, au douzième siècle, en cet endroit, un hôpital dirigé par des religieuses qu'on nommait les sœurs de St. Martin Lopol : elles furent supprimées dans le milieu du quatorzième siècle, et leurs biens furent remis au chapitre de St. Paul. En 1392, Jean de Talaru, archevêque de Lyon, disposa du même local pour y fonder un prieuré d'autres religieuses de l'ordre de St. Benoît ; mais, en 1482, il fut encore supprimé, et les biens rendus au chapitre de St. Paul, qui y établit un hôpital. En 1531, époque de la création de l'hospice de la Charité, les administrateurs de cet hospice obtinrent du chapitre la cession provisoire de la Chana, pour y faire des distributions de pain ; et, en 1572, cette cession devint définitive.

A l'époque de la révolution, c'était encore une chapelle sous le titre de Notre-Dame de la Chana, où le culte était célébré par le chapitre de St. Paul qui y faisait aussi faire le catéchisme pour les enfans du quartier. Peu de temps après, elle fut vendue nationalement, et elle sert aujourd'hui d'atelier à un artisan.

Le quai de Bourgneuf mérite encore de fixer l'attention des voyageurs et des artistes par les beaux sites dont il est environné ; les vieux couvens et les maisons de campagne qu'on remarque sur les coteaux qui le dominent, offrent, à chaque pas, les points de vue les plus variés et les plus pittoresques. Celui dont on jouit, lors-

qu'on se trouve placé sur la terrasse de la maison Chinard (1), a été rendu avec beaucoup de vérité dans un tableau peint par M. Duclaux et lithographié par M. Rey. Notre célèbre compatriote, M. de Boissieux, a souvent puisé aux mêmes lieux de très-heureuses *fabriques*, et les amateurs font particulièrement grand cas d'un de ses dessins à l'encre de Chine, représentant le couvent des Carmes-déchaux.

Nous ne terminerons pas cet article sans consacrer quelques lignes au souvenir de la burlesque et facétieuse association de ménétriers connue sous le nom de *musique de Bourgneuf*, nom qui a passé en proverbe à Lyon pour exprimer une musique aigre et discordante. Les membres de cette joyeuse compagnie étaient en possession d'exploiter le calendrier, et leur principale occupation consistait à donner des sérénades aux maîtres-ouvriers de la ville, le jour de la fête patronale de chaque profession. Deux ou trois violons et une clarinette composaient d'ordinaire cet orchestre ambulant qui, faisant retentir les sons d'une antique et immuable symphonie, rassemblait les badauds devant la boutique d'un disciple de St. Crépin, ou devant la forge de quelque successeur de St. Eloi. La fine pièce de douze sous, donnée solennellement par la *bourgeoise*, était saluée par un bruyant *allegro*, et, à quelques pas de là, nos modestes Amphions allaient payer et recevoir encore le même tribut.

Une autre réunion d'un genre analogue continue à

---

(1) Cette maison qui appartenait autrefois au célèbre sculpteur Chinard, mort en 1813, est maintenant la propriété de sa veuve. Elle est encore décorée de plusieurs ouvrages dus à son ciseau, ou qu'il avait recueillis.

exister dans le même quartier. C'est celle qu'on voit se promener, chaque année, dans la ville, vers les derniers jours du carnaval, et qui forme la mascarade vulgairement appelée *bande de Bourgneuf*. Elle rassemble pêle-mêle des Turcs et des paysannes provençales, des Caciques mexicains donnant amicalement le bras à des grands d'Espagne, des guerriers grecs ou romains précédés par des tambours et des sapeurs de la garde nationale, des dieux de la mythologie conversant avec le diable des chrétiens, des arlequins, des polichinelles et des gilles confondus dans une foule de personnages de toute espèce empruntés à la société du temps passé ou du temps présent; en un mot, c'est un assemblage bizarre des costumes de tous les pays, de toutes les époques, de tous les caractères, qui, par leur diversité, présentent un coup d'œil des plus singuliers et des plus piquans.

Bouteille (rue). Cette rue a son entrée au pied de la côte des Carmélites, et aboutit à la rue de la Vielle. Son origine est très-ancienne, puisqu'on la trouve déjà sur le plan de 1540, telle qu'on la voit aujourd'hui. On ne connaît pas précisément l'étymologie de son nom; mais il est à présumer qu'il dérive de l'enseigne de quelque auberge ou cabaret qui, dans des temps reculés, aura joui d'une certaine vogue.

Il n'y a dans cette rue aucun monument, ni aucune tradition remarquable: elle est, en grande partie, habitée par des artisans et principalement par des ouvriers en soie.

Brêche (rue de la). Elle aboutit de la rue Tramassac à la place St-Jean, en face du portail de l'église prima-

tiale. Les maisons qui la bordent, n'y prennent pas leur entrée.

L'ouverture de cette rue est due aux guerres de religion qui désolèrent la France et principalement nos provinces, dans le seizième siècle. Le fameux baron des Adrets assiégeait en 1562, à la tête de ses protestans, le cloître de St-Jean alors entouré de hautes murailles, dont il existe encore des vestiges. Son artillerie fit *brêche* sur la rue Tramassac, et cette brêche, après sa retraite, ne fut point réparée. Comme elle était fort étroite et ne fournissait qu'un passage assez peu commode, le consulat arrêta qu'elle serait élargie jusqu'au point où nous la voyons aujourd'hui, et par acte du 16 mai 1716, il en acquit la propriété avec celle du terrain nécessaire pour l'élargissement, au prix, soit d'une rente perpétuelle irrachetable de 200 fr. par année, au profit du comte de Foudras, alors propriétaire du sol, soit d'une autre rente également perpétuelle de 50 fr. par an, au profit des comtes de Lyon, pour l'entretien du pavé, et, en outre, sous la condition qu'il ne pourrait point être établi de marché sur la place de St-Jean.

Les travaux nécessaires à la rectification de cette rue furent exécutés par le sieur Chavagny, architetecte, qui reçut 4000 livres pour les frais de cette entreprise.

Buisson (rue), aboutissant de la place des Cordéliers à la rue Gentil.

Le tracé de cette rue est encore le même qu'au plan de 1540. S'il faut en croire quelques écrivains, le nom qu'elle porte, proviendrait de ce que, dans le quatorzième siècle, le sol sur lequel elle repose était en culture et particulièrement en vignes qui appartenaient à la

confrérie de la Trinité et qui, n'ayant pas été entretenues, avaient fini par n'offrir que des *buissons*. Nous adopterions volontiers cette opinion, si, dans des titres antérieurs même au quatorzième siècle, cette rue n'était déjà désignée sous le nom de *boisson*, qui avait alors la même signification que le mot actuel *buisson*: d'où nous concluons qu'il n'y a pas eu en cet endroit, habité d'ailleurs de très-ancienne date, plus de buissons que dans toute autre partie de la ville. En général, dans les temps dont nous parlons, les rues étaient déjà garnies de maisons, de petits bâtimens ou de murs. Toutefois, dans les massifs que formait le milieu de ces diverses rues, il existait des jardins, surtout du côté du Rhône. C'est ainsi probablement que la maison dite *du Jardin*, l'une des plus considérables de la rue Buisson, a conservé cette dénomination.

Aucun autre souvenir remarquable, aucune autre particularité plus récente ne se rattachent à la description de cette rue.

Butte (Montée de la). Ce n'est, à proprement parler, qu'un chemin sans habitations, qui prend son entrée sur le quai d'Halincourt, près de la caserne de Serin, et aboutit vers le fort St-Jean.

A l'entrée de ce chemin, on voit le bâtiment de la Butte qui lui a donné son nom.

Ce bâtiment appartenait aux chevaliers de l'Arquebuse, qui s'y réunissaient pour s'exercer au tir à la *cible*, et sur l'institution desquels c'est ici le lieu de consigner quelques souvenirs.

Au quinzième siècle, il se forma, dans la ville de Lyon, des confréries ou compagnies d'arbalétriers, de francs archers et de coulevriniers: ils obtinrent divers

priviléges, et leurs statuts furent approuvés. On voit, dans le préambule d'un recueil qui va de 1503 à 1506, « que ceux de ces compagnies qui abattoient le *papegai* (1) qu'ils avoient accoutumé de tirer au premier du mois de mai de chaque année, étoient obligés de prêter serment entre les mains du procureur et du secrétaire de la ville, au-devant de l'hôtel commun, en faisant montre de leurs bandes, de s'assembler toutes les fois qu'ils seroient commandés par les conseillers de ville, pour la garde, défense et affaires de la ville. On donnoit aux rois et à leurs bandes un déjeuner, par forme de banquet, au-devant dudit hôtel commun. »

Les conseillers de ville, pour assurer plus particulièrement le repos et la tranquillité publique, firent ensuite choix de deux cents arquebusiers, pour lesquels ils obtinrent, en 1562, la permission de *porter dagues et épées*. Ils leur donnèrent des officiers et les envoyèrent parfois à l'armée pour le service du roi. Telle est l'origine de la compagnie des arquebusiers qui a subsisté jusqu'en 1790, et que la révolution a détruite, comme tant d'autres établissemens qui contribuaient à entretenir, parmi les citoyens, cet esprit d'union et de concorde qui ne subsiste presque plus aujourd'hui.

D'autres particuliers, ayant continué à s'exercer à l'arquebuse, formèrent plus tard, au nombre de quarante, une autre compagnie sous le nom de chevaliers de l'arquebuse, laquelle n'a rien de commun avec la première.

---

(1) Vieux mot qui signifiait *perroquet*, et qui désignait l'oiseau de carton ou de bois, servant de but aux tireurs d'arc, d'arbalète ou d'arquebuse.

On trouve des titres de l'année 1669, par lesquels il paraît que la maison de la Butte, située près du boulevard St-Jean, territoire de *Pierre-Aigle*, a été bâtie aux frais de la ville, et que le consulat a payé, pour sa construction, la somme de 29,148 liv. 1 sou, 9 deniers.

On trouve encore une transaction, passée en 1681, entre les chapitres de St-Jean et de St-Paul et les prévôt des marchands et échevins, par laquelle ces chapitres remettent auxdits prévôt des marchands et échevins, tous droits, censives et directes qu'ils pourraient prétendre sur le tènement de la Butte, à la forme qu'il est confiné dans le préambule dudit acte, moyennant la rente annuelle et perpétuelle de 25 livres pour le chapitre de St-Jean, et de 30 livres pour le chapitre de St-Paul.

Une ordonnance consulaire du 17 août 1735 porte que la compagnie ne pourra être composée que de quarante personnes, y compris les officiers, et « pour assurer à perpétuité ledit établissement, le consulat accorde à la compagnie la *jouissance* du terrain joignant les greniers d'abondance dans l'ancien emplacement de la Butte, avec faculté d'y faire telles constructions qu'elle jugera à propos et à ses frais, sans qu'elle puisse en être expulsée qu'en la dédommageant. »

Une délibération consulaire, du 15 mai 1736, accorde aux chevaliers de l'arquebuse : 1.° le maintien de la *jouissance* de l'emplacement sus-désigné pour y construire un bâtiment destiné à leurs exercices ; 2.° une somme de 300 livres par année, pendant vingt ans. Enfin, le 4 mai 1784, le consulat vendit à la compagnie de l'arquebuse la *propriété* de la Butte et dépendances, moyennant 30,000 livres.

Cette association, toute d'agrément et de plaisir, donnait souvent de très-belles fêtes qui réunissaient l'élite de la société de Lyon, et dont les membres de la compagnie faisaient les honneurs avec toute la grâce et la galanterie que comportait leur titre de *chevaliers*. On cite celle qui eut lieu le 11 avril 1701. Les ducs de Bourgogne et de Berry, qui passaient à Lyon, voulurent bien y assister, et faire eux-mêmes l'ouverture du prix de la butte, qui fut tiré sur la place de Bellecour.

En 1790, époque de la suppression de la compagnie, les dignitaires étaient M. Rousset de St-Éloi, chevalier de St-Louis, capitaine de ville, *commandant;* M. Berruyer, *lieutenant*, et M. Desvignes, *cornette*.

CORRESPONDANCE.

A M. ***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Permettez-moi, Monsieur, d'intervenir dans une question qui intéresse la mémoire de M. Poupar, avec lequel j'ai eu de nombreuses et anciennes relations d'amitié.

La parfaite identité entre la traduction de l'Art poétique d'Horace par M. le marquis de Sy, publiée en 1816, et celle publiée en 1828 sous le nom de M. Poupar, a fourni l'occasion d'accuser ce dernier d'avoir été le plagiaire ; mais les raisons qu'on en a apportées jusqu'ici ne me paraissent pas très-convaincantes.

Le premier qui fait son entrée dans la lice est M.

Launoy, qu'on dit être un pseudonyme, et qui, dans une lettre adressée à M. ***, incline à conclure contre M. Poupar. Les raisons sur lesquelles il se fonde sont que M. le marquis de Sy a publié plusieurs autres ouvrages, et que nous n'avons rien de M. Poupar; ce qui peut bien faire naître une présomption, quoique assez faible, mais ce qui ne saurait être une preuve irréfragable; car, de ce que M. de Sy a traduit la Chute de Rufin, il ne s'ensuit pas que nécessairement il ait traduit l'Art poétique d'Horace; et, de ce que M. Poupar n'a pas composé d'autres ouvrages, il n'en faut pas conclure non plus que, dans sa jeunesse, il n'ait pas pu s'exercer sur une traduction d'Horace.

Cependant M. ***, en répondant à M. Launoy, n'hésite pas à regarder la question comme parfaitement résolue, et blâme même le ton dubitatif de son correspondant. Ce qui le confirme dans cette opinion, c'est que M. Poupar n'a point réclamé la propriété de son travail, lorsqu'a paru la traduction de M. de Sy en 1816. S'il n'a point réclamé, c'est que bien certainement la traduction de M. de Sy n'est point venue à sa connaissance; autrement, et surtout s'il avait été plagiaire, son premier soin eût été d'enlever toutes les traces du délit, et, pour éviter une comparaison accablante, de soustraire son ouvrage des cartons de l'Académie, ce qui, certes, n'était pas difficile. Dire que la mort l'a surpris, serait une bonne raison, s'il fût mort immédiatement après la publication de M. de Sy; mais il a laissé, pendant neuf ans, ce manuscrit à l'Académie, où chacun de nous pouvait le consulter; une telle et si longue sécurité n'est-elle pas une preuve de l'innocence de M. Poupar, ou tout au moins de l'ignorance où il était que M. de Sy avait publié une traduction conforme à la sienne?

M. *** ajoute : « Quelques personnes se rappellent que » M. Bérenger..... leur a dit souvent à l'oreille, que M. » Poupar n'était pas l'auteur du poëme en question. » Quelles sont ces *quelques personnes*? Ce n'est, à coup sûr, ni M. Ballanche, ni moi, nommés, avec M. Bérenger, par l'Académie pour examiner le titre du récipiendaire; ce n'est point non plus M. Dumas, qui, dans son éloge de M. Poupar, regarde ce titre comme tout à fait authentique. Je demanderai ensuite à quelle époque M. Bérenger a-t-il fait cette confidence *à quelques personnes?* est-ce avant qu'il fût nommé rapporteur? mais dans ce cas, ce serait admettre dans M. Bérenger un entier oubli de toutes les convenances; et l'on ne doit pas supposer qu'il ait abusé à ce point de la confiance de l'Académie. Serait-ce après le rapport qui a déterminé la réception de M. Poupar? mais alors pourquoi ses deux collègues, M. Ballanche et moi, qui avions des relations si journalières avec M. Bérenger, qui étions les plus intéressés à connaître la vérité, ne sommes-nous pas au nombre de ces *personnes* auxquelles M. Bérenger a dit *son secret à l'oreille*? Ce que je puis attester, c'est que M. Bérenger ne m'en a jamais dit un mot, et que M. Ballanche ne m'a jamais parlé d'une semblable confidence.

Puisque je viens de rappeler la commission nommée alors par l'Académie, et dont j'avais l'honneur de faire partie, je dois remarquer ici que cette commission a fait son rapport en 1813, et que la traduction de l'Art poétique d'Horace, par M. de Sy, n'a été publiée qu'en 1816, c'est-à-dire trois ans après, de sorte que ni la commission, ni l'Académie n'avaient nullement à s'occuper de la question d'authenticité. En effet, quand nous examinions le manuscrit de M. Poupar,

pouvions-nous penser qu'il en existait une copie identique dans le porte-feuille de M. le marquis de Sy ? Cette supposition était d'autant moins admissible, que M. de Sy ayant publié, pour la première fois, en 1811, sa traduction de la Chute de Rufin, dans un avant-propos assez circonstancié, ne dit pas un mot de sa traduction de l'Art poétique, achevée alors depuis onze ans.

Au reste, si je fais cette observation, c'est surtout parce que plus tard M. de Sy a paru attacher une grande importance à ce qu'on sût que sa traduction de l'Art poétique était faite depuis long-temps. En 1816, dans la préface de cette traduction, après en avoir raconté l'origine, il ajoute : « Sept ou huit se sont donné » le mot pour paraître depuis ; mais plusieurs personnes » à Londres (qu'il me soit permis d'en prendre acte ici) » savent que la mienne était achevée en 1800. » Mais alors n'a-t-on pas sujet de s'étonner un peu que M. de Sy, en 1811, n'ait rien dit pour constater une antériorité, à laquelle il paraît si fort tenir en 1816 ? Une déclaration publique, en 1811, eût mieux valu que plus tard le témoignage de *plusieurs personnes*, qu'on ne nomme pas plus que les *personnes* auxquelles M. Bérenger a *parlé à l'oreille.* D'ailleurs, pourquoi cette explication de M. de Sy ? pourquoi prendre acte que sa traduction était achevée en 1800 ? pourquoi cette précaution singulière ? qu'importe que d'autres traductions se soient *donné le mot pour paraître depuis* ? chaque écrivain n'a-t-il pas son génie particulier ? chaque style n'a-t-il pas sa couleur ? M. de Sy devait-il craindre qu'on l'accusât de s'être aidé du travail d'autrui ?

On pourrait s'étonner encore que M. de Sy ait gardé

si long-temps sa traduction d'Horace, et qu'il ne l'ait pas publiée avec la première édition de sa traduction de Claudien. M. de Sy paraît avoir prévu cette observation; car, dans la préface de 1816, déjà citée, il dit que *des notes assez curieuses ont seules empêché de donner plutôt cette traduction.* D'après une semblable déclaration, on pouvait s'attendre à trouver ces notes à la suite de la traduction de l'Art poétique; mais, dans la même phrase, l'auteur nous apprend qu'*il n'a pas mis la dernière main à ses notes*, de sorte que seize ans d'attente, en définitive, ont été sans résultat, et que M. de Sy aurait pu publier sa traduction en 1800, puis en 1811, aussi complète qu'en 1816.

Sans doute, en réunissant, en pressant, en interprêtant ces diverses circonstances, il me serait facile, à mon tour, de faire parler M. Poupar, comme M. Launoy a fait parler M. le marquis de Sy; mais, à coup sûr, ma prosopopée ne trancherait point la question, et ne nous ferait pas connaître le légitime auteur. Je ne me hasarderai donc point à décider entre eux, et j'avoue que jusqu'ici cette affaire est, à mes yeux, couverte d'un voile impénétrable.

Seulement je me permettrai de former une conjecture, qui, peut-être, ne contentera personne, mais que l'on prendra pour ce qu'elle vaut : c'est que M. Poupar et M. de Sy, tous les deux à Londres en 1800, tous les deux s'occupant de littérature, ont travaillé ensemble à la traduction de l'Art poétique d'Horace, et que chacun d'eux s'est exagéré la part qu'il a prise à cet ouvrage, au point de se l'approprier exclusivement : ce n'est pas la première fois que des collaborateurs ont été de la meilleure foi du monde, sous l'influence de pareilles

illusions. Ce qui semblerait donner quelque poids à cette supposition, c'est que l'un et l'autre parlent de leurs relations avec Delille, et si les vers donnés à M de Sy, ne sont pas les mêmes que ceux donnés à M. Poupar, c'est que chacun des deux le consultait de son côté. Il faut ajouter encore, à l'appui de cette opinion, que les deux ouvrages, malgré leur identité, présentent, en plusieurs endroits, des variantes assez remarquables, qui s'expliquent par la prédilection qu'un auteur porte à la tournure qu'il a trouvée le premier. On s'entend sur l'interprétation de certains passages, on conteste d'autres points; puis toujours il arrive que chacun finit par s'en tenir à son propre sentiment, et à conserver sa leçon. Si, dans cette affaire, il n'y avait eu qu'un plagiaire pur et simple, il n'aurait pas pris la peine de corriger quelques vers qui, d'ailleurs, ne pouvaient pas servir à masquer le plagiat.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, dont je n'entends pas défendre le plus ou le moins de fondement, je ne finirai pas cette lettre, déjà si longue, sans exprimer mon chagrin d'avoir vu dégénérer une discussion purement littéraire, en accusation personnelle contre M. Poupar. La vie privée de notre ancien collègue devait être à l'abri de toute attaque. M. *** annonce qu'*il n'a eu que des relations bien passagères avec M. Poupar*; rien ne le prouve mieux que le jugement qu'il en porte; mais aussi ne devait-ce pas être un motif d'en parler avec plus de réserve? J'ai beaucoup connu M. Poupar: et jamais je n'ai découvert que ce fût un homme *hardi*, *moqueur*, *goguenard*; il était *grand parleur*, cela est vrai, mais sa conversation était instructive et intéressante; il y avait toujours à gagner dans son entretien.

Il avait une littérature étendue, possédait plusieurs langues, il en pénétrait le génie avec sagacité, s'appliquait souvent avec bonheur à des recherches étymologiques, et s'il se servait de ses connaissances dans le monde, c'était toujours sans aucune pédanterie. Loin d'affecter *les airs d'un matamore*, on pourrait lui reprocher trop de condescendance aux idées d'autrui, si l'on ne trouvait pas l'excuse de ce défaut dans un grand désir de bienveillance. Ce qui prouve, du reste, ses qualités solides et attachantes, ce sont les nombreux amis qu'il a conservés. Il répandait beaucoup d'agrémens dans la société d'un petit nombre de maisons honorables auxquelles il réduisit le cercle de ses relations sociales, sur la fin de sa vie, cercle qu'il regrettait d'avoir beaucoup trop étendu dans un temps. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il a laissé des regrets sincères; et ceux qui n'ont pas cessé de le cultiver, ont tous rendu justice à l'amabilité de son esprit et à la facilité de son commerce dans le cours ordinaire de la vie.

Agréez, Monsieur, etc.

DUGAS-MONTBEL.

SUITE DE LA CORRESPONDANCE.

Après avoir soumis à nos lecteurs la question qui nous occupe et les pièces du procès, notre intention formelle était de nous retirer des débats, laissant à de plus habiles le péril et l'honneur du jugement; notre devoir de critique et de bibliographe était rempli; mais ce désir que nous éprouvions de rester neutres désormais, a

dû s'accroître et devenir pour nous une véritable nécessité, dès que la controverse a pris une direction toute personnelle, comme on a pu s'en convaincre par la lettre anonyme insérée dans le *Journal du Commerce* (1). Peu

---

(1) Le feuilleton du *Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône*, n.° 734, 15 octobre 1828, contient une lettre signée *un de vos abonnés*, dont l'auteur cherche, non à détruire, mais à atténuer les preuves que nous avons données du plagiat de M. Poupar. On y met en avant cette singulière conjecture que le véritable traducteur de l'Art poétique pourrait bien être le copiste Lalanne désigné à la tête du manuscrit. L'épître est terminée par le paragraphe suivant :

« Au moment où je termine cette lettre, on m'apporte » le n.° d'août et de septembre des *Archives du Rhône*, et » j'y trouve aux pages 353 à 357, un *éloge funèbre* de » feu M. Poupar, bien différent de celui qu'a prononcé » M. Dumas, dans la séance publique tenue par l'académie » de Lyon le 10 juillet dernier. Cette pièce, il faut l'avouer, » ne déposera pas en faveur de la prudence et de la charité » de certains membres de sociétés savantes. On m'assure » en même temps qu'un bon négociant de notre ville, de » la connaissance de M. Poupar, et que ce grand débat » littéraire a sincèrement affligé, se propose de faire paraître incessamment une petite brochure, intitulée : » *Comment vivent entr'eux, s'aiment et s'estiment les académiciens de province, et de quelle manière les morts* » *sont traités par leurs confrères vivans.* »

On trouvera la réponse à ceci à la fin de la lettre que que nous insérons dans ce n.° Nous y ajouterions seulement, si l'attaque méritait une défense sérieuse, que les leçons de charité que nous donne M. l'abonné du *Journal du commerce* ne sont guère charitables, et qu'elles sont,

aïoux, par respect pour nous-mêmes et pour le public, de descendre à une polémique de ce genre, nous abandonnerions, sans ajouter un mot, à la conscience de nos lecteurs, la solution du problême que notre correspondant (M. Launoy) a posé, si la lettre suivante que nous recevons à l'instant, ne nous paraissait mériter encore un certain dégré d'attention : cette lettre que nous accompagnerons de quelques notes, terminera sans doute la querelle ; nous la donnons, moins comme l'expression de notre pensée, que comme un résumé impartial des débats.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je n'aurais jamais osé prendre la parole, ou, pour mieux dire, la plume, dans l'intéressant procès que vous instruisez pour la plus grande gloire d'Horace et l'édification du public, et je me croyais trop chétif et trop mince compagnon pour rompre une lance en telle assemblée; mais la lecture d'un article anonyme du *Journal du Commerce* m'a donné courage, et presque honteux de ma modestie, je viens aussi, puisque tout le monde s'en mêle, suspendre mon humble écusson parmi les nobles bannières qui décorent la lice.

Je vous avouerai d'abord, Monsieur, que je m'étonne que vous ayez omis, dans votre procédure, une forma-

---

d'ailleurs, dépourvues du mérite de l'à-propos ; que les académiciens *vivans* ne *vivent* pas avec les académiciens *morts*, et que, quelle que soit la société à laquelle on appartient, on n'est jamais tenu d'*aimer* et d'*estimer* que les gens qui sont estimables et aimables.

lité indispensable ; vos raisonnemens sont clairs, j'en conviens, vos preuves sont bien déduites ; mais il fallait, au préalable, comme nous disons au palais, prendre l'avis de la personne la plus intéressée dans cette affaire : je veux dire d'Horace. Pensez-vous, en effet, qu'il lui fût indifférent d'avoir pour traducteur un marquis ou un roturier ? Et si l'illustre défunt pouvait nous répondre, comme il fit jadis à Voltaire, ne s'exprimerait-il pas à peu près de la sorte, si ce n'est avec plus d'élégance et de malice ?

« Or ça, Messieurs, me demanderez-vous mon avis, je vous prie ? vous auriez dû commencer par là, d'autant que je n'ai point renoncé, parce que je suis mort, à poursuivre de mon inflexible ironie les mauvais poètes et les parasites, ceux qui vivent de la table ou de l'esprit d'autrui, écumeurs de porte-feuilles ou de cuisine,

Pantolabum scurram Nomentanumque nepotem (1).

Il me semble donc que je n'étais pas de trop en ceci, et que je pouvais placer mon mot comme un autre. Au fait, de quoi s'agit-il ? de savoir lequel, du marquis ou de l'inspecteur, s'est donné le sot plaisir de me défigurer : c'est ce que vous pourriez savoir à l'instant, si vous preniez la peine de passer dans ce pays ; car ils y sont tous deux, et, autant que j'ai pu voir, la guerre qu'ils se font là-haut, les a brouillés à toujours ; mais, pour vous épargner les frais du voyage, je peux vous transmettre quelques traits d'une conversation qu'ils eurent

---

(1) Horace, *Sat.* 1, 8, 11.

l'autre jour, et que m'a fidèlement rapportée l'abbé de Saint-Léger dont l'inépuisable érudition nous fait attendre patiemment l'arrivée de votre savant Beuchot (1). Lorsque l'abbé arriva près d'eux, sans en être aperçu, couvert qu'il était par un bosquet de lauriers, le marquis disait à l'inspecteur, avec une indignation mêlée d'ironie, en lui portant un défi poétique, comme autrefois Cassaigne à La Serre :

Je voudrais bien, pour voir, que de votre manière
Vous en composassiez sur la même matière !

M. Poupar allait lui donner la réplique connue :

J'en pourrais, par malheur, etc.

Mais il se souvint, fort à propos, que son ouvrage était identiquement le même que celui du marquis, et, se ravisant, il répondit en prose, avec cette voix aiguë et flûtée dont parle son ingénieux panégyriste (2) : « Il est vrai que j'ai fait peu de vers en ma vie : hors mon Art poétique, on ne m'en attribue pas un seul ; mais, comme le disent mes défenseurs anonymes et au-

---

(1) M. Beuchot ne manquera pas de noter le plagiat de M. Poupar, et nous l'engageons fortement à lui consacrer un article dans les *Variétés* de son *Journal de la Librairie*, où il a relevé d'une manière si piquante les larcins du célèbre M. Auguis, le plus grand flibustier littéraire de notre temps.

(2) *Notice sur M. Poupar*, pag. xxij. M. Dumas y dit que, lorsque son héros *parlait*, ce qu'il *ne se lassait point de faire*, *le ton aigu de sa voix prévenait la distraction.*

tres, cela ne prouve rien; d'ailleurs, j'avais *un grand désintéressement littéraire.* — Quel désintéressement, s'écria le marquis! il n'y paraît que trop, Monsieur, car vous ne connaissiez même pas la distinction du *tien* et du *mien.* Néanmoins veuillez répondre à cette question: comment se fait-il que vous soyez resté dans la plus complète ignorance de tout ce qui a *précédé*, *accompagné* et *suivi* la publication de mes ouvrages? — Rien de plus naturel, M. le marquis: j'étais poète, et je ne lisais jamais de vers, pas même les miens; j'étais bibliophile, et je ne connaissais pas des éditions qui sont pourtant recherchées et que cite Brunet; j'étais bibliothécaire, et je ne me mêlais, ni de littérature, ni de bibliographie, ni d'achat d'ouvrages, ni de lecture de catalogues: c'est ce qu'un savant anonyme a bien voulu répondre pour moi. — Mais vous ignorez donc, Monsieur, que cet éloge ou cette satire est réfutée d'avance par un autre de vos panégyristes? Voici l'élégant tableau qu'il trace de vos inconstantes amours, en fait de livres et d'éditions:

« ..... M. Poupar ne se contentait pas des études et des » succès littéraires: au savoir et aux qualités du bio- » graphe et du philologue, il joignait les goûts et la » passion du bibliomane. Il ne faut pas, Messieurs, » prendre cette expression en mauvaise part. Vous savez » qu'en général la manie des livres s'applique aux beaux » ouvrages, et dès lors c'est un hommage éclairé aux » arts du dessin, de la gravure et de la reliure, de la » dorure, et du plus puissant de tous les arts, la typo- » graphie. Notre confrère a fait et défait plusieurs fois » sa bibliothèque. C'était, s'il m'est permis de me ser- » vir encore d'une expression qui appartient à la litté-

» rature du dernier siècle, c'était un volage, un in-
» constant petit-maître qui portait à divers objets le
» tribut de son amour, mais qui, en effet, ne cessait
» pas d'honorer, par son culte et par ses vœux, le sexe
» auquel est attaché le bonheur de l'espèce humaine (1). »

« Accordez donc vos défenseurs : ils compromettent votre cause, et c'est le cas de s'écrier avec Ovide :

Causa patrocinio, non bona, pejor erit (2).

D'ailleurs, Monsieur, que répondrez-vous au témoignage de l'abbé Delille qui m'a vu en travail de ma traduction ? il parlera, n'en doutez pas, et ce serait déjà fait, s'il n'était en consultation avec Euripide et Corneille, au sujet d'une tragédie nouvelle qui voudrait être romantique. — Delille ! je l'ai connu à Londres; c'est là qu'il soutint ma muse dans la seule inspiration qu'elle ait jamais sentie. J'ai des vers de sa façon ; il fut parrain de mon œuvre, et.... » A ces mots, le marquis frappa vivement la terre avec l'ombre de son soulier à talon rouge, et il s'écria : « Vous ! connaître l'abbé Delille ? vous qui citez à faux les vers qu'il m'a prêtés (3) ? et où sont les preuves de votre liaison ?

---

(1) *Notice sur M. Poupar*, pag. xviij et xix.

(2) *Trist.*, I, 1, 26.

(3) Comme on l'a rappelé dans la lettre de M. Launoy, M. de Sy racontait que Delille lui avait fourni ces deux vers qui rendent assez bien le *Nec deus intersit nisi dignus vindice nodus :*

> Et que l'intrigue enfin, où votre esprit se joue,
> S'offre digne d'un dieu, lorsqu'un dieu la dénoue.

M. Poupar qui ne se rappelait que confusément cette anec-

quoi ! l'abbé Delille vous faisait des vers, et, pendant les dix années de son séjour en France, vous n'avez pas daigné remercier un tel patron ? On conçoit que vous vous soyez autorisé de son nom, dans le fond d'une province (1) ; mais moi qui ai pu le suivre comme

---

dote qu'il voulait s'appliquer, avait oublié quels étaient les deux vers *prêtés* par Delille, et il avait imaginé de dire que c'étaient ceux-ci :

Sur deux pieds, dont un long, que précède un plus court,
D'un pas vif et léger le prompt iambe court.

Il croyait très-mal à propos que ce distique était un des passages les plus heureux de la traduction, tandis que c'est un des plus mauvais. Ces deux vers, pleins d'affectation, sont, en effet, bien loin d'exprimer convenablement la tournure simple et sans prétention du latin d'Horace :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus ;
Pes citus. . . . .

Il est évident que le mot *pied* n'étant point dans la poésie des anciens, comme il l'est quelquefois dans nos charades ou logogryphes, synonyme de *syllabe*, c'est un contre-sens et une sottise que de mettre l'un pour l'autre, et de donner *deux pieds* à l'iambe, qui n'est lui-même qu'un *pied*.

(1) On a avancé dans une des lettres précédentes que M. Poupar n'avait pas trompé tout le monde, que plusieurs personnes savaient que la traduction de l'Art poétique n'était pas de lui, et que M. Bérenger le leur avait dit à l'oreille. Ce dernier fait nous a été attesté par des gens très-dignes de foi, qui prétendent aussi que le rapport sur les Epigrammes d'Owen, lu par M. Poupar à l'académie de Lyon en 1819, et dont il est parlé pag. xiv de

marquis dans les brillans salons où il entrait comme poète, moi, chantre favori du philosophe couronné d'Hartwel, moi qui vivais à Londres dans l'intime familiarité de Delille, moi dont il relisait les ouvrages et qui copiais les siens, vous ai-je jamais vu chez lui? vous vîntes à Londres pendant l'émigration, c'est très-possible, et qu'importe? mais vous y figuriez comme *pedisequus puerorum*, comme instituteur, et l'abbé Delille faisait vos vers!.... » Le marquis s'arrêta un instant, et reprit

---

sa *Notice*, ainsi qu'un autre rapport qu'il fit sur la traduction d'Homère par M. Dugas-Montbel, étaient également des ouvrages d'emprunt.

Si c'était ici le lieu, nous observerions que M. Bérenger qui imputait un plagiat à un de ses confrères, a été luimême en butte à un reproche semblable, et que sa mémoire n'est pas exempte de tout soupçon à cet égard. On a souvent dit que, possesseur des manuscrits du marquis de Pezay (le sort des marquis est d'être dépouillé par des roturiers), il y avait pris plusieurs pièces et se les était appropriées, que cela expliquait fort bien l'énorme différence qu'on remarque entre son premier recueil de poésies et celles qu'il a composées sur la fin de sa vie, et qu'en particulier, c'était dans le porte-feuille de son ami qu'il avait trouvé les *Soirées provençales*, publiées par lui, pour la première fois, en 1782, et gâtées depuis par les additions qu'il y a faites en 1819. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une des pièces qui figurent dans cet ouvrage, intitulée, *Retour en Provence*, *Epître à M. de Reyrac*, avait paru en 1782, sous le nom de M. Bérenger, dans l'*Almanach des Muses*, avec cette note: « L'idée de cette » pièce est tirée des *Soirées provençales*, ouvrage encore » manuscrit, dans le porte-feuille de feu M. le marquis » de Pezay. »

avec plus de calme : « Je ne vous reproche pas le métier que vous faisiez alors : quand on vous aurait vu, comme tant d'autres, parmi les

Ambubaiarum collegia, pharmacopolæ, etc. (1),

la nécessité vous y força ; c'est le mieux du monde ; mais, certes, cela ne prouvera jamais que vous ayez connu l'abbé Delille, et moins encore qu'il vous ait servi de teinturier. Comparons, s'il vous plaît, votre manuscrit et ma traduction. D'abord, le manuscrit ne vous appartient point ; votre écriture n'y paraît que dans un très-petit nombre d'endroits, et notamment sur la première page pour falsifier le titre : oui, Monsieur, *falsifier*, c'est le mot. Il y avait : *Lalanne* (2) *scripsit* 1800 ou 1802, et vous avez surchargé cette date ; le nom de l'auteur était en blanc, et vous y avez substitué le vôtre. Et comment

---

(1) Horace, I, 2, 1.

(2) C'est une imagination singulière que celle de l'anonyme du *Journal du commerce* qui conjecture que ce Lalanne pourrait bien être l'auteur de la traduction. Il est évident que le mot *scripsit* ne désigne qu'un copiste, et que, s'il avait désigné l'auteur, M. Poupar n'aurait pas manqué d'effacer le nom qui l'accompagnait. Le *Lalanne* dont il s'agit, était, à ce qu'on croit, un élève de M. Poupar. Il n'avait, du reste, rien de commun, ni avec le littérateur du même nom, auquel on doit deux poëmes, l'un sur le *Potager* et l'autre sur les *Oiseaux de basse-cour*, ni, encore moins, avec l'ancien *Pierre Lalanne*, ami de Ménage, qui a laissé quelques vers assez bien tournés et n'en a pas moins été, pour le dire en passant, oublié tout net dans la *Biographie universelle*, quoiqu'il ait un article dans Moréry et dans le *Dictionnaire historique*.

se fait-il qu'en corrigeant, çà et là, dans un manuscrit quelques expressions insignifiantes, afin sans doute qu'il y eût quelque chose de votre façon (1), vous ayez, en un endroit, omis de suppléer un vers qui manque à la rime et au sens (2); qu'en un autre, vous ayez laissé

(1) Dans le très-petit nombre de corrections que M. Poupar a faites à quelques vers du poëme de M. de Sy, il en est de très-mauvaises. Ce sont des indices de plus contre lui. Martial disait à un plagiaire qui avait cru déguiser son larcin par un moyen semblable, I, 54: «Fidentinus, tu a glissé dans mon livre une page de ta façon; » mais elle porte si bien ton cachet qu'elle prouve clairement que tu as dérobé tout le reste de l'ouvrage. Tes » vers introduits parmi les nôtres.... ressemblent au noir » corbeau qui va se mêler, sur les bords du Caïstre, parmi les cygnes de Léda, ou à la pie babillarde qui » trouble les doux concerts des rossignols. Mon livre n'a » nul besoin d'un défenseur qui t'accuse, qui te poursuive, » qui revendique les droits de son maître : ta page suffit, elle » te dénonce, elle s'élève contre toi et te crie au voleur. »

Stat contra dicitque tibi tua pagina, fur es.

(2) Page 43.

Peut-être il se plaindrait d'un importun secours.
Avez-vous oublié la fin extravagante, etc.

Telle est la leçon de la copie de M. Poupar; mais, dans l'ouvrage revu par l'auteur, dans l'imprimé de Londres, pag. 31, le vers suivant qui rime avec le premier, se trouve entre les deux qu'on vient de lire :

Eh! qui sait s'il ne veut attenter à ses jours ?

quatre vers masculins de suite (1)? Lorsqu'on se mêle de piller, il faut moins de négligence, ou, si vous voulez, plus d'adresse. Certes, n'eût été la paresse dont on vous loue, vous auriez complété mes vers, si vous en savez faire, ou présenté du moins une copie qui vous appar-

---

(1) Page 35.

Si pourtant quelque jour vous deveniez auteur,
En Métius, en moi, cherchez votre censeur;
De corriger l'ouvrage on est toujours à temps,
Si dans le porte-feuille il repose dix ans.

M. de Sy a retouché ce passage, ainsi que plusieurs autres, dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis 1800, époque où M. Poupar s'est procuré la copie du poëme, jusqu à 1816, et le mélange alternatif des vers masculins et féminins est observé dans cette dernière révision.

On ne vous verra point, en dépit de Minerve,
Sur un travail sans fruit vous consumer en vain.
Que si l'envie, un jour, vous prend d'être écrivain,
Faites choix d'un censeur; aimez qu'il vous éclaire :
Consultez Métius, moi, Pison votre père.
De corriger l'ouvrage on est toujours à temps, etc.

Les journalistes qui ont rendu compte de l'affaire, ont tous perdu de vue cette circonstance importante que la copie de M. Poupar était celle du *premier jet* de M. de Sy; et ils ont attribué au plagiaire les différences qui existent entre l'imprimé de Londres et celui de Lyon. Ces différences ne sont point, comme ils l'ont pensé, des changemens faits par M. Poupar pour déguiser son larcin; M. Poupar a conservé telle quelle, moins cinq ou six mots, la copie primitive, tandis que M. de Sy corrigeait et améliorait son ouvrage et cherchait à le rendre plus digne de l'impression. Il faut avouer néanmoins qu'il n'a pas toujours été heureux dans ses corrections, et que, dans quelques endroits, l'ancien texte est préférable au nouveau.

tînt, au lieu de la mienne sur laquelle tout le monde peut voir encore l'encre de Londres et le filigrane anglais. Il sera évident pour tous ceux qui nous liront que l'ouvrage est à moi seul, car seul je l'ai perfectionné, ce que vous n'avez pas même entrepris, tandis que vous m'avez dérobé la copie d'un premier jet que vous fûtes impuissant à rectifier. » — Il devait y avoir dans ces derniers mots quelque chose de très-significatif pour le bibliothécaire; car il rougit beaucoup, et le ton aigu de sa voix parut monter d'une octave. Toutefois il sourit avec malice et répliqua : « Voilà beaucoup de choses, M. le marquis, mais raisonnons, je vous prie. Je pourrais vous dire que les évêques ne sont pas les seuls qui aient la réputation d'acheter leurs écrits tout faits, comme Caraccioli achetait l'amour, et qu'un marquis pouvait bien employer un *pedisequus puerorum*, comme vous dites obligeamment, à faire ses vers : Théveneau qui est ici (1),

(1) Théveneau, de bachique mémoire, faisait les vers de MM. tels et tels pour de l'argent et pour du vin. Voici de quelle manière on s'y prenait ordinairement avec lui : on mettait à côté de sa table deux ou trois bouteilles de vin, et on le fermait à clé jusqu'à ce qu'il eût fait la quantité de vers dont on était convenu. Nous avons souvent entendu raconter que l'auteur d'un poëme publié depuis, lui donnait 30 centimes par correction. Les 30 centimes étaient souvent fort lestement gagnés. Par exemple, le poète avait fait cet hémistiche :

Rome était libre alors.....

Théveneau le trouva dur et le refit ainsi :

Alors Rome était libre.....

le changement satisfit l'oreille de l'auteur, et les 30 centimes furent comptés.

en sait quelque chose, et le public serait assez malin peut-être pour vous traiter comme Boileau faisait l'abbé Roquette (1) — Impossible, s'écria le marquis, impossible, Monsieur ! Pour que vous soyez l'auteur de cette traduction, il faudrait supposer, avant tout, que M. l'abbé Delille nous trompait tous deux. Ensuite, je vous le demande, qui, de vous ou de moi, a montré le plus de franchise ? Vous ne faites confidence de votre œuvre qu'à un petit nombre d'amis, et moi, j'imprime la mienne, dès qu'il m'est permis de rentrer en France ; je l'imprime dans un volume dédié au roi, sous les yeux d'une foule d'anciens compagnons d'infortune qui savent mieux que personne si l'abbé Delille m'honorait ou non de son amitié ; vous, c'est pour entrer dans une académie que vous usurpez ce titre littéraire (2) : hors de là, rien ne peut vous décider à vous en prévaloir, ni son mérite (car c'est ce que j'ai fait de mieux), ni

---

(1) Tout le monde sait par cœur cette épigramme, imitée de Martial, II, 20 :

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui :
Moi qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

On prétend que cet abbé Roquette, qui fut évêque d'Autun, est l'original d'après lequel Molière a peint Tartuffe.

(2) « Vous avez placé au rang de titulaire M. Poupar, » *hélleniste* distingué, dont vous avez facilement jugé le » mérite par l'heureuse traduction qu'il a faite en vers » français de l'Art poétique d'Horace. » M. Parat, *Compte rendu des travaux de l'Académie de Lyon, lu dans la séance publique du 30 août* 1814, Lyon, 1825, in-8°, p. 35.

l'apparition de mon livre.... » Le marquis achevait ces paroles, lorsqu'on vint lui dire que l'abbé Delille était prêt à l'entendre ; il jeta sur M. Poupar un regard plein de fierté, en lui faisant signe de le suivre, et tous deux s'éloignèrent. Voilà ce que disaient ces Messieurs. Que si vous me demandez mon opinion personnelle, je vous répondrai que ni M. de Sy, ni M. Poupar n'est l'auteur de la traduction en litige : les autres ouvrages du premier, la paresse et l'insouciance du second ne permettent pas d'attribuer ce poëme à l'un ou à l'autre, quelles qu'en soient la faiblesse et l'incorrection. M. de Sy est plus habituellement lâche, trivial et prosaïque ; quant à M. Poupar, on ne sait ce qu'il serait s'il eût jamais écrit. Vraisemblablement, quand ces Messieurs auront fait une visite au dieu du goût, ils se défendront tous deux d'avoir coopéré à cet ouvrage, et comme dans l'épigramme de mon ami Racine,

Plus ne voudront l'avoir fait l'un ni l'autre (1).

Ce qu'il y a de plus évident, c'est que, si quelqu'un a acheté la traduction, ce n'est pas M. Poupar, et que,

---

(1) C'est par cette pointe que se termine la fameuse épigramme attribuée à Racine sur une tragédie d'*Iphigénie* que deux auteurs se disputaient :

Entre le Clerc et son ami Coras,
Tous deux auteurs rimant de compagnie,
N'a pas longtemps, sourdirent grands débats
Sur le propos de leur Iphigénie.
Coras lui dit : la pièce est de mon cru ;
Le Clerc répond : Elle est mienne et non votre ;
Mais aussitôt que l'ouvrage a paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

si quelqu'un l'a volée, ce n'est pas M. de Sy. *En bonne logique*, comme s'exprime élégamment l'anonyme, on ne saurait conclure d'autre manière. »

Je n'oserais, M. le rédacteur, prendre la parole après Horace ; j'ajouterai seulement un mot : on a tort, selon moi, de demander pourquoi M. de Sy semble protester dans sa préface contre toute accusation de plagiat ; on a mal saisi sa pensée : il a entrepris ou commandé sa traduction à une époque où il n'en existait pas ; mais les circonstances ne lui ont permis de la publier qu'après un long intervalle, de 1800 à 1816, lorsque d'autres écrivains s'étaient exercés avec plus ou moins de bonheur sur le même sujet : c'est là ce qui chagrinait M. de Sy, et non tout-à-fait sans raison, car les auteurs de sa force doivent tenir au mérite de la priorité, attendu qu'ils n'en ont souvent pas d'autre, et c'est le regret d'avoir perdu cet avantage qui perce dans ce burlesque propos de grand seigneur mécontent : *Depuis*, *sept à huit* (traductions) *se sont donné le mot pour paraître*, etc.

Je terminerai cette longue épître, en priant l'anonyme d'engager le *bon négociant* dont il parle à mettre au jour, le plus tôt possible, son ouvrage sur les amitiés des gens de lettres : ce *bon négociant*, m'est assez connu pour que je puisse dire que nul n'est plus capable que lui de nous dévoiler ces horribles mystères, d'autant plus que n'ayant ni prétention ni droit au titre de littérateur, il ne jugera point dans sa propre cause et ne saurait manquer d'être impartial.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AGNOSTE.

Nota. M. l'abbé B.., neveu de M. Poupar, nous remet

l'instant un mémoire dont il réclame l'insertion : notre impartialité nous fait une loi d'obtempérer à sa demande ; mais l'abondance des matières nous force de prendre délai jusqu'au prochain n.°

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

(Session de 1828 à 1829).

En exécution de l'ordonnance royale du 21 août 1828, le conseil général du département du Rhône s'est réuni le 9 septembre dernier.

Se sont trouvés présens : MM. de Savaron, président, le vicomte Bellet de St-Trivier, Pavy, B. de la Barollière, de Varax, le marquis de Montaigu, le marquis d'Albon, Desprez, Prunelle, le baron Rambaud, Nolhac, le comte de Laurencin, Brollemann, Montgolfier, et Desarbres, secrétaire.

MM. De L'horme, de la Roche la Carelle, le marquis de Monspey et Orsel n'ont pu prendre part, cette année, aux travaux du conseil.

M. le Préfet a ouvert la session par le discours suivant, exposant la situation générale du département.

Messieurs,

En jetant les yeux autour de nous, il est impossible de ne pas remarquer avec peine l'absence de quelques membres actifs et éclairés du conseil général, qui ne peuvent, cette année, venir partager vos travaux.

De plus sérieux regrets seront donnés par vous aux col-

lègues que la mort vous a enlevés. M. de St-Trys occupait dans le conseil une place honorable, et les derniers efforts de son zèle vous ont été consacrés.

M. Mottet de Gérando, partout justement apprécié, trouvait surtout ici les occasions de développer ces connaissances variées, cette justesse de vues, ce talent d'application qui en ont fait un citoyen si éminemment utile et si difficile à remplacer.

Les nouveaux membres, que la confiance du Roi vous donne aujourd'hui pour collègues, apportent avec eux tout ce qui doit adoucir vos regrets : une réputation faite, et une capacité éprouvée.

Je vais, Messieurs, suivant nos usages annuels, faire précéder d'un précis rapide de notre situation administrative, la remise des rapports étendus qui vous sont adressés sur toutes les parties des affaires départementales.

Aucune délibération nouvelle de quelque importance ne vous est demandée cette année, et je n'ai à appeler votre attention que sur la suite des entreprises ou des affaires dont vous vous êtes occupés pendant votre dernière réunion.

Ainsi le rétablissement de l'égalité proportionnelle dans la répartition des contributions directes, vous donnera lieu de résoudre plusieurs questions ajournées en 1827, et au sujet desquelles de nouveaux documens seront mis sous vos yeux. Le grand travail de la répartition nouvelle trouve sa justification dans le petit nombre de réclamations élevées par les communes.

Les opérations du cadastre marchent rapidement et ont notablement devancé les allocations modiques du budget. Vous jugerez utile de seconder cette impulsion ; le département du Rhône est appelé à jouir, l'un des premiers, des avantages du cadastre, puisque ce grand travail sera bien près d'être terminé l'année prochaine dans tout le département, moins la ville de Lyon qui doit être l'objet de dispositions spéciales.

J'avais espéré, Messieurs, pouvoir aujourd'hui installer le conseil dans le local qui lui est destiné. Cette prise de possession sera retardée jusqu'à l'année prochaine; mais, à la fin de celle-ci la distribution intérieure du vaste hôtel de la Préfecture sera terminée, et les comptes définitifs seront arrêtés.

Le concours pour le palais de justice et ses dépendances a produit des projets diversement recommandables et sur lesquels le gouvernement n'a pas encore prononcé. Plus on étudie dans ses détails l'application du plan aux surfaces désignées, plus on éprouve de crainte sur l'insuffisance de celles-ci. Faudra-t-il agrandir l'emplacement au prix de nouveaux sacrifices, ou asservir la construction au périmètre projeté ? J'ai traité la question sous ces deux rapports; en attendant une décision, qui peut-être me parviendra pendant cette session, on ne cessera pas de s'occuper de l'acquisition des maisons dont la démolition sera nécessaire dans toutes les hypothèses. S'il est une entreprise dans laquelle on ne doive s'engager qu'avec la plus mûre circonspection, c'est sans contredit celle dont il s'agit. Un plan formé sur une si vaste échelle et renfermant tant de services divers est nécessairement sujet dans l'exécution à des mécomptes, des oublis et des erreurs dont une sage prévision doit apprécier et mesurer le danger.

Les travaux de la nouvelle prison qui s'élève le long de l'avenue Perrache, étaient commencés lors de votre dernière session, mais bientôt l'entreprise a périclité, et il est devenu évident que l'entrepreneur était hors d'état de remplir les clauses de son adjudication. Au mois d'avril dernier, la résiliation a été prononcée dans les formes voulues; un nouvel adjudicataire a été substitué au premier, et dès lors l'entreprise a marché d'une manière satisfaisante; le service des fonds est assuré, et rien ne paraît s'opposer à ce que le nouvel édifice reçoive les détenus dans le courant de 1830. J'aurai à vous entretenir des me-

sures transitoires que pourra nécessiter l'évacuation de la prison de St-Joseph en 1829.

Le projet présenté pour la construction d'une caserne de gendarmerie a été réduit d'après l'indication du conseil des bâtimens civils. Les travaux sont commencés et devront être poussés avec une grande activité, la ville étant en droit de réclamer au commencement de 1830 la mise en possession du claustral des Augustins qui sert maintenant de caserne.

Les bâtimens de l'Ecole vétérinaire ont pris depuis l'année dernière un aspect digne d'un établissement royal; les travaux faits rendent moins sensibles les irrégularités qu'on ne peut faire disparaître encore.

Les établissemens publics de Villefranche demandent quelques améliorations. Tout est disposé pour le placement des Sœurs hospitalières de St-Joseph dans la prison d'arrondissement; la religion et l'humanité réclament ce bienfait trop long-temps différé.

Les secours que vous êtes dans l'usage de voter, ceux notamment que vous répandez sur les communes rurales pour aider aux acquisitions et aux réparations d'églises et de presbytères, continuent à produire les plus heureux résultats. Les habitans des campagnes ont répondu à vos encouragemens en faisant fructifier vos dons; ils montrent, par leur zèle et leurs efforts, l'importance qu'ils mettent à consolider et à compléter leurs établissemens religieux.

Le budget général des ponts et chaussées n'a point encore reçu cette année le supplément qui lui serait si nécessaire. Vous savez qu'une commission formée de hautes notabilités administratives doit proposer au Roi les mesures propres à établir l'équilibre entre les besoins et les ressources. Jusque-là nous aurons particulièrement à souffrir de l'insuffisance du contingent qui nous est alloué dans les fonds du trésor, et la sagesse commandera de ne se livrer à aucune entreprise nouvelle, avant l'achèvement de celles qui se trouvent en voie d'exécution.

C'est d'après ce principe que les fonds ont été presque exclusivement portés, cette année, sur la route de Saint-Etienne, et que le système de chaussées pavées a été substitué aux empierremens dont il a bien fallu reconnaître l'impuissance, quand on a vu cette route devenue à peu près impraticable pendant l'hiver.

Chacun peut apprécier la belle exécution des ponts d'Oullins et de Brignais. Le dernier sera livré à la circulation sans attendre que la rectification importante et dispendieuse à laquelle il se lie, soit entièrement effectuée.

Le projet de la nouvelle traverse d'Anse est soumis à un supplément d'instruction, et la rectification de la côte de l'Arbresle ne m'a pas encore été renvoyée par la direction générale.

Je ne vous entretiendrai pas de la reconstruction du pont de la Mulatière. Celui que la compagnie du chemin de fer fonde, en ce moment, au confluent du Rhône et de la Saône, présentera des dimensions qui permettraient d'y établir le passage de la route royale. Lorsqu'il aura été reconnu que ce pont peut suffire à une double destination, il y aura lieu d'examiner à quelles conditions il devra être adopté pour le service du public. Une délibération de la ville à ce sujet vous sera communiquée. Cette affaire ne saurait être entourée de trop de lumières.

Les travaux neufs de navigation sont tous exécutés dans l'intérieur ou aux abords de Lyon, et se poursuivent de concert avec la ville. Les attaques du Rhône contre la rive gauche, devenues de plus en plus menaçantes, ont concentré au lieu du danger les soins des ingénieurs, et absorbé la plus grande partie des fonds dont on pouvait disposer. D'autres entreprises utiles en souffrent et ne pourront encore être reprises cette année, avec l'activité désirable. C'est un mal inévitable, qui sera atténué partout où il pourra l'être, au moyen des mesures provisoires qui vont être prises.

Par le compte que j'ai à vous rendre de l'emploi de vos

fonds sur les routes départementales et par les propositions qui y sont jointes pour le prochain exercice, vous verrez qu'à mesure que vos lignes viables s'étendent, vous aurez eu la possibilité d'accroître vos allocations. Le crédit considérable, affecté maintenant aux entretiens, vous donne le droit de compter sur de notables améliorations dans cette partie du service.

Les travaux neufs seront presque exclusivement portés sur la route N.° 2 de Lyon à Trévoux, et sur celle N.° 6 de Villefranche à Feurs par Tararc. Cette dernière ville a travaillé, sur la ligne qui va rejoindre le département de la Loire, avec un zèle et un succès qu'il est juste de vous signaler.

La route de Lyon à Beaucaire, sur la rive gauche du Rhône, quoique classée anciennement au nombre des routes royales, ne recevait de secours que de votre budget. La construction d'un pont à Vienne doit établir sur cette rive la communication naturelle entre Vienne et Lyon. Le chemin de fer qui touche le Rhône à Givors, hâtera ces résultats. Vous jugerez, à mesure qu'ils se développeront, quelle part doit être laissée aux spéculations particulières dans le grand mouvement qui va être imprimé au commerce de transport. Le moment approche où les espérances que fait naître cette entreprise hardie, commenceront à se réaliser, et dès l'année prochaine, on pourra apprécier son influence sur la fortune publique et sur les industries privées. Ces espérances sont d'autant plus précieuses à accueillir que le commerce, dans toutes ses branches, semble frappé d'une stagnation générale. Elle menace gravement la fabrique de soieries, si bien nommée la reine de nos industries. Après le talent et la bonne foi, rien ne pourrait la soutenir plus efficacement qu'un allégement des droits qui pèsent directement ou indirectement sur elle; mais à qui peut-on le demander si ce n'est aux industries nouvelles qui, en accroissant la fortune de l'Etat et le revenu des villes, permettront de supprimer ou de réduire les perceptions contre lesquelles le commerce réclame avec tant d'instance?

Espérons tout de la sollicitude généreuse du Monarque qui vient d'assurer au commerce français une protection particulière, en créant pour veiller à ses intérêts un ministère spécial. Cet acte de la sagesse royale mérite toute votre reconnaissance; il vous est un sûr garant de l'attention qui sera donnée à l'expression de vos votes, lorsqu'ils seront appliqués aux intérêts soumis à vos discussions. Ces intérêts ont pour défenseur un prince qui vient aujourd'hui se mettre en communication avec ses peuples, qui veut connaître leurs besoins et entendre leurs vœux de plus près. La confiance naît autour de lui, car les factions se taisent en présence de son autorité, et les haines s'éteignent sous son regard généreux: il ne règne sous le bon plaisir d'aucun parti, mais par son droit, par les lois, et comme le protecteur nécessaire des institutions que la France tient de sa noble dynastie.

M. le Préfet a ensuite déposé sur le bureau les pièces et documens propres à fixer la détermination du conseil sur les affaires qu'il est appelé à régler. Ce magistrat a ensuite donné au conseil, dans un rapport verbal étendu et développé, les détails particuliers qui appartiennent à l'état financier, aux établissemens publics, aux travaux entrepris, aux besoins et aux ressources du département. Nous allons essayer d'en donner une analyse sommaire.

FINANCES.

L'exercice financier de chaque année devant être définitivement clos à la fin de l'année suivante, le compte final de 1826 est présenté tel qu'il a été définitivement réglé et approuvé au 31 décembre 1827.

Le compte de 1827, tel qu'il se présente au 1.er septembre 1828, donne lieu aux remarques suivantes :

Quatre budgets forment les élémens de ce compte, 1.° le *budget fixe*, dont les fonds sont fournis par le trésor, qui

comprend, outre les dépenses départementales invariables, celles qui sont communes à plusieurs départemens; tels sont les traitemens et frais d'abonnemens administratifs :

Les dépenses des maisons centrales lorsqu'il en existe dans le département, ou s'il n'en existe pas, les indemnités qui peuvent être dues en raison des condamnés à un an et plus de détention, restés momentanément à la charge du département, faute de place dans les maisons centrales:

Les constructions et grosses réparations aux bâtimens des cours royales :

L'entretien des établissemens thermaux, lorsqu'ils appartiennent à l'état:

Les fonds accordés sur le budget, pour 1827, montant à 169,267 fr., dont 40,000 fr. affectés à l'acquisition des maisons destinées à former l'emplacement du nouveau palais de justice.

2.° *Le budget des dépenses variables ordinaires*, dont le fonds est formé, 1.° par les 7 1/2 cent. ordinaires laissés à la disposition de chaque département; 2.° des ressources éventuelles appartenant au département; 3.° de la somme accordée par le trésor dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires.

Onze chapitres composent ce budget, sous les titres suivans :

Hôtel de la préfecture, entretien.

Dépenses ordinaires des prisons départementales.

Secours et ateliers de charité, subvention à l'hospice de l'Antiquaille.

Frais de casernement de la gendarmerie départementale.

Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.

Travaux des bâtimens civils.

Travaux des routes départementales.

Dépenses ordinaires des enfans trouvés et abandonnés.

Encouragemens et secours aux sociétés savantes et

de bienfaisance, à la propagation de la vaccine, à l'instruction primaire, aux communes, pour réparation de leurs églises et presbytères, etc.

Dette départementale, s'il en existe.

Fonds réservé pour dépenses imprévues.

Les ressources portées au budget des dépenses variables de 1827, montent à la somme de 816,236 fr. 88 c., dans laquelle est comprise celle de 302,000 fr. accordée par le ministre, sur le fonds commun, pour subvenir à l'insuffisance des ressources départementales.

Les dépenses ont été strictement renfermées dans les révisions du budget, excepté au chap. II, sur l'entretien des détenus, dont le nombre moyen s'est trouvé de 236, terme moyen, tandis qu'il avait été calculé sur 200.

3.° *Le budget des dépenses extraordinaires d'utilité départementale*, imputable sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi des finances, de 1827.

On sait que les conseils généraux ont le droit de voter jusqu'à cinq centimes sur le principal des contributions directes, lorsque les ressources ordinaires départementales sont insuffisantes.

Le montant de ces 5 cent. s'élève à . . . . . 132,920 (1) qui ont été appliqués, conformément aux votes du conseil général, approuvés par le gouvernement, à l'indemnité allouée à M. l'archevêque, administrateur, et au chapitre métropolitain, et au solde définitif des dépenses relatives au rétablissement de la statue de Louis XIV, le reste employé en supplément aux travaux publics et à ceux des routes départementales.

4.° *Budget des dépenses extraordinaires d'utilité départementale.* Une loi du 22 mai 1825 a autorisé le département

---

(1) Dans les départemens productifs, étendus et populeux, tels que la *Seine inférieure* ou *le Nord*, le produit des cinq centimes facultatifs va à 290,000 et 240,000 fr.

du Rhône à s'imposer extraordinairement 3 cent. additionnels aux contributions directes pendant quatre années, à commencer en 1826, à l'effet de subvenir aux dépenses de construction d'une prison dans la ville de Lyon, pour remplacer celle de St. Joseph.

Le montant de cette imposition extraordinaire s'élève, par année, à 111,327 fr., qui sont exclusivement affectés aux travaux de la nouvelle prison.

BUDGETS DE 1828.

1.° *Budget des dépenses fixes et communes à plusieurs départemens*, dont les fonds sont faits par le trésor royal.

Ce budget alloue 80,000 fr. au département pour concourir à l'acquisition des maisons destinées à l'emplacement du nouveau palais de justice.

2.° *Budget des dépenses variables*, etc.

CHAP. I. Hôtel de la préfecture, entretien du mobilier, chauffage et éclairage du corps-de-garde, contributions à acquitter	2,580
CHAP. II. Dépenses ordinaires des prisons départementales, maisons d'arrêt, de justice et de correction	74,110
CHAP. III. Secours, ateliers de charité, subvention à l'Antiquaille.	46,000
CHAP. IV. Gendarmerie départementale	16,500
CHAP. V. Dépenses variables des cours et tribunaux	23,340
CHAP. VI. Bâtimens civils, constructions, entretien	119,000
CHAP. VII. Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées, indemnités de terrain pour dépossession en 1828.	115,000
CHAP. VIII. Dépenses ordinaires des enfans trouvés et abandonnés	175,000

CHAP. IX. Encouragemens et secours, sociétés savantes, instruction primaire, vaccine, élèves sages-femmes, sourds-muets, société maternelle, réparations d'églises et presbytères, etc. 18,950

CHAP. X. Dette départementale, ou complément des dépenses appartenant aux exercices de 1826 et antérieurs. 4,728

CHAP. XI. Dépenses diverses et imprévues.

Ce fonds pourvoit aux primes pour destruction de loups, frais de route et séjour des forçats libérés, épidémies, épizooties, traitement des insensés à la charge du département, tables décennales, frais des colléges électoraux, etc. . . . 27,017

Le total des dépenses variables portées à ce budget est de. 626,487

La somme accordée par le ministre de l'intérieur, sur le fonds commun est en 1827, de 302,000

3.° *Budget des dépenses d'utilité départementale*, imputable sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi du 24 juin 1807.

Le montant des 5 cent. s'élève, comme en 1827 à 132,920.

Cette somme est applicable au supplément voté pour le culte diocésain, au supplément de fonds pour les divers travaux publics, au secours accordé à la maison du refuge des condamnées libérées.

4.° *Budget extraordinaire d'utilité departementale*, imputable sur les 3 cent. votés pour quatre années par le conseil général (loi du 22 mai 1825).

Les 115,000 fr. provenant de cette imposition sont exclusivement dépensés aux constructions de la nouvelle prison.

PROPOSITION DE BUDGET POUR 1829.

Les budgets qui ne seront définitifs que lorsqu'ils auront été réglés et arrêtés par le gouvernement, doivent être

imprimés. On donnera seulement ici quelques explications sur les articles qui appellent plus spécialement l'attention.

BUDGET DES DÉPENSES VARIABLES ORDINAIRES.

Dépenses ordinaires des prisons departementales. Une augmentation de 3,000 fr. paraît indispensable. L'expérience du passé démontre qu'elle est à peine suffisante.

Achèvement de l'hôtel de la préfecture. Il reste à terminer l'intérieur de l'aile orientale, dite anciennement *maison Romand.* L'architecte présente un devis de 13,000 fr. Les devis généraux ne portaient que 2,500 fr. pour dépenses imprévues, tandis qu'elles sont ordinairement élevées au 20.e de la dépense totale.

Palais de justice. Les plans des architectes de Paris et de Lyon ont été examinés par une commission. L'insuffisance du terrain désigné paraît généralement reconnue. Déjà le conseil des bâtimens civils avait demandé que le périmètre total s'étendît jusqu'à la rue S. Jean. La prudence et l'économie voulaient qu'on essayât, par l'application des plans détaillés et complets, de tirer le meilleur parti du terrain convenu. Aujourd'hui la question semble résolue en faveur du système d'extension.

Le premier projet présentait pour 6 à 700,000 f. de maisons à acquérir. Celles à acheter pour compléter l'emplacement, sont estimées 440,000 f. Les fonds combinés du trésor (1), du département et de la ville suffiront à cette dépense considérable et à celle des constructions, si on prend le temps nécessaire, et qu'on apporte dans cette entreprise la prudence et la circonspection que son importance réclame.

Le prix des maisons acquises et payées s'élève, en ce moment, à 335,000 f.; une somme de 74,000 fr. est disponible pour continuer les acquisitions.

---

(1) Les sommes fournies par le trésor sur le *fonds commun*, ou *centralisé,* remplacent la portion de dépense relative aux cours royales que supportaient autrefois les départemens du ressort.

Nouvelle caserne de gendarmerie. Le projet réduit de 660,000 fr. à 475,000 fr., est en pleine exécution. 209,000 f. sont disponibles pour cette entreprise, qui n'admet aucun retard, puisque la ville de Lyon doit, suivant le traité conclu, être mise en possession du local des Augustins le 1.er janvier 1830.

Nouvelle prison en remplacement de celle de S. Joseph. On peut apprécier maintenant la valeur des objections qui se sont élevées de toutes parts contre l'administration lorsqu'elle annonça le choix qu'elle avait fait d'un emplacement à Perrache pour celui de la nouvelle prison. Ces obstacles ont retardé de deux années le commencement des travaux, et causeront au département un surcroît de dépenses assez notable, à l'expiration très-prochaine du bail de la prison de S. Joseph.

Le sol de la nouvelle maison de détention est partout élevé d'un demi-mètre au-dessus de la chaussée Perrache; cependant aucun détenu, pas même les forçats attendant la chaîne, ne seront couchés au rez-de-chaussée.

Les dépenses de cette construction sont évaluées à 760,000 fr.; plus de 200,000 fr. sont disponibles, et sont plus que suffisans pour assurer et maintenir l'activité des travaux.

Routes départementales. Chaque année voit heureusement accroître les ressources qu'il est possible d'affecter à ce service si important. Avant 1820, ce fonds était au-dessous de 50,000 fr.

En 1825, et années suivantes, il est monté successivement à 66,800, 91,000, 106,000 et 119,000 fr. Ce dernier chiffre approche beaucoup de celui que M. l'ingénieur en chef assigne à l'entretien futur de toutes nos routes départementales, après leur achèvement complet.

N.° 1. *Route de Lyon à Montbrison.* Cette route est plus fréquentée depuis la construction du pont de Montrond. Elle est généralement en bon état. Il reste des escarpemens à faire aux roches de Grézieux.

N.° 2. *Route de Lyon à Trévoux.* Cette route, sur un fonds mêlé d'argile, n'a jamais été étudiée; jamais on n'a songé à en relever le sol, couvert d'un mètre et demi d'eau sur une grande partie de son étendue, pendant les crues de la Saône. Un travail régulier et persévérant d'amélioration doit être entrepris sur une communication aujourd'hui fréquentée et importante. On a commencé par quelques travaux urgens aux abords de l'Ile-Barbe, et par la reconstruction du pont de Rochetaillée. Une chaussée va être établie dans la plaine de Fleurieux. On ne porte pas à moins de 140,000 fr. la somme nécessaire pour mettre cette route en état, sans y comprendre les perrés défensifs sur la rivière. Cette dernière dépense, qui excédera 200,000 fr., devra être demandée aux fonds de navigation. Tels sont les besoins d'une route qui n'a que 16,000 ^{m}. de longueur dans le département.

N.° 3. *Route de S. Symphorien à Anse*, par la vallée de la Brevenne. Cette communication, qui n'était presque d'aucun usage, il y a peu d'années, a été partout réparée et élargie. Plusieurs ponts et ouvrages d'art ont été construits; aujourd'hui elle est fréquentée, même par les voitures publiques. Malheureusement la violence des eaux en 1827 lui a fait éprouver de graves dommages, et l'a coupée sur plusieurs points. Les constructions des environs de *Bressieux* ont été entièrement bouleversées par la trombe du 22 août. Les fonds affectés à cette route passent tous en réparations.

N.° 4. *Route de la Saône à la Loire, par Beaujeu.* Cette route, établie sur un bon sol, est dans un état satisfaisant. Les travaux d'élargissement faits à l'*Étroit pont*, sont terminés et soldés.

N.° 5. *Route de Villefranche à Roanne, par Thizy.* Cette route n'est, pour ainsi dire, qu'en projet, et la dépense à faire pour son ouverture complète, est certainement hors de proportion avec son utilité présumée, au moins dans l'état actuel des choses. En effet, cette dé-

pense, sur une longueur de plus de 38,000 m., est évaluée à 560,000 fr. Il est donc sage de se contenter d'entretenir la partie ouverte de Denicé à la Saône, par Villefranche, et d'améliorer, à l'autre extrémité, la communication si fréquentée entre Thizy et Roanne. L'escarpement des ponts rend ce dernier projet d'une exécution difficile et dispendieuse. Le commerce de Roanne offre d'y concourir, mais d'une manière insuffisante.

N.° 6. *Route de Villefranche à Feurs, par Tarare.* Au moyen de travaux importans qui se poursuivent avec activité, cette ligne de communication nouvelle sera bientôt entièrement ouverte entre le centre du Beaujolais, Tarare et S. Etienne.

N. 7. *Route de Lyon à Charolles, par la vallée d'Azergues.* Cette route, dont la longueur est de plus de 52,000 m., a été entièrement ouverte par les communes. Le département pourra faire travailler successivement à quelques travaux d'art, mais il ne prendra cette route à l'entretien que lorsqu'elle aura été entièrement terminée par les communes.

N.° 8. *Route de Tarare à Thizy*, ouverte par les communes. Leur bonne volonté s'est un peu ralentie à raison de la stagnation du commerce dans la montagne, et des prétentions exagérées des propriétaires pour les indemnités du terrain.

N.° 9. *Route de Lyon à Crémieux.* Cette route, qui n'a dans le département que 1,960 m. de longueur, peut acquérir et conserver, à peu de frais, une bonne viabilité. Le département ne s'est chargé de l'entretenir que lorsqu'elle aurait été mise en état par la commune de la Guillotière.

Les fonds affectés aux routes départementales, permettent de fortifier partout l'entretien (1), et d'aider les com-

(1) Les précédentes années, on n'avait pu mettre que 34, 36 et 38 c. pour l'entretien des routes départementales. Il coûte aujourd'hui 50 c. par mètre courant. Celui des routes royales va à 92 c. le mètre courant.

munes dans les travaux qu'elles exécuteraient aux routes n.os 3, 6, 7 et 8; mais comme il est important de ne pas trop disséminer les fonds à employer en travaux neufs, on doit, avant tout, s'attacher à terminer la route n.° 6, et à reprendre, dans toute sa longueur, la route n.° 2.

La route de Givors à S.te Colombe, quoique non départementale, appelait aussi un secours; mais il paraît plus convenable de le reporter sur la traverse de S.te Colombe à Condrieu, attendu que la Compagnie Seguin, concessionnaire du nouveau pont de Vienne, offre d'établir, à ses frais, un chemin entre le débouché de pont à S.te Colombe et Givors.

Enfans trouvés et abandonnés. Cette charge, toujours croissante, et l'une des plaies de la France, se fait particulièrement sentir à ce département. Au 31 décembre dernier, il existait, tant à la campagne qu'à l'hospice, 8712 enfans, ce qui donnait, pour 1827, un accroissement de 376. C'est à peu près le taux de l'accroissement annuel. Il n'est pas dû seulement au plus grand nombre d'enfans exposés, on doit reconnaître que les soins de conservation y entrent pour beaucoup.

La dépense des enfans entretenus à l'extérieur, a dépassé l'année dernière 431,000 fr., ce qui fait, par tête, 52f. 19c.; en 1285, la dépense était de 54 fr. 60 c. A Paris, la dépense est d'un quart plus forte qu'à Lyon.

Le département fournit à cet œuvre une contribution de 175,000 f. sur son budget variable; c'est-à-dire, 35 c. pour franc de son montant. On a demandé souvent que les départemens voisins, qui jettent à Lyon une partie de leurs enfans, fussent tenus de contribuer à leur entretien. Cette répartition offrirait les plus grandes difficultés. On doit observer aussi que c'est en considération de la charge extraordinaire qu'il supporte pour ce service, que le département est si largement rétribué sur le fonds commun.

MONTANT ET SITUATION

DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS DE 1827 ET 1828.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

EN PRINCIPAL, CENTIMES ADDITIONNELS ET TOUS AUTRES ACCESSOIRES.

	FONCIÈRE.	Personnelle et Mobilière.	PORTES et Fenêtres.	PATENTES.	FRAIS de premier avertis-sement.	TOTAL.
Ann. 1827.	3265991 78	842033 41	368654 94	999397 »	6501 80	5482578 93
Ann. 1828.	3260894 63	840889 95	368622 70	1024400 72	6554 60	5501362 60
Différence:						
En plus .	» »	» »	» »	25003 72	52 80	18783 97
En moins.	5097 15	1143 46	32 24	» »	» »	» »

Tout 1827 était recouvré au 1.er septembre, moins 23,000 f.
1828 est au courant.

Les frais faits aux contribuables, ont été en 1827 de 1 fr. 75 c. par 1000.

Dans les 9 premiers mois de 1828, 1 fr. 95 c. par 1000.

Il est à remarquer que ces frais sont beaucoup plus considérables dans l'arrondissement de Villefranche que dans celui de Lyon.

Modérations et secours. Chaque année la loi des finances met à la disposition de chacun des ministres de l'intérieur et des finances, un centime sur les contributions directes, sous le titre de fonds de remise, modération et secours.

Le centime attribué au ministre des finances, a pour objet d'accorder aux contribuables des remises de contributions, proportionnées aux pertes de revenus qu'ils ont pu éprouver.

Le centime réservé au ministre de l'intérieur, a pour destination de couvrir une partie des pertes causées par les intempéries, incendies, épizooties, etc., et autres événemens imprévus.

D'après la loi, 1/3 de centime est affecté pour les mêmes causes à chaque département. Ce fonds, qui est invariable, monte, pour le département du Rhône, à	8860 f.
Le ministre des finances y a ajouté . . .	12000
Celui de l'intérieur	34500
Et de plus quelques allocations individuelles en faveur des propriétaires particulièrement maltraités, et montant à	9530
Total.	64891

Répartis suivant les trois états soumis au conseil général, et d'après une instruction soumise à des formes particulières.

Impositions extraordinaires des communes. Les communes rurales du département du Rhône sont généralement sans aucun revenu, et n'ont, pour faire face à leurs dépenses, que le faible produit des 5 cent. du capital de leurs contributions directes. Il n'y a que douze communes rurales dans tout le département qui ayent un excédant de recettes sur leurs dépenses ordinaires, trente peuvent balancer les unes par les autres; deux-cent huit ne peuvent, avec leurs ressources ordi-

naires, suffire à leurs besoins annuels. Elles doivent, en effet, pourvoir au payement de leurs gardes-champêtres, à l'entretien des maisons communes, églises, presbytères et cimetières; supplément de traitement aux vicaires (1), achat des registres de l'état civil et autres menues dépenses qui sont de nature à se renouveler tous les ans: l'ordre exigé aujourd'hui dans leur comptabilité, augmente les frais et le travail. Indépendamment de ces dépenses annuelles, il en est d'extraordinaires, telles que les agrandissemens ou reconstructions d'églises et presbytères, acquisitions de cimetières à la distance légale, réparations de chemins vicinaux, etc., auxquelles il est plus ou moins urgent de pourvoir.

Toutes les demandes des communes tendant à s'imposer extraordinairement, sont examinées avec soin et réduites à la stricte mesure des besoins. Une ordonnance approbative du roi est nécessaire pour percevoir ces impositions, lorsqu'elles ont été votées dans les formes légales.

Les impositions extraordinaires autorisées en 1828, s'élèvent à 147,000 fr.: c'est 7000 fr. de moins qu'en 1827.

Sur cette somme 41,000 fr. appartiennent aux dépenses ordinaires et 100,000 fr. aux dépenses extraordinaires. Les réparations aux chemins communaux ont absorbé une partie notable de ce fonds.

Les deux sommes portées annuellement au budget, sous le titre de *Secours aux communes pour églises et presbytères*, et pour *ateliers de charité*, ont été distribuées

---

(1) Le traitement des curés et desservans est à la charge du trésor. Les vicaires, lorsqu'ils sont demandés par les communes, reçoivent de l'état un traitement de 300 fr., et ne sont nommés qu'à la charge par les communes de leur compléter, par une allocation semblable, la somme annuelle de 600 fr. Plusieurs conseils municipaux votent aussi un supplément à leurs desservans.

suivant le tableau présenté au conseil, d'après les besoins des communes, et comme encouragemens et récompense de leurs efforts.

Chemins vicinaux. La restauration des chemins vicinaux a fait quelques progrès en 1827 et 1828; cependant près de la moitié des communes est en retard, et n'a tiré aucun parti des moyens créés par la nouvelle législation sur cette matière.

L'entretien et la restauration des chemins communaux figure pour plus de 74,000 fr. dans le tableau des impositions communales de 1827, et pour une somme à peu près égale en 1828. Indépendamment de ces ressources, les habitans d'un assez grand nombre de communes ont formé volontairement des ateliers, à la voix des maires et à l'exemple des principaux propriétaires, sans qu'il ait été besoin de recourir aux formalités de la loi.

Le ministre a autorisé la création d'un commissaire-voyer par arrondissement, pour diriger les travaux d'art, les rectifications importantes, ou les ouvertures de nouvelles communications. 2000 fr. sont portés au budget pour subvenir au traitement de ces deux agens.

Cadastre. Un centime et demi seulement avait été voté pour suivre les travaux du cadastre en 1828. Le produit a été insuffisant à raison de l'activité des travaux,

Les deux derniers cantons sur lesquels on avait à opérer, seront arpentés cette année et l'année prochaine; il ne restera plus alors à cadastrer que la ville de Lyon.

Produit des administrations financières dans le département. Les douanes, les contributions indirectes, l'enregistrement, les postes, ont donné, en 1827, près de 600,000 fr. d'augmentation sur 1826. La loterie seule a éprouvé une diminution de recette d'environ 75,000 fr.; depuis 1824 les produits financiers du département n'ont cessé d'être en progression soutenue.

Dette départementale. Ce chapitre figure pour la première fois avec quelqu'importance dans le budget.

A l'accroissement de dépenses causé par l'augmentation du nombre des détenus aux prisons, et des insensés traités au compte du département, il faut joindre, cette année, ce qui reste dû sur les élections de 1827, pour confection de listes, impressions, affiches, réglé par S. Exc. le ministre de l'intérieur :

Les frais des élections de 1828 :

Ceux de l'impression de la liste générale du jury, en 1828. La dépense de ces trois articles excède 30,000 fr. Elle se place au chapitre des dépenses imprévues, mais n'a pu être couverte par les fonds ordinaires alloués à ce chapitre.

Routes royales et ponts. Ce service, en 1827, était porté au budget des ponts et chaussées pour 241,000 fr., dont 178,000 fr. pour entretien, ce qui le porte à 92 c. par mètre courant, taux élevé, mais encore insuffisant. Cependant l'état de ces routes se trouve généralement amélioré par l'emploi des ateliers ambulans. On peut en juger par l'état où se trouve actuellement la montée de Limonest.

Les 62,960 fr. employés en travaux neufs, ont été employés ainsi qu'il suit :

Route de Paris, n.° 6.

Réparation de la pile gauche du pont du Change Enrochemens jetés au pont de la Guillotière . . . Indemnité de travail dans la traverse de Vaise . .	6641

Route de Paris, n.° 7.

Solde de la rectification de la Croix du Roucher aux abords de Tarare . . . . Indemnité de terrain et reculemens . . . . Indemnité à l'entrepreneur de la montagne de Tarare, suivant décision de M. le directeur général	13089

D'autre part.	19730
Route n.° 88, de Lyon à Toulouse, par S. Etienne.	
Pavés neufs de la montée des Barolles.	43230
Pavés neufs de la montée de S. Genis-Laval. . .	
Premier payement du pont d'Oullins.	
Id. du pont de Brignais	
Indemnités de terrain	
TOTAL.	62960

Le service de 1828 a reçu 12,600 fr. de moins que celui de l'année passée. Cependant la dégradation des routes n'a pas augmenté, quoiqu'on se soit trouvé forcé par la nécessité à porter à peu près tous les fonds applicables aux travaux neufs, sur la route de St. Etienne, et au convertissement en pavés neufs des anciennes chaussées gravelées comprises entre le pont d'Oullins et la montée des Esses. Tous les ouvrages prescrits aux abords du pont d'Oullins sont terminés.

Le pont de Brignais vient d'être achevé; mais pour en livrer le passage au public, il reste à faire l'acquisition de terrains et bâtimens à travers lesquels passe la nouvelle direction de la route aux abords de ce pont. Cette dépense est trop considérable pour espérer qu'elle puisse être prélevée sur les fonds de 1829. Il convient de restreindre le projet de la nouvelle traverse à ce qui est indispensable pour ouvrir le passage par le nouveau pont, ce qui pourra s'effectuer avec une somme de 10,000 fr. au plus.

Si les fonds accordés pour 1829 le permettent, on pourra, dans le cours de cet exercice, entreprendre, soit la rectification de la traverse d'Anse, soit l'adoucissement de la côte de l'Arbresle. Toutes les conditions préliminaires sont remplies pour l'entreprise de ces grandes améliorations, toutes deux également désirées.

TRAVAUX DE NANIGATION.

Les fonds disponibles en 1827, pour le service de la navigation ont été répartis entre les entreprises suivantes :

Fleuve du Rhône. Premiers travaux et approvisionnemens du quai S. Clair.

Digue de la Vitriolerie.

Réparations aux bacs d'Irigny, Givors et Ampuis.

Opérations préliminaires pour l'endiguement du Rhône au-dessus du pont Morand.

Rivière de Saône. Achèvement du quai de Bondy.

Achèvement de la deuxième partie de la digue de la ceinture Perrache.

Construction de la troisième et dernière partie de la même digue.

Continuation d'achat et démolition des maisons de la Pêcherie.

Elargissement au chemin des Etroits.

Sur douze grandes adjudications ou objets de dépense, huit étaient terminées et soldées à la fin de 1827.

Toutes les entreprises qui comprennent des travaux situés dans l'intérieur de Lyon, s'exécutent à frais communs entre la ville et le gouvernement.

En 1828, la ville qui se trouve déjà assez notablement en avance, fournit aux travaux de navigation une somme de 214,000

Le trésor. 180,000

La Guillotière a promis pour les travaux auxquels elle est intéressée 32,500

TOTAL 426,500

Sur ces sommes, 200,000 fr. sont nécessairement affectés au payement des maisons démolies à la Pêcherie. La digue de la Vitriolerie absorbe environ 100,000 fr. ; la

continuation de la ceinture Perrache, 45,000 fr.; enfin la réparation au chemin de hallage pour S.te Colombe, quelques autres ouvrages urgens le long du Rhône, les soldes définitifs et règlemens de travaux terminés, à la charge du personnel, ne laissent disponible, pour le quai St. Clair, qu'une somme de 25,000. Si les fonds destinés à cette dernière entreprise se sont trouvés ainsi réduits, malgré son urgence, c'est aussi parce qu'on ne peut travailler aux fondations que lorsque les eaux du Rhône sont descendues au-dessous du niveau de l'étiage, ce qui n'arrive que pendant les derniers mois de l'année, et n'a malheureusement pas eu lieu dans tout le cours de l'année dernière. Les fondations une fois établies, les travaux seront poussés activement, au moyen des approvisionnemens dont le chantier est pourvu et encombré.

Au moment où l'élargissement du quai St. Clair venait d'être ordonnée par M. le directeur général des ponts et chaussées, et les travaux adjugés, on a malheureusement été forcé, par la progression des attaques du Rhône sur la rive gauche, de porter sur cette ligne une partie des fonds de navigation, qui ne peut en être détournée.

Dans cet état de choses, il faut du moins s'en tenir à la continuation persévérante des travaux commencés, et ne hasarder aucune entreprise nouvelle. Si l'augmentation des allocations l'eût permis, on aurait proposé, en 1829, la mise en exécution de trois projets d'une utilité manifeste.

Le premier est l'achèvement du quai de Pierre-Scize, jusqu'à l'entrée de Vaise;

Le second est le relèvement du quai St. Antoine, pour le mettre à l'abri des inondations de la Saône;

Le troisième, est la construction d'un quai sur la rive gauche de la Saône, entre le pont de l'archevêché et celui de l'arsenal.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Contributions. La nouvelle répartition des contributions avait été mise en vigueur par les rôles de 1828. Quinze réclamations en surtaxe ont été soumises au conseil général, avec l'avis des conseils d'arrondissement. Huit ont été jugées non fondées. Six demandes ont donné lieu à des dégrêvemens peu considérables. Une a été ajournée. Le petit nombre et la moindre importance des réclamations fondées doivent être considérées comme une preuve de la justesse et de l'équité de la répartition nouvelle.

Le conseil remarque avec peine, par le tableau des frais de poursuite et la situation des recouvremens des contributions directes, que la rentrée s'est opérée avec beaucoup plus de difficultés que les années précédentes ; il signale les causes de cette difficulté dans le grand nombre d'orages qui ont dévasté les récoltes sur plusieurs points de ce département, l'avilissement du prix des vins, qui forment le priucipal produit de son territoire, et le ralentissement des travaux industriels qui exercent une si grande influence sur le mouvement des consommations et la valeur des denrées.

Cadastre. La suite des opérations cadastrale a fixé aussi l'attention du conseil. Il est peu de départemens dont le cadastre soit aussi avancé que celui du Rhône. A l'exception de deux cantons ruraux et de la ville de Lyon, tout le territoire est cadastré. Les deux cantons ruraux seront arpentés dans la campagne de 1829, et l'administration s'occupera des bases spéciales sur lesqueiles on devra procéder pour la ville de Lyon. Le conseil a voté trois centimes additionnels pour le cadastre, qui assurent la continuation active de cette importante opération.

Comptes du département. Le conseil a approuvé le compte final de l'exercice de 1826 et le compte provisoire de l'exercice 1827. Ces comptes ont fixé particulièrement l'attention du conseil par la circonstance assez grave d'un déficit de 44,000, ressortant de l'ensemble de la gestion de ces deux exercices, et qui a pour cause : 1.° l'acroissement de la population des prisons ; 2.° l'augmentation du nombre des insensés à la charge du département ; 3.° la dépense des tables décennales de l'état civil ; 4.° les frais d'élections et de réélections de 1827 à 1828 ; 5.° et enfin ceux des listes du jury.

Le budget de 1829 sera imprimé et publié lorsqu'il aura reçu la sanction du gouvernement.

Les articles de ce budget qui sortent du mouvement ordinaire annuel de l'administration, ont été l'objet des délibérations spéciales du conseil général. On distingue parmi ces délibérations, celles relatives au projet d'un nouveau palais de justice, à la coustruction de la prison, et aux routes départementales.

Palais de justice. Le conseil insiste sur l'utilité de suivre cet important projet, et il vote 72,000 fr. pour continuer l'acquisition des maisons dont la démolition est nécessaire pour former l'emplacement. Le département a fourni, dans les exercices antérieurs, 228,000 fr., ce qui élève à 300,000 fr. la subvention pour cette entreprise, jusques et y compris 1829. Le gouvernement et la ville de Lyon n'ont pas encore fourni dans la même proportion.

Nouvelle prison de Perrache. Le conseil appelle l'attention de l'administration sur l'insuffisance de quelques-uns des locaux de cette prison, si l'on suit exactement les plans adoptés, attendu l'augmentation notable qui se manifeste dans quelques classes de détenus, et spécialement dans celle des détenus pour dettes et dans celle des enfans.

Il autorise M. le préfet à traiter avec les propriétaires de la prison de St. Joseph pour une prorogation du bail

actuel, pendant une année, la prison en construction ne pouvant être achevée le 25 juin 1829, terme du bail. Dans le cas où les propriétaires ne consentiraient pas à cette prorogation à des conditions modérées, l'administration fera les dispositions nécessaires pour distribuer la population de la prison de St. Joseph dans les prisons de Roanne et de Villefranche.

Routes départementales. Le conseil regrette de ne pouvoir affecter plus de fonds aux routes départementales, et notamment aux routes neuves de l'arrondissement de Villefranche. Il considère comme important de centraliser les fonds affectés aux travaux neufs, sur un petit nombre de points, où ils produisent de prompts et de bons effets. C'est dans cette vue qu'il affecte la presque totalité des fonds réservés aux travaux neufs à la route n.° 6, de Villefranche à Tarare, qui est ouverte sur tous ses développemens, à l'exception d'une lacune de 5 à 6 mille mètres, et à la route n.° 2, de Lyon à Trévoux, pour l'escarpement des rochers et la construction d'un mur de soutènement en face de l'Ile-Barbe, et pour le relèvement de cette route qui est submergée dans les crues ordinaires de la Saône, entre Rochetaillée et Neuville. Il a alloué, d'ailleurs, 16,000 fr. pour être distribués aux communes qui montreront le plus de zèle dans les travaux d'ouverture des routes neuves.

Routes royales. Le conseil demande que les fonds alloués jusqu'ici pour ce service, soient augmentés. Il appelle particulièrement l'attention de l'administration sur la nécessité de reconstruire le pont de la Mulatière, sur les inconvéniens qu'il voit à combiner sur un même pont le service du chemin de fer et celui du public. Il demande qu'un pont en pierre soit construit pour le public seul, que le gouvernement en fasse la dépense, et qu'il soit affranchi de tout péage, ou que du moins, s'il y a néces-

sité de recourir à une concession, sa durée n'excède pas quarante ans.

Travaux de navigation. Le conseil insiste aussi pour que les fonds alloués au département, pour ce service, soient notablement augmentés. Il signale surtout l'urgente nécessité de reprendre avec activité les travaux du quai St. Clair, qui laissent dans un état déplorable d'obstruction et d'insalubrité l'un des plus beaux quartiers de la ville.

Commerce et industrie. Le conseil général porte un regard douloureux sur l'état de décadence de nos manufactures et sur les rivalités qui les menacent au dehors. Il appelle l'attention de l'administration sur la double charge qui pèse sur la fabrique d'étoffes de soie de Lyon, par les droits de douane perçus à la frontière, qui ne laissent arriver les soies étrangères au marché de Lyon, qu'à des prix supérieurs, et sur l'élévation du tarif de l'octroi de la ville de Lyon, qui rend l'existence de la classe ouvrière infiniment plus coûteuse que dans les autres pays manufacturiers, et qui ne permet pas de fabriquer au même prix.

SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT DE LYON ET DE VILLEFRANCHE.

Conseil d'arrondissement de Lyon.

Contributions. — Le conseil exprime son avis sur dix demandes formées par des communes en dégrèvement de contributions, et il confirme la fixation qu'il avait faite dans sa précédente session, du prix de la journée de travail, pour servir de base à la contribution personnelle.

Octroi de la ville de Lyon. — Le conseil demande une réduction notable dans le tarif, autant dans l'intérêt des pays producteurs que dans celui de la ville elle-même.

Il s'appuie sur ce que la différence du prix des vins dans l'intérieur et dans la banlieue, peut déterminer l'émigration de la population ouvrière dont les ressources sont aujourd'hui si bornées, et fait valoir d'ailleurs que la ville trouverait dans l'accroissement des consommations, une compensation à la réduction du tarif.

Routes. — Le conseil appelle l'attention de l'administration sur le mauvais état de la route de Lyon à Trévoux, et sur la nécessité d'améliorer la route de Lyon à Beaucaire, entre Givors et Condrieu.

Établissement d'une justice de paix à la Guillotière. — D'après la population toujours croissante de cette commune, aujourd'hui peuplée de 18,000 habitans, le conseil reconnaît la nécessité d'une justice de paix et appuie la demande de l'autorité locale.

École vétérinaire. La création d'une troisième école, établie à Toulouse, excite la sollicitude du conseil, comme menaçant l'existence ou du moins l'importance de celle de Lyon. Le conseil demande que cet intéressant établissement, qui est le berceau de l'art vétérinaire et qui a produit les sujets qui ont le plus concouru à l'avancer et à le perfectionner, ne soit pas réduit à un rang secondaire.

Bibliothèque Adamoli. — Demande d'un secours pour achat de livres destinés à compléter cette bibliothèque, que l'académie de Lyon et le public doivent à la munificence d'un citoyen recommandable.

Toutes les propositions et demandes du conseil d'arrondissement de Lyon, ont été accueillies par le conseil général du département, à l'exception de celle qui concerne la bibliothèque Adamoli, qu'il a considérée comme étrangère à l'administration départementale.

Conseil d'arrondissement de Villefranche.

Le conseil s'est borné à appeler l'attention de l'administration sur quelques réparations à faire aux établissemens publics et sur les routes nouvelles projetées dans l'arrondissement, et notamment sur la route départementale de Villefranche à Roanne, par Thisy, qui nécessite une dépense très-considérable et que l'administration se voit à regret forcée d'ajourner.

La décadence des fabriques du haut Beaujolais a suggéré au conseil la demande de fonds d'ateliers de charité pour offrir du travail et des ressources à la classe manufacturière inoccupée.

Les votes du conseil d'arrondissement de Villefranche ont été pris en considération par le conseil général.

GÉOGRAPHIE. — HISTOIRE.

INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE.

Lyon, 30 octobre 1828.

M. Caillé, dont les journaux ont annoncé l'arrivée à Toulon, vient de passer à Lyon, se rendant à Paris, où il est appelé par le gouvernement, à la demande de la société de géographie. Si ce voyageur n'est pas le premier européen qui ait pénétré à *Tombuctou*, du moins il est le seul qui puisse donner, d'après son témoignage personnel, des notions exactes sur une ville qu'on s'est plu à environner de tant de mystères.

M. Caillé est un homme de 28 à 30 ans, d'une consti-

tution sèche et nerveuse ; son teint, fortement bruni, conserve la trace d'un long séjour dans les régions équinoxiales. Il s'exprime avec netteté et simplicité, et tous ses récits portent le caractère de l'exactitude et de la vérité. Son séjour en Afrique date de 1816 ; il a parcouru et habité les pays au Sud et au Sud-Est des établissemens français du Sénégal, et visité les contrées décrites par M. Mollien. Dans ses excursions, il avait acquis l'habitude de parler l'arabe vulgaire, qui est la langue des Maures dans toute l'Afrique, et avait appris aussi le Mandingue, qui suffit pour être compris de la plupart des peuplades nègres. Vêtu en Musulman, et professant extérieurement la religion mahometane dont tous les rits lui sont familiers, M. Caillé s'était habilement fait passer pour un Arabe d'Alexandrie enlevé très-jeune par l'armée française, lors de l'évacuation de l'Egypte, et conduit en France, d'où il avait réussi à s'échapper. Depuis il avait cherché, au moyen d'un petit commerce, à gagner de quoi retourner dans sa patrie.

Les Marabouts, ou prêtres du pays, touchés de sa situation et de son zèle apparent, furent les premiers à lui proposer de se joindre aux caravanes qui se rendent périodiquement sur le Niger, d'où il pourrait trouver quelque moyen de gagner la haute Egypte. C'était précisément l'objet de tous les désirs de notre voyageur. Recommandé chaudement par ses amis, il se mit en route avec un petit assortiment de marchandises, et fit partie d'une caravane qui se rendait dans le pays de Wasoulo.

Au bout de trois mois de marche, après avoir traversé des contrées très-montueuses, vu des pays fertiles, et passé plusieurs fois le désert, il arriva, en janvier 1828, au bord du Niger, ou Djoliba, et s'embarqua sur un bâ-

timent d'environ 60 tonneaux, avec la partie de la caravane destinée pour *Tombuctou.*

Le Djoliba, dans son cours vers l'Est, s'offrit dès lors à M. Caillé comme un très-grand fleuve, dont la largeur moyenne n'était pas moindre de deux à trois milles. Il est sujet à de grands débordemens; les pays qu'il traverse sont très-plats, et ses bords sont peu élevés.

Ce fut après un mois d'une navigation fort lente, et après avoir traversé un grand lac, qui ne serait pas celui de Tsâd, que notre voyageur débarqua à Kabra, sur la rive septentrionale du fleuve. Ce lieu est le port de *Tombuctou.* La ville se trouve à 5 milles au Nord, sur la lisière du désert dont elle est presqu'entièrement enveloppée.

Tombuctou paraît être l'entrepôt principal du commerce de l'Afrique centrale, et le rendez-vous des caravanes parties de l'Afrique occidentale et des côtes de la Méditerranée. Les barques de commerce, dont quelques-unes sont du port de 70 tonneaux, s'arrêtent toutes à Kabra, et M. Caillé ne put obtenir aucun renseignement exact sur la navigation ultérieure du fleuve, ni sur les contrées qu'il traverse au-dessous de Kabra. Tout ce que M. Caillé croit pouvoir affirmer, c'est que toute communication entre le Niger et le Nil est impossible. Le cours du grand fleuve s'infléchit au Sud, et s'il ne se perd pas dans quelque grande mer intérieure, son embouchure doit être la même que celle du grand fleuve inconnu, qui se jette par sept branches dans le golfe de Benin.

Quant à la ville fameuse de *Tombuctou*, elle consiste, selon M. Caillé, en un amas de petites maisons construites en briques séchées au soleil, et ne renferme aucun édifice de quelque grandeur. Son circuit est d'environ trois milles,

et sa population fixe ne paraît pas excéder douze mille habitans. Le séjour des caravanes y répand beaucoup de mouvement.

Un prince nègre, mahométan, règne sur ce pays ; mais, ainsi que dans toutes les contrées soumises aux peuplades noires, et traversées par M. Caillé, ce sont les Arabes ou Maures qui, seuls, font le trafic, et sont maîtres de toutes les affaires.

Le commerce dont *Tombuctou* est le centre, consiste principalement en poudre et lingots d'or, en gommes et en Morfil (ivoire). M. Caillé pense qu'il serait très-avantageux aux états européens d'établir des relations avec ces contrées, mais il ne voit aucune possibilité de l'entreprendre directement, tant est grande parmi ces peuples l'horreur pour la race blanche et pour le nom de chrétien (Nâsr, Nazaréen.)

La catastrophe du major Laing, qui avait réellement atteint *Tombuctou*, a été racontée dans le lieu même à M. Caillé. Celui-ci, après quinze jours passés dans cette ville, en est reparti avec une caravane qui, en moins de deux mois, l'a conduit à Tafilet, d'où il a gagné Tanger ; là, le consul français lui a procuré les moyens de s'embarquer pour la France.

C'est à M. Jomard, de l'institut, que M. Caillé est adressé. On voit qu'il ne s'est fait d'avance aucun système ; il paraît même ignorer les diverses questions agitées entre les savans et les géographes au sujet de l'intérieur de l'Afrique. Il s'est contenté d'écrire, jour par jour, tout ce qu'il a vu et recueilli. Pendant son séjour au lazareth de Toulon, il s'est occupé à transcrire et mettre au net toutes ses notes au crayon, dont aucune n'a été égarée. On doit donc espérer que le public jouira bientôt d'une

relation pleine de détails nouveaux sur une contrée qui appelle depuis long-temps l'intérêt, et qui fixe l'attention du monde savant.

(*Un de vos abonnés*).

MÉLANGES.

Parmi les livres de la bibliothèque Adamoli qui ne se sont pas retrouvés à la bibliothèque de Lyon, lors de la restitution faite dernièrement à l'académie, il en est un qui portait ce titre : *Premier livre de Gaspard de Saillans, gentilhomme, citoyen de Valence en Dauphiné, le contenu duquel et des deux autres qui s'ensuivront se trouvera cy derrière.* A Lyon, par Jacques de la Planche, 1569, in-8.° « Cet ouvrage, dit M. Adamoli dans son catalogue manuscrit, est un mélange de quelques traits de morale, d'histoires et de lettres dont quelques-unes sont écrites de Valence à des Lyonnais et à des Lyonnaises, particulièrement à M.lle Louise de Bourges et aux demoiselles ses compagnes, et dont d'autres, datées de Lyon où l'auteur faisait quelque séjour, sont adressées à des personnes du Dauphiné. On voit au frontispice l'écusson des armoiries écartelées de Gaspard de Saillans, encadrées dans cette sentence :

La paix de Dieu en toute saison
Veuille loger en cette maison. »

« On pourrait, continue M. Adamoli, y ajouter dans le même style :

Bien entendu tant qu'on verra
Que femme oncques n'y logera. »

La perte de ce volume est très-digne de regret, et il paraît bien difficile de la réparer. Nous n'en connaissons d'exemplaire nulle part. Il est à présumer qu'on y trouverait des choses intéressantes pour l'histoire ou pour la littérature, comme on en trouve dans presque tous les ouvrages du même temps.

Le livre de Gaspard de Saillans est mentionné par du Verdier, dans sa *Bibliothèque;* mais du Verdier se contente d'en donner le titre et n'entre dans aucun détail sur ce qu'il contient ni sur la biographie de l'auteur. Nous pouvons suppléer un peu à son silence en ce qui touche ce dernier point. Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et de Bugey*, 3.e partie, pag. 341, a donné un article sur la famille des Saillans, seigneurs de Brisenod; on y lit que cette famille est originaire du Dauphiné, et que le chef en fut Jean de Saillans, seigneur de S. Julien, anobli *pour ses vertus et bonnes qualités* par le roi Louis XII, en 1512, et qui laissa quatre enfans, dont Gaspard fut l'aîné. Ce Gaspard de Saillans, écuyer, seigneur de Beaumont, est celui qui composa l'ouvrage dont nous avons parlé. Guichenon se tait absolument sur cette circonstance; mais il nous apprend que Gaspard épousa, le 7 juillet 1564, Louise de Bourges, fille de Claude de Bourges, chevalier, seigneur de Myon et de Ville-Urbaine, général des finances en Piémont, et de Françoise de Mournay; et qu'il eut de ce mariage Jean-François de Saillans, écuyer, seigneur de Courbeville, mari de Claudine d'Aleschamps, à laquelle il s'unit le 4 octobre 1505, et d'où sont issus les seigneurs de Saillans et de Courbeville, qui se sont établis dans le Lyonnais. On voit, d'après les noms de ses père et mère, que Louise de

Bourges, femme de Gaspard de Saillans, était la sœur de la célèbre Clémence de Bourges, amie de Louise Labé, et *la perle des damoiselles lyonnoises de son temps*, comme l'appelle du Verdier. Clémence, fiancée à Jean du Peyrat, tué sur le champ de bataille à Beaurepaire, le 30 septembre 1561, était morte depuis deux ou trois ans (1), lorsque Louise se maria.

Il est plus que probable que le volume qui fait le sujet de cet article, nous fournirait, s'il n'était pas égaré, sur Gaspard de Saillans et sur sa famille, des notions plus amples que celles que nous venons de donner, et que nous avons cru devoir consigner ici comme appartenant à la biographie lyonnaise.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'OCTOBRE 1828.

***. Nous avons omis, par mégarde, de rendre compte, dans le bulletin du mois d'août dernier, de la séance publique tenue par la société de médecine de Lyon, le 18 dudit mois, sous la présidence de M. le docteur Martin le jeune. M. le président a ouvert cette séance par la lecture de son rapport sur les maladies qui ont régné à Lyon, pendant le second semestre de 1824 et pendant le premier semestre de l'année 1825. M. Parat a prononcé l'éloge de M. Buitouzac, membre de la société.

---

(1) Voy. sur Clémence de Bourges la *Notice sur Louise Labé*, pag. xlj-xlij de l'édition des œuvres de cette dernière, publiée en 1824; les *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 245, etc.

M. Chapeau a lu le compte rendu des travaux de la compagnie, depuis le 17 juillet 1826 jusqu'au 4 août 1828, et M. Trolliet, un rapport sur les mémoires envoyés au concours, en 1826, sur deux questions, la première sur le *rachitis*, et la seconde sur la *colique des peintres*. Les conclusions de ce rapport avaient été adoptées dans la séance précédente. En conséquence, une mention honorable a été accordée à M. Foulhioux, de Lyon, auteur de l'un de ces mémoires sur le *rachitis*, et à l'auteur d'un mémoire sur la *colique des peintres*, portant pour épigraphe : *Opinionum commenta delet dies*, etc. Enfin, un jeton d'or a été décerné à M. Anquetin, de Paris, auteur d'un mémoire sur la même question. M. Chapeau a lu ensuite une notice historique sur M. Raillard, médecin de l'hospice de l'Antiquaille. La séance a été terminée par la proclamation, faite par M. le président, des questions mises au concours pour l'année 1830.

Depuis cette séance, le *Compte rendu des observations sur les maladies régnantes*, etc., par M. Martin le jeune (1), et celui *des travaux de la société*, par M. Chapeau, secrétaire (2), ainsi que la *Notice* du même *sur M. Raillard* (3), ont été reproduits par l'impression. Nous insérerons dans un de nos prochains N.os l'éloge de M. Buitouzac, par M. Parat.

Voici le programme des prix que la société décernera dans la séance publique de 1830.

1.° Une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Quels sont les » moyens les plus faciles, les plus sûrs et les moins dis- » pendieux, pour parvenir à détruire, ou au moins à » diminuer, les causes des maladies les plus fréquentes

(1) Lyon, Rusand, 1828, in-8.° de 44 pages.
(2) *Ibid*, in-8.° de 90 pages.
(3) Lyon, Idt, in-8.° de 23 pages.

» à Lyon ; de celles, surtout, qui résultent de l'insalu-
» brité de cette ville ?

2.° Pareille médaille à l'auteur du meilleur mémoire sur cette autre question : « Peut-on considérer le rhu-
» matisme et le catarrhe, qui souvent se succèdent,
» comme un même genre d'affection attaquant des sys-
» tèmes différens ? Ces maladies se développent ordinai-
» rement sous l'influence de l'humidité et du froid : ne
» reconnaissent-elles pas d'autres causes ? Quels sont les
» moyens hygiéniques les plus propres à prévenir ces
» affections, et quel est le traitement qui leur convient
» le mieux ? »

La société décernera, en outre, une ou deux médailles d'or de 100 fr. chacune, à titre d'encouragement, à l'auteur ou aux auteurs des meilleurs mémoires sur des sujets de statistique, de topographie et de police médicales, relatifs à la ville de Lyon.

Les mémoires seront envoyés franc de port, avant le 1.er juin 1830, à M. Dupasquier, secrétaire-général de la société, rue des Marronniers. Ils devront porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant les nom et demeure de l'auteur.

⁂ 1. — Nous apprenons que M. Alexis Janson, ancien juge au tribunal civil de Lyon, membre du cercle littéraire de cette ville, dont il avait été président, et de la société d'agriculture du département du Rhône, est décédé à Beaujeu le 29 septembre dernier.

⁂ 5. — Aujourd'hui, dimanche, a eu lieu la bénédiction solennelle du pont Charles X, dont l'ouverture s'est faite le 1.er de ce mois. Le clergé des paroisses de S. Bonaventure, de la Guillotière et de S. Pothin des Brotteaux, et les autorités civiles et militaires, ont assisté à cette cérémonie. M. l'abbé Cattet, un des grands vicaires, y a procédé par délégation de Mgr. l'arche-

vêque d'Amasie, et a prononcé un discours (1). Le produit de la recette de ce jour est destiné aux pauvres. C'est peut-être la première fois, depuis de bien longues années, qu'on voit ici une pareille cérémonie. Le pont Morand ne fut pas béni, parce que les propriétaires ne purent s'entendre avec l'archevêché sur la dépense qui devait en résulter. On assure que l'archevêché demandait 16,000 francs.

*** 10. — Dans une ordonnance du roi du 16 juillet dernier, insérée au n.° 255 du *Bulletin des lois*, qui nous est parvenu aujourd'hui, les personnes ci-après nommées figurent parmi un grand nombre d'autres qui sont définitivement brevetées, savoir :

1.° Les sieurs Mac-Culloch (Thomas) et Brunel et fils aîné, apprêteurs de mousseline à Tarare, pour des procédés propres à apprêter les tissus de coton en organdy anglais fort, linon anglais fort, organdy souple de l'Inde et batiste d'Ecosse ;

2.° Le sieur Carrand aîné (Jean-Baptiste), marchand fabricant de bas, à Lyon, rue Mulet, n.° 24, pour la fabrication de bas en cachemire de laine, soie, bourre de soie, fil de coton, à dessins en couleurs solides, analogues à ceux des châles et des étoffes de soie ;

3.° Et enfin le sieur Meynier (Prosper), fabricant d'étoffes de soie, à Lyon, rue St-Polycarpe, n.° 8, pour une mécanique propre à fabriquer ensemble plusieurs rubans brochés, mécanique qu'il nomme battant-brocheur.

*** 19. — Le *Moniteur* de ce jour contient la notice nécrologique suivante :

« L'État, la société, le corps des ponts et chaussées viennent de faire une perte aussi grande que douloureuse dans la personne de M. Brisson, inspecteur divisionnaire

(1) Ce discours a été inséré dans la *Gazette universelle* du 7.

des ponts et chaussées, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Nevers le 25 du mois dernier, à peine âgé de cinquante ans, au milieu d'un voyage entrepris dans l'interêt de l'administration publique.

M. Brisson, né à Lyon le 12 octobre 1777, d'une famille honorable, donna dès son enfance les signes d'une étonnante capacité. Après avoir fait au collége de Juilly de fortes études, et obtenu ces premiers succès qui sont presque toujours pour l'avenir le gage de succès plus grands, il entra à l'Ecole polytechnique à l'époque de la création de cette école célèbre. Il n'avait alors que seize ans, et dès ce moment le jeune élève prit rang parmi les maîtres. Bientôt il fut admis dans le corps des ponts et chaussées, où sa vie n'a été qu'un enchaînement des services les plus utiles et les plus distingués. Attaché en 1802, sous la direction de M. Liard, au canal *Monsieur*, et deux années après, sous celle de feu M. Payant, au canal de Saint-Quentin, il s'occupa plus particulièrement, sur l'un et l'autre de ces deux canaux, des travaux du bief de partage, et dans ces postes difficiles et importans, il déploya les ressources d'un génie actif et fécond. Une récompense éclatante suivit de près ces premiers succès. A peine M. Brisson atteignait-il sa trentième année, qu'il reçut le brevet du grade d'ingénieur en chef. C'est en cette qualité qu'il prit, le 1.er mars 1809, la direction du département de l'Escaut qui faisait alors partie de la France. On connaît la situation de ce territoire, placé au-dessous du niveau des pleines mers : on connaît les dangers dont il est incessamment menacé par les marées qui s'élèvent au-dessus du sol cultivé et habité, et dont les flots envahiraient une surface immense de terrain, sans les digues puissantes contre lesquelles leur fureur vient se briser. M. Brisson sut opposer aux efforts de l'Océan tous les moyens d'un art qu'il avait profondément étudié ; et dans l'espace de quatre années, heureusement secondé par son collaborateur et son ami, M. Dan de la Vanterie, aujour-

d'hui ingénieur en chef du département de la Manche, il exécuta, avec le plus grand succès, des travaux immenses d'un genre nouveau, dont le pays gardera toujours les précieuses traditions. Ce fut aussi dans ce département qu'il rédigea les projets d'un canal de Bruges à l'Escaut, et d'un port maritime à Breskens.

Les événemens de 1814 le ramenèrent dans sa patrie, et le 1.er août suivant, M. le baron Pasquier lui confia le service du département de la Marne, l'un de ceux où la guerre venait d'étendre ses ravages. M. Brisson consacra tous ses momens à effacer les traces d'une invasion qui avait laissé les routes dans un état déplorable. La ville de Châlons lui doit particulièrement la construction du grand pont sur la Marne.

Mais la capitale devait être bientôt le théâtre de ses talens. M. Becquey, conseiller d'état, directeur-général des ponts et chaussées, juste appréciateur des éminentes qualités de M. Brisson qu'il honorait d'une estime, d'une confiance et d'une affection toutes particulières, ne tarda pas à penser que c'était au centre même de l'administration qu'il fallait placer un homme dont les lumières étaient si variées et si étendues. Il le chargea d'abord des études d'un canal de Paris à Tours et à Nantes, puis il le nomma successivement professeur de construction à l'école royale des ponts et chaussées, inspecteur de cette école, et secrétaire du conseil-général d'administration. En 1824, une nouvelle distinction vint s'ajouter aux précédentes : M. Brisson fut élevé au grade d'inspecteur divisionnaire. C'est dans ces diverses fonctions, c'est dans les leçons qu'une jeunesse studieuse, dont il était l'idole, recueillait avidement ; c'est dans les délibérations du conseil où il se faisait remarquer par la justesse des vues, par la rectitude de son jugement et la promptitude de sa pensée ; c'est dans ces nombreux rapports qui lui étaient demandés à chaque instant, et qui presque tous sont de véritables traités sur la matière dont ils étaient

l'objet ; c'est dans ses conversations journalières avec tous les ingénieurs qui venaient lui soumettre une foule de questions nouvelles qu'il résolvait avec autant de rapidité que de bonheur ; c'est enfin dans toutes ses relations de devoir et d'amitié qu'il se plaisait à épancher l'immense trésor de ses connaissances. Une palme nouvelle semblait l'attendre encore au moment même où la mort est venue si prématurément le ravir à sa famille, à ses nombreux amis, et au corps dont il était l'ornement. Une place vaquait à l'Académie des sciences. De grand travaux, de savans mémoires appuyaient sa candidature et légitimaient ses espérances.

Mais pour connaître M. Brisson tout entier, il faudrait le suivre dans sa vie privée : c'est là qu'on le verrait pratiquer toutes les vertus de famille. Excellent mari, bon père, bon frère, ami fidèle et dévoué, oublieux de ses intérêts pour soigner ceux des autres, on peut dire que les qualités de son cœur égalaient celles de son esprit.

Ce n'est point en quelques lignes qu'il est possible de mesurer une pareille perte : il faudrait une main plus habile pour suppléer à tout ce que laisse d'imparfait ce faible et premier hommage rendu à la mémoire d'un homme dont la vie a été si utile, et dont la mort excite de si profonds regrets.

Puisse sa veuve désolée, puissent ses malheureux enfans trouver dans l'expression d'une douleur universellement partagée, une consolation bien faible sans doute pour un si grand malheur ! »

⁂ 22. — M. Quatremère de Quincy a fait insérer dans le *Moniteur* de ce jour une *Notice* fort intéressante *sur la vie et les ouvrages de M. le baron Lemot*, qu'il avait lue à la séance publique de l'académie royale des beaux-arts, le 4 de ce mois, en sa qualité de secrétaire-perpétuel.

⁂ M. Montgolfier, d'Annonay, vient d'inventer une espèce de papier, qu'il nomme *papier-linge*, et dont

on peut se servir dans les ménages au lieu de toile. Il fabrique, dit-on, des nappes et serviettes damassées, qui sont aussi belles, aussi douces que la toile ouvrée et presque aussi solides. Chaque serviette ne coûte que 5 ou 6 centimes, et lorsqu'elles sont salies, on les reprend à moitié prix. Il fabrique également en papier des draps de toute grandeur, qui se vendent à un prix proportionné, ainsi que des tulles brodés propres à faire des rideaux, des draperies, des robes de bal, et dont le prix n'est que de 20 ou 25 cent. le mètre carré, des papiers de tenture qui peuvent rivaliser avec les plus riches étoffes de soie, etc., etc.

⁂ 26. — Le *Précurseur* de ce jour contient un article intitulé : *Conseil général du département du Rhône*, *Budget*, où l'on remarque ce paragraphe : « Nous voyons encore » figurer, parmi les dépenses d'utilité départementale, » une somme de 1200 francs pour la statistique du dé- » partement du Rhône. Nous voudrions bien savoir à quoi » sont employés ces 1200 fr. Rien n'a été fait jusqu'à ce » jour pour la statistique du département. Cette partie des » sciences économiques est parmi nous complètement né- » gligée, car certes on n'appellera pas de la statistique ce » que publient des hommes du reste fort estimables et » instruits, sous le titre d'*Archives statistiques*. Ce recueil » *ment* à son titre, et on ferait mieux de l'appeler *Archives* » *bibliographiques*. Si les 1200 francs dont il est question » soutiennent les *Archives*, c'est de l'argent, sinon mal » employé, du moins bien inutile au département. » Les rédacteurs du *Précurseur* se trompent dans leur conjecture sur l'emploi des 1200 francs dont il s'agit ; ils se trompent aussi sur la nature de notre recueil qui n'est pas seulement intitulé *Archives statistiques*, mais *Archives historiques et statististiques* ; ils se trompent enfin s'ils regardent ce même recueil comme entièrement *bibliographique*. La bibliographie n'y occupe qu'une place secondaire, mais une place qu'elle n'usurpe point, et qui lui appartient comme

à une branche de l'histoire et même de la statistique proprement dite, puisqu'elle constate les progrès actuels de l'intelligence et des lumières. En tout cas, lors même qu'il serait vrai que l'argent en question fût destiné à soutenir une entreprise littéraire et scientifique qui n'a rien de mercantile, nous ne voyons pas qu'il y eût lieu d'en faire un sujet de reproche à l'administration, et nous pensons que ce reproche serait surtout déplacé dans la bouche de gens qui professent des opinions libérales, et qui se sont souvent plaint de ce que les lettres, les sciences et les arts manquaient d'encouragemens parmi nous.

⁂ Un grand nombre de personnages plus ou moins célèbres ont passé dans cette ville durant le cours du mois. Nous indiquerons parmi les plus remarquables, les suivans : MM. le comte de Talleyrand, le baron Mounier, la duchesse d'Albuféra, le général comte de Boigne, l'abbé Desmazures, Pardessus, Mauguin, Edouard de Saint-Cricq, neveu du ministre du commerce, le colonel Fabvier, le compositeur Berton, Gail fils, le docteur J. J. Virey, Gabriel Peignot, de Blainville, Aimé Martin, etc.

ERRATA.

Page 145, ligne 6, Vetranius, *lisez :* Vertranius.

Page 303, ligne dernière, et il en peu, *lisez :* et il en est peu.

Page 322, ligne 8, Limnades, *lisez :* Hymnades, et ligne 9, *Himnides*, lisez : *Hymnides*.

Page 359, ligne 18, attiré, *lisez* : altéré.

Page 385, lignes 3 et 4, le prix du pain, etc., *lisez ;* Par arrêté de la mairie, le prix du pain, à compter de ce jour, est diminué d'un liard. En conséquence, le pain ferain est fixé à 21 centimes 1/4 (4 sous 1 liard), la livre usuelle ; et le pain *bis*, à 17 cent. 1/2 (3 sous 1/2).

Page 394, ligne 15, et qu'il faudrait, *lisez :* et de ce qu'il faudrait.

Page 395, ligne 28, que doivent avoir la voûte, *lisez :* que doit avoir la voûte.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES TOMES VII ET VIII DES ARCHIVES DU RHÔNE.

(Les chiffres romains indiquent les tomes ; les chiffres arabes, les pages).